



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

de l'Assemblée

Le vendredi 18 septembre 2009 — Vol. 41 N° 52

**Séance extraordinaire**

**Président de l'Assemblée nationale:  
M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec, Qc  
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

## Débats de l'Assemblée nationale

Le vendredi 18 septembre 2009 — Vol. 41 N° 52

### Table des matières

Dépôt d'une lettre du premier ministre demandant que l'Assemblée se réunisse d'urgence	3013
<b>Affaires courantes</b>	
Déclarations de députés	3013
Souligner la tenue du Parlement des sages	
Mme Fatima Houda-Pepin	3013
Féliciter les organismes de la circonscription de Johnson ayant participé à la Journée de la ruralité	
M. Etienne-Alexis Boucher	3013
Remercier les partenaires associés à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec	
Mme Marie Bouillé	3013
Rendre hommage à Mme Lise Landry, mairesse de Shawinigan, à l'occasion de son départ à la retraite	
M. Claude Pinard	3013
Féliciter les organisateurs de La Grande randonnée Parkinson tenue à Montréal	
Mme Carole Poirier	3014
Questions et réponses orales	3014
Projet de loi n° 40 modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable	
Mme Pauline Marois	3014
M. Jean Charest	3014
Mme Pauline Marois	3015
M. Jean Charest	3015
Mme Pauline Marois	3015
M. Jean Charest	3015
Mme Pauline Marois	3015
M. Jean Charest	3016
Mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire	
M. Jean-Martin Aussant	3016
M. Raymond Bachand	3016
M. Jean-Martin Aussant	3016
M. Raymond Bachand	3016
M. Jean-Martin Aussant	3017
M. Raymond Bachand	3017
Aide à l'industrie forestière	
Mme Pauline Marois	3017
M. Jean Charest	3017
Mme Pauline Marois	3018
M. Clément Gignac	3018
Mme Pauline Marois	3018
M. Clément Gignac	3018
Recours à une procédure législative d'exception	
M. Gérard Deltell	3018
M. Jean Charest	3019
M. Gérard Deltell	3019
M. Jean Charest	3019
M. Gérard Deltell	3019
M. Jean Charest	3019
Niveau de la dette publique	
M. Jean-Martin Aussant	3020
M. Jean Charest	3020
M. Jean-Martin Aussant	3020
M. Jean Charest	3020
M. Jean-Martin Aussant	3020
M. Jean Charest	3021

## Table des matières (suite)

Solutions de rechange pour revenir à l'équilibre budgétaire	
M. Amir Khadir	3021
M. Raymond Bachand	3021
M. Amir Khadir	3022
M. Raymond Bachand	3022
M. Amir Khadir	3022
M. Raymond Bachand	3022
Plan de retour à l'équilibre budgétaire	
M. Sylvain Simard	3022
M. Raymond Bachand	3023
Suspension de dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire	
M. Sylvain Simard	3023
M. Jacques P. Dupuis	3023
Motions sans préavis	3023
Définir le cadre temporel des séances extraordinaires	3023
Établir la procédure législative d'exception en vue de permettre l'adoption du projet de loi n° 40 — Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable	3023
Demande de directive sur la motion proposant de définir le cadre temporel des séances extraordinaires	3024
M. Stéphane Bédard	3024
M. Jacques P. Dupuis	3024
M. Stéphane Bédard	3025
Décision de la présidence	3025
Débat restreint sur le motif de la convocation en séances extraordinaires et sur les motions fixant le cadre temporel et la procédure d'exception	3025
M. Raymond Bachand	3026
Mme Pauline Marois	3029
M. Gérard Deltell	3031
M. Amir Khadir	3033
M. Henri-François Gautrin	3034
M. Jean-Martin Aussant	3036
M. Emmanuel Dubourg	3040
M. Stéphane Bédard	3043
Mise aux voix de la motion proposant de définir le cadre temporel des séances extraordinaires	3045
Mise aux voix de la motion proposant d'établir la procédure législative d'exception en vue de permettre l'adoption du projet de loi n° 40 — Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable	3045
<b>Affaires du jour</b>	3046
Dépôt du rapport de la commission qui a fait l'étude détaillée du projet de loi n° 40 — Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable	3046

## Table des matières (suite)

Projet de loi n° 40 — Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable	
Commission plénière	
Étude détaillée	3046
Prise en considération du rapport de la commission plénière et des amendements du ministre	3104
M. Emmanuel Dubourg	3104
M. Claude Pinard	3106
M. François Bonnardel	3106
M. Alain Paquet	3108
M. Irvin Pelletier	3110
M. Bernard Drainville	3111
Mise aux voix des amendements	3112
Mise aux voix des articles amendés et des articles non adoptés par la commission	3113
Mise aux voix de l'annexe	3114
Mise aux voix du titre et des intitulés	3114
Mise aux voix du rapport amendé	3114
Adoption	3114
M. Raymond Bernier	3115
M. Jean-Martin Aussant	3116
M. François Bonnardel	3118
M. Pierre Reid	3119
Mme Pauline Marois	3120
M. Raymond Bachand (réplique)	3122
Mise aux voix	3124
<b>Ajournement</b>	<b>3124</b>



Le vendredi 18 septembre 2009 — Vol. 41 N° 52

(Dix heures huit minutes)

**Le Président:** Alors, bonne journée, chers collègues. Nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie.

**Dépôt d'une lettre du premier ministre demandant que l'Assemblée se réunisse d'urgence**

Alors, avant de procéder aux affaires courantes, je vous rappelle que nous sommes réunis, ce matin, à la suite de la lettre que m'a adressée M. le premier ministre, me demandant de prendre des dispositions pour que l'Assemblée se réunisse en séances extraordinaires à compter de 10 heures, ce vendredi 18 septembre 2009, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, afin de terminer le processus d'étude du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable. Je dépose cette lettre.

**Affaires courantes**

**Déclarations de députés**

Aux affaires courantes, à la rubrique Déclarations de députés, nous allons immédiatement procéder à cette rubrique, en rappelant aux collègues qu'ils disposent d'exactly une minute pour procéder à leur déclaration. Je débute par Mme la députée de La Pinière.

**Souligner la tenue du Parlement des sages**

**Mme Fatima Houda-Pepin**

**Mme Houda-Pepin:** Merci, M. le Président. Il y a 10 jours, 87 apprentis députés de différentes régions du Québec, incluant quatre membres du Nunavik, ont occupé les sièges de cette Assemblée pour la neuvième édition du Parlement des sages. J'ai eu le privilège, du 9 au 11 septembre, de procéder à l'ouverture officielle et à la clôture de cette législature.

Ainsi, pendant trois jours, les députés sages se sont familiarisés avec le processus parlementaire et... adopté deux projets de loi, l'un sur les soins de santé et le soutien à domicile, et l'autre sur le remboursement d'impôt foncier pour les aînés. Je les félicite pour leur sens du civisme et leur souci du bien commun.

Je remercie tous les partenaires, particulièrement l'AQDR, la Direction des services pédagogiques et tous les services de l'Assemblée nationale, qui ont contribué à faire de cette neuvième édition un franc succès. Je remercie également tous les collègues députés qui se sont déplacés pour les appuyer.

● (10 h 10) ●

**Le Président:** Merci, Mme la députée de La Pinière. Nous en sommes maintenant au député de Johnson.

**Féliciter les organismes de la circonscription de Johnson ayant participé à la Journée de la ruralité**

**M. Etienne-Alexis Boucher**

**M. Boucher:** Merci, M. le Président. Le 10 septembre dernier avait lieu la troisième Journée de la ruralité au Club de golf d'Acton Vale, journée qui fut coiffée par le gala des Grands Prix de la ruralité qui eut lieu au Théâtre de la Dame de coeur d'Upton.

À titre de député de Johnson, je tiens à féliciter les organismes de ma circonscription qui ont contribué au succès de cette journée. Ainsi, le Club de golf d'Acton Vale, le Théâtre de la Dame de coeur d'Upton, le Centre local de développement de la MRC d'Acton de même que la MRC d'Acton ont réussi un tour de force et démontré à tous que cette région compte parmi les plus accueillantes de notre pays.

Ce faisant, vous avez contribué encore une fois au développement et au rayonnement de la belle région d'Acton. Félicitations à tous. Et merci, M. le Président.

**Le Président:** Alors, merci, M. le député de Johnson. Nous en sommes maintenant à Mme la députée d'Iberville.

**Remercier les partenaires associés à la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec**

**Mme Marie Bouillé**

**Mme Bouillé:** Merci, M. le Président. Permettez-moi de souligner la générosité et l'accueil manifestés par les productrices et producteurs agricoles de tout le Québec lors de la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec, dimanche dernier, le 13 septembre. Plus de 135 000 personnes ont visité des fermes et se sont familiarisées avec le savoir-faire et l'attachement des gens qui les nourrissent.

Je tiens donc à remercier tous les partenaires associés à cet événement qui avait lieu pour la septième année consécutive. Je salue et félicite particulièrement les quatre entreprises agricoles de ma circonscription qui ont ouvert leurs portes et leur coeur au public: le Vignoble Les Petits Cailloux et Le Roi de la Fraise, de Saint-Paul-d'Abbotsford; le Verger les Trois Pommes, de Rougemont; et Les Vergers de Pierre Tremblay & Fils de Mont-Saint-Grégoire. Merci, M. le Président.

**Le Président:** Merci, Mme la députée. Nous en sommes maintenant au député de Saint-Maurice.

**Rendre hommage à Mme Lise Landry, mairesse de Shawinigan, à l'occasion de son départ à la retraite**

**M. Claude Pinard**

**M. Pinard:** Merci, M. le Président. Le 1er novembre 2009 sera jour d'élections municipales. Cette date marquera

le 15e anniversaire de la première élection de Mme Lise Landry au poste de maire de la ville de Shawinigan. Vendredi dernier, le 11 septembre, elle a annoncé à la population de sa ville son retrait de la vie politique.

Au nom des citoyens de Saint-Maurice, je désire remercier Mme Landry pour ses nombreuses années de dévouement auprès de ses citoyens. À titre personnel, je désire la remercier pour la collaboration qu'elle m'a offerte dans la concrétisation de nombreux projets, comme l'assainissement des eaux de Shawinigan, la mise en place de la Cité de l'énergie et toutes ses composantes, la construction du Centre des congrès de Shawinigan, et de nombreux dossiers industriels.

Je souhaite à Mme Landry, à son conjoint Henri ainsi qu'à tous les membres de leur famille une retraite bien méritée, empreinte de calme, de sérénité et de bonheur. Merci, M. le Président.

**Le Président:** Merci, M. le député de Saint-Maurice. Nous en sommes maintenant à Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

**Féliciter les organisateurs  
de La Grande randonnée  
Parkinson tenue à Montréal**

**Mme Carole Poirier**

**Mme Poirier:** Merci, M. le Président. Le 12 septembre dernier, plus de 300 marcheurs solidaires ont participé à la randonnée Parkinson du Grand Montréal.

La maladie de Parkinson est une maladie neuro-dégénérative, et ses symptômes les plus courants sont le tremblement, les problèmes d'équilibre et la rigidité musculaire. À l'heure actuelle, on ne connaît pas de remède pour la maladie de Parkinson, et il est possible de vivre avec la maladie pendant de longues années sans savoir que c'est le Parkinson. Les gens qui ont cette maladie vivent beaucoup de préjugés, soit le regard étrange des autres en lien avec leur comportement, leurs agissements, de même que des tics, en plus d'avoir cette sensation d'être mal jugés.

Je veux féliciter la présidente, Mme Sylvie Sauvé, et l'organisateur de l'événement, Danny Martel, qui est devenu récemment papa, pour leur travail rassembleur et leur détermination à trouver des solutions, par la recherche médicale, à cette maladie méconnue. Merci, M. le Président.

**Le Président:** Merci, Mme la députée. Alors, cela met fin à la rubrique Déclarations de députés.

Toujours aux affaires courantes, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni de présentation de projets de loi.

Il n'y a pas de dépôt de documents.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions ni de pétitions.

Il n'y a pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

**Questions et réponses orales**

Nous en sommes donc maintenant à la période de questions et de réponses orales des députés. Et je cède la parole à Mme la chef de l'opposition officielle.

**Projet de loi n° 40 modifiant la Loi  
sur l'équilibre budgétaire et diverses  
dispositions législatives concernant la  
mise en oeuvre de la réforme comptable**

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** Merci, M. le Président. Alors que la session parlementaire n'est vieille que de trois jours, on se retrouve déjà dans une procédure... devant une procédure de bâillon uniquement parce que le premier ministre ne veut prendre aucun engagement quant au retour à l'équilibre budgétaire. En fait, c'est plutôt le retour à l'arrogance libérale auquel nous assistons, M. le Président.

Le premier ministre a bien essayé de trouver un prétexte en invoquant l'urgence d'adopter la réforme comptable. Au printemps dernier, nous lui avons offert de le faire; hier, j'ai réitéré mon offre; il a refusé. La vérité, c'est que le premier ministre refuse simplement de s'imposer quelque balise que ce soit pour les cinq prochaines années. Pire, il ne veut même pas inscrire les données de son propre budget dans le projet de loi.

Les masques tombent, M. le Président. Personne ne demande au premier ministre d'imposer un bâillon, ni le Vérificateur général ni les agences d'évaluation de crédit. Au contraire, elles souhaiteraient, elles, avoir un plan précis de retour à l'équilibre budgétaire.

Pourquoi, M. le Président, le premier ministre s'entête-t-il? Pourquoi nous imposer un bâillon? Pourquoi veut-il un chèque en blanc? Est-ce que c'est parce que le premier ministre veut cacher les vrais chiffres aux Québécois?

**Le Président:** Mme la chef de l'opposition officielle, le dernier terme utilisé est non parlementaire.

**Mme Marois:** Je les retire, M. le Président.

**Le Président:** Merci, M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** M. le Président, je vais rappeler à la chef de l'opposition officielle celui qui a réclamé le bâillon, hein, qui l'a réclamé, à nos yeux à nous, puis de manière assez, je pense, péremptoire, c'est François Legault, qui parlait au nom du Parti québécois et qui...

**Des voix:** ...

**M. Charest:** Oui, c'est vrai qu'il n'est pas là. Lui, il a choisi de quitter. Oui. On peut en parler, M. le Président, il a justement choisi de quitter, lui. Cela étant dit...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! Le temps passe. Et il faut éviter les interpellations; vous voyez ce que cela donne. M. le premier ministre, vous avez la parole.

**M. Charest:** Alors, M. le Président, François Legault, parlant au nom de la chef de l'opposition officielle et de tous ses collègues parlementaires, a dit que jamais ils n'adopteraient le projet de loi n° 40. Jamais. Bon. Alors,

aujourd'hui, à moins que la chef de l'opposition officielle nous dise le contraire, si elle veut se lever et contredire François Legault, c'est ce qu'il a dit à l'Assemblée.

On est devant quoi, comme situation? On a 55 heures de débat parlementaire de fait. Il y a un article du projet de loi d'adopté après 55 heures de débat sur une question qui est fondamentale pour les finances publiques au Québec. On est dans une période de crise économique, il est extrêmement important que nous prenions les mesures nécessaires pour justement présenter les finances publiques du Québec telles qu'elles sont. C'est ce que nous faisons.

Et le projet de loi, d'ailleurs, est conforme aux engagements que nous avons pris. Il y aura...

**Des voix: ...**

**M. Charest:** Il y aura, M. le Président... Il y aura un déficit, à moins que la chef de l'opposition officielle continue de nous dire qu'il faut équilibrer le budget dans l'espace de un an, ce qu'elle disait le printemps dernier, M. le Président.

**Le Président:** Mme la chef de l'opposition officielle, en complémentaire.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** M. le Président, le premier ministre a dit lui-même, pendant la campagne électorale, avec les chiffres en main, qu'il ne ferait pas de déficit. Alors, comment peut-on le croire aujourd'hui, M. le Président?

Nous sommes prêts à adopter ce projet de loi. Nous sommes prêts à le scinder, à l'adopter en deux parties. Nous voulons un plan de retour à l'équilibre budgétaire. C'est simple, ça, M. le Président.

Ce que je veux savoir, c'est: Quels sont les vrais chiffres concernant l'état des finances publiques actuellement, M. le Président?

● (10 h 20) ●

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** M. le Président, le mandat que nous avons reçu, c'est un mandat pour gérer une crise économique et préparer la reprise. Il en ressort que le Québec s'en sort mieux...

**Des voix: ...**

**Le Président:** Collègues! On va prendre tout le temps dont on a besoin pour entendre autant les questions que les réponses. Elles doivent être entendues, cependant, M. le premier ministre.

**M. Charest:** M. le Président, c'est à peu près unanime, le Québec s'en tire mieux que partout ailleurs sur la planète grâce aux décisions prises par notre gouvernement d'investir dans les infrastructures, dans le développement de la filière énergétique. Un projet comme celui de la construction du barrage La Romaine, sur la Moyenne-Côte-Nord, c'est un des plus importants projets d'infrastructures au monde, pour l'année 2009, M. le Président. C'est grâce au Pacte pour l'emploi Plus...

**Le Président:** En terminant.

**M. Charest:** ...si le Québec s'en tire mieux, M. le Président. Notre gouvernement présente...

**Le Président:** En deuxième complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** En campagne, pas de crise, pas de pertes à la Caisse de dépôt, pas de déficit, pas de hausse de la TVQ.

Alors, le premier ministre veut parler de la bonne performance du Québec? Selon l'Institut de la statistique du Québec, il y a quatre provinces sur les neuf autres qui feront mieux que le Québec en 2009. Nous sommes plus endettés que toutes les autres provinces et en grande partie à cause des mauvaises décisions de ce gouvernement, M. le Président.

Quelles balises...

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** M. le Président, c'est étonnant qu'elle s'inquiète de la dette. Le lendemain du budget, c'est la première personne à dire: Il faut plus de déficit, il faut une plus grosse dette au Québec. Faites-vous donc une idée, Mme la chef de l'opposition officielle, essayez donc de dire la même chose deux semaines consécutives, ce serait déjà un progrès important.

M. le Président, M. le Président, le gouvernement du Québec présente...

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! Je vous demande d'éviter les interpellations. M. le premier ministre, en 20 secondes.

**M. Charest:** M. le Président, le gouvernement du Québec a présenté un budget où on fait 40 % du chemin justement pour revenir à l'équilibre budgétaire. Il n'y a pas d'autre gouvernement dans le monde, je n'en connais pas, pas aux États-Unis, pas en Angleterre, en France, dans l'OCDE, dans l'Union européenne, qui ont réglé dans le détail...

**Le Président:** En terminant.

**M. Charest:** ...le retour à l'équilibre budgétaire, ça n'existe pas. À moins que la chef de l'opposition officielle veuille l'inventer, comme d'autres...

**Le Président:** En troisième complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** Alors, M. le Président, 40 % de l'effort si cependant les chiffres sont exacts, ce que nous ne savons pas, M. le Président, à ce moment-ci. Le premier

ministre nous a dit, depuis quelques jours: Le Mouvement Desjardins a révisé 12 fois ses chiffres. Alors, vous comprendrez qu'il est normal qu'on puisse aussi soulever certaines questions. Lui, Desjardins, les a révérifiés 12 fois. Le gouvernement a tous les moyens pour nous donner l'état de situation maintenant, il n'a pas fait une révision depuis mars dernier.

Qu'est-ce que c'est...

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** C'est justement, M. le Président, en adoptant le projet de loi n° 40, ça va nous permettre de faire ce travail, de présenter les chiffres correctement, conformément à ce que le Vérificateur général du Québec demandait. Mais je veux réitérer, M. le Président — parce que, là, il ne faut pas non plus se raconter des histoires — du côté de l'opposition officielle, M. Legault, qui parlait pour la chef de l'opposition officielle, disait, le 29 mai dernier, à l'Assemblée nationale, il disait: «M. le Président, le ministre des Finances et le premier ministre sont mieux de se préparer parce qu'on va avoir, au cours des prochains jours, toute une bataille, et je termine là-dessus, pour s'assurer que jamais...

**Le Président:** En terminant.

**M. Charest:** ...on n'adopte le projet de loi n° 40.» Alors, M. le Président...

**Le Président:** En question principale, M. le député de Nicolet-Yamaska.

#### Mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire

**M. Jean-Martin Aussant**

**M. Aussant:** M. le Président, le premier ministre et le ministre des Finances prétendent qu'ils ont identifié 40 % des mesures dans le budget. Or, c'est totalement inexact. Il y a, en réalité, une impasse de 10 milliards par année, dont seulement 2,4 milliards a été identifié comme mesure de retour. Et, en fait, on est généreux avec 2,4 milliards, puisque ça inclut 900 millions de lutte à l'évasion fiscale, pour lesquels personne n'a encore été engagé. Il n'y a aucune indication sur les 4 milliards de compressions prévues aux dépenses. Il reste un autre 3,8 milliards d'impasse, pour lequel le gouvernement n'a donné aucune information.

M. le Président, est-ce que le ministre des Finances pourrait enfin faire preuve de transparence et de rigueur et nous dire comment il va revenir à l'équilibre budgétaire? Dans quels services va-t-il couper?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, il y a un budget qui a été déposé et adopté dans un débat encadré, de 25 heures. Et ce budget-là prévoit déjà, ce que personne d'autre autour de nous n'a fait dans aucune juridiction,

40 % du chemin pour revenir à l'équilibre budgétaire, malgré l'incertitude économique qui nous entoure, M. le Président.

Aujourd'hui, ce qui est important et ce qui nous divise profondément, c'est que ce 4 milliards de déficit de cette année et le 4 milliards de déficit de l'an prochain, ne pas suspendre la Loi sur l'équilibre budgétaire, comme vous ne voulez pas le faire, ça veut dire qu'il faut compenser ça, il faut monter les impôts et surtout baisser les services publics. C'est ce que François Legault disait clairement, et ça a été répété par vos députés lors de la commission parlementaire: Le gouvernement doit appliquer un plan financier de résorption qui assure que les dépassements sont compensés.

M. le Président, ce n'est pas notre choix. Il reste maintenant... Ça fait 50 heures qu'on en discute. Cette loi est l'enfant du budget...

**Le Président:** En terminant.

**M. Bachand (Outremont):** ...il est temps qu'on l'adopte.

**Le Président:** En additionnelle, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Jean-Martin Aussant**

**M. Aussant:** Non seulement le 40 % est inexact, comme je l'ai dit, mais le gouvernement prévoit compresser des dépenses à un niveau auquel il n'est jamais arrivé au cours des six dernières années.

Est-ce que le ministre des Finances peut nous dire comment ce gouvernement pourra réaliser cette année ce qu'il n'a jamais réussi à faire en six ans?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** C'est clair, une chose claire, M. le Président, c'est: ce ne sera pas leur recette, ce ne sera pas la coupure dans la santé, ce ne sera pas la coupure dans l'éducation...

**Des voix: ...**

**Le Président:** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** La vérité fait mal, M. le Président. J'espère qu'on aura une journée plus courte dans le reste de la journée.

M. le Président, on n'adoptera pas leur recette. On l'a dit aux Québécois, on va maintenir les services publics. Et, comme les revenus sont moindres cette année, oui on fait un déficit parce qu'on a protégé les emplois, on a protégé les entreprises, on a maintenu les services...

**Des voix: ...**

**Le Président:** Alors, je vous indique que je vais me lever autant de fois que ce sera nécessaire. Conséquemment, le temps s'écoule pendant cette période. M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Que veulent-ils couper, M. le Président? Nous, nous avons décidé de maintenir les

services publics. On a déjà, contrairement aux autres, identifié 40 %...

**Le Président:** En terminant.

**M. Bachand (Outremont):** ...du chemin. On a dit qu'on monterait la taxe de vente en janvier 2011, qu'on lutterait contre...

**Le Président:** En deuxième complémentaire, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Jean-Martin Aussant**

**M. Aussant:** Si le gouvernement du Parti québécois a fait ce qu'il a fait dans les années quatre-vingt-dix, ce n'était pas pur plaisir, c'était pour réparer le gâchis du déficit de 6 milliards que vous aviez laissé.

**Des voix:** ...

**M. Aussant:** C'était pour ramasser le gâchis du déficit structurel de 6 milliards que vous avez laissé. Est-ce que vous allez, cette fois-ci, ramasser votre propre gâchis?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** Applaudir pour avoir fait souffrir les Québécois, pour avoir coupé...

● (10 h 30) ●

**Des voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** ...pour avoir coupé...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** Alors, s'il vous plaît! Je vois qu'il y a beaucoup de gens qui vont avoir des questions à poser tantôt. Alors, le moment vous sera donné pour ça. Mais qu'on entende la réponse dans les quelques secondes qu'il vous reste, M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Je suis très heureux du débat, M. le Président, parce qu'on voit la vraie différence et on voit le fond de la loi n° 40 dans ce gouvernement qui veut maintenir les services publics, et dans l'opposition officielle qui veut répéter les erreurs du passé, et la chef de l'opposition qui dit que, oui, elle répéterait les mêmes gestes et qu'elle en était fière.

**Le Président:** En question principale, Mme la chef de l'opposition officielle.

**Aide à l'industrie forestière**

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** Merci, M. le Président. Les citoyens de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré sont consternés.

En effet, les usines AbitibiBowater de Beaupré et de Clermont ont annoncé leur fermeture hier pour une période indéterminée, une partie de l'usine évidemment de Clermont. Ça veut dire 460 emplois directs qui sont perdus et des milliers d'autres indirects. Pour Beaupré et pour Clermont, ce sont des centaines de familles qui voient leur sécurité financière compromise et c'est bien sûr toute l'économie de ces villes qui est mise en péril.

Depuis 2005, il y a eu 60 000 emplois de perdus dans l'industrie forestière québécoise. En Ontario, le gouvernement, lui, a littéralement sauvé son industrie automobile. Qu'est-ce que le gouvernement... Est-ce que le gouvernement entend faire de même avec l'industrie forestière au Québec, s'occuper enfin de cette industrie au lieu de semer de l'espoir et de décevoir à chaque fois, M. le Président?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** M. le Président, je regrette le ton partisan de la question de la députée de Charlevoix, parce que les travailleurs méritent mieux qu'un discours partisan, surtout quand ils perdent leur emploi. Elle sait très bien aussi que le gouvernement du Québec...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! M. le premier ministre.

**M. Charest:** Elle sait très bien aussi, M. le Président, que depuis 2006 le gouvernement du Québec a posé des gestes très importants pour venir en aide aux travailleurs, à leurs familles. Et d'ailleurs c'est reconnu par des syndicats, c'est reconnu par des gens qui ont eu à travailler avec nous sur cette période de temps. Et nous allons continuer à travailler justement pour aider d'abord les travailleurs et leurs familles. Dans le cas de l'industrie forestière, il y a des pertes de marchés très, très, très importantes. Elle le sait, là, aux États-Unis, au Sud, là, il y a une récession majeure, c'est la plus grosse depuis la dépression. Et la perte de marchés crée le contexte dans lequel on se trouve actuellement.

Alors, tout sera mis en oeuvre. Et on travaille avec une compagnie qui est sous la loi de la protection de la faillite à la fois au Canada puis aux États-Unis. On a même avancé 100 millions de dollars, un geste qu'on n'avait jamais posé auparavant, pour offrir un pont dans le financement pour les opérations de la compagnie. C'est dire à quel point on est prêts, là, à regarder toutes les mesures possibles pour venir en aide. Alors, on va continuer à faire ça, on va le faire sans relâche pour les travailleurs. On pense que le gouvernement... puis on croit... puis on interpelle le gouvernement fédéral pour que lui aussi en fasse davantage, M. le Président. Et nous allons faire... nous allons tout mettre en oeuvre pour aider ceux et celles qui sont affectés par ces fermetures.

**Le Président:** En question complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** M. le Président, à part les belles paroles du premier ministre, qu'est-ce que concrètement ce gouvernement a fait pour aller chercher les sommes à Ottawa qui auraient dû être investies dans notre industrie forestière? L'Ontario est allé chercher 7 milliards de dollars à Ottawa pour l'industrie de l'automobile. Combien avons-nous eu d'Ottawa pour l'industrie forestière? Une réponse de M. Flaherty, en juillet, à une motion déposée ici...

**Le Président:** M. le ministre...

**Des voix:** ...

**Le Président:** M. le ministre du Développement économique.

**M. Clément Gignac**

**M. Gignac:** M. le Président, je voudrais assurer la population... informer la population ainsi que la chef de l'opposition officielle et députée de Charlevoix qu'on est mobilisés, du côté du gouvernement, avec ma collègue des Ressources naturelles, mon collègue de l'Emploi et de Solidarité, au niveau de la situation. Cette situation nous préoccupe, parce qu'évidemment on est dans une industrie qui vit une complète restructuration. La demande de papier journal est en baisse de 35 % depuis 18 mois parce que les gens ne lisent plus les journaux, ils lisent de plus en plus... vont sur Internet, le dollar canadien est en hausse de 0,15 \$. Et à cet égard-là j'ai appelé hier mon homologue fédéral, Denis Lebel, pour qu'il fasse partie d'un groupe de travail.

**Le Président:** En terminant.

**M. Gignac:** Ottawa a déjà investi pas loin de 200 millions...

**Le Président:** Votre 45 secondes est épuisé, M. le ministre. Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** M. le Président, se préoccuper des travailleurs, là, ce n'est pas seulement envoyer une lettre à Ottawa puis faire un téléphone à son homologue, hein? Peut-être que le ministre vient juste d'arriver puis il ne sait pas que son gouvernement, avant lui, n'a rien fait, mais je vais le lui rappeler, M. le Président. L'Ontario a eu 7 milliards de dollars pour l'industrie de l'automobile; nous avons eu 200 millions de dollars, M. le Président. Et là on téléphone au ministre pour lui dire: Est-ce que vous pourriez venir nous aider? Les travailleurs crient au secours. Il y en a 60 000 qui ont perdu leur emploi. Qu'est-ce que vous avez fait pour forcer Ottawa...

**Le Président:** M. le ministre du Développement économique.

**M. Clément Gignac**

**M. Gignac:** M. le Président, je n'accepterai pas que la chef de l'opposition officielle et députée de

Charlevoix dise que ce gouvernement n'a rien fait. Depuis quatre ans, il a investi 1,4 milliard...

**Des voix:** ...

**M. Gignac:** Depuis quatre ans, ce n'est pas loin de 1,8 milliard qu'on a dans ce budget-là, 425 millions pour le Programme de soutien à l'industrie forestière, on a même changé les règles de Renfort pour rendre admissible l'industrie forestière. On a été actifs dans ce dossier-là. Cependant, j'ai dit à mon homologue fédéral hier que, pour nous, l'industrie forestière, pour le Québec, était aussi importante que l'automobile pour l'Ontario, et on s'attend à davantage.

**Le Président:** En question...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît, par respect pour nos collègues qui ont d'autres questions à poser. M. le député de Chauveau, en principale.

**Recours à une procédure législative d'exception**

**M. Gérard Deltell**

**M. Deltell:** Je vous remercie infiniment, M. le Président. M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la question de la motion de censure.

M. le Président, la motion de censure, c'est l'arme dont le premier ministre a décidé de se munir aujourd'hui pour faire taire ceux qu'il ne contrôle pas. Mais le premier ministre fait un mauvais calcul, M. le Président, parce que le premier ministre n'a pas réalisé que, ce faisant, il fait taire la population du Québec.

**Des voix:** ...

**M. Deltell:** Vous n'êtes pas d'accord avec ça? M. le Président, les députés ministériels ne sont pas d'accord avec ça. Ce n'est pas après moi qu'ils devraient conspuer, mais après l'actuel leader du gouvernement, qui a dit ça le 15 juin 2002, le député de Saint-Laurent qui a dit ça pour justement condamner la triste réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, soit la motion de censure.

M. le Président, le premier ministre nous appelle à être au-dessus de la partisanerie politique. Je suis parfaitement d'accord avec lui. Mais c'est la raison pour laquelle je l'invite à écouter attentivement notre proposition que nous faisons, de l'opposition, depuis déjà quelques jours, soit de scinder le projet de loi n° 40 en deux. Nous ne voulons pas donner au gouvernement un chèque en blanc. Par contre, nous sommes d'accord avec l'autre proposition...

● (10 h 40) ●

**Le Président:** Très bien. Très bien. M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** Bien, M. le Président, il faut noter que, depuis hier, l'opposition officielle et la deuxième opposition ont franchi quand même un pas important en disant au gouvernement que... et en reconnaissant qu'une partie de la loi n° 40 était suffisamment importante pour adopter sur-le-champ... sur-le-champ les dispositions qu'ils avaient eux-mêmes... dont ils avaient eux-mêmes retardé l'adoption en forçant 50 heures de débat parlementaire sans même adopter un article du projet de loi. Alors, hier, là, évidemment, en panique, là, ils adoptent un article du projet de loi après 50 heures de débat parlementaire. L'immobilisme dont les oppositions ont fait preuve témoigne justement de ce que M. Legault disait au nom de l'opposition officielle, que jamais ils n'adopteraient le projet de loi n° 40.

Alors, si vous reconnaissez aujourd'hui que cette partie-là de la loi est importante à ce point de l'adopter sur-le-champ, pourquoi l'autre partie serait moins importante?

**Le Président:** En question complémentaire, M. le député de Chauveau.

**M. Gérard Deltell**

**M. Deltell:** M. le Président, je remercie le premier ministre de me poser une question; il devrait attendre quelque temps avant de me poser une question, je suis quand même dans l'opposition actuellement.

M. le Président, le premier ministre dit: Pourquoi? C'est fort simple: On ne veut pas donner un chèque en blanc. On veut avoir l'heure juste. On sait que c'est notre marque de commerce, à nous, donner l'heure juste aux Québécois. On l'a fait lors de la dernière campagne électorale, alors que l'actuel ministre, et l'actuel gouvernement, ne l'a pas fait. Nous demandons...

**Des voix:** ...

**Le Président:** M. le député de Chauveau.

**Des voix:** ...

**Le Président:** M. le député de Chauveau. S'il vous plaît! Collègues! M. le député de Chauveau, il vous reste quelques secondes pour compléter votre question. Je vous ai interrompu parce que c'était trop bruyant pour qu'on puisse correctement vous entendre. Vous avez la parole.

**M. Deltell:** Merci, M. le Président. Alors encore une fois je tends la main au premier ministre: Peut-il s'élever au-dessus de la partisanerie et accepter l'offre de l'opposition de scinder le projet de loi n° 40 en deux?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** Bien, M. le Président, ça m'étonne que le député de Chauveau parle de la marque de commerce de l'ADQ, là, sur cette question-là, mais... Pour revenir à la question du déficit, tous les gouvernements, à peu près, dans le monde actuellement ont fait des déficits. On

s'entend là-dessus? On s'entend sur le fait que le Québec fait un déficit qui est beaucoup plus petit que tous ceux qui nous entourent, en plus. Plus petit, à peu près la moitié de ce que c'est au fédéral, à peu près la moitié de ce que c'est en Ontario, et beaucoup plus petit que les États-Unis, qui sont à plus 12 % du PIB, que l'Angleterre, que...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! M. le premier ministre, dans les 13 secondes qu'il vous reste.

**M. Charest:** J'étais en train de dire qu'aux États-Unis le déficit était plus de 12 % du PIB, M. le Président, alors... Puis, de tous ces pays-là, il n'y a pas un pays, et pas plus le fédéral ou l'Ontario, pas un endroit dans le monde qui ont fait...

**Le Président:** En terminant.

**M. Charest:** ...ce que vous nous demandez de faire aujourd'hui. Il n'y a pas un endroit dans...

**Le Président:** M. le député de Chauveau, en deuxième complémentaire.

**M. Gérard Deltell**

**M. Deltell:** M. le Président, souvenez-vous, en 2007, alors que le gouvernement était minoritaire et ne pouvait pas faire appel à la loi du bâillon, qu'a-t-il fait? Eh bien, il a pris quelques mesures, comme, par exemple, ramener les bulletins chiffrés, enquêtes sur les aînés, commission de financement sur la santé, bref, des mesures d'inspiration adéquate. Pourquoi? Parce que c'était bon pour les Québécois. À nouveau, j'invite le premier ministre à s'élever au-dessus de la partisanerie.

Et pourquoi ne s'inspire-t-il pas de lui-même en 2007 plutôt que de s'inspirer de lui-même de 2003?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** M. le Président, il veut savoir pourquoi on en arrive là, bien je vais lui citer son collègue le député de Shefford, qui disait: «M. le Président, ce qui est important de comprendre ce soir, [...] depuis déjà [...] nombreuses heures où on a discuté de ce projet de loi, c'est que jamais du côté de l'ADQ, jamais du côté de la deuxième opposition, on va accepter de voter pour un projet de loi.» Alors, on a pris acte de ce que vous avez dit.

Et, M. le Président, je veux revenir sur ce que je disais tantôt, il n'y a pas un endroit, il n'y a pas un gouvernement au monde qui a fait ce que vous nous demandez aujourd'hui. D'ailleurs, tout le monde est à peu près, là, dans le développement des remises de... du travail pour revenir à l'équilibre budgétaire, où on est, on est probablement plus avancés que les autres...

**Le Président:** En terminant.

**M. Charest:** ...juridictions avec lesquelles on se compare. Alors, quand vous nous dites «jamais», vous, vous le dites à l'ADQ, puis le...

**Le Président:** En question principale, M. le député de Nicolet-Yamaska.

### Niveau de la dette publique

**M. Jean-Martin Aussant**

**M. Aussant:** Merci. M. le Président, dans son discours inaugural de 2003, ce premier ministre reprochait au gouvernement du Parti québécois d'avoir fait augmenter la dette du Québec de 11 milliards de dollars. Depuis 2003, savez-vous combien ce premier ministre, monsieur dette, aura fait augmenter la dette du Québec? De 30 milliards de dollars. C'est trois fois plus, pour lui donner un coup de main. Donc...

**Le Président:** S'il vous plaît, M. le député. M. le député, tout simplement vous rappeler que notre règlement, nos règles nous empêchent de désigner quelqu'un d'autre que par son titre en cette Chambre.

**M. Aussant:** Donc... donc, le bilan de ce gouvernement, c'est 2,6 milliards en tout au Fonds des générations, qui vise à rembourser la dette, mais 30 milliards de plus à la dette. Ça, c'est le bilan. Et ça ne s'arrête pas là, parce que, selon son propre budget, ce premier ministre va faire augmenter la dette, l'an prochain, de 10 milliards de dollars en une seule année. C'est une première historique au Québec. Et ce même premier ministre nous demande aujourd'hui de lui signer un chèque en blanc pour faire des déficits répétés.

M. le Président, est-ce que le premier ministre peut justifier son refus de s'imposer toute balise dans son plan de retour à l'équilibre et... en fait, que son bilan... puisque son bilan à ce jour, c'est de détenir le record absolu dans l'histoire du Québec en endettement?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** Les trois plus gros déficits de l'histoire du Québec enregistrés par rapport au PIB, qui est la façon dont on doit le mesurer, ont été faits par Jacques Parizeau, à deux reprises, et Yves Duhaime, à une reprise. Et le député le sait très bien, sait très bien, parce qu'il connaît ces choses-là, que ce que je dis, c'est totalement exact, M. le Président.

Maintenant, sa question est intrigante pour ses collègues, j'en suis convaincu, pour plusieurs raisons. Comment se fait-il que son chef demande au gouvernement de faire un plus gros déficit? Il pose une question aujourd'hui nous reprochant le fait qu'il y ait des déficits, mais pourtant son parti, en même temps qu'il nous reproche le fait qu'il y ait un déficit, il nous demande d'en faire un plus gros. Expliquez-nous donc pourquoi votre chef, votre parti nous demandent de faire un plus gros déficit. Dites-nous pourquoi aujourd'hui.

**Le Président:** M. le député de Nicolet-Yamaska, en complémentaire.

**M. Jean-Martin Aussant**

**M. Aussant:** M. le Président, le premier ministre ne répond pas à la question du tout. Et il ne faut pas oublier que le Québec est déjà la juridiction la plus endettée au Canada. À la fin de cette année, on va avoir une dette qui représente plus de 50 % de notre PIB. C'est pire que partout ailleurs. C'est unique au Canada, et, comme je le disais, il va y avoir des premières historiques dans l'ampleur des déficits.

Pourquoi le premier ministre ne veut pas avoir de balise dans son plan de retour à l'équilibre, alors qu'en 1996 il y avait des balises, et il trouvait déjà que la loi était trop permissive?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** M. le Président, est-ce que le député, comme son parti, reconnaît que le gouvernement du Québec est dans la même situation que tous les autres gouvernements au monde: la France, l'Angleterre, les États-Unis, le gouvernement fédéral, l'Ontario...

**Des voix:** ...

**M. Charest:** ...je pense que oui, hein? Je pense que sa réaction, hein...

**Des voix:** ...

**M. Charest:** ...malheureusement pour lui, on est, on est dans la même situation. Il n'y en a pas un, de ces gouvernements-là, qui a fait ce que lui nous demande aujourd'hui. Puis, est-ce qu'il peut finalement nous dire pourquoi...

**Des voix:** ...

**M. Charest:** ...pourquoi, si sa question est si inquiétante, il nous demande d'avoir un plus gros déficit puis une plus grosse dette? J'ai de la difficulté, les Québécois ont de la difficulté à comprendre votre logique. Vous vous plaignez du fait que le déficit... la dette est trop grosse. Pourquoi vous voulez qu'elle soit encore plus grosse?

**Le Président:** En deuxième complémentaire, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Jean-Martin Aussant**

**M. Aussant:** Merci, M. le Président. Selon les chiffres du budget libéral, on peut dire que la dette totale du Québec aura augmenté, l'an prochain, de 40 milliards de dollars depuis l'arrivée de ce premier ministre. C'est un chiffre qu'il semble aimer, puisque ça ressemble aux pertes à la Caisse de dépôt.

Est-ce que le premier ministre... est-ce que le premier ministre est conscient qu'il va passer à l'histoire comme celui qui a endetté le plus le Québec?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Jean Charest**

**M. Charest:** M. le Président, la chef de l'opposition officielle...

**Des voix:** ...

**Le Président:** M. le premier ministre, un instant! Un instant, M. le premier ministre.

**Des voix:** ...

**Le Président:** C'est très bruyant.

**Des voix:** ...

**Le Président:** Alors, on va prendre le temps qu'il faut.

**Des voix:** ...

**Le Président:** Alors, de part et d'autre, il faut entendre les questions, et, quand les réponses sont données, les entendre également. M. le premier ministre.

**M. Charest:** M. le Président, la chef de l'opposition officielle s'est déjà vantée qu'elle était au gouvernement lors de deux récessions, celle de 1981, dont on garde un très bon souvenir, hein, on peut le dire comme ça, parce que les fonctionnaires du Québec, jamais ils n'oublieront ce qu'elle a fait, et en plus l'autre récession et l'autre période où ils ont coupé dans les budgets, où ils ont coupé sauvagement dans les programmes sociaux, puis on en paie encore le prix aujourd'hui.

Mais dites-moi une chose — je reviens à ma question: Pourquoi vous n'êtes pas capable de répondre? Pourquoi vous n'êtes pas capable de dire...

**Des voix:** ...

**M. Charest:** ...aux Québécois la...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** Le temps file. M. le premier ministre.

**M. Charest:** La question est fort simple, M. le Président. Vous avez tout le temps qu'il vous faut pour répondre. Si vous pensez que c'est si mauvais que ça, un gros déficit, pourquoi vous voulez en faire un plus gros, déficit, encore? Faites juste nous dire ça!

**Des voix:** ...

**Le Président:** En terminant.

**M. Charest:** C'est-u parce qu'il y a un déficit dans votre pensée?

● (10 h 50) ●

**Le Président:** En question principale, M. le député de Mercier.

**Solutions de rechange pour revenir à l'équilibre budgétaire****M. Amir Khadir**

**M. Khadir:** M. le Président, le premier ministre ne veut pas atteindre l'équilibre budgétaire en coupant dans les programmes. Excellente idée. Nous sommes d'accord avec ça.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le député de Mercier, vous avez la parole.

**M. Khadir:** Mais, quand il annonce qu'il veut augmenter les tarifs des services publics et augmenter la taxe de vente, alors là les Québécois ne sont pas d'accord avec ce plan de match. La raison est simple, c'est qu'il existe des solutions pour aller chercher d'autres revenus, pour éviter le gaspillage des fonds publics et équilibrer le budget. Alors, voilà, j'énumère: un, les redevances sur les richesses minières, actuellement ça ne rapporte rien au trésor public; deux, une lutte efficace contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal; trois, si Obama est si génial, pourquoi ne pas faire comme lui, ajouter un niveau d'imposition élevé pour que les contribuables les plus fortunés contribuent également à l'effort public; et, quatre, éviter de gaspiller les fonds publics, mieux négocier les prix des médicaments. Il y a au moins 1 milliard à aller chercher là. Alors, est-ce que le premier ministre aura le courage politique pour appliquer ces solutions qui crèvent les yeux?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Je remercie le député de Mercier de sa question et surtout de son affirmation qu'il veut, comme nous, maintenir les services publics. Et donc je compte bien qu'il adoptera cette loi n° 40, parce que... il votera pour, parce que la conséquence de ne pas voter pour la loi n° 40, comme le Parti québécois le demande, c'est nous condamner, comme ils l'ont fait dans le passé, à couper des milliards dans la santé et dans l'éducation. Donc, on s'entend très bien avec mon collègue le député de Mercier, voisin de comté d'ailleurs, dont on partage un certain nombre d'électeurs. Parmi les mesures...

**Des voix:** ...

**Le Président:** M. le ministre, je vais prendre le temps qu'il faut. On va vous entendre quand vous répondez.

**Une voix:** ...

**Le Président:** M. le député de Saint-Maurice, avez-vous une question à poser? Je vous allouerai votre question tantôt. Ce n'est pas le temps de la poser présentement. M. le ministre, vous avez la parole.

**M. Bachand (Outremont):** Et d'ailleurs, avec le plan que nous avons mis en oeuvre et que le député appuie,

il y a 91 % des travailleurs québécois qui sont au travail au moment où on se parle. Eux sont contents qu'on ait maintenu les services publics, eux sont contents qu'on ait investi dans... avec le Pacte pour l'emploi, qu'on ait investi pour soutenir les entreprises.

Maintenant, dans le retour à l'équilibre budgétaire, il y a un bon morceau qui est l'évasion fiscale. On a déjà, au cours des dernières années, 600 millions de mesures spécifiques, de revenus d'évasion fiscale. On en aura 900 millions additionnels là-dedans. Il y a des tarifs, M. le Président, qui n'ont pas été indexés depuis des dizaines d'années. C'est 190 millions de ces tarifs-là qu'on ira identifier. Et on aura ensemble un débat au cours des prochaines semaines...

**Le Président:** En première complémentaire, M. le député de Mercier.

**M. Amir Khadir**

**M. Khadir:** Je rappelle à M. le premier ministre et à son gouvernement que l'exemple à ne pas suivre, c'est l'erreur du gouvernement Bouchard, qui, pour réduire le déficit, n'a pas respecté le consensus social. Il a refusé d'inclure une clause d'appauvrissement zéro dans la loi antidéficit. Aujourd'hui, vous parlez de hausser les tarifs. Pourquoi oublier que les minières, qui ont fait 17 milliards de revenus avec des richesses minières du Québec, n'ont payé pratiquement aucune redevance? Il y a au moins 2 milliards à aller chercher là. Pourquoi refuser de... s'attaquer encore une fois à la classe moyenne, aux plus pauvres...

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** J'ai de la difficulté à suivre le raisonnement du député de Mercier, M. le Président. Dans ce qu'on fait et ce qu'on a prévu avec le 40 % du chemin, d'abord il y a ce combat pour l'évasion fiscale. Deuxièmement, il y a le contrôle des dépenses publiques, avec un appel aussi à tous les fonctionnaires, à tous les employés, à tous nos partenaires au service des citoyens, à des centaines de milliers d'employés des hôpitaux, etc., pour trouver les moyens finalement de servir les citoyens, en payant nos employés, les gens du secteur public, mais en livrant des services de meilleure... idéalement, si on trouve des moyens... Ça, le député de Mercier partage aussi cet objectif-là. Et après ça on est ouverts à toutes les suggestions.

On aura, M. le Président, au cours des prochaines semaines un débat sur comment on...

**Le Président:** En deuxième complémentaire, M. le député de Mercier.

**M. Amir Khadir**

**M. Khadir:** C'est sûr que, si le gouvernement est sourd à toute proposition venant de l'opposition, il aura de la difficulté à suivre la logique. La logique, c'est qu'avant de s'attaquer aux citoyens les moins fortunés, avant de toujours faire porter le fardeau par la classe moyenne et

les PME, on peut demander, par exemple, au gouvernement de mieux négocier le prix des médicaments pour ne pas gaspiller de 1 à 2 milliards de dollars chaque année pour rien. On peut demander au gouvernement de mieux négocier avec les minières pour s'assurer que les redevances sur les richesses minières qui appartiennent au peuple du Québec reviennent au peuple du Québec.

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, le député de Mercier, et moi, et le gouvernement partageons beaucoup, beaucoup de ces prémisses. Le recul de la pauvreté, le soutien de nos citoyens les plus démunis, l'augmentation du salaire minimum, la Prime au travail, l'ensemble des mesures que nous avons mises sur pied a fait que la pauvreté a reculé de 40 % au Québec, M. le Président, au cours des dernières années. On est très fiers. Et, à chaque fois qu'on fait une mesure, on s'assure qu'on soutient les gens dans notre société qui ont le plus de besoins, pour s'assurer... parce que ça fait partie des valeurs libérales.

Et, dans ce retour à l'équilibre budgétaire, au fond, ce qu'il faut regarder, c'est le genre de société dans lequel on veut vivre...

**Le Président:** En terminant.

**M. Bachand (Outremont):** ...en 2015, en 2020. Et cette société, c'est de protéger les valeurs de la société. C'est ce qu'on veut faire, M. le Président...

**Le Président:** En question principale, M. le député de Richelieu.

**Plan de retour à l'équilibre budgétaire**

**M. Sylvain Simard**

**M. Simard (Richelieu):** Oui, M. le Président. Le premier ministre invoque l'urgence pour convoquer un bâillon ce matin. Et j'ai une suggestion à lui faire qui va beaucoup l'intéresser parce qu'elle vient de son propre parti. Et ça pourrait vraiment l'intéresser.

En 1996, le député de Westmount—Saint-Louis a déposé un amendement très intéressant lors de l'étude du projet de loi sur l'équilibre fiscal... l'équilibre budgétaire. Le Parti libéral proposait qu'advenant un déficit les ministres voient leur salaire amputé de 20 % pour tout déficit interdit par la loi et de 40 % pour ceux qui ne seraient pas permis par la loi. Le député de Westmount—Saint-Louis, évidemment, n'avait pas prévu qu'aux premières... à la première tentation, au premier déficit possible, le Parti libéral ferait comme d'habitude, abolirait la loi plutôt que de s'y conformer.

M. le Président, est-ce que le premier ministre pourrait étudier sérieusement l'hypothèse...

**Le Président:** C'est terminé.

**M. Simard (Richelieu):** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! C'est terminé. Désolé, le temps est écoulé. M. le ministre des Finances.

**M. Raymond Bachand**

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, on pourrait peut-être demander au secrétaire de l'Assemblée nationale d'aller dans les archives et voir si le député a voté pour ou contre cet amendement à l'époque.

Ce qui est intéressant, M. le Président, c'est que cette Loi sur l'équilibre budgétaire, qui a été votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale en décembre, le 19 décembre 1996, prévoyait de revenir sur quatre ans à l'équilibre budgétaire alors qu'on était dans une période de croissance économique, M. le Président. Et ils ont choisi comme moyen d'y arriver — ça, ce n'était pas dans la loi — de couper les services publics.

Nous, aujourd'hui, au moment de la pire récession depuis la Grande Dépression, nous nous engageons à revenir à l'équilibre budgétaire dans la même période de temps qu'à l'époque de Lucien Bouchard, mais nous avons choisi de maintenir les services aux citoyens, M. le Président. Et voilà la grande différence entre nous deux, et voilà pourquoi il est temps, M. le Président...

**Le Président:** En terminant.

**M. Bachand (Outremont):** ...d'adopter la loi n° 40.

**Le Président:** En complémentaire, M. le député de Richelieu.

#### Suspension de dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire

**M. Sylvain Simard**

**M. Simard (Richelieu):** Honnêtement, M. le Président, à l'époque, je trouvais ça loufoque, mais, avoir su, j'aurais voté en faveur.

● (11 heures) ●

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! Alors, il s'agit de la dernière question complémentaire.

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! M. le député de Richelieu.

**M. Simard (Richelieu):** De toute façon, ça ne changerait pas grand-chose pour le premier ministre, qui a toujours son 75 000 \$ versé par le parti.

**Des voix: ...**

**M. Simard (Richelieu):** Maintenant, vous imposez... le Parti libéral impose un bâillon pour défaire la loi sur...

**Des voix: ...**

**Le Président:** S'il vous plaît! J'ai indiqué dès le départ que la question était complémentaire, à plusieurs reprises. Terminez votre question rapidement.

**M. Simard (Richelieu):** Maintenant que vous imposez un bâillon pour défaire la Loi sur l'équilibre budgétaire, comment les gens pourront vous croire? Pensez-vous un instant que, sérieusement, les Québécois peuvent vous croire ce matin, lorsque vous nous dites que, dans cinq ans, vous allez respecter la loi que vous nous imposez par bâillon? Qui peut vous croire?

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.

**M. Jacques P. Dupuis**

**M. Dupuis:** Ce qui nous console ce matin, M. le Président, c'est que, compte tenu de la remarque qu'il a faite en début de sa deuxième question, on peut penser que, dans 10 ans, ça se pourrait qu'il ait compris que ce qu'on est en train de faire aujourd'hui, il fallait le faire.

**Le Président:** Alors, cela met fin à la période des questions et réponses orales des députés.

#### Motions sans préavis

Et, comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique des motions sans préavis. M. le leader du gouvernement.

#### Définir le cadre temporel des séances extraordinaires

**M. Dupuis:** Oui, M. le Président. Permettez-moi de présenter deux motions successivement. D'abord, une première.

Conformément aux dispositions de l'article 26.1 du règlement de l'Assemblée nationale:

«Qu'en vue de compléter l'étude du projet de loi 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable, l'Assemblée se donne le cadre temporel suivant:

«Que l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 10 heures jusqu'à ce qu'elle ait terminé l'étude de l'affaire pour laquelle elle a été convoquée ou qu'elle décide d'ajourner ses travaux.»

#### Établir la procédure législative d'exception en vue de permettre l'adoption du projet de loi n° 40

Et une deuxième motion:

«Qu'en vue de compléter l'étude du projet de loi 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable, l'Assemblée établisse la procédure législative d'exception telle [qu'elle est] prévue aux articles 182 à 184.2 et 257.1 à 257.10 du règlement;

«Qu'à tout moment de la séance, le président puisse suspendre les travaux à la demande d'un ministre ou d'un leader adjoint du gouvernement.»

Je vous remercie.

**Le Président:** Alors, merci, M. le leader du gouvernement. Nous allons donc maintenant procéder au débat immédiatement, et je vous informe de la répartition du temps de parole établie pour le débat restreint sur le motif de la convocation en séance extraordinaire et sur les deux motions présentées par le leader du gouvernement, soit la motion fixant le cadre temporel de la séance et la motion de procédure d'exception. Conformément à ce qui avait été adopté lors de la réforme parlementaire d'avril 2009, la répartition du temps de parole se fera comme suit... M. le leader de l'opposition officielle.

**M. Bédard:** ...je vous interromps, mais, tout en vous interrompant, j'aimerais peut-être prendre quelques minutes, le temps... On peut quand même regarder la motion quelques minutes. Je pense que ce serait la moindre des choses.

**Le Président:** Bien. Alors, si vous y convenez, on peut suspendre pendant... On s'accorde 20 minutes, puis on revient dans 20 minutes, le temps de prendre connaissance des motions. D'accord.

*(Suspension de la séance à 11 h 5)*

*(Reprise à 11 h 27)*

**Le Président:** Alors, collègues, nous allons reprendre nos travaux.

**Des voix:** ...

#### **Demande de directive sur la motion proposant de définir le cadre temporel des séances extraordinaires**

**Le Président:** S'il vous plaît! Alors, nous reprenons nos travaux. J'ai une demande d'intervention du leader de l'opposition officielle. M. le leader de l'opposition officielle.

**M. Stéphane Bédard**

**M. Bédard:** Oui. Pour les deux prochaines heures, je vais vous expliquer... Non, évidemment, on a voulu un cadre beaucoup plus... vous le savez, pour la nouvelle motion, beaucoup plus amical, amical entre guillemets, je vous dirais, moins lourd, avec nos longues motions d'exclusion de certains articles. Par contre, le leader du gouvernement a un travail à faire, c'est de bien prévoir l'ordre de la Chambre. Donc, la motion est de prévoir qu'est-ce qu'on doit faire en termes matériels. Donc, il doit se conformer à deux obligations, soit celui de donner le sujet et donc, par la motion de procédure d'exception, identifier le projet de loi n° 40, ce qu'il fait dans le premier cas. Dans le deuxième, il fixe le cadre temporel. Et le cadre temporel, vous le savez... Un ordre de la Chambre est un ordre péremptoire, M. le Président, et, si on nous disait: Vous devez être là à 17 h 45, on serait ici à 17 h 45, M. le Président. Donc, on doit s'y conformer, O.K.? Donc, notre but, c'est toujours se conformer.

Deuxièmement, un texte de loi, mais toute motion, c'est un texte clair, donc qui doit se lire selon... de la

façon qu'il a été rédigé. Dans ce cas-ci, M. le Président, malheureusement, l'ordre de la Chambre fait en sorte que nous ne pouvons siéger à partir de maintenant, M. le Président, tout simplement. Alors, je vous lis le texte. Il est, je vous dirais... ça ne prend pas un grand juriste pour arriver à cette conclusion-là: «Que l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 10 heures jusqu'à ce qu'elle ait terminé l'étude [des affaires pour lesquelles] elle a été convoquée ou qu'elle décide d'ajourner ses travaux.» Alors, si la motion avait été bien écrite, elle aurait plutôt dit: «aujourd'hui» ou «après — au moment où on est — et tous les jours à compter de 10 heures».

Le problème de cette motion, M. le Président, c'est tout simple, et, voilà, je pense que les gens comprennent, c'est qu'elle nous dit qu'on doit siéger à compter de demain parce qu'à ce que je vois à l'horaire, M. le Président, il est rendu 11 h 30, donc c'est... je suis incapable de me conformer à l'ordre qui me serait donné d'arriver ici à 10 heures. À moins que vous ayez le don de revenir dans le temps, M. le Président, mais je pense que, malheureusement pour vous comme pour moi, c'est impossible. Alors... Et ça ne la rend pas invalide. Ça fait en sorte simplement qu'on doit normalement se donner rendez-vous demain matin à 10 heures pour discuter de la motion tout simplement, pour discuter de l'adoption du projet de loi.

Alors, M. le Président... Et malheureusement je vous dirais que ce... Malheureusement ou heureusement. Moi, samedi, vous savez, j'ai encore du temps, alors il n'y a pas de problème. Ce que je vous dis, c'est qu'un texte de cette nature, là... Surtout que la procédure maintenant se veut plus légère, elle doit quand même être stricte. Un ordre de la Chambre est un ordre de la Chambre. On en a assez, là... Quand on nous dit: Vous allez revenir au printemps prochain, à compter... pas au printemps, au retour... à l'automne, à compter de telle heure, on sait que la session ouvre à telle heure. Quand on dit: Telle commission doit se réunir à compter de telle heure, elle doit se réunir à compter de telle heure ou après les affaires courantes. Des fois, on emploie un langage pour se prémunir contre ça, un langage plus général qui est: Après telle période ou après telle autre. Dans ce cas-ci, malheureusement, M. le Président, la motion, elle, nous donne clairement rendez-vous demain matin à 10 heures, et je tiens seulement à dire au leader que nous serons demain matin, à 10 heures, ici.

● (11 h 30) ●

**Le Président:** M. le leader du gouvernement, sur la même question.

**M. Jacques P. Dupuis**

**M. Dupuis:** Le plus surprenant des représentations du leader de l'opposition officielle ce matin, M. le Président, c'est qu'il puisse la faire sans rire. C'est ça qui est le plus surprenant. Il oublie un détail, qui n'est pas un détail et qui est extraordinairement important, c'est que le premier ministre peut, en envoyant sa lettre au président de l'Assemblée nationale, convoquer l'Assemblée nationale dans une séance extraordinaire. Et le premier ministre l'a fait conformément à ce que la procédure édicte. Et, à partir du moment où l'Assemblée est convoquée en séances extraordinaires... Et le leader de l'opposition officielle ne peut pas ignorer qu'il a été convoqué en séances extraordinaires,

il a tout son caucus avec lui aujourd'hui ici. Donc, il prend acte qu'il a été convoqué.

À partir du moment où nous sommes convoqués et où la période des affaires courantes a commencé, elle a commencé de façon régulière, la motion était présentée de façon régulière à l'étape où elle doit être présentée, c'est-à-dire aux motions sans préavis... Et là il n'y a pas beaucoup de discrétion au moment où la motion est présentée, il n'y a aucune discrétion. C'est ça, l'entente qu'on a et qu'on a conclue, tous les partis représentés à l'Assemblée nationale, là: il n'y a plus de discrétion, on convoque, la procédure est établie, elle est convoquée pour la raison pour laquelle elle est convoquée, l'Assemblée, et on doit procéder. Et, moi, je vous invite, M. le Président, à donner ouverture au débat, au débat sur l'opportunité de présenter cette motion.

**Le Président:** M. le leader de l'opposition officielle.

### M. Stéphane Bédard

**M. Bédard:** ...mes arguments simplement. D'abord, un, il n'y a pas d'entente à l'effet qu'on puisse revenir dans le temps, là. Que le premier ministre ait convoqué en séances extraordinaires, soit. Il y a une différence entre cette motion-là et ce qu'a fait le premier ministre, nous convoquer en séances extraordinaires. Nous sommes rendus à l'étape qui est très particulière, qui est la nouvelle procédure.

Et, deuxièmement, le premier ministre, il a bien des pouvoirs, vous le savez, là, mais il n'a pas celui de revenir dans le temps. Alors, je vous invite à vous conformer au texte de la motion et à nous convoquer demain, à 10 heures.

**Le Président:** Alors, merci de vos interventions. Vous me permettez de suspendre quelques instants, le temps de prendre connaissance de vos argumentations, et vous revenir très rapidement.

*(Suspension de la séance à 11 h 33)*

*(Reprise à 12 h 5)*

**Le Président:** Alors, nous allons reprendre nos travaux.

### Décision de la présidence

Et je vais maintenant rendre la décision sur la recevabilité de la motion établissant le cadre temporel des séances extraordinaires présentée par le leader du gouvernement. Cette motion se lit comme suit:

«Qu'en vue de compléter l'étude du projet de loi 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable, l'Assemblée se donne le cadre temporel suivant:

«Que l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 10 heures jusqu'à ce qu'elle ait terminé l'étude de l'affaire pour laquelle elle a été convoquée ou qu'elle décide d'ajourner ses travaux.»

Selon le leader de l'opposition officielle, le libellé de la motion fait en sorte que, si elle était adoptée, la

séance d'aujourd'hui devrait être ajournée, et les travaux de l'Assemblée devraient reprendre demain, à 10 heures, puisque la motion prévoit que l'Assemblée peut siéger tous les jours à compter de 10 heures. Comme le mentionnait le président Saintonge dans une décision rendue le 3 septembre 1992, et je le cite, «lorsqu'une séance extraordinaire est [convoquée] à la demande du premier ministre, nous débutons [...] par les affaires courantes». Et, aux affaires courantes, à l'étape des motions sans préavis, «le leader du gouvernement doit, à [l'occasion] d'un débat restreint, [...] expliquer [les motifs] de la convocation». Ce dernier peut également, dans sa même motion, proposer la suspension de règles de procédure qu'il désigne. Le débat restreint sur les motifs de la convocation et, le cas échéant, sur la motion de suspension des règles de procédure se poursuit indépendamment des heures de suspension ou d'ajournement de l'Assemblée prévues au règlement. Ensuite, ce sont les règles prévues dans la motion de suspension des règles de procédure qui s'appliquent. Fin de cette citation.

Depuis le 21 avril 2009, à la suite de l'adoption de la réforme parlementaire, la motion de suspension des règles a été remplacée par la motion de procédure d'exception, et, lors d'une séance extraordinaire, le cadre temporel est établi par une motion comme celle présentée un peu plus tôt par le leader du gouvernement. Même si le véhicule procédural a changé, le cadre décrit un peu plus haut dans la décision du président Saintonge demeure.

Ainsi, nous étions valablement convoqués à 10 heures aujourd'hui pour tenir une séance extraordinaire, et cette dernière se déroulera et prendra fin conformément aux dispositions des motions présentées par le leader du gouvernement, si elles sont adoptées, bien entendu. Si d'autres séances étaient nécessaires pour disposer de l'affaire pour laquelle l'Assemblée a été convoquée, celles-ci débuteraient à 10 heures. D'ailleurs, je vous réfère à la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2002 alors que des règles semblables s'appliquaient. Le député de Gouin, alors leader du gouvernement, avait présenté une motion établissant le cadre temporel suivant:

«Que l'Assemblée nationale puisse siéger tous les jours, à compter de 9 heures [...], jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux.»

C'est pourquoi, collègues, la présente séance peut, à mon sens, se poursuivre, et l'adoption de la motion établissant le cadre temporel n'aurait pas pour effet de mettre fin à la séance. Alors, nous allons donc poursuivre nos travaux et nous allons prendre...

**Une voix:** ...

**Le Président:** M. le leader de l'opposition officielle.

**M. Bédard:** Je prends acte de votre décision, mais je vous avouerais que j'ai certaines réserves quant aux explications que vous avez données, honnêtement.

### Débat restreint sur le motif de la convocation en séances extraordinaires et sur les motions fixant le cadre temporel et la procédure d'exception

**Le Président:** Très bien. Alors, nous allons donc procéder maintenant à nos travaux. Je vous informe par

conséquent de la répartition du temps de parole établie pour le débat restreint sur le motif de la convocation en séances extraordinaires et sur les deux motions présentées par le leader du gouvernement, soit la motion fixant le cadre temporel de la séance et la motion de procédure d'exception.

Conformément à ce qui avait été adopté lors de la réforme parlementaire d'avril 2009, la répartition du temps de parole se fera comme suit: cinq minutes sont allouées au député indépendant, une enveloppe fixe de 12 minutes, soit 10 % du temps total de ce débat, est allouée aux députés du deuxième groupe d'opposition, et le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et vice versa. Les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Je suis maintenant prêt à entendre le premier intervenant, M. le ministre des Finances.

### M. Raymond Bachand

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Nous sommes réunis ensemble aujourd'hui dans cette séance pour qu'à la fin de cette journée nous ayons procédé à l'adoption de la loi n° 40. Je vais donc vous résumer brièvement c'est quoi, le projet de loi n° 40, et pourquoi, deuxièmement, il faut procéder, sans délai supplémentaire, à son adoption.

● (12 h 10) ●

Le projet de loi n° 40, M. le Président, a un certain nombre de composantes, et je n'irai pas dans le détail de toutes les composantes, mais il suspend l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire parce qu'on veut soutenir l'économie. J'y reviendrai. Il prévoit un retour graduel à l'équilibre budgétaire et le déficit zéro en 2013-2014. Il donne suite aux demandes du Vérificateur général du Québec, entre autres, au niveau des définitions des soldes, il enlève toute ambiguïté. Quatrièmement, il complète la mise en oeuvre de la réforme comptable demandée par le Contrôleur des finances du Québec et le Vérificateur général du Québec, et intègre les réseaux de la santé et de l'éducation, et enlève toute confusion sur la définition de la dette et à quel moment elle commence, M. le Président. Cinquièmement, il crée cette réserve de stabilisation pour les fins de planification budgétaire pluriannuelle.

Et surtout, M. le Président, il donne suite au budget 2009-2010 approuvé par cette Assemblée nationale.

Et que dit ce budget, hein, ce budget qui a été déposé le 19 mars dernier et adopté le 7 avril? Ce budget... Et ce gouvernement a pris d'abord une première décision. Dans la pire crise économique depuis la Grande Dépression, nous avons décidé de soutenir l'économie, de soutenir les travailleurs, de les garder à l'emploi le plus longtemps possible en soutenant les entreprises, en amenant du financement à nos entreprises, d'accompagner les travailleurs par le Pacte sur l'emploi de mon collègue le ministre de l'Emploi et de la Sécurité sociale, d'accompagner les travailleurs, quand il y a des difficultés dans les entreprises,

pour les garder au travail le plus longtemps possible, donc, M. le Président, de passer à travers cette crise et que le Québec s'en tire, que ses citoyens soient frappés le moins possible par ce tsunami qui a affecté l'Amérique du Nord et la planète. Mais évidemment, pendant qu'on prend cette décision-là, les revenus de l'État aussi baissent, M. le Président, parce qu'on est en crise économique. Et donc, en conséquence, si on prend la décision de maintenir les services...

Autre grand élément de ce budget: nous avons décidé de maintenir les services d'éducation, les services de santé, les services d'environnement, les services de soutien à la famille. Voici une décision politique de valeurs du gouvernement du Parti libéral. Mais, comme on maintient les services, comme on ajoute des dépenses pour soutenir l'économie et comme on a moins de revenus, bien sûr on fait un déficit, M. le Président, un déficit de 4 milliards de dollars, je fais des chiffres ronds, pour l'année en cours. Et un budget de 63 milliards de dollars, M. le Président, c'est encadré dans notre procédure parlementaire, c'est très précis. Le budget est déposé, et il y a un débat ici, à cette Assemblée, un débat en commission et après ça un vote après 25 heures. Donc, après 25 heures, il y a un vote sur le budget de 63 milliards de dollars.

M. le Président, les conséquences de ce budget, c'est que le Québec s'en tire mieux qu'ailleurs, et ça, c'est reconnu partout, parce que nous avons pris ces décisions, parce que nous investissons dans les infrastructures et que 100 000 Québécois sont au travail sur nos chantiers d'Hydro-Québec et l'ensemble des chantiers gouvernementaux. Pour l'ensemble de ces décisions-là, parce qu'on a décidé de soutenir nos entreprises, le Québec s'en tire mieux qu'ailleurs. Et, M. le Président, on peut reciter, tous les experts le disent. La Banque Toronto-Dominion, son grand analyste de Toronto, la semaine... il y a quelques jours, a dit: «L'économie québécoise navigue relativement bien dans la récession actuelle, surtout comparativement aux autres grandes provinces de l'Ontario, de l'Alberta, de Colombie-Britannique.» La Banque Royale: «Les répercussions de la crise économique seront moins importantes au Québec que dans les autres provinces. Les dépenses en infrastructures ont contribué à atténuer les répercussions de la crise.»

Donc, le Québec s'en tire mieux parce qu'on a pris ces décisions, deux, qui étaient les décisions du budget et de la planification de la politique gouvernementale pour soutenir les valeurs québécoises.

Deuxièmement, M. le Président, la loi n° 40, la loi n° 40, on doit le dire, était annoncée dans le budget. La loi n° 40, à la page H.9 du budget, elle est très clairement annoncée, et il est annoncé qu'elle est essentielle. Elle est fondamentalement imbriquée dans le budget, elle est en cohérence avec ce budget-là parce que la clé de la loi n° 40, M. le Président, c'est: Qu'est-ce qu'on fait avec le déficit de 4 milliards? En plus de l'équilibre financier, qu'est-ce qu'on fait avec le déficit de 4 milliards, M. le Président? Est-ce qu'on coupe dans les services ou est-ce que, parce qu'on fait le déficit et qu'on maintient les services, on dit: «Non, on va temporairement suspendre les exigences de la loi déficit zéro parce que, nous, on a choisi de ne pas couper dans les services dans cette pire crise économique?»

Et, si, M. le Président, on n'adopte pas la loi n° 40, ça veut dire fondamentalement que le budget qui est la loi de ce pays maintenant, qui est la loi de cette province,

le budget qui est en vigueur après un débat à cette Assemblée nationale est incohérent avec l'autre loi qui est la Loi de l'équilibre budgétaire. C'est incohérent, temporairement. On peut vivre avec ça parce que c'était annoncé dans le budget, mais on ne peut pas, pendant cinq mois de l'année financière, vivre avec cette incohérence parce qu'il en va de la crédibilité des finances publiques du Québec, M. le Président. Et, alors que le débat sur le budget de 63 milliards est encadré dans 25 heures, on aurait pensé, on aurait pensé que l'ensemble des parlementaires de cette Assemblée, devant l'intérêt public, devant ce dont on a besoin, ce que les Québécois réclament, auraient rapidement adopté la loi n° 40.

Or, qu'est-ce qui est arrivé? Cette loi n° 40, M. le Président, a été déposée le 13 mai. J'ai de la facilité à me souvenir des dates parce que le 19 mars, c'est l'anniversaire d'une de mes filles, puis le 13 mai, c'est l'anniversaire de l'autre de mes filles. Alors, ces dates-là rentrent dans ma mémoire plus facilement. On a déposé la loi n° 40 le 13 mai, M. le Président, une loi relativement simple qui complète la réforme comptable et qui vient suspendre temporairement l'obligation de compenser les déficits. Et on a, jusqu'à la fin du mois de juin, discuté à peu près une cinquantaine d'heures dans cette Assemblée, donc déjà le double d'un débat sur le budget de 63 milliards, une loi qui découle du budget, qui est l'enfant du budget, et tout à coup on dit à l'enfant: Non, non, non, retourne dans les limbes, tu ne dois pas exister. C'est incohérent. On en a passé 50, heures, M. le Président, 50 heures d'ailleurs, je dois dire, de débats assez pénibles. Je pourrais vous déposer la liste des motions déposées pour effectivement ne pas aborder le premier article, M. le Président, les motions pour entendre les jeunes libéraux du Québec, des motions pour entendre le Conseil du patronat. À chaque motion, M. le Président, c'est 1 h 20 min de débats, bien sûr.

Et donc on se ramasse à la fin du mois de juin, M. le Président, et cette loi... la commission parlementaire n'a pas encore abordé l'article 1 du projet de loi, on est toujours dans les motions préliminaires. On s'est dit: Parfait, l'été va porter conseil. Mais pendant l'été, bonne nouvelle, les quatre agences de crédit principales, et particulièrement Moody's et Standards & Poor's, viennent nous dire qu'elles maintiennent la cote de crédit du Québec. Pourquoi elles maintiennent la cote de crédit du Québec? Elles maintiennent la cote du crédit du Québec parce qu'il y a un plan crédible de retour à l'équilibre budgétaire, parce que le gouvernement, et vous lirez les textes, s'il faut que je vous les lise...

**Des voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, ce serait gentil d'avoir l'attention de l'autre côté, parce que, si on siège aujourd'hui, M. le Président, les citoyens ont peut-être le droit d'entendre ce pour quoi on siège aujourd'hui, parce que c'est la crédibilité des finances publiques du Québec qui est en jeu aujourd'hui, M. le Président. Et les agences du crédit nous ont dit cet été qu'on maintient votre cote de crédit, que, bravo pour ce budget, que le Québec s'en tire mieux qu'ailleurs, que vous avez continué à verser de l'argent au Fonds des générations, et ça, ça nous impressionne, et qu'il y a un plan, un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

L'opposition dit qu'il n'y a pas de plan, mais les agences de crédit, eux autres, ils disent: Oui, il y a un plan.

Et ce plan amène, avec l'engagement du déficit zéro en 2013-2014, amène le gouvernement du Québec vers une situation d'équilibre budgétaire.

L'engagement est clair, M. le Président, il est dans cet amendement que j'ai transmis à tous les parlementaires et qui sera... Donc, on le reprendra formellement cet après-midi, dans notre cinq heures, parce qu'entre autres, pour les gens qui nous écoutent, cette procédure aujourd'hui, on aura cinq heures de débat article par article sur le projet de loi, qui va s'ajouter à tous les autres débats que nous avons eus. Mais nous avons un engagement clair, c'est qu'une fois la récession terminée nous prendrons les moyens et nous arriverons à l'équilibre financier en 2013-2014. Le gouvernement du Canada, M. Flaherty a dit qu'il est rendu en 2015; le gouvernement de l'Ontario est rendu en 2015, il y a d'autres provinces qui sont en 2013-2014. On est... Il n'y a pas beaucoup de gouvernements sur la planète qui prennent cet engagement. Les États-Unis, la France et beaucoup de pays vont être heureux s'ils ont un déficit de 3 % de leur PIB en 2016, 2017, 2018, M. le Président.

● (12 h 20) ●

Ici, au Québec, question d'équité intergénérationnelle, nous, on dit: Il faut retourner à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, c'est ce à quoi on s'engage. Mais entre-temps, pendant qu'on est en récession, on continue à soutenir l'économie.

M. le Président, qu'est-ce qui arrive au début des travaux? On revient ici en septembre. J'ai d'ailleurs, même par communiqué de presse, par des discours, par lettres, communiqué indirectement avec les parlementaires en disant: C'est très important, le 3 septembre, déjà je m'adressais à tout le monde, c'est important qu'on adopte cette loi en septembre. Et je veux revenir... pourquoi c'est très important, M. le Président, et la séquence des événements qui s'enclenche à partir d'aujourd'hui. On revient en Chambre donc mardi dernier, M. le Président, en disant: Voilà, il y a maintenant les agences de crédit, le Québec s'en tire mieux qu'ailleurs. Bien sûr, on est responsables, donc on est cohérents et donc il ne faut pas que le budget de l'État soit en décalage fondamentalement avec une autre loi. On doit adopter cette loi. Je pensais que c'est ça qui arriverait, M. le Président, parce qu'au fond, au-delà la crédibilité des finances publiques, au-delà de l'intérêt supérieur du Québec, entre nous autres, c'est le gros bon sens, c'est le gros bon sens qu'on ait des lois qui sont en cohérence les unes avec les autres.

Mais, l'opposition, on a passé 8 h 42 min en commission parlementaire cette semaine, un autre 8 h 42 min qui s'ajoute au débat de tout le mois de juin, M. le Président, et finalement, à peu près après 8 h 30 min, à 10 minutes de l'ajournement, parce qu'on a été ensemble mardi après-midi, mardi soir, mercredi matin, mercredi après-midi et jeudi matin... et là, 10 minutes avant l'ajournement, on a réussi à adopter l'article 1, M. le Président. Ils savaient que notre patience était épuisée. Mais pourquoi? Et donc on est ici aujourd'hui parce qu'au fond c'est évident, c'est évident que les députés de l'opposition, du Parti québécois et de l'Action démocratique du Québec, comme c'est leur droit légitime, ont décidé qu'ils étaient contre le fond de cette loi-là, alors ça, ils ont le droit de décider d'être contre le fond de cette loi-là, mais ont décidé aussi d'en bloquer l'adoption le plus longtemps possible. Et c'est pour ça que nous sommes ici, M. le Président. Parce que, cette loi, on en a besoin.

Et c'est quoi, la séquence des événements? On adopte le budget au début avril. On dépose, quelques semaines plus tard, la loi n° 40, qui est incorporée à ce budget, dont l'essence, le principe est déjà annoncé dans le budget. Il faut le mettre dans le texte de loi. C'est devant nous. On pensait que ce serait réglé à la mi-juin. Qu'est-ce que ça fait, et c'est quoi, la séquence des événements, M. le Président?

Premièrement, il y a la réforme comptable, qui se complète dans ce budget, la réforme comptable sur laquelle bien sûr, enfin, on vient de se rendre compte que l'opposition dit: Oui, maintenant on est d'accord avec tous les éléments de la réforme comptable, M. le Président. Le Vérificateur le demande... général le demande, le Contrôleur des finances le demande. Donc, il faut adopter la réforme comptable.

Deuxième élément, il faut adopter le principe de base qu'on ne compensera pas le déficit, qu'on ne coupera pas les services publics. Et là ça, c'est la différence fondamentale entre eux et nous, M. le Président. Et, évidemment, quand on cherche les citations, on ne les trouve pas immédiatement, et François Legault, qui clairement, clairement nous a dit, nous a dit... François Legault et le député de Rimouski qui nous ont dit clairement que, pour eux, les principes de la loi actuelle d'équilibre budgétaire... c'est-à-dire que le gouvernement doit, s'il fait un déficit, trouver, annoncer et trouver les moyens par lesquels il va le compenser, pas revenir au déficit zéro, ce qu'on fait, ce qu'on s'engage, ce que les citoyens veulent de nous. Ça, on le fait. Mais, en plus de revenir au déficit zéro, le déficit de 4 milliards de cette année et de 4 milliards l'an prochain, il faut le compenser, il faut le résorber.

Ça, c'est la position de l'opposition officielle, M. le Président, ce n'est pas la nôtre. La conséquence de ça, ça veut dire, comme ils l'ont fait dans le passé, qu'on coupe les services publics, qu'on coupe l'éducation, qu'on coupe la santé, qu'on coupe les médecins, qu'on coupe les orthopédistes. M. le Président, non, les citoyens ne veulent pas ça. Les citoyens veulent que, pendant qu'on navigue dans cette turbulence économique, on maintienne l'emploi le plus possible, on maintienne l'industrie à flot, on maintienne la construction, les infrastructures, ce qu'on a fait, ce qu'on réussit bien, mais ils veulent aussi qu'on maintienne les services publics, M. le Président.

Et donc, dans la loi n° 40, il y a ce principe fondamental de maintien des services publics en plus de la réforme comptable.

Donc, nos prochaines étapes. On adopte le budget. On a fait ça au printemps. On adopte la loi n° 40. On aurait dû faire ça au mois de juin. N'eût été de l'attitude des parlementaires, ça aurait été déjà fait. Mettons qu'on l'adopte au mois de septembre, M. le Président. Ça nous permet de sortir les comptes publics. Troisième étape, M. le Président, ça nous permet de sortir les comptes publics. C'est quoi, les comptes publics? C'est nos états financiers. L'année financière s'est terminée le 30 mars dernier. Les états financiers qu'on va sortir, que je veux sortir le plus rapidement possible au mois d'octobre, le Vérificateur général est en train de terminer sa vérification, on sera normalement donc prêts au mois d'octobre, un peu plus vite des fois que d'ailleurs les années précédentes. Les comptes publics bien sûr doivent être faits au 30 mars en tenant compte que la réforme comptable est complétée mais en tenant compte aussi, M. le Président, que l'ensemble

des éléments de la loi n° 40 sont là, entre autres la définition de la dette.

Une fois qu'on a fait les comptes publics, la prochaine étape, quatrième étape: la mise à jour économique et financière. On a fait le budget. Il est normal, comme ministre des Finances, que je fasse, et c'est prévu pour le mois d'octobre, une mise à jour économique et financière: Où en sommes-nous dans l'économie, où en sommes-nous dans les revenus et dépenses gouvernementales et qu'est-ce qu'on projette pour la fin de l'année, qui est un exercice très complexe cette année, M. le Président, entre autres, avec la récession, cette turbulence, les prévisions économiques qui changent fréquemment? Puis, dans la mise à jour économique et financière, ce n'est pas juste qu'est-ce qui s'est passé depuis quatre mois, c'est qu'est-ce qui arrive d'ici le 30 mars, et donc les prévisions: À quelle vitesse la reprise économique va prendre, quelle force aura-t-elle? Parce que, là, on a les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars qui viennent affecter notre année financière.

Alors, évidemment, il faut essayer d'avoir la meilleure prévision possible, et ça, on fera ça dans la mise à jour économique et financière. Mais la mise à jour économique et financière nécessite l'adoption de la loi n° 40 parce que comment, si... Imaginez une seconde que le Parlement tout à coup décide, cette Assemblée nationale, qu'on ne vote pas la loi n° 40. Ça veut dire, comme ministre des Finances, que le budget, M. le Président, il est incohérent. Ça veut dire, comme ministre des Finances, qu'il faut que je prenne le 4 milliards prévu cette année et le 4 milliards prévu l'an prochain et qu'immédiatement... Au fond, c'est comme si on votait contre le budget. Au fond, ce à quoi on assiste, c'est à un deuxième débat sur le budget. Il faudrait dire: Non, non, immédiatement je mets en oeuvre des mesures de coupure dans l'éducation, dans la santé, dans les services de garderie, dans les congés parentaux. Il faut qu'on trouve 4 milliards cette année et 4 milliards l'an prochain. Ce n'est pas notre choix, M. le Président. Mais on ne peut pas mettre à jour les finances publiques et l'économie si on ne sait pas bien sûr que ce qui est au budget est conforme à la loi n° 40, à la loi d'équilibre financier, telle qu'elle est amendée à la loi n° 40.

Et donc, M. le Président, il est essentiel de faire ça maintenant. Ça fait cinq mois de l'année qu'on est dans l'année financière. Il y a une question de crédibilité des finances publiques du Québec aussi, M. le Président. La crédibilité des finances publiques du Québec — les gens qui nous regardent — nécessite bien sûr que, quand il y a un engagement budgétaire... le gouvernement est-il capable de traduire cet engagement budgétaire et l'ensemble de ce qui est dans le budget dans des textes législatifs cohérents? On s'attendrait... C'est le gros bon sens. J'allais mettre un petit mot avant «gros bon sens». C'est le gros bon sens. On s'attendrait que tout le monde dise: Bien, oui, c'est cohérent. Vous l'avez déjà dit, il y a un budget, on a voté contre, mais c'est cohérent, on va adopter la loi qui y donne suite, ce serait normal.

L'opposition a le droit de s'opposer. Ils se lèvent le matin en disant: Il faut qu'on s'oppose aujourd'hui. Mais elle a aussi le devoir, elle a aussi son devoir d'État, hein, de laisser le gouvernement finaliser, de laisser les finances publiques du Québec être crédibles. Voilà pourquoi, M. le Président, nous sommes ici. Et le fond des choses, le fond des choses, c'est le maintien ou non des services publics. Parce qu'au-delà de tout ce qu'on entendra

aujourd'hui, parce que ce qu'ils nous disent rarement... Parfois, dans des moments de lucidité, François Legault l'a dit, le député de Rimouski l'a dit, le député... le critique en matière de santé l'a dit, parfois, dans ces moments de lucidité, ils disent: On veut les principes de l'ancienne loi. On n'accepte pas que vous en suspendiez les effets pendant deux ans. On n'accepte pas ça. On veut que vous preniez le déficit et que vous le compensiez immédiatement, au cours des prochaines années, et dites-nous comment. Le débat, M. le Président, n'est pas sur le retour à l'équilibre budgétaire, il y aura un retour à l'équilibre budgétaire. Le débat n'est pas sur la date de retour à l'équilibre budgétaire, c'est 2013-2014, contrairement à d'autres. Le débat ne semble plus être sur la réforme comptable. La réforme comptable sera en place avec cette loi.

Le débat, M. le Président, est: Que fait-on avec le déficit cette année et l'an prochain? Est-ce qu'on coupe dans les services publics? Est-ce qu'on monte les impôts? C'est le choix de l'opposition. Ou est-ce que, M. le Président...

**Des voix: ...**

**Le Président:** M. le ministre, vous avez la parole.

● (12 h 30) ●

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. On voit bien, M. le Président... Et c'est le même brouhaha qui crée l'incertitude. L'incertitude plane sur les finances publiques du Québec, M. le Président. L'incertitude plane dans la tête des citoyens à savoir: Est-ce que le Parti québécois va gagner ce débat, puis on va se retrouver à une autre époque où on va couper les infirmières, les médecins, les orthopédaogues et l'ensemble des services, ou est-ce qu'on va se retrouver avec le plan du gouvernement du Québec, qui vient protéger les valeurs québécoises, qui vient protéger nos services de santé, nos services d'éducation, ce qu'on fait pour la famille, ce qu'on fait pour la culture?

Il est là, le coeur du débat. Il faut mettre fin à cette incertitude parce que ça fait... D'habitude, ce serait dans le discours du budget, mais ce vote-là a eu lieu. Ça, c'est une loi qui vient compléter le discours du budget, et ils la bloquent, M. le Président. Il faut mettre fin à cette incertitude pour le bien des citoyens du Québec, pour le bien des finances publiques du Québec, pour la crédibilité des finances publiques du Québec. Et, cinq mois après le début de l'année financière, M. le Président, il faut que ça cesse, il faut que cette loi soit adoptée. Et voilà pourquoi on est en séance aujourd'hui.

**Le Président:** La parole est maintenant à la Mme la chef de l'opposition officielle.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** Merci, M. le Président. J'ai écouté attentivement les propos du ministre des Finances. J'ai aussi entendu les réponses... ou l'absence de réponse à mes questions, ce matin, auprès du... au premier ministre et ses affirmations. Alors, je vais reprendre, si vous le permettez, un certain nombre d'affirmations et du ministre des Finances et du premier ministre, qui ne font pas vraiment l'éclairage sur la réalité telle qu'elle existe, M. le Président.

D'abord, il y a une première chose. Le projet de loi n° 40, en fait, là, il fait deux choses. Il dit: On a des

règles comptables auxquelles on doit se conformer pour répondre aux exigences du Vérificateur général et aux bonnes pratiques en ces matières. Très bien, nous sommes d'accord avec ça. La deuxième partie du projet de loi dit: On doit revenir à l'équilibre budgétaire, mais je ne vous dirai pas comment. Je vais vous fixer une date et d'aucune façon je ne vous dirai comment je vais faire pour réduire les dépenses de 1 milliard de dollars. Le ministre des Finances, lui, dit: Je ne ferai pas de coupures. Bon, il va réduire les dépenses de 1 milliard de dollars. Est-ce qu'il peut m'expliquer ça, là, comment il va faire ça? En tout cas, dans son projet de loi, il ne l'explique pas.

Alors, la position de l'opposition a été très responsable depuis le début. Et il a plaidé beaucoup, le ministre des Finances, sur le fait qu'on doive se conformer pour avoir des états financiers et des finances publiques qui répondent aux plus hauts standards. On est d'accord. Nous avons procédé à plusieurs réformes comptables, d'ailleurs, qui nous ont mis dans le peloton de tête des États modernes à cet égard-là et nous voulons contribuer à ça parce qu'il en va, oui, de la réputation du Québec. Mais le ministre des Finances ne peut pas prendre prétexte du fait qu'il veut se donner un chèque en blanc pour faire n'importe quoi, pour ne jamais nous dire où il va s'en aller et, en même temps, mettre dans la même loi ces règles comptables que nous voulons, tout autant que lui, changer.

Au printemps dernier, c'était la proposition de mon collègue François Legault. Je l'ai faite cette semaine ici même, appuyée par la deuxième opposition, M. le Président. Il me semble que c'est simple, ça, scinder le projet de loi et adopter les nouvelles règles comptables. Alors là, le ministre des Finances va cesser de dire n'importe quoi, M. le Président, et de dire qu'il a...

**Des voix: ...**

**Mme Marois:** ...il a siégé pendant 50 heures et que ça n'avancé pas. Ça n'avancé pas parce que vous ne répondez pas aux questions et parce que vous ne voulez faire aucun amendement à votre loi. Eh, là! Alors, vous ne voulez faire, donc, aucun amendement à la loi. Or, évidemment, on se retrouve avec, d'un côté, un chèque en blanc et, de l'autre côté, des nouvelles règles comptables.

Maintenant, on ne peut pas dire non plus n'importe quoi quand on parle des finances publiques. Alors, depuis quelques jours, je pose des questions au premier ministre, mes collègues posent des questions au ministre des Finances, et on nous répond que c'est impossible d'avoir un plan de redressement, il n'y a pas d'États dans le monde qui en ont. Bien, j'ai des petites nouvelles pour le ministre des Finances, nos voisins du Nouveau-Brunswick, ils en ont un, plan de redressement. Ils ont indiqué exactement ce qu'ils allaient faire. En Californie, qui n'est quand même pas le dernier État des États-Unis, ils en ont un, plan. Oui, c'est vrai que les États fédérés en ont moins, mais les États régionaux en ont.

Alors, si les autres en ont, je me dis: Est-ce que notre ministre des Finances n'a pas la capacité de présenter un plan qui a de l'allure, qui se tienne debout et qui nous permette de savoir exactement ce qu'il va faire? Parce que je veux bien que, jovialiste, le ministre des Finances nous dise: Moi, là, je ne couperai nulle part, oui, mais son budget dit: Je vais couper 1 milliard de dollars. Où est-ce qu'il va le prendre, ce milliard-là, M. le Président? Il dit:

Je vais résoudre le déficit, mais je ne veux pas toucher à la taxe. En tout cas, son premier ministre nous a dit pendant la campagne électorale qu'il n'augmenterait pas la taxe, que les tarifs allaient progresser en fonction du rythme de l'inflation peut-être. Or, ce qu'on constate, là, c'est qu'on est obligé de les hausser, les tarifs, là, ils sont... Avec le Régime de rentes, avec la CSST, etc., dû à la mauvaise gestion à la Caisse de dépôt, 40 milliards de dollars de perdus. Bon.

Alors donc, le ministre nous dit: Oui, j'en ai un, plan, pour au moins 40 %. Dans ce 40 %, il y a 1 milliard de dollars en coupures. Alors, dites-nous comment vous allez faire ça, où vous allez prendre cet argent-là, M. le Président. D'autres États dans le monde n'ont pas de plan? Faux. Il y a des États dans le monde qui en ont, puis, si j'avais le temps de faire une recherche plus poussée, j'en sortirais d'autres, probablement. D'accord? Bon.

Maintenant, le premier ministre se vante depuis... Enfin, à toutes les périodes de questions, il se vante: Le Québec fait mieux qu'ailleurs. La récession nous touche moins. Le gouvernement a fait un bon travail. Bon, d'abord, il y a quatre provinces sur neuf, en excluant le Québec, qui, en 2009, font mieux que le Québec. Bon. Alors, on est dans la moyenne, quoi? On ne fait pas nécessairement mieux qu'ailleurs en tout et pour tout et tout le temps. Quatre provinces, et ça, c'est l'Institut de la statistique du Québec qui l'a dit. Je m'excuse, là, mais c'est une institution tout à fait renommée, reconnue et fiable. Bon. Alors, on pourra effectivement vous envoyer les documents s'il y a lieu.

Mais le Québec fait mieux pourquoi? Parce que c'est vrai qu'il fait quand même bien. Pas autant que le dit le premier ministre, mais il fait bien. Puis là on dit: Bien, c'est à cause de... écoutez, là, c'est à cause des décisions qu'on a prises comme gouvernement, et c'est pour ça que ça explique notre déficit. C'est faux, M. le Président. C'est complètement faux. Le déficit, c'est la croissance des dépenses qui est plus élevée que la croissance de notre richesse collective, et ce qui crée un déficit.

Il y a à peu près 200 millions dans le budget qui sont consacrés à faire face à la crise, M. le Président, pas 3,8 milliards, pas 4 milliards de dollars, M. le Président. Et ce sont des décisions... Et, si, dans certains secteurs, ça va mieux qu'ailleurs, ce sont des décisions prises en 2007, fin 2007. Est-ce qu'on était en récession à la fin 2007? Non, M. le Président. Il y a eu un drame à Laval, on s'est rendu compte que les infrastructures avaient besoin d'être renouvelées, et on a mis en place un immense et important problème d'infrastructures. Mais on ne prévoyait pas du tout la crise à cette époque-là. Alors donc, qu'on nous dise maintenant ce c'est l'action du gouvernement, non. Le gouvernement nous amène dans le trou, crée un déficit, et c'est à cause de sa mauvaise gestion.

Et, si l'économie est si diversifiée, ce n'est pas la faute de ce gouvernement-là, M. le Président, parce qu'il a mis la hache dans tous les projets intéressants au Québec lorsqu'ils sont arrivés. Là, ils sont en train de se rendre compte qu'ils ont fait quelques erreurs. Ah! on va réinvestir avec le Fonds de solidarité. Ah! on va redonner des moyens à la SGF. Ah! on va redonner des moyens à Investissement Québec. Ah! ils se rendent compte, là, que ça n'avait pas d'allure, ce qu'ils avaient fait. Si l'économie du Québec est si diversifiée, c'est, entre autres, à cause de l'action sérieuse, systématique menée par des gouvernements du Parti québécois, M. le Président. Alors...

**Une voix:** ...

● (12 h 40) ●

**Mme Marois:** Oui, puis il y en a en face qui le savent très bien. Alors, M. le Président, donc, le... Je vais continuer parce que j'ai d'autres éléments que nous a apportés le premier ministre avec lesquels je suis complètement en désaccord. M. le Président, on nous demande tellement un chèque en blanc qu'on ne sait pas actuellement quelle est la hauteur réelle du déficit pour 2009-2010 et encore moins pour 2010-2011. Les prévisions du ministre ont été faites en mars à 4 milliards près, là, 3,9 milliards, 3,7 milliards, une année après l'autre.

Le premier ministre nous rabat les oreilles tous les jours. À chaque question, il me dit: Ah! ce n'est pas possible de faire des prévisions, le Mouvement Desjardins a révisé 12 fois ses prévisions. Si le Mouvement Desjardins, qui est quand même une institution privée — collective, mais privée — a les moyens et a des gens suffisamment informés qui ont les données pour être capables de faire des révisions, moi, je suis persuadée — puis disons que j'ai quelques expériences de ce côté-là aussi — que le ministère des Finances est capable de nous présenter des prévisions maintenant et surtout de nous dire à quelle hauteur est réellement le déficit du Québec.

Alors, nous ne le savons pas, nous sommes en train d'adopter une loi dans laquelle, d'abord, il n'y a pas de plan de redressement, on ne sait pas à quoi ça va toucher, une loi adoptée par bâillon, contre la volonté des deux oppositions ici, M. le Président, et même du député indépendant, puis on ne sait pas ce qu'on vote. C'est bon, ça. C'est un bel exemple à donner à la population. On ne sait absolument pas ce qu'on vote, c'est un chèque en blanc qu'on donne au ministre.

Alors là, maintenant qu'il va avoir une loi pour se conformer aux règles comptables, il va pouvoir nous dire la vérité sur les chiffres, M. le Président, il va pouvoir nous dire exactement où en est le déficit. Qu'est-ce que la loi vient changer là-dedans, à cet égard-là? Voyons donc! Comme si les spécialistes des finances publiques qui sont au ministère des Finances n'étaient pas capables de nous dire ça maintenant et que ça leur prend une loi pour nous dire ça. C'est ridicule, M. le Président, admettons-le ensemble.

Bon, maintenant, regardons un petit peu la gestion de ce gouvernement avec la question de la dette. Parce que, ce matin, aussi, là, on a eu droit au fait qu'on avait endetté le Québec, que notre gouvernement avait endetté le Québec. M. le Président, le record, le record absolu et relatif, c'est un gouvernement du Parti libéral qui l'a, M. le Président. Le premier ministre, en 2003, disait: Sous un gouvernement du Parti québécois, ce n'est pas vrai que le déficit a été à zéro, puisque la dette du gouvernement a augmenté, de l'État. Bien sûr, elle a augmenté parce qu'on a emprunté pour investir dans des équipements, pour investir dans des biens durables, pas une dette reliée à l'épicerie. Mais elle avait augmenté, en cinq ans, elle avait augmenté de 11 milliards de dollars. En six ans, en six ans, donc une année de plus, le gouvernement libéral a fait augmenter la dette à 49 milliards. Et, quand on corrige les effets comptables, c'est 30 milliards de dollars. Alors, comme comparaison, là, 11 milliards, cinq ans; 30 milliards, un gouvernement du Parti libéral, M. le Président.

La dette va s'accroître de 10 milliards en une seule année, une première de toute l'histoire du Québec. Et,

quand on s'endette, M. le Président, évidemment on augmente le coût de notre service de dette. Vous le savez, si on a une hypothèque plus élevée, on va payer un petit peu plus d'intérêt, hein? Bon, alors, c'est la même chose pour un gouvernement. Donc, notre gouvernement, à cause de cet endettement accéléré — le gouvernement du Parti libéral — à cause de cet endettement accéléré, va hausser son service de dette de combien? 3,3 milliards par année. 3,3 milliards par année. Je me suis mise à réfléchir, je me suis dit: Qu'est-ce que ça représente dans notre budget, ça, 3,3 milliards? En fait, c'est le budget du ministère du Développement durable, le budget des Relations internationales, de l'Immigration, du Tourisme, du Travail, des Services gouvernementaux, des Finances, de la Justice, de l'Agriculture et des Ressources naturelles. Ce qui veut dire que ça, ça représente 3,3 milliards, et le service de dette va augmenter d'autant. Le service de dette, c'est quoi? Ça veut dire, là, qu'on va dépenser 3 milliards de plus par année qu'on ne pourra pas mettre dans les services à la famille, dans les services aux personnes âgées, qu'on ne pourra pas mettre dans nos hôpitaux, qu'on ne pourra pas mettre pour aider nos gens sans emploi. C'est ça, l'irresponsabilité de ce gouvernement-là.

Et, quand on lui disait qu'Ottawa se retirait de l'espace fiscal puis qu'il devrait peut-être penser à l'utiliser, il ne l'a pas fait, M. le Président. Quand on lui disait, quand on lui disait: Non, ne réduisez pas autant les impôts... oui, réduisez-les pour les familles, mais gardez-vous une somme parce que cette réduction... c'est-à-dire cette correction au déséquilibre fiscal faite par Ottawa nous donne enfin un petit peu de moyens de respirer, ils nous ridiculisaient, ce n'était pas bon, on était des gens qui voulaient taxer, qui ne voulaient pas réduire les impôts. Vous allez les augmenter de combien maintenant, les taxes, les impôts et tous les tarifs, M. le Président, parce que vous avez été incapables de prévoir? C'est ça, un gouvernement du Parti libéral.

Alors, je vais répondre aussi à quelques affirmations faites par le ministre des Finances et par le premier ministre. Le ministre des Finances dit: Ah, quel bonheur! cet été, les agences de cotation, de la cote de crédit, ont confirmé notre cotation. Petite nouvelle pour lui: le 2 septembre 2009, Standard & Poor's a mis la cote de crédit du Québec sous surveillance. Ah! Et nous sommes allés chercher exactement l'analyse qu'ils ont faite, et ils souhaitaient — et souhaitent toujours, j'imagine — que le Québec ait un plan pour redresser l'état des finances publiques. Ah! Et, s'il n'en a pas, qu'est-ce que vous pensez que ça va être, la prochaine étape? C'est la cote de crédit qui risque d'être attaquée, n'est-ce pas, bon, parce qu'elle est actuellement sous surveillance.

Le premier ministre nous disait, encore ce matin ou hier, il nous disait: Regardez le déficit de l'Ontario, qui est plus élevé que le nôtre en termes de proportion sur le PIB, regardez le déficit américain, le déficit canadien. Petite nouvelle, M. le Président: la façon de comptabiliser les investissements dans les infrastructures est différente de la nôtre. On en prend une partie sur le compte courant, sur le budget courant, ce qui fait qu'évidemment leur déficit annuel a l'air plus important que le nôtre. Nous, on envoie ça au complet sur la dette, ce qui fait augmenter d'autant le service de dette. Alors, je veux bien, là, qu'on fasse des comparaisons, mais, quand on va faire des comparaisons, on va utiliser les vrais chiffres puis on ne mêlera pas les pommes avec les oranges, M. le Président.

Et puis là je vais terminer avec ça, M. le Président, la dette au 31 mars 2008, par comparaison à ce qui se passe dans les autres provinces, la dette brute, la dette nette, peu importe ce que l'on choisit comme élément pour qualifier la dette, comme concept pour qualifier la dette, dans tous les cas, dans tous les cas, le Québec a le record absolu, par comparaison avec les autres provinces, en termes de part de la dette sur le PIB: 49 % quand on prend la dette brute par rapport au PIB, 32 % quand on prend la dette nette. Partout ailleurs: 2 %, 8 %, 5,2 %, 24 %. Mais 24 %, là, c'est pas mal loin de notre 32 %, hein?

Alors, c'est ça, la réalité du Québec. Puis, dans les dernières années, le gouvernement du Parti libéral a fait augmenter cette dette-là comme aucun autre gouvernement avant lui ne l'avait fait. Alors, moi, là, la supposée compétence particulière d'un gouvernement du Parti libéral pour gérer l'économie du Québec, c'est un véritable fiasco. Et le premier ministre, qui voulait avoir les mains sur le volant, bien il les a, les mains sur le volant. Alors, qu'est-ce qu'il nous dit, qu'est-ce qu'il va nous dire maintenant pour nous sortir de la misère dans laquelle il a mis les finances publiques du Québec? Et c'est à lui que je pose la question, M. le Président. Est-ce qu'il va faire des coupures? Est-ce qu'il va hausser les impôts? Est-ce qu'il va hausser les tarifs? Pour l'instant, de toute façon, il ne le sait pas et ne nous le dit pas ou ne veut pas nous le dire, et les Québécois ne le savent pas. Alors, si ça prenait quelques exemples pour faire comprendre aux membres de cette Assemblée, pour que la population puisse comprendre, ceux et celles qui nous écoutent, que ce gouvernement est irresponsable, il me semble que la démonstration que j'en fais aujourd'hui est assez éloquente. Merci, M. le Président.

(Applaudissements)

**Le Président:** La parole est maintenant au député de Chauveau.

**M. Gérard Deltell**

**M. Deltell:** Je vous remercie infiniment, M. le Président. À ce stade-ci de nos travaux, nous sommes à discuter et à débattre de la situation de la motion de censure que nous présente aujourd'hui le gouvernement. Il s'agit là d'une situation extrêmement désolante pour quiconque aime la démocratie, aime le Parlement, aime les débats entre les parlementaires parce que, justement, nous mettons tout en question lorsque le gouvernement impose le bâillon comme il le fait aujourd'hui.

● (12 h 50) ●

J'ai eu le plaisir de rappeler tout à l'heure — le malheureux plaisir, pour certains — des déclarations passées des membres de l'actuel gouvernement concernant l'utilisation du bâillon. «Il fait taire la population du Québec», disait l'actuel leader du gouvernement. Mais ça, il le disait alors qu'il était dans l'opposition, le 15 juin 2008. «C'est un ombrage sur la démocratie au Québec.» Qui tenait ces propos? L'actuel premier ministre. Et savez-vous dans quel cadre de débats, M. le Président? En juin 2009, alors que le gouvernement du premier ministre Lucien Bouchard avait osé, imaginez-vous, imposer le bâillon deux semaines avant la fin des travaux parlementaires, le parti ministériel, qui, à l'époque, était l'opposition officielle, s'était offusqué

de voir qu'on faisait ça deux semaines avant. Et, aujourd'hui, on fait ça, quoi, on fait ça trois jours après le retour des travaux parlementaires, on impose le bâillon. Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. Mais je suis d'accord avec le premier ministre, qui disait qu'en effet c'est un ombrage sur la démocratie du Québec. Une autre déclaration également d'un actuel député libéral: «Je pense que ces atteintes à la démocratie se doivent d'être dénoncées à chaque fois qu'on a à les subir.» C'est ce que l'on fait aujourd'hui. Et qui disait ça? Le député de Brome-Missisquoi, le grand ami du premier ministre, comme chacun le sait.

Donc, M. le Président, il est malheureux de voir qu'aujourd'hui nous sommes convoqués dans une séance qui est particulière, qui n'est pas régulière, pour imposer le bâillon sur un débat qui, pourtant, est essentiel au Québec. Rappelons-nous, M. le Président, qu'il y a quelques mois nous étions tous fiers d'adopter ce que l'on appelle la réforme parlementaire. Nous, les députés, nous aimons notre travail, nous voulons le faire progresser, particulièrement aux yeux de la population, et voilà qu'aujourd'hui on impose le bâillon trois jours après la reprise des travaux parlementaires.

Et que disait encore, au mois de janvier dernier, l'actuel leader du gouvernement? Il disait qu'«il faut rapprocher le Parlement des citoyens. Nous souhaitons valoriser le rôle du député, et que la perception de la population du Parlement, c'est qu'effectivement le Parlement travaille de façon efficace.» Or, M. le Président, à quoi nous assistons aujourd'hui? C'est à une malheureuse dérive de la démocratie que nous nous devons de dénoncer vertement, comme d'ailleurs le disait le député de Brome-Missisquoi, comme le disait le premier ministre et comme le disait le leader du gouvernement en d'autres temps.

Alors donc, nous sommes convoqués actuellement pour adopter, sous le bâillon, un projet de loi. C'est surprenant, M. le Président, parce que, vous savez, le premier ministre a souvent cette belle expression: Nous allons retourner dans l'histoire, nous allons revoir l'histoire, il faut avoir la mémoire des événements. Bien, justement, on avait cru que le premier ministre avait compris parce que, tout le monde le reconnaît, en 2003, l'actuel premier ministre avait été un premier ministre qui n'était pas très habile. Je suis persuadé, M. le Président, que tous les membres de l'Assemblée nationale sont d'accord avec ça, à commencer par le premier ministre lui-même, parce que c'est exactement les propos qu'il tenait le 4 septembre 2009, donc il y a quelques jours à peine, lors de son hommage pour ses 25 ans de vie politique, alors qu'il disait: «A mon premier mandat, en 2003, je n'ai pas été un premier ministre très habile.»

Quelle avait été la marque de commerce de ce gouvernement, de cette législation de 2003 à 2007? Eh bien, M. le Président, pendant quatre ans, à trois reprises, pendant quatre ans, le gouvernement libéral avait imposé le bâillon. On se souvient tous, M. le Président, que justement, la soirée du 16 au 17 décembre 2003, le Parlement avait siégé jusqu'à 6 heures du matin. J'en garde personnellement un bon souvenir parce que j'avais fait un reportage là-dessus. C'était un très bon reportage, sans fausse modestie, mais c'était sur l'illustration malheureuse de la dérive démocratique du gouvernement, et ça, c'est décevant. Donc, il y avait eu trois bâillonnages, et c'est triste.

Que s'est-il passé par la suite? Eh bien, en 2007, le gouvernement a été élu sous un gouvernement minoritaire.

Et, je me souviens très bien, comme journaliste, j'avais interpellé l'actuel leader du gouvernement puis je lui avais dit: Comment vous allez faire pour gouverner? Vous n'avez plus le droit au bâillon, ça va être tough. Et le leader du gouvernement avait passé sans oser répondre à ma question, que je trouvais ça très décevant, mais quand même...

Alors, qu'est-ce qui s'est passé pendant 2007... en 2007-2008, lors de la précédente législature? Eh bien, le gouvernement a agi en fonction des intérêts supérieurs de la nation et il s'est inspiré des éléments positifs que l'opposition officielle proposait. C'est ainsi que, dès 2007, nous avons eu droit au retour des bulletins chiffrés. Alors qu'auparavant on trouvait ça grotesque, voilà que le gouvernement s'était... Enfin, la lumière fut, le gouvernement a adopté les bulletins chiffrés, proposition adéquate. Avait mené une enquête sur les aînés. Alors que l'ancien ministre de la Santé disait que ça n'avait pas de bon sens, il ne fallait pas faire ça, eh bien le gouvernement, en 2007, s'est inspiré de la proposition adéquate pour amener les enquêtes sur les aînés. Même chose sur la commission sur le financement de la santé.

Donc, nous avons eu quoi en 2007? Nous avons eu un gouvernement qui prenait les intérêts supérieurs de la nation à cœur et qui travaillait avec l'inspiration que pouvait donner l'opposition officielle. Donc, qu'est-ce qu'on voit, monsieur... Mme la Présidente — désolé de votre... du changement de genre — donc, qu'est-ce qu'on constate, madame...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Deltell:** Donc, qu'est-ce que l'on constate, Mme la Présidente, c'est la réalité suivante. C'est qu'en 2003 que s'est-il passé? C'est un gouvernement marqué par le sceau de l'arrogance, alors qu'en 2007 c'est un gouvernement marqué par le sceau d'ouverture. Et nous souhaitons que l'actuel gouvernement fasse preuve de beaucoup plus d'ouverture d'esprit, et soit au-dessus de la mêlée, et travaille main dans la main avec les parlementaires pour justement trouver solutions au débat actuel qui sont essentielles pour l'avenir du Québec.

Et, quand on évoque l'urgence, Mme la Présidente, je vous avoue en toute franchise... J'aime bien personnellement le leader du gouvernement. C'est un type que j'ai couvert comme journaliste, puis je le trouvais toujours très sympathique, il me donnait toujours des bonnes déclarations. Mais je vous avoue qu'hier il m'a bien fait rire. Alors que Tommy Chouinard, du journal *La Presse*, lui a demandé: Mais pourquoi vous faites ça aujourd'hui, alors que vous auriez très bien pu le faire au mois de juin dernier... Et la réponse du leader du gouvernement a été quoi? Ça a été de dire: Ah! c'est parce que François Legault était contre, puis on pensait que c'était François Legault qui était contre, pas l'opposition officielle. Mais là on a la preuve que c'est l'opposition officielle. Du grand burlesque, Mme la Présidente, du grand burlesque! Mais je mets ça sous le sceau du sens de l'humour du leader du gouvernement parce que je ne peux pas croire que c'est ça qui a conduit le gouvernement à agir de la sorte aujourd'hui. Sinon, bien, c'est absolument navrant. Donc, Mme la Présidente, c'est la portion que je voulais vous évoquer concernant le fait qu'aujourd'hui — et malheureusement ça va marquer l'histoire de trois mémoire — le gouvernement, après à peine trois jours du début des travaux parlementaires, impose un bâillon pour un projet de loi.

Mais, sur le fond des choses, Mme la Présidente, sur le fond des choses, mon ami le député de Shefford a eu l'occasion et aura l'occasion tout à l'heure d'y aller à fond sur cette question-là concernant la dette et concernant le projet de loi n° 40, mais ce qu'il est important de mentionner, Mme la Présidente, à ce moment-ci, c'est quoi? C'est que le premier ministre, depuis des semaines, n'a de cesse de tendre la main, il invite les gens, invite les gens à ne pas faire preuve de partisanerie. Eh bien, justement, Mme la Présidente, que le premier ministre ne fasse pas preuve de partisanerie. L'opposition officielle et la deuxième opposition ont soumis cette proposition-là au premier ministre à l'effet que l'on scinde le projet de loi n° 40 en deux, puisqu'il y a consensus au Québec concernant une question du... concernant la réforme de la comptabilité au Québec, mais pas sur l'autre aspect.

Et l'autre aspect, Mme la Présidente, est extrêmement important, et ça relève de quoi? Ça relève de la confiance que l'on doit avoir en nos dirigeants, et malheureusement, Mme la Présidente, force est d'admettre que l'actuel gouvernement n'a pas donné l'heure juste aux Québécois lors de la campagne électorale de 2008. Rappelons, Mme la Présidente, que le gouvernement, à ce moment-là, disait que tout allait bien, il n'y avait pas de problème. La Caisse de dépôt, on ne savait pas trop ce qui se passait. Nous avons eu le courage, l'honneur, mais aussi la témérité, il faut bien le reconnaître, de donner l'heure juste aux Québécois, et c'est ce à quoi les Québécois s'attendent: ils veulent que les gens qui s'engagent en politique donnent l'heure juste et ne fassent pas justement des chèques en blanc.

Et c'est ce à quoi nous sommes confrontés actuellement, Mme la Présidente, le gouvernement demande un chèque en blanc, et nous refusons. Et c'est ça qui est au coeur du débat actuellement, et c'est la raison pour laquelle nous refusons ce projet de loi, et nous souhaitons qu'il soit scindé pour que le débat sur la dette ait lieu de façon éclairée et qu'on ait tous les chiffres. Le gouvernement ne nous donne pas les chiffres. La meilleure façon d'avoir un débat de fond sur cette question-là, c'est d'avoir toutes les données et le gouvernement ne les donne pas, ce qui est navrant.

Parce qu'au fond de tout ça c'est quoi? Au fond de tout ça, c'est quoi? C'est la dette, et la dette, Mme la Présidente, c'est la vision qu'on a de l'avenir du Québec, c'est la vision qu'on a pour nos enfants. Quel héritage veut-on donner à nos enfants, à nos petits-enfants et à nos arrière-petits-enfants qui ne sont pas encore nés? Est-ce qu'on veut leur donner un État, Québec, qui sera endetté, qui sera alourdi ou, au contraire, on veut donner de l'espoir?

Malheureusement, Mme la Présidente, depuis 1970, les gouvernements successifs, que ce soit du Parti libéral ou encore du Parti québécois, ont creusé la dette. Coup après coup, Mme la Présidente, que ce soient les libéraux ou encore les péquistes, on a creusé la dette au Québec, Mme la Présidente. Libéraux et péquistes se sont prêtés, un après l'autre, la pelle pour creuser encore plus profond la dette au Québec, et c'est extrêmement décevant, et c'est...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, M. le député de Chauveau. M. le leader de l'opposition officielle.

**M. Bédard:** ...de ramener, de ramener l'ordre pour mon collègue, qu'on aime bien par ailleurs, même s'il parle contre nous.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, de toute façon, j'ai fait signe aux députés qui parlent. C'est vous qui avez la parole, M. le député de Chauveau. Je voudrais signaler à M. le ministre de la Famille que je l'entends à partir d'ici. S'il vous plaît, M. le député de Chauveau a la parole. Allez-y.

● (13 heures) ●

**M. Deltell:** Merci, Mme la Présidente. Et mes remerciements particuliers au leader de l'opposition officielle, je l'apprécie. Cela dit, Mme la Présidente, je tiens à rappeler que le Parti québécois a également été responsable du creux de la dette que nous avons au Québec parce que, parti politique après parti politique, législature après législature, les partis politiques, que ce soit le Parti libéral ou le Parti québécois, se sont passé la pelle pour creuser davantage la dette au Québec. Pendant 40 ans, la dette a augmenté, M. le Président. J'entends des bruits à gauche et à droite, mais la réalité est telle, Mme la Présidente, les chiffres sont têtus. En 1970, la dette représentait 10,1 % du PIB, et aujourd'hui c'est 46,2 %. C'est ça, l'augmentation, et c'est ça, la vision qu'on a pour l'avenir du Québec, c'est-à-dire la dette, endetter, augmenter la dette. Ça, ça veut dire quoi? C'est augmenter le fardeau que l'on donne à nos enfants, à nos petits-enfants, à nos arrière-petits-enfants. Dans 50, 60 ans d'ici, ils vont regarder ce qu'on a fait et vont juger, malheureusement, que nous n'avons pas été assez responsables pour poser les gestes importants pour cesser l'augmentation de la dette.

Mme la Présidente, mon temps est limité. Tout ce que je tiens à dire, Mme la Présidente, en terminant, mais c'est extrêmement important, c'est la vision que nous avons pour l'avenir concernant la dette. On sait qu'il y a quelques mois le Parti libéral s'est réuni et a décidé de nommer son chef grand bâtisseur du Québec. Malheureusement, comme l'a dévoilé tout à l'heure le député de Nicolet-Yamaska, jamais dans l'histoire un premier ministre n'aura autant endetté les Québécois. Donc, Mme la Présidente, l'actuel premier ministre est peut-être un grand bâtisseur pour le Parti libéral, mais pour les Québécois c'est un grand endetteur. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! J'ai besoin de votre collaboration. Si vous permettez, M. le député de Mercier, par alternance, je vais céder la parole au... vous céder donc... Allez-y, donc, M. le député de Verdun vous permet d'y aller. Vous avez cinq minutes, M. le député de Mercier. Mais je veux absolument qu'on écoute M. le député de Mercier. Il y a une seule personne qui a la parole en ce moment, et c'est lui. Merci de votre collaboration.

**M. Amir Khadir**

**M. Khadir:** Merci, Mme la Présidente. Si le ministre de la Famille daignait un peu plus écouter...

écouter les gens qui parlent au sein du Parlement, si le gouvernement en général était un peu plus à l'écoute de la population et aussi de l'opposition, sans partisanerie, je pense que le gouvernement comprendrait également, comme, moi, je le comprends, les appréhensions et les inquiétudes de l'opposition officielle et du deuxième groupe de l'opposition. Je pense qu'il est légitime de la part de l'opposition de demander à ce que le gouvernement soit le plus clair possible dans les mesures qu'il entend entreprendre pour s'assurer qu'il n'aggrave pas lorsqu'il veut bien faire, c'est-à-dire éviter de faire des coupures et soutenir... soutenir les efforts de l'ensemble de la collectivité québécoise pour sortir de la crise, démontrer aussi qu'il est capable de prendre des mesures pour éviter de plonger davantage le Québec dans une situation financière qui pourrait menacer à l'avenir et lui donner prétexte de couper dans les programmes sociaux.

Écoutez, la question qu'il m'apparaît important de poser, c'est: Est-ce qu'il y a de la place aux débats réels au sein du Parlement et dans ses commissions? Il me semble qu'en début de session en tout cas il devrait y avoir cette place. Alors, pourquoi ne pas être un peu davantage à l'écoute, prendre le temps de voir qu'est-ce que l'opposition a proposé, qu'est-ce que les différentes oppositions ont à proposer? Malheureusement, si je me fie à l'exemple que j'ai vécu encore cette semaine à la Commission des relations avec les citoyens, qui étudie le projet de loi n° 7 sur l'institution d'un fonds de développement des jeunes, le ministre de la Famille est resté tout à fait inflexible, tout à fait insensible devant des propositions qui pourtant jouissent d'un consensus non seulement en société, mais également à l'Assemblée nationale. Par exemple, la proposition qui venait de notre part, c'était simplement de soumettre la loi... le projet de loi n° 7 à la loi, votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, de lutte contre la pauvreté. Nous, on faisait cette proposition dans un esprit constructif. Malheureusement, alors que cet amendement aurait pu très bien contribuer à préserver la crédibilité du fonds, qui est sous questionnement de la part des acteurs sociaux étant donné le rôle que ça donne au secteur privé dans le contrôle et dans la définition des programmes du gouvernement, le ministre de la Famille s'est refusé... Et, malheureusement, en matière de... en matière de loi n° 40, du projet de loi n° 40 puis des propositions que l'opposition officielle mène, je sens la même... la même insistance du gouvernement à se refuser à tout compromis le plus raisonnable.

Alors, ça donne la mauvaise impression au nouveau député que je suis qu'il y a bien des décisions qui sont prises en dehors et en l'absence d'un contrôle direct des parlementaires et des élus du peuple. En l'occurrence, dans le cas, par exemple, du fonds que j'ai mentionné tout à l'heure, on a l'impression que c'est... le gouvernement est plus attentif aux caprices de la fondation Chagnon plutôt que d'être à l'écoute des propositions qui lui sont faites de la part de l'opposition. Si ce gouvernement se montrait un peu plus à l'écoute, dans le cas du projet de loi n° 40, à ce qui vient de la part de l'opposition, il n'aurait pas usé de la force brute du nombre pour imposer ses vues.

Alors, il me semble que l'exercice de la démocratie ne devrait pas se terminer, Mme la Présidente, le soir des élections, d'autant plus qu'on sait que le mode de scrutin actuel ne permet pas l'expression du pluralisme tel qu'il se vit actuellement en société en matière de politique

publique. Donc, il me semble qu'il y aurait un peu plus de place à faire pour le débat de fond, les vraies discussions que nous devons avoir entre élus pour contribuer à la saine gestion de la cité.

Maintenant, si, dans les cinq heures que nous aurons devant nous, le gouvernement est changé... est prêt à changer d'attitude, moi, pour ma part, de la part de Québec solidaire, j'aurais une série de propositions pour débloquent l'impasse et pour permettre de réconcilier le désir du gouvernement d'avoir un projet de loi qui lui permette de suspendre l'application de la loi sur le déficit zéro et tenir compte des appréhensions et des préoccupations formulées très légitimement par l'opposition.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Mercier. Je reconnais maintenant M. le député de Verdun et leader adjoint du gouvernement.

### M. Henri-François Gauthrin

**M. Gauthrin:** Je vous remercie, Mme la Présidente. Je voudrais d'abord rappeler à cette Chambre que, le 21 avril dernier, unanimement nous avons adopté une nouvelle procédure, une nouvelle procédure, Mme la Présidente, qui élimine les bâillons, élimine les bâillons, comme nouveau règlement, avec tout le respect que je dois au député de Chauveau. Nous avons, à l'intérieur du nouveau règlement, et on l'a voté unanimement, à l'intérieur du nouveau règlement, nous avons prévu une procédure d'exception pour pouvoir adopter des projets de loi, procédure d'exception sur laquelle on permet l'expression de la démocratie en accordant cinq heures de débat sur ce qu'on appelle... en deuxième lecture, c'est-à-dire sur la motion en ce qui touche l'adoption de principe, cinq heures de débat en ce qui touche l'adoption en commission parlementaire et prise en considération du rapport. Ça a été de part et d'autre... et ça a été un résultat d'échanges où il y avait eu des abus, justement, par l'utilisation des différents parlementaires de cette motion sur le bâillon, et on l'a purement et simplement supprimé de notre règlement, ce qu'on appelait dans le temps les motions de suspension des règles, qui suspendaient les règles, qui permettaient aux leaders de suspendre le nombre de règles de l'Assemblée qu'ils choisissaient. Et au contraire on a introduit... on a introduit cette procédure qu'on appelle la procédure d'adoption des lois en utilisant la procédure d'exception. Du moment, Mme la Présidente, que ça a été un gain important, et ce gain important, c'est celui qu'on utilise actuellement, aujourd'hui.

Mme la Présidente, il me semble important qu'on regarde où en est la situation par rapport au projet de loi n° 40. Dans le projet de loi n° 40, on a non seulement été en mesure... on a déposé ce projet de loi, on a débattu l'adoption de principe ici, en Chambre. Dans l'adoption de principe, Mme la Présidente, et vous vous en rappelez certainement, il y a 40 intervenants de l'opposition officielle qui sont intervenus, quatre intervenants de la deuxième opposition qui sont intervenus et un seul intervenant de notre côté, je pense, le ministre porteur du débat, le tout pour à peu près 14 h 30 min de débat. Nous avons déjà débattu 14 h 30 min ce projet de loi, et je crois, Mme la Présidente, si vous voulez, que les positions ont été clairement établies. Elles ne sont pas... Elles sont

divergentes. Il y a des positions qui sont propres à l'opposition officielle, des positions qui sont propres à la deuxième opposition, des positions qui sont gouvernementales, mais, à un moment ou l'autre, Mme la Présidente, on a voté ici et on a adopté le principe de ce projet de loi.

● (13 h 10) ●

Je me permettrai aussi de rappeler que... de rappeler qu'il y avait la possibilité dans notre règlement, il y aurait eu la possibilité, au moment de l'adoption de principe, de faire une motion de scission. Je m'y attendais. J'étais prêt à plaider qu'on ne pouvait pas faire une motion de scission parce que le projet de loi avait une unité, mais on aurait pu faire une motion de scission, et cette Chambre se serait prononcée. Elle se serait prononcée à savoir: Est-ce qu'on peut avoir deux projets de loi ou un seul projet de loi? J'ai attendu, mais en vain, que l'opposition propose une motion de scission. Elle n'est jamais venue. Et permettez-moi, Mme la Présidente, de vous rappeler à l'heure actuelle que la motion de scission, lorsqu'on prend la procédure d'exception, ne peut être recevable qu'au moment de l'étude de l'adoption de principe. Ce qui veut dire que, compte tenu de nos règlements — règlements, et je le rappelle ici à l'ensemble des parlementaires, règlements que nous avons tous adoptés il n'y a pas tellement longtemps, au mois d'avril dernier, à l'unanimité — il n'y a pas possibilité de faire une motion de scission de ce projet de loi. Soyons bien conscients, tout le monde ici, dans cette Chambre, a voté ce règlement, et ce règlement ne permet pas aujourd'hui de faire une motion de scission, n'en déplaise à ma collègue et amie la chef de l'opposition, n'en déplaise à mon ami le député de Chauveau, on ne peut plus aujourd'hui faire de motion de scission de ce règlement, en fonction du règlement que nous nous sommes tous donné à l'unanimité. Et c'est important de bien le comprendre.

Mme la Présidente, et je vous le rappellerai aussi, nous avons renvoyé ce projet de loi en commission parlementaire. Le député de Laval-des-Rapides pourrait en témoigner, nous avons tenu, je vous le rappellerai et je vous l'ai rappelé, des commissions parlementaires le 10, le 11, le 12, le 15, le 16 juin, et ce n'est pas tout, le 15, le 16 et le 17 septembre. En tout, Mme la Présidente, on a siégé 39 heures en commission parlementaire, 39 heures en commission parlementaire, et les positions sont restées, et, avec tout le respect... je respecte absolument les positions de chacun dans un débat, dans un débat démocratique, mais les positions sont restées fixes, n'ont pas évolué, et... de part et d'autre. Et je me permettrai de rappeler à la fois la position qui a été... de la deuxième opposition, qui a été formulée par le député de Shefford, ou la position qui a été portée à l'époque par les parlementaires de l'opposition qui... que j'ai écoutés et qui ont fait avec beaucoup de grâce... être en mesure de pouvoir, disons, étirer, excusez-moi, le débat. Et, à chaque fois, si tel est... il n'était pas question de faire en sorte que ce projet de loi soit adopté: Jamais, en tout cas, je n'accepterai de défendre et d'appuyer un tel projet de loi. C'était... je peux citer son nom actuellement, c'était François Legault qui, parlant au nom de l'opposition, disait ça le 10 juin. Etc.

Le député de Shefford disait, à peu près dans le même sens: Il est hors de question, on ne peut pas accepter de voter pour un tel projet de loi. Il a dit ça le mardi 16 juin.

Alors, Mme la Présidente, il faut bien être conscient qu'il y a eu un débat, que les positions soient claires de part et d'autre. Il est clair que, de notre côté, on a une position qui est celle du maintien des services. La loi, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, la loi sur la réduction et l'empêchement de faire des déficits nous obligerait, si on l'appliquait dans son verbatim, telle qu'elle est, à avoir des coupures drastiques à la fois dans l'ensemble des services de santé et dans l'ensemble des services d'éducation et, de surcroît, nous empêcherait de faire ce qui est une des priorités de notre gouvernement, de faire des mesures de soutien à l'emploi.

Parce qu'une des priorités de ce gouvernement qui est obsédé par les questions économiques, c'est faire en sorte qu'on puisse être en mesure de maintenir le maximum de personnes à l'emploi. Alors ça, si on applique... si on ne passe pas cette loi, la loi n° 40, on se donne un bâillon qui nous empêche d'aller dans ce sens-là. C'est ce qu'a défendu avec brio le ministre des Finances, et il a repris actuellement ce même débat. Il est clair que la position du gouvernement, c'est la position en faveur du maintien des services et en faveur du soutien à l'emploi. C'est notre position. La position de l'autre côté, et je la respecte — on peut accepter qu'on ait des positions qui soient des positions divergentes, Mme la Présidente — la position, c'est de dire: Il faut réduire le déficit au plus vite, quels que soient les effets que ça puisse avoir sur les citoyens.

Et je comprends le problème de la dette. Ne croyez pas... et je m'adresse directement à mon ami le député de Chauveau: Le problème de la dette est un problème important, c'est un problème que je ne néglige en aucune manière, mais, à l'heure actuelle, dans la situation où on est, nous avons priorisé actuellement, d'une part, le maintien des services, d'autre part, le soutien à l'emploi.

Alors, les choses ont été dites, Mme la Présidente, ont été dites moult fois. 55 heures de débat. 55 heures dans lesquelles chacun a répété, et suivant divers tons, avec tout le... disons, le... le brio que peuvent avoir mes collègues de l'opposition, les positions sont restées les mêmes depuis le début jusqu'à... elles n'ont pas évolué.

À un moment, Mme la Présidente, un gouvernement doit gouverner et prendre une décision. Aujourd'hui, le gouvernement prend la décision, le débat a eu lieu, le débat est terminé, le débat est fini. Nous avons décidé aujourd'hui d'utiliser une procédure qui a été votée par tout le monde, qui est la procédure d'exception, qui va permettre encore le débat. Nous allons encore avoir cinq heures, cinq heures, chers collègues, cinq heures en commission plénière, ici, pour pouvoir encore faire valoir de part et d'autre nos positions. Mais ce gouvernement a décidé qu'il fallait trancher le débat, et nous allons le trancher aujourd'hui, Mme la Présidente, en fonction, et je le rappellerai aujourd'hui, d'un règlement qui a été adopté par tous. Merci.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Verdun. Je reconnais maintenant M. le député de Nicolet-Yamaska, porte-parole de l'opposition officielle en matière de commerce international et d'institutions financières. Et je vous rappelle qu'il vous reste 30 minutes, à votre formation politique.

### M. Jean-Martin Aussant

**M. Aussant:** Merci. Merci, Mme la Présidente. J'aimerais tout d'abord commencer en parlant du fait qu'un bâillon en début de session c'est assez inusité. Ça illustre assez bien le manque d'ouverture de ce gouvernement-là quant aux discussions qu'on devrait avoir autour d'un projet de loi qui va non seulement avoir des effets sur les budgets des années à venir, mais sur les finances publiques du Québec pendant une génération, au bas mot, sinon des générations.

J'aimerais aussi, concernant ce bâillon, ressortir quelques citations qui ont été faites il y a quelques années et certaines plus récentes. En 1999, le premier ministre lui-même parlait d'un ombrage sur la démocratie en parlant du processus de bâillon. En 2001, il parlait d'une attitude dictatoriale et d'un abus de pouvoir. Et, encore l'an dernier, il disait lui-même vouloir travailler de façon consensuelle avec le Parlement pour justement faire avancer les choses collectivement, pour le bien-être collectif. Et le fait qu'on nous impose ce bâillon dès le début de la session, ça nous illustre parfaitement bien que ce gouvernement-là n'a rien changé de son comportement arrogant et ne veut rien entendre.

D'ailleurs, je voudrais faire un parallèle avec les consultations de 1996, lorsqu'on avait voté la Loi sur l'équilibre budgétaire. Il y avait un très grand nombre de groupes de toutes les franges de la société qui avaient participé à ces consultations-là, que ce soient le patronat, les syndicats, les mouvements étudiants. Même l'Église y était. Donc, c'était un amalgame assez total de toutes les franges de la société qui avaient participé à ces consultations-là.

En commission parlementaire, on a essayé de déposer des amendements pour que le gouvernement accepte d'entendre à nouveau ces groupes-là pour qu'ils viennent nous dire ce qu'ils en pensaient, du projet de loi n° 40. On est pas mal convaincus qu'ils en auraient pensé la même chose que nous, et je vais y revenir, mais, bref, le gouvernement a absolument refusé tous nos dépôts d'amendement pour entendre des groupes... inviter des groupes à venir nous dire ce qu'ils en pensaient, y compris le groupe jeunesse de leur propre parti politique, qui, on le sait maintenant, est en profond désaccord avec ce projet de loi là. Il y a même eu une espèce de guerre au sein du parti entre les jeunes et les élus.

Donc, non seulement ce gouvernement est fermé, mais en plus il prétend des choses qui sont absolument inexacts. Entre autres...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député, poursuivez.

**M. Aussant:** Ce que j'essaie d'exprimer pendant qu'on s'excite de l'autre côté, c'est qu'il y a des limites à dire n'importe quoi. Et ce gouvernement-là l'a fait très bien récemment.

**Des voix: ...**

● (13 h 20) ●

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci de votre collaboration. Poursuivez, M. le député.

**M. Aussant:** Merci. Donc, durant cette commission-là, le discours de l'opposition a été absolument constant. Ce qu'on disait, c'est qu'on était d'accord avec les changements comptables, qui sont dus — c'est vrai, ils sont parfaitement pertinents — mais on n'était pas d'accord avec le fait que le gouvernement voulait, dans ce projet de loi là, se donner un chèque en blanc pour faire les déficits qu'il voulait sans aucun plan de retour à l'équilibre. C'est absolument inacceptable pour l'opposition comme pour les commentateurs et les analystes, il y avait unanimité là-dessus. Et je voudrais faire un parallèle avec la situation de 1996, où le projet de loi contenait effectivement des balises précises: il y avait un retour à l'équilibre budgétaire en quatre ans, avec des chiffres précis, des déficits de 3,2, 2,2, 1,2 et zéro à la quatrième année. Donc, non seulement il y avait un plan, mais en plus la situation était plus difficile, parce qu'en 1996 c'était un déficit structurel qu'on avait.

Actuellement, le gouvernement n'arrête pas de dire qu'on est en déficit conjoncturel dû à la crise. C'est donc dire qu'après la récession il devrait rapidement revenir à l'équilibre budgétaire. Donc, si on utilise l'argumentaire du gouvernement, ce serait encore plus facile aujourd'hui de faire un plan de retour à l'équilibre que ce l'a été en 1996, quand nous l'avons fait. Donc ça, le gouvernement reste muet là-dessus. Et, premièrement, l'hypothèse d'un déficit conjoncturel seulement n'est pas tout à fait exacte non plus, puisque le Vérificateur général lui-même a confirmé que le Québec était en déficit structurel depuis quelques années. Donc, si la gestion avait été meilleure au cours de ces années-là par le gouvernement actuel, on serait mieux équipés aujourd'hui pour résorber le déficit au sortir de la récession. Mais ce n'est absolument pas le cas, à cause de plusieurs années de gestion déficiente de ce gouvernement-là qui font en sorte que non seulement on est dans une conjoncture défavorable économiquement, mais en plus on traîne des déficits structurels de plusieurs années, ce qui fait que le Québec est aujourd'hui la juridiction la plus endettée au Canada.

Et ça, c'est une autre affirmation du gouvernement qui s'apparente à du n'importe quoi: que ça va tellement mieux ici, et qu'on s'en sort tellement mieux, et que le Québec est tellement paradisiaque par rapport à tous les autres pays et autres juridictions du monde. Je vous rappellerais que le Québec est la juridiction la plus endettée au Canada et que même les agences de notation, dont le ministre aime bien citer quelques phrases très bien choisies d'ailleurs... Et je comprends le ministre du Développement économique de regarder ailleurs quand le ministre des Finances fait des affirmations un peu étranges. Mais, bref, on a — ici aussi, on est capables de lire — on a les rapports de Moody's et Standard & Poor's sur la situation du Québec.

Moody's précise que l'endettement élevé du Québec par rapport au Canada et même par rapport à d'autres pays sur le plan international est inquiétant. Elle dit que le Québec a une dette qui correspond à 181 % de ses revenus. Mais ça va tellement mieux ici qu'ailleurs, la gestion libérale a été vraiment fantastique! Ça, juste pour faire un parallèle, une famille qui aurait un revenu...

**Des voix: ...**

**M. Aussant:** Ils applaudissent! Ils applaudissent au rapport de Moody's qui dit qu'on a 181 % de dette par

rapport à notre revenu de l'État. C'est fantastique! Ça montre très bien le fait qu'ils ont tout à fait compris la situation dans laquelle ils veulent nous pousser avec le projet de loi n° 40. C'est merveilleux!

Bref, juste pour faire un parallèle pour les gens qui nous écoutent, une famille qui aurait un revenu annuel de 50 000 \$, ça correspond à une dette de 90 000 \$. Le Québec est endetté à cette hauteur-là. Ça, c'est Moody's, qui parle aussi de la politique fiscale et de la politique de liquidités du Québec, qui est moins prudente que dans d'autres provinces du Canada. Ça, le ministre ne nous l'a pas cité, comme par hasard, dans cette étude-là. On parle aussi de ces provinces au Canada qui sont mieux cotées que le Québec, et ça, c'était avant le dépôt de ce projet de loi là, qui va empirer la situation des finances publiques du Québec. Donc, si le ministre croit que les agences de notation n'ont que de bons mots pour son gouvernement, c'est vraiment parce qu'il choisit ses citations, c'est, comme je le disais, inexact.

Si on passe à Standard & Poor's, qui récemment a revu sa perspective du Québec, qui était positive, elle a été réduite à neutre. Donc, ce n'est jamais un bon signe, définitivement. On y citait d'ailleurs le manque à gagner en termes de péréquation, qui est un élément que nous avions souligné il y a quelques mois à peine et que le gouvernement niait totalement en nous traitant de... en nous accusant de vouloir faire peur aux gens. On avait très bien identifié le manque à gagner de près de 1 milliard de dollars qui s'ensuivrait dans les nouveaux calculs de la péréquation. Le gouvernement nous avait ridiculisés. Standard & Poor's, eux, l'ont remarqué. La réduction, aussi, d'entrées de taxes, Standard & Poor's le mentionne. Nous avions suggéré d'occuper l'espace fiscal laissé vacant par le fédéral. Encore une fois, on nous avait accusés de vouloir fouiller dans les poches des contribuables et d'être irresponsables. C'était la chose responsable à faire, puisque ça n'aurait fait aucun... aucune différence pour les contribuables. Le Québec aurait pu simplement occuper l'espace fiscal laissé vacant par Ottawa. Mais ce gouvernement, dans un manque de vision total, a décidé de ne pas le faire, et maintenant on se retrouve avec un déficit de 4 milliards annoncé pour cette année, mais qui sera sans doute beaucoup plus élevé. Le ministre l'a d'ailleurs lui-même déjà dit.

Je vous parlais de la constance de notre discours durant la commission, et on nous ramène souvent le fait que M. Legault, notre ancien collègue, a quitté. M. Legault disait exactement la même chose que l'on dit aujourd'hui: la réforme comptable est souhaitable, mais le chèque en blanc est absolument irresponsable, et on ne peut pas donner ça. Et, quand on nous dit, de l'autre côté, que M. Legault a quitté, je leur rappellerais que M. Séguin a quitté, M. Audet a quitté, Mme Jérôme-Forget a quitté, de votre côté. Donc, si vous voulez parler de constance des équipes, il y a autre chose à...

**Des voix:** ...

**M. Aussant:** On nous dit aussi, on nous dit aussi...

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît, chers collègues! Je sais que nous

siégeons en continu. On a de longues heures à faire. Raison de plus pour se discipliner davantage, s'il vous plaît. Je demande au député de Nicolet-Yamaska de poursuivre son intervention.

**M. Aussant:** Quand on nous dit aussi que, oh horreur! on a passé 50 heures en commission parlementaire, ce que nous essayions de faire pendant ces 50 heures là, c'était de faire entendre raison au gouvernement, comme tout le monde essaie de faire entendre raison à ce gouvernement depuis plusieurs années, et on voulait simplement qu'ils réalisent que non seulement le projet de loi devrait être divisé en deux, mais que de nous demander de donner un chèque en blanc, comme on l'a dit souvent, sans aucune balise, sans aucun plan de retour à l'équilibre, c'était tout à fait inacceptable.

Et, quand le ministre des Finances nous dit que ce projet de loi là ne peut absolument pas être scindé parce qu'il faut absolument que les règles comptables soient là pour faire un budget, c'est un peu comme s'il nous disait qu'il faut absolument refaire l'asphalte quand on change le Code de la route. Ça n'a rien à voir. On peut très bien revoir les règles comptables et faire un budget ensuite. Donc, le ministre des Finances peut revoir son argumentaire.

Quand on nous dit aussi que tout va tellement mieux qu'on est mieux qu'ailleurs, on a dit tout à l'heure qu'il y a quatre provinces sur neuf, hors Québec, qui font mieux que le Québec. Il y a d'ailleurs des pays, à l'étranger, comme le Danemark, la Nouvelle-Zélande, dans les pays riches, mais pas seulement ceux-là, l'Afrique du Sud, l'Inde font mieux que le Québec. Donc, le ministre, qui dit qu'on s'en sort mieux que tout le monde, il y a, encore une fois, des limites à dire n'importe quoi.

Je l'ai mentionné, en 1996, le déficit était structurel simplement, ce qui faisait que c'était encore plus difficile de mettre ces balises en place dans un projet de loi très précis. Cette fois-ci, on nous dit que c'est impossible parce qu'il y a trop d'inconnues. Les inconnues, effectivement, il y en a, mais de dire que... Premièrement, le ministre... le premier ministre se vante lui-même de ne pas... «se vante»... se vante lui-même de ne pas pouvoir faire de prévisions précises, puisque Desjardins l'a refait 12 fois dans la dernière année. Le ministre des Finances, depuis le mois de mars, ne nous a donné aucune nouvelle indication sur l'état des finances publiques. C'est une grave différence, en fait, de fréquence de prévision, et on est totalement dans l'obscurité en ce moment à savoir quel sera le déficit l'an prochain, et surtout est-ce que le déficit cumulé de 11,6 milliards annoncé pour les quatre prochaines années, est-ce qu'on s'en tient encore à ces lignes-là ou non. C'est sans doute pourquoi ils ne veulent pas prendre... ils ne veulent pas accepter de mettre dans le projet de loi des chiffres précis, parce qu'ils savent très bien que les chiffres qu'ils nous annoncent sont sans doute fort différents de ceux qu'on verra dans les budgets à venir.

Un des grands problèmes du projet de loi n° 40, la partie qu'on n'aime pas du projet de loi n° 40, c'est aussi que ça ne force absolument pas le gouvernement à prendre ses responsabilités et à prendre des... pardon, des décisions difficiles dans ce mandat. On voudrait pouvoir faire les déficits sur plusieurs années, comme par hasard peut-être jusqu'à une prochaine campagne électorale. Et ça, en 1996, quand nous avons fait cette Loi sur l'équilibre budgétaire, il y avait un retour... un plan de retour précis à l'équilibre.

Ce gouvernement veut absolument éviter de prendre ses responsabilités. Il y a même le premier ministre, dans ses séquences humoristes, récemment, qui a dit que ce projet de loi là serait un test de responsabilité pour l'opposition, alors que sans arrêt il nous répétait qu'il fallait que lui-même ait les mains sur le volant tout seul. Une fois que les décisions difficiles arrivent, il s'en remet à l'opposition. Et je reviendrai tout à l'heure sur toutes les suggestions responsables, justement, que nous avons faites au gouvernement depuis ces... depuis les derniers mois, depuis avant la campagne électorale, que le gouvernement a, une après l'autre, balayées du revers de la main et qui maintenant auraient été de fort bonnes idées. En fait, les suggestions qu'on avait à travers le temps équivaldraient au déficit escompté actuel. Donc, ça aurait pu compenser le déficit prévu par le ministre des Finances.

Maintenant, on parlait de cette absence totale de mesures et de comment on va revenir à l'équilibre budgétaire. Est-ce que c'est par des hausses de tarifs plus élevées? Est-ce que c'est par des hausses de taxe anticipées? On parlait de 2011, on parle déjà de 2010. Est-ce que c'est par une hausse d'impôt? Le premier ministre a affirmé lui-même, la main sur le coeur, que les hausses d'impôt étaient exclues, mais, à voir tout ce qu'il a affirmé la main sur le coeur, en campagne électorale, qui s'est complètement avéré par la suite, on peut douter de tout ce qu'on affirme maintenant du côté des finances publiques, au Parti libéral.

● (13 h 30) ●

Il y a aussi le fait que, plutôt que de mettre plus d'efforts dans des mesures qui ne viendraient pas piger dans les poches des contribuables, on s'en remet tout de suite aux tarifs et à une hausse de taxe anticipée. Et là, ici, je parle de l'évasion fiscale, qui devait être un des moyens utilisés par le gouvernement dans son dernier budget. Évasion fiscale, secteur dans lequel on n'a toujours engagé personne, et on parle même de 2014 pour que toutes ces personnes soient en place, alors que le budget fait des prévisions de récupération d'évasion fiscale jusqu'à 2014. Donc, il y a ... il est fort à parier que le total des économies en évasion fiscale qu'on prévoit dans le budget ne sera pas rencontré. Je vous rappelle qu'on visait à récupérer 200 millions dès la première année, 300 l'année suivante, 600 l'année suivante et 900 la quatrième année, et, comme je vous dis, personne n'a encore été engagé, et on attend 2014 avant de voir tous ces effectifs-là en place.

Donc, c'est une source de revenus qui permettrait au gouvernement d'aller chercher l'argent dans les poches de ceux qui fuient les impôts, au lieu d'aller encore piger dans les poches des honnêtes contribuables qui paient leurs impôts. C'est un effort que le gouvernement devrait faire de façon beaucoup plus soutenue plutôt que d'augmenter la taxe plus rapidement.

La contrebande de cigarettes est un autre exemple de source fiscale qui n'rait pas piger dans les poches des honnêtes contribuables qui paient déjà leurs impôts. Les paradis fiscaux, les redevances minières, le fait d'avoir un seul rapport d'impôt au Québec, qui ferait sauver des centaines de millions au système chaque année, il y a beaucoup d'autres façons d'aller chercher de l'argent, pour le gouvernement, que dans les poches des contribuables qui les paient déjà, leurs impôts.

Durant ce projet de loi là... On parle souvent, comme je le disais, des 50 heures de commission, qui, à nous, ne nous paraissent pas énormes. On parle d'une dette

de 40 milliards supplémentaires au Québec depuis que ce gouvernement est en place. Si vous divisez 40 milliards par 50 heures de commission, ça fait cher de l'heure. Il n'y a pas vraiment de façon de se dire que 50 heures, c'était trop pour discuter de ce projet de loi là qui va endetter le Québec et les générations à venir à une hauteur absolument phénoménale. On l'a dit tout à l'heure, en période de questions, ils ont le record total d'endettement historique au Québec. Jamais un premier ministre n'aura endetté le Québec autant que ce premier ministre.

Le Vérificateur général est venu nous voir en commission parlementaire lors de l'étude du projet de loi. C'est assez inusité, d'ailleurs, que le Vérificateur général vienne à l'étude d'un projet de loi, et ce qu'il nous a dit... Encore une fois, encore une fois, le ministre des Finances choisit très bien les citations du Vérificateur général qui font son affaire, mais ce qu'il nous a dit, c'est qu'il était en désaccord avec les méthodes comptables utilisées par le gouvernement et que, à quelques occasions, il y a certaines opérations du gouvernement, dans ce projet de loi là, qui mènent à des opérations financières absolument pas rentables. On y reviendra plus tard. Mais le Vérificateur général nous montrait d'ailleurs un tableau parlant de méthodes comptables qu'on voulait, nous aussi, changer. C'était la partie du projet de loi avec laquelle on était d'accord, qui se référait d'ailleurs pas mal au projet de loi n° 85 qui portait sur les réformes des méthodes comptables, et le Vérificateur général nous a même détaillé un tableau, dans lequel il fait la différence entre un solde tel que publié par le gouvernement et un solde tel que lui le calcule. Et ce tableau-là, c'était pour l'année charnière 2006 qui était justement une année à laquelle on a remis le compteur à zéro, disons, pour les finances publiques.

Le gouvernement affichait, pour cette année-là, un surplus de 192 millions de dollars. Le Vérificateur général, selon ses calculs, arrivait à un déficit de 5,2 milliards de dollars, donc une différence de 5,4 milliards de dollars entre le chiffre que le gouvernement publiait et le chiffre que le Vérificateur général croyait être le juste chiffre selon des méthodes comptables plus acceptables ou les PCGR, les principes comptables généralement reconnus. Et il fait même le détail, et c'est très précis au niveau des restrictions que le gouvernement utilisait, des dépenses ou des réductions non considérées aux fins de la loi, il y avait même des revenus comptés deux fois dans les rapports financiers du gouvernement.

Donc, le Vérificateur général, contrairement à ce que prétend le ministre des Finances quand il choisit très bien ses citations, le Vérificateur général disait qu'il était très souhaitable de changer la façon de publier les chiffres par ce gouvernement. Et d'ailleurs il concluait son rapport — son dernier rapport — en disant, et là c'est textuel: Nous avons de nouveau «[recommandé] au gouvernement d'utiliser des méthodes comptables rigoureuses pour dresser ses états financiers annuels afin d'améliorer sa reddition de comptes sur l'état réel des finances publiques du Québec et de favoriser une meilleure compréhension quant à l'atteinte de l'équilibre budgétaire».

Et je vous rappellerais, ceux qui l'ont vu et entendu, mais M. Parizeau, un ancien premier ministre du Québec et un très grand spécialiste des finances publiques, on en conviendra tous, quelle que soit notre famille politique, qui disait qu'actuellement il y a à peu près 20 personnes au Québec qui comprennent bien les

états financiers du gouvernement. Il y a un grave problème de clarté. La partie du projet de loi qui aurait pu clarifier tout ça et régler tout ça, on était totalement d'accord, mais le gouvernement a voulu mettre dans le même paquet son chèque en blanc pour faire des déficits répétés, et c'est à ça qu'on s'oppose. On ne veut pas simplement bloquer le processus, on s'oppose au fait de laisser ce gouvernement endetter le Québec encore plus qu'il ne l'a déjà fait. Et je vous rappelle qu'il l'a déjà fait à des niveaux records.

On parlait tout à l'heure du sens des responsabilités que le premier ministre voulait, nous, nous imputer en disant que c'était un bon test pour l'opposition. En plus de nous faire bien rire, ça nous a remémoré tout ce qu'on lui avait suggéré depuis quelques mois, donc avant la campagne. Quand le fédéral a changé la formule de la péréquation, nous avions averti le gouvernement que ça allait couper d'à peu près 1 milliard les transferts. On était en campagne, on nous a ri au nez en disant que c'était complètement faux. Finalement, c'était vrai. Quand le fédéral s'est retiré de l'espace de taxation à la consommation en réduisant de deux points la TPS, nous avions suggéré d'occuper cet espace fiscal pour renflouer les coffres de l'État. On nous a accusés de vouloir piger dans les poches des contribuables. Ça équivaut à 2,4 milliards de dollars. Déjà, avec le milliard de dollars de péréquation, on est à 3,4 milliards de dollars de suggestions responsables qu'on avait faites au gouvernement.

Quand, ensuite, on a modifié le traitement comptable d'Hydro-Québec, malgré que nous étions en désaccord avec ça, 400 millions de réduction de péréquation ont suivi ça. On est donc rendus à 3,8 milliards de dollars, ce qui équivaut à peu près au déficit budgétaire de cette année. Donc, si le gouvernement avait reconnu nos suggestions responsables à travers le temps, on n'en serait même pas à un déficit aujourd'hui au Québec.

Il y a d'autres exemples aussi. Quand le fédéral a fait un transfert de 950 millions au Québec, on était en campagne électorale, on est allés pour des baisses d'impôt évidemment, on voulait garnir les coffres de votes. Donc, encore une fois, une chose irresponsable à faire qui fait que le Québec, aujourd'hui, se retrouve avec un grave manque à gagner dans ses finances publiques. Donc, s'il y a un parti dans cette Chambre qui a été responsable et qui a dit des choses difficiles à dire malgré qu'on était en campagne électorale, c'est bien le Parti québécois. Et que le premier ministre nous dise maintenant qu'il faut qu'on soit responsables dans l'atteinte du déficit zéro, c'est un peu ridicule. C'est même indécemment.

Le gouvernement, actuellement, prétend qu'il a identifié 40 % des mesures de retour à l'équilibre budgétaire. Quand je disais tout à l'heure qu'il y a une limite à dire n'importe quoi, ça, c'est absolument n'importe quoi. Sur les 40 %... Si on détaille leurs mesures, l'impasse actuelle est de 10 milliards de dollars dans le budget actuel. Il y a 2,4 milliards de ce 10 milliards qui a été identifié en mesures précises, c'est-à-dire 24 % et non 40 %. Donc, il n'y a même pas le quart des mesures qui ont été identifiées pour régler cette impasse-là. Et ce 2,4 milliards, en plus, il inclut 900 millions de récupération d'évasion fiscale, ce qui veut dire que le 2,4 n'est même pas 2,4. Donc, on est généreux quand on lui accorde 24 % du travail fait, ce n'est même pas ça. Ça veut donc dire que non seulement il manque 3,8 milliards dans cette impasse, mais en plus il y a un 4 milliards de réduction d'augmentation des

dépenses de l'État qui n'est absolument pas identifié. Les dépenses de l'État croissaient à une vitesse beaucoup plus élevée que celle qui est inscrite au budget cette année, c'est-à-dire qu'il va devoir y avoir des coupures et des rationalisations pour lesquelles on n'a absolument pas de plan. On ne sait pas où le gouvernement veut couper, où le gouvernement veut augmenter les impôts, les taxes ou les tarifs, et c'est à ça qu'on dit non dans le cadre du projet de loi n° 40. On ne peut pas laisser un gouvernement qui a déjà prouvé qu'il gérait mal les finances publiques, on ne peut pas laisser un gouvernement qui a déjà prouvé son incompétence fiscale, je dirais, se signer lui-même un chèque en blanc pour refaire d'autres déficits prolongés et répétés.

Je l'ai dit tout à l'heure, le Québec est la juridiction la plus endettée au Canada, et ce ministre nous dit quand même que tout va mieux ici et qu'ils sont les plus responsables. C'est, encore une fois, n'importe quoi. La dette du Québec sera plus de 50 % du PIB très bientôt, alors que, dans le deuxième mandat du Parti québécois, on avait fait baisser cette dette de 4 % sous les 50 %. Alors là, c'est le train inverse qui repart avec les libéraux, on rejoue dans le même film dans lequel on avait joué dans les années quatre-vingt-dix, où on était arrivés au pouvoir en étant obligés de nettoyer le gâchis libéral qu'ils avaient installé pendant leurs deux mandats précédents.

Et la grande différence avec les consultations que le premier ministre veut peut-être faire, quoique c'est ridicule de passer un bâillon pour consulter par la suite, mais la grande différence avec 1996, c'est qu'en 1996 nous avions fait des consultations pour nettoyer leur gâchis. Maintenant, ils vont peut-être faire des consultations pour nettoyer leur propre gâchis. C'est une énorme différence. Et, de toute façon, les signes d'ouverture sont assez peu nombreux, on est à peu près certains que ce bâillon veut dire que la fin des discussions est officielle et qu'il n'y en aura pas, de consultation. Ils vont se signer le chèque en blanc qu'ils veulent, et ça va se terminer là.

Et le premier ministre nous accusait en plus, nous blâmait d'avoir augmenté la dette du Québec de 11 milliards de dollars en cinq ans, alors qu'eux, à la fin de l'année prochaine, ce sera 40 milliards de dollars de plus qu'ils auront ajoutés à la dette du Québec.

Donc, encore une fois, pour résumer, on était tout à fait d'accord avec certains éléments bénéfiques du projet de loi n° 40. Ce qu'on a essayé de faire en commission parlementaire, c'est de convaincre le gouvernement, de lui faire entendre raison sur le fait que donner un chèque en blanc à un gouvernement qui a déjà prouvé son incompétence dans la gestion des finances de l'État, ce n'était pas une bonne chose à faire, on ne pouvait pas accepter ça. Et, comme l'avait dit un de nos collègues en 1996, la Loi sur l'équilibre budgétaire, c'était une loi pour protéger les libéraux contre eux-mêmes. C'est encore le cas. Il ne faut absolument pas que le projet de loi n° 40 soit accepté, et on ne peut pas accepter le chèque en blanc. Merci.

● (13 h 40) ●

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Nicolet-Yamaska. Je reconnais maintenant M. le député de Laval-des-Rapides et président de la Commission des finances publiques.

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Paquet:** Mme la Présidente...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député.

**M. Paquet:** Mme la Présidente, en vertu de l'article 213, est-ce que le député de Nicolet-Yamaska accepterait de répondre à une question?

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Nicolet-Yamaska, acceptez-vous de répondre à une question? Monsieur...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre! C'est son droit le plus absolu. M. le député a refusé de répondre à votre question.

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît! Votre collaboration, s'il vous plaît! Des deux côtés de la Chambre. J'ai besoin de votre collaboration, des deux côtés de la Chambre. S'il vous plaît! Je voudrais céder la parole maintenant à M. le député de Viau et adjoint parlementaire du ministre des Finances, en vous rappelant qu'il reste environ 20 minutes à votre formation politique.

#### **M. Emmanuel Dubourg**

**M. Dubourg:** Merci, Mme la Présidente. À titre d'adjoint parlementaire au ministre des Finances, je dois dire que j'ai participé dès le tout début au débat sur le projet de loi n° 40. Mme la Présidente, nous avons essayé d'obtenir l'accord des oppositions, mais en vain.

Aujourd'hui, je voudrais m'adresser à la population pour expliquer et rétablir les faits. Je veux leur dire tout d'abord pourquoi il est impératif d'agir maintenant afin d'adopter ce projet de loi. Et ensuite je veux aussi leur dire qu'à nouveau voici comment le gouvernement libéral compte s'y prendre pour rétablir l'équilibre budgétaire.

D'abord, Mme la Présidente, nous devons agir maintenant parce que le processus traîne depuis trop longtemps. Nous avons déposé le budget le 19 mars dernier et adopté le 7 avril. Nous voilà à la mi-septembre, et encore aucun progrès n'a été réalisé. Nous avons passé plus de 50 heures en commission parlementaire, et les oppositions n'ont pas voulu discuter du projet de loi, ils ont systématiquement cherché à bloquer l'adoption de ce projet de loi en déposant tour à tour des motions et des amendements totalisant plus de 14 interruptions. Nous devons agir maintenant.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, s'il vous plaît. Oui, M. le leader de l'opposition.

**M. Bédard:** ...pour mon collègue, pour la suite de son intervention, on ne peut pas imputer de motifs indignes.

Quand les députés, en commission parlementaire, se prévalent du règlement pour entendre des gens en commission, c'est un droit qui leur est reconnu. Et de dire qu'ils ont tenté de bloquer le projet de loi, c'est leur imputer des motifs indignes, vous le savez...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien, M. le leader de l'opposition officielle.

**Une voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui. Très bien. Très bien.

**Une voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! Votre collaboration, M. le whip. M. le député, faites attention, s'il vous plaît. Soyez prudent dans vos propos, et poursuivez votre intervention.

**M. Dubourg:** Mme la Présidente, merci. Et, comme je disais, nous devons agir maintenant parce qu'il y a eu 14 interventions qui ont fait en sorte de retarder le processus pour adopter ce projet de loi. Donc, encore une fois, une autre raison pour laquelle nous devons agir maintenant, c'est parce que les observateurs, les agences de cotation surveillent de près nos travaux. Ils ont maintenu nos cotes. Cependant, elles s'attendent à ce que nous prenions les mesures nécessaires pour les finances du pays.

Nous devons agir maintenant, pourquoi? Troisièmement, parce que nous avons une responsabilité politique. Il ne faut pas nier la gestion non efficace des finances publiques lors de la dernière crise économique, alors que le Parti québécois était au pouvoir. Nous avons tiré des leçons de leur mauvaise gestion, il conviendrait de ne pas attendre plus longtemps. Lorsque je parle de leçons apprises, Mme la Présidente, rappelons que le Parti québécois, dans un contexte de crise économique, avait choisi de couper dans les services de santé et d'éducation en mettant à la porte des orthopédistes, des médecins, des infirmières, tout simplement pour équilibrer le budget. Si on avait su, nous, du Parti libéral, qu'ils allaient poser ce geste, le Parti libéral n'aurait jamais consenti à de telles coupures brutales. C'est le choix que le Parti québécois avait fait et c'était une erreur.

Quand je dis: C'est une erreur, ce n'est pas mes propos. D'ailleurs, François Legault, M. François Legault lui-même, il les a admises plusieurs fois non seulement en commission parlementaire, mais devant les journalistes. Et je reprends ses propos. François Legault disait, l'ex-député du Parti québécois: «...il n'est pas moins vrai que des erreurs ont été commises, notamment dans la gestion du système de santé avec les mises à la retraite prématurée d'infirmières et de médecins.» Il a ajouté: «Bien que le déséquilibre fiscal, dont nous n'avons peut-être pas mesuré toute la portée, ait rendu extrêmement difficile la poursuite de ces deux objectifs, il faut reconnaître sans détour que la mise à la retraite de milliers d'infirmières — et d'infirmiers — et de médecins, de même que le départ d'un millier d'orthopédistes et d'orthophonistes qui s'occupaient de nos élèves les plus vulnérables, ont été des erreurs que nous devons pleinement assumer.» Ça,

c'est François Legault, du Parti québécois, qui a admis vraiment que c'étaient des erreurs.

Et, M. le Président, je dois dire que, six ans plus tard, nous sommes en train de réparer les pots cassés. Nous vivons encore les conséquences des mauvaises décisions du Parti québécois. Non, les Québécois ne veulent plus rejouer dans ce film. Nous, du Parti libéral, nous avons décidé de faire autrement parce que nous avons des valeurs, et nos valeurs nous dictent de quelle façon procéder. Nous ne voulons pas faire comme le Parti québécois en coupant arbitrairement dans les services essentiels à la population, en allant chercher 11 milliards.

Et, aujourd'hui, je suis tout à fait heureux d'entendre le député de l'opposition, le député de Mercier, s'être dit d'accord avec nous et que c'est une excellente idée parce que nous ne voulons pas couper dans les services à la population.

M. le Président, aujourd'hui, j'ai l'occasion de rappeler à la population les propositions que nous mettons de l'avant et dire comment nous allons nous prendre, en leur présentant un plan crédible. Nous sommes en mesure de le faire parce que nous sommes compétents. L'économie, c'est notre force.

Qu'est-ce que nous proposons aux Québécois dans le contexte de la pire crise économique mondiale? D'abord, nous avons demandé de suspendre la Loi sur l'équilibre budgétaire. Cette proposition était inscrite dans le budget déposé par Monique Jérôme-Forget le 19 mars dernier en toute transparence. Nous n'avons pas demandé, M. le Président, d'abroger cette loi, nous avons tout simplement demandé de suspendre. Ils parlent de chèque en blanc. Ce n'est vraiment pas le cas parce que, nous, ce qu'on dit, c'est que, oui, nous avons décidé de faire un déficit parce que nous voulons maintenir les services à la population.

M. le Président, nous avons été à l'écoute. Le ministre des Finances a indiqué clairement que nous étions pour revenir en équilibre budgétaire à partir de 2013 parce que c'est ce qu'ils nous ont demandé en commission parlementaire. Nous avons acquiescé à cette demande.

● (13 h 50) ●

Par la suite, voyant, cet été, que, bon, le député... M. François Legault, lui, a quitté... Et, M. le Président, je dois vous rappeler que M. François Legault, c'est un comptable agréé, et même un fellow comptable agréé. C'est un expert, il est reconnu, il est respecté. Mais, voyant qu'il a quitté le bateau parce qu'il s'est dit: Écoutez, je suis tanné... Il en avait... il était tanné de s'opposer, il en avait ras... de s'opposer. Donc, nous, depuis notre retour, M. le Président, cette semaine, à l'Assemblée nationale, en commission parlementaire, nous ne cessons de constater les incohérences dans les amendements déposés par l'opposition. Le ministre des Finances a dit: Écoutez, on vous propose un entretien technique — dans le langage, on dit un briefing technique — pour qu'on vous explique ce projet de loi. Ils n'ont pas voulu. Ils n'ont pas voulu, M. le Président, parce qu'ils ne s'y connaissent pas dans ça. Donc, M. le Président, nous étions à l'écoute. Donc, je suis estomaqué d'entendre l'opposition parler d'arrogance malgré ces concessions. Nous ne pouvons pas tolérer cela, il nous faut donc poser des gestes responsables.

De plus, M. le Président, je dois ajouter que, lorsqu'il y a un empêchement avoué de la part des oppositions de perturber nos travaux... D'ailleurs, François Legault et d'autres, de l'ADQ, disaient que jamais on

n'adopterait ce projet de loi. Donc, il est tout à fait démocratique... D'ailleurs, mon collègue l'a dit tout à l'heure, que voilà qu'on peut utiliser une procédure d'exception pour pouvoir faire avancer nos travaux.

Donc, de ce que nous proposons, tout d'abord, M. le Président, je vous ai dit que suspendre ce projet de loi... suspendre cette loi en adoptant, plutôt, ce projet de loi. Deuxièmement, nous avons proposé dans le budget... nous avons une approche... notre stratégie est clairement identifiée dans le budget, et ça se résume en trois éléments distincts. Tout d'abord, on a dit qu'on veut soutenir les citoyens et les entreprises tout au long de la récession, on veut assurer et accélérer la reprise économique et, enfin, tracer la voie à suivre pour renouer avec des finances publiques saines.

M. le Président, pour soutenir — d'abord, le premier point — l'économie et l'emploi, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons investi plus de 15 milliards en améliorant les liquidités des entreprises, en appuyant la formation des travailleurs avec le Pacte pour l'emploi Plus, en soutenant davantage les familles — le ministre de la Famille en témoigne à tous les jours — et les aînés, en investissant aussi dans nos infrastructures. Pour préparer la reprise, M. le Président, nous misons sur le développement du Nord québécois, la création de nouveaux marchés avec le Canada et avec l'Europe et le développement aussi de technologies vertes.

Et un des points importants, M. le Président, c'est qu'on a dit que, pour retrouver l'équilibre budgétaire en 2013, voilà qu'est-ce que nous proposons. 40 % du chemin a été tracé. Nous sommes le seul gouvernement à avoir indiqué comment est-ce que nous allons nous y prendre. D'abord, nous allons intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal parce qu'on s'est dit: Tout citoyen doit payer sa quote-part d'impôt. Nous allons indexer des tarifs qui n'ont jamais été indexés depuis longtemps. Nous allons hausser la TVQ de 1 % à compter de 2011. Et nous allons continuer à maintenir à 3,2 % la croissance économique. M. le Président, nous avons présenté à la population un plan crédible parce qu'une fois de plus nous sommes prêts...

**Des voix: ...**

**M. Dubourg:** Nous avons un chef qui a de la vision...

**Des voix: ...**

**M. Dubourg:** ...nous avons un chef qui agit dans l'intérêt de tous les Québécois.

M. le Président, de ce que nous proposons, le premier ministre l'a dit, nous allons organiser un débat public sur les services parce que c'est important de demander à tous les Québécois c'est quoi, la qualité des services qu'ils veulent, et comment est-ce que nous devons nous y prendre pour payer ces services. Nous sommes le seul gouvernement à avoir agi en ce sens pour revenir à l'équilibre budgétaire. Donc, c'est donc un plan crédible que nous proposons.

En terminant, M. le Président, permettez-moi de rappeler que nous avons le mandat d'agir. Nous avons été en élection pour demander au peuple québécois de nous donner la majorité, car il y avait une tempête économique

qui se dessinait. Les Québécois nous ont accordé leur confiance le 8 décembre dernier, comme nous leur avons demandé, parce qu'ils savent que nous sommes le gouvernement de l'économie.

**Des voix:** ...

**M. Dubourg:** M. le Président, en plus d'avoir le mandat d'agir au nom de tous les Québécois et dans l'intérêt de tous les Québécois, nous sommes crédibles, car nous avons fait nos preuves de multiples façons. Oui, nous avons décidé de faire un déficit parce que nous avons fait le choix de ne pas couper dans les services de santé et d'éducation tout en continuant à... en versant des sommes dans le Fonds des générations.

En même temps, M. le Président, ce déficit se compare avantageusement à d'autres provinces, et c'est même le plus bas en pourcentage du PIB. Vous voyez que, tout à l'heure, la chef de l'opposition parlait du Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick, c'est 2,6 % du PIB, leur déficit. D'ailleurs, il faut rappeler que Moody's, en août dernier, a décoté le Nouveau-Brunswick, alors que, nous, ce n'est pas le cas, M. le Président. Si on prend, par exemple, au fédéral, c'est 3,7 %. Si on prend en Ontario, M. le Président, c'est 3,2 % du PIB. Or, nous, au Québec, notre déficit représente 1,3 % du PIB, M. le Président.

Écoutez...

**Des voix:** ...

**M. Dubourg:** Voilà. Voilà. Donc, il faut...

M. le Président, j'avais noté qu'il faut rendre à César ce qui est à César. Le gouvernement libéral, c'est un gouvernement compétent. C'est parce que nous avons posé, M. le Président, un certain nombre de gestes qui nous ont valu cette cote de crédit. Nous avons posé un certain nombre de gestes qui nous ont valu la confiance des Québécois. Notre gouvernement travaille sur tous les tableaux pour une économie performante et pour la création de richesse.

M. le Président, j'espère que...

**Le Président:** S'il vous plaît. Sur une question de règlement, M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Honnêtement, monsieur...

**Le Président:** S'il vous plaît.

**M. Dupuis:** ...tout le monde... tout le monde...

**Des voix:** ...

**M. Dupuis:** M. le Président, tout le monde reconnaîtra, là, que c'est un excellent discours. Est-ce qu'on pourrait...

**Des voix:** ...

**Le Président:** Votre intervention, M. le leader du gouvernement, m'invite à vous indiquer qu'il y a trop de bruit. S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît. Vous savez qu'il s'agit d'une question très simple pour tout le monde, c'est de respecter les gens qui s'expriment en cette Chambre. Alors, M. le député de Viau, vous avez la parole.

**M. Dubourg:** Merci, M. le Président. M. le Président, je continue. Nous, du gouvernement libéral, nous rendons notre fiscalité plus concurrentielle; nous soutenons l'innovation; nous développons la compétence de notre main-d'oeuvre, en plus d'attirer l'immigration; nous investissons dans des créneaux porteurs de prospérité comme les énergies renouvelables; nous ouvrons de nouveaux marchés pour nos entreprises; et nous remettons nos infrastructures en état.

Les gestes que nous posons jour après jour permettent aux experts de titrer, dans les quotidiens — vous l'avez répété, votre chef l'a dit tout à l'heure: *Le Québec s'en tire mieux*. Et c'est vrai. Les journaux aussi titrent: Le Québec, c'est le paradis des familles. Il y a même un livre qui a été écrit par Luc Godbout pour montrer vraiment, depuis... le gouvernement libéral est en place, le Québec est le paradis des familles.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dubourg:** Merci. Et, M. le Président, ce n'est pas fini, Claude Picher, de *La Presse*, dit: *Une chance qu'il y a le Québec!* Écoutez, donc c'est parce que...

**Des voix:** ...

**M. Dubourg:** ... — merci — c'est parce que nous posons des gestes vraiment qui font la différence. Encore une fois, dans le journal: Le Québec bien armé face à la récession, selon la Banque TD. M. le Président, ce n'est pas fini. Écoutez, prenons encore une fois *La Presse* du 29 août — ah non! celle-là, je ne sais pas s'ils l'ont vue: *La recette québécoise fonctionne*, M. le Président.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dubourg:** Yé! Yé! M. le Président, yé! Ah oui! Ah oui!

**Des voix:** Bravo!

**M. Dubourg:** Oh, yé! Oui. Oui. Oui.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dubourg:** Merci. Merci. Merci. Ah oui! Ah oui!

**Des voix:** Bravo!

**M. Dubourg:** Oui!

**Une voix:** ...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Des voix:** ...

**Le Président:** Attention! S'il vous plaît!

**Des voix:** ...

**Le Président:** Alors, M. le député de Viau, il vous reste quelques 2 min 30 s pour terminer votre allocution.

**M. Dubourg:** Merci...

**Des voix:** ...

● (14 heures) ●

**M. Dubourg:** Merci, M. le Président. Donc, je vais poursuivre parce que, bon, je ne veux pas que l'opposition prenne sur mon temps.

Une autre citation, M. le Président, un autre titre: *Le Québec a de moins en moins de pauvres*. Ah oui, oui, voilà: de moins en moins de pauvres. Merci.

**Des voix:** ...

**M. Dubourg:** Merci, merci, merci. Enfin, M. le Président, donc j'étais dans la liste de ce que nous proposons. Je dois dire, M. le Président, que nous donnons aux Québécois la garantie que notre plan fonctionne, alors que les partis d'opposition n'ont rien à proposer. Les Québécois ont rejeté la séparation du Québec comme étant une solution. Deux fois. Oui, nous avons fait nos preuves. Nous sommes un gouvernement crédible, compétent, et je suis fier, M. le Président, de faire partie d'un gouvernement qui se préoccupe du bien-être social, économique de tous les Québécois.

En conclusion, M. le Président, j'ai été élu pour représenter dignement les citoyens du comté de Viau, un comté économiquement faible, je l'avoue. Ces gens s'attendent à ce que je prenne mes responsabilités. Aujourd'hui, M. le Président...

**Des voix:** ...

**M. Dubourg:** Aujourd'hui, M. le Président, le choix est clair.

**Des voix:** ...

**M. Dubourg:** Est-ce qu'ils peuvent bien... Aujourd'hui, M. le Président, le choix est clair. Nous avons été élus pour gouverner dans l'intérêt de tous les Québécois, et l'intérêt des Québécois passe aujourd'hui par l'adoption du projet de loi n° 40.

**Le Président:** Alors, pour les prochaines 10 minutes, M. le député de Chicoutimi et leader de l'opposition officielle.

**M. Bédard:** Oui, merci, M. le Président. Donc, il me reste, quoi, 10 minutes, je crois, M. le Président? Une dizaine de minutes?

**Le Président:** Oui, 10 minutes.

**M. Stéphane Bédard**

**M. Bédard:** Bon. Alors, c'est dommage, le député de Viau avait bien commencé. D'ailleurs, il avait parlé des finances publiques d'un pays. Il avait parlé du Québec. Je l'ai trouvé positif. C'est peut-être le seul aspect positif

que j'ai trouvé de son discours, et je l'invite: il y a toujours de la place au Parti québécois pour ceux qui ont de l'ambition pour le Québec. Alors, les portes sont ouvertes.

Malheureusement pour lui, son discours souffrait, vous me permettez quelques corrections, là, il souffrait de quelques inexactitudes. Tout d'abord, de parler... quand il parle de quatre-vingt-seize en disant qu'on était en crise économique à ce moment-là, ce n'est pas vrai, malheureusement pour lui. On n'était pas en crise économique en quatre-vingt-seize. On l'a été de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-treize. On était seulement trois ans plus tard. Le problème, c'était qu'on était en crise financière, qui est quand même assez différent. Ce qui veut dire que, bien que le Québec ait été sorti de la crise depuis trois ans, il a fallu envoyer notre premier ministre avec sa petite valise à Londres, pas à Londres... sûrement à Londres, mais à New York, pour aller dire aux prêteurs: Pourriez-vous nous prêter de l'argent, s'il vous plaît, sans nous donner trop de conditions?

Voilà la réalité dans laquelle le Québec a été plongé en quatre-vingt-seize. On a eu la honte, le Québec a eu la honte d'envoyer ses premiers ministres quémander de l'argent aux financiers qui, eux, auraient pu nous imposer des conditions, on était presque sous tutelle. Et pourquoi? Justement à cause d'une des valeurs dont il nous parle. Comme si l'irresponsabilité pourrait être une valeur.

Le député de Viau dit: On a des valeurs différentes. Nous, on est contre le fait de prendre des décisions maintenant, j'aime mieux les reporter plus tard. Alors, si la valeur qu'il défend, c'est être irresponsable, moi, je lui dit: Oui, effectivement, il n'est pas dans notre camp. S'il dit en même temps que la rigueur dont on doit faire preuve... Donc, nous dire quelle est la hauteur réelle du déficit, quel est le plan pour le résorber, ça, c'est de la rigueur, M. le Président. Le député de Viau, il dit: Non, moi, ce n'est pas dans mes valeurs. Si la rigueur n'est pas dans ses valeurs, bien, c'est vrai, il est dans la bonne équipe.

Moi, ce que je lui dis... Et une autre des valeurs, je l'incite à... Il dit: On a été élu parce qu'on parlait d'économie. Nous sommes le parti de l'économie.

**Une voix:** ...

**M. Bédard:** Il a été élu en 2008... Oui, c'est vrai, comme dirait un député d'arrière-ban. En 2008. Il a été élu en 2008... J'enlève «l'arrière-ban». J'enlève «l'arrière-ban».

**Le Président:** S'il vous plaît! Sur une question de règlement, M. le ministre.

**M. Dupuis:** ...

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le leader de l'opposition, quelques secondes sur... M. le leader du gouvernement. S'il vous plaît!

**M. Dupuis:** ...simplement remarquer au leader de l'opposition que, s'il n'y avait pas tant de députés libéraux, on ne serait pas au pouvoir.

**Des voix:** ...

**Le Président:** S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! Alors, manifestement, ce n'était pas une question de règlement. Pour la suite, M. le leader de l'opposition officielle.

**M. Bédard:** Merci. Merci. Effectivement, c'est une stricte loi mathématique. Alors oui, effectivement, et quant à la dernière valeur, M. le Président, j'ai entendu en cette chambre même le ministre des Finances, encore hier — pas aujourd'hui, mais hier — être du côté de la censure, de ceux et celles effectivement qui ont dénoncé, qui ont dénoncé ce qui s'est passé en fin de semaine passée, ici à Québec, un bon moment de rappel historique, de notre histoire. Je l'ai entendu se lever et être du côté des censeurs. À une certaine époque, il était plutôt de ceux qui chérissaient l'histoire, qui chérissaient le rappel de l'histoire. Il était d'ailleurs avec un des plus grands premiers ministres, sinon le plus grand premier ministre de l'histoire du Québec, René Lévesque. Il était à ses côtés à une certaine époque. Alors il devrait se souvenir à quel point M. Lévesque, lui, chérissait l'histoire du Québec, mais je pense que l'histoire plus généralement de notre civilisation.

Alors, si une valeur, pour nous, si une valeur... «ne pas se rappeler», c'est une valeur libérale, j'invite encore le député de Viau à rester de ce côté-là de la Chambre, parce qu'ici, oui, on se rappelle. On est du bord de ceux qui veulent effectivement que notre histoire fasse partie de notre réalité. Et cette histoire, elle nous rattrape aujourd'hui en termes économiques. Le Moulin à paroles, c'était... On parlait de centaines d'années. On remontait jusqu'au début de la colonisation. Mais 1996, M. le Président, on est dans l'histoire un peu plus récente, là. On est presque dans l'actualité. Mais pour les gens d'en face, écoutez, on remonte aux calendes grecques, là. À ce moment-là, il n'y avait personne d'arrivé ici au Québec. Ça fait tellement longtemps, personne ne se souvient de ça, pourquoi on avait adopté ce projet de loi là, pourquoi les gens de l'époque, constatant l'irresponsabilité des gens qui étaient au gouvernement, qui ont laissé traîner les choses, qui ont fait en sorte que le gouvernement n'avait plus de marge de manoeuvre, qu'il était à la merci des financiers, ont dû prendre des décisions douloureuses. Cette marge de manoeuvre là, nous sommes en train de la perdre, M. le Président, et, malgré tous les chiffres qu'a cités le député de Viau quant au taux d'endettement... Il n'a pas parlé de taux d'endettement, il a choisi soigneusement un chiffre: nous nous endettons un petit peu moins rapidement que les Ontariens actuellement. Le problème, c'est que nous sommes les plus endettés. Nous sommes les plus endettés, pas simplement au Canada, nous sommes les plus endettés de l'hémisphère Nord, M. le Président. Nous avons presque perdu nos marges de manoeuvre. Et à quoi nous convie le gouvernement? C'est à la même recette, la même recette que nous avons vécue en 1994, 1995 et 1996, et ça, nous dirons toujours non à ça, M. le Président.

Mais je dois lui reconnaître quelque chose, le député de Viau, c'est intéressant, il a déjà été plus clair que le ministre des Finances. Il nous a parlé, lui, un peu plus de hausses de tarifs, parce que, là, là, ce terme a été un peu banni, vous voyez. À chaque fois qu'on dit: Quelles sont vos solutions?, c'est du bout des lèvres qu'on avance certaines choses. Lui, au moins, il a parlé des hausses de tarifs. Il dit: On va hausser les tarifs, la TVQ en 2011. Bien, il n'est pas à jour. Il n'est pas à jour. Ce n'est pas seulement

en 2011, M. le Président, c'est en 2010 aussi. Alors, 2010, 2011, et ça, c'est ce qu'on sait, M. le Président.

● (14 h 10) ●

Pourquoi on a été 50 heures en commission parlementaire? On a demandé à entendre des gens, entendre des gens qui avaient vécu cette irresponsabilité libérale là, qui sont venus dire pourquoi on a pris ces décisions-là. Évidemment, on connaît tout leur sens de l'histoire, M. le Président. Alors, effectivement, ils ont refusé d'entendre ces personnes, y incluant l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, mais tous ceux et celles qui ont participé à cet effort colossal qu'a fait le Québec à l'époque, alors qu'il n'avait plus le choix, on ne veut pas en entendre parler. On ne veut pas savoir, on se bouche les oreilles, on se ferme les yeux. Oui, je me souviens de cette belle allégorie. On est vraiment dans cette lignée-là, où on ne tient pas compte de ce qui s'est passé, et on fait en sorte finalement que les choix qu'on impose aujourd'hui, eux, qu'on tente de faire passer même sous une forme démocratique, eux, auront des conséquences navrantes pour nos enfants.

Et je veux seulement citer une perle du député de Viau. Ça, je vais la garder, celle-là. J'en ai entendu plusieurs dans l'Assemblée, mais je la garde. C'est qu'il nous a dit: Il est très démocratique de bâillonner. C'est la première fois que je l'avais entendue, celle-là. Alors, je pense que son héritage va être très intéressant pour nous pour la suite des choses.

Donc, ce qu'on constate malheureusement, M. le Président, ou heureusement pour les Québécois, c'est que l'imposture a été dévoilée. C'est rare qu'on réussit à prendre le premier ministre dans un coin, à le mettre dans un coin et à lui dire... Hier... Mardi, il nous a dit: Vous devriez donner votre appui au projet de loi. Pourquoi? Parce que c'est une question de règles comptables. Le Vérificateur nous demande que ses règles comptables soient adoptées, et vous refusez, vous nous mettez dans une situation invivable. Une journée après, on lui dit: Bien, écoutez, M. le premier ministre, c'est un problème? Alors, elles sont adoptées, vos règles, nous sommes prêts à adopter ces règles. Alors, qu'a fait le premier ministre? Qu'a fait le premier ministre dans sa définition de... Il résume bien toujours la finalité: l'art d'avoir raison, M. le Président. S'il y a un beau traité que je vous invite à lire, c'est *L'art d'avoir raison*. Autrement dit, la vérité n'a pas ses droits. Le but, c'est toujours d'avoir raison, peu importe où est la vérité. Alors, le premier ministre a dit: Bien non, bien non! Évidemment, ces règles-là ne sont pas si importantes que ça. Ce qu'on souhaite finalement, c'est passer notre projet de loi pour nous permettre de faire des déficits comme on veut, donc de nous faire un chèque en blanc. Même le leader du gouvernement l'a répété: L'opposition refuse de faire un chèque en blanc. Eh bien, c'est le cas, M. le Président.

Ce que je souhaite... Ce qui est grave, M. le Président, pour les Québécois et pour la suite des choses, c'est que les choix qu'on fait maintenant, et surtout l'absence de choix qu'on va faire, va nous conduire dans quelques années, M. le Président, à faire en sorte que ceux qui vont assumer les responsabilités, eux n'auront plus cette marge de manoeuvre. Alors j'espère, M. le Président, qu'on n'applique pas aujourd'hui... Bien, malheureusement, je vous dirais: On applique la logique éthique du gouvernement. Cette logique, vous la connaissez: quand une règle ne fait pas notre affaire, on la change. Quand une loi ne fait

pas notre affaire, on la change. Alors, c'est un triste jour, M. le Président, pour tous ceux et celles qui croyaient qu'en 1996, lorsqu'on s'était dit: Jamais ça ne se reproduira, cette situation-là... C'est un triste jour pour nous. Je peux seulement rassurer le gouvernement, tous les jours, dans cette Assemblée, nous le ramènerons à ses devoirs et il devra... et il sera responsable de la situation qu'il a lui-même créée. Et nous ne serons pas les seuls, M. le Président, tous les Québécois vont le rappeler à ses devoirs et faire en sorte enfin qu'il fasse ce qu'il a dit pendant la campagne, là, qu'il mette ses deux mains sur le volant puis qu'enfin il prenne des décisions pour les Québécois. Merci.

**Mise aux voix de la motion  
proposant de définir le cadre  
temporel des séances extraordinaires**

**Le Président:** Alors, cela met donc fin au débat restreint. Je mets donc aux voix la motion de M. le leader du gouvernement fixant le cadre temporel de la séance extraordinaire et qui se lit comme suit, conformément aux dispositions de l'article 26.1 du règlement de l'Assemblée nationale:

«Qu'en vue de compléter l'étude du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable, l'Assemblée se donne le cadre temporel suivant:

«Que l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 10 heures jusqu'à ce qu'elle ait terminé l'étude de l'affaire pour laquelle elle a été convoquée ou qu'elle décide d'ajourner ses travaux.»

Cette motion est-elle adoptée?

**M. Dupuis:** Je suggère qu'on procède par vote nominal.

**Le Président:** Alors, nous allons procéder par un vote nominal. Qu'on appelle les députés.

● (14 h 14 — 14 h 18) ●

**Le Président:** Alors, que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

**La Secrétaire adjointe:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), Mme Courchesne (Fabre), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Bachand (Outremont), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Tomassi (LaFontaine), Mme Ménard (Laporte), M. Simard (Dubuc), M. Auclair (Vimont), Mme St-Pierre (Acadie), M. Dutil (Beauce-Sud), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. MacMillan (Papineau), Mme Thériault (Anjou), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Arcand (Mont-Royal), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. Moreau (Châteauguay), Mme Boulet (Laviolette), M. Lessard (Frontenac), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Blais (Saint-Henri—Sainte-Anne), Mme Charlebois (Soulanges), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Gautrin (Verdun), M. Ouimet (Marquette), M. Whissell (Argenteuil), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Reid (Orford), M. Dubourg (Viau),

Mme Gaudreault (Hull), Mme Gonthier (Mégantic-Compton), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Diamond (Maskinongé), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Carrière (Chapleau), M. Billette (Huntingdon), Mme Vallée (Gatineau), M. Huot (Vanier), M. Lehouillier (Lévis), M. Mamelonet (Gaspé), M. Matte (Portneuf), M. Pigeon (Charlesbourg), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance—Viger), Mme St-Amand (Trois-Rivières), M. D'Amour (Rivière-du-Loup).

● (14 h 20) ●

**Le Président:** Que les députés contre cette motion veuillent bien se lever.

**La Secrétaire adjointe:** Mme Marois (Charlevoix), M. Bédard (Chicoutimi), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Malavoy (Taillon), M. Simard (Richelieu), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), Mme Doyer (Matapédia), M. Trottier (Roberval), M. Ferland (Ungava), Mme Champagne (Champlain), M. Bérubé (Matane), Mme Beaudoin (Mirabel), M. Bergeron (Verchères), Mme Richard (Duplessis), M. Girard (Gouin), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette), M. Blanchet (Drummond), M. Bouchard (Vachon), Mme Maltais (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Curzi (Borduas), M. Cousineau (Bertrand), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Pelletier (Rimouski), M. Rebello (La Prairie), M. Kotto (Bourget), M. Dufour (René-Lévesque), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques), M. Gaudreault (Jonquière), M. McKay (L'Assomption), Mme Bouillé (Iberville), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Villeneuve (Berthier), M. Gauvreau (Groulx), M. Tremblay (Masson), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Leclair (Beauharnois), M. Robert (Prévost), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M. Traversy (Terrebonne), M. Boucher (Johnson).

Mme Roy (Lotbinière), M. Deltell (Chauveau), M. Caire (La Peltrie), M. Bonnardel (Shefford).

**M. Deltell:** ...notre ami le député de Mercier de pouvoir participer au vote.

**Le Président:** Il y a consentement? Il y a consentement.

**La Secrétaire adjointe:** M. Khadir (Mercier).

**Le Président:** Est-ce qu'il y a des abstentions? Les résultats, M. le secrétaire?

<b>Le Secrétaire:</b> Pour:	60
Contre:	49
Abstentions:	0

**Mise aux voix de la motion proposant  
d'établir la procédure législative  
d'exception en vue de permettre  
l'adoption du projet de loi n° 40**

**Le Président:** La motion est donc adoptée. Et je mets maintenant aux voix la motion de procédure d'exception présentée par M. le leader du gouvernement et qui se lit comme suit:

«Qu'en vue de compléter l'étude du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire

et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable, l'Assemblée établit la procédure législative d'exception telle que prévue aux articles 182 à 184.2 et 257.1 à 257.10 du Règlement;

«Qu'à tout moment de la séance, le président puisse suspendre les travaux à la demande d'un ministre ou d'un leader adjoint du gouvernement.»

Cette motion est-elle adoptée?

**M. Dupuis:** Je propose qu'on adopte le même vote, M. le Président, que le précédent.

**Le Président:** Il y a une proposition. Il y a consentement? Adoption du même vote.

Conséquemment, cette motion est adoptée. Cette motion est adoptée. Et, conformément au deuxième alinéa de l'article 27 du règlement, cela met fin à la période des affaires courantes.

Nous allons maintenant suspendre la séance durant une heure, conformément à l'article 257.3 du règlement, et nous reprendrons nos travaux avec le dépôt du rapport de la Commission des finances publiques sur le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable. Merci.

*(Suspension de la séance à 14 h 24)*

*(Reprise à 15 h 33)*

### Affaires du jour

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bon après-midi, chers collègues. À l'ordre! Asseyez-vous, s'il vous plaît. Merci. Alors, nous reprenons nos travaux.

#### Dépôt du rapport de la commission qui a fait l'étude détaillée du projet de loi n° 40

Et, conformément à l'article 257.3 de notre règlement, je cède la parole au Président de la Commission des finances publiques pour qu'il dépose le rapport de la commission. M. le Président de la Commission des finances publiques et député de Laval-des-Rapides.

**M. Paquet:** Merci, Mme la Présidente. J'ai l'honneur de déposer le rapport de la Commission des finances publiques qui a siégé les 10 juin, 11 juin, 12 juin, 15 juin et 16 juin et qui s'est réunie à nouveau les 15 septembre, 16 septembre et 17 septembre 2009 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable. La commission n'a pas complété l'étude de ce projet de loi.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Ce rapport est déposé. Conformément au deuxième alinéa de l'article 257.3, puisque l'étude détaillée du projet de loi n'est pas terminée, nous allons maintenant en poursuivre l'étude en commission plénière. Alors, nous allons suspendre nos travaux durant quelques instants afin de permettre à l'Assemblée de se constituer en commission plénière.

*(Suspension de la séance à 15 h 34)*

*(Reprise à 15 h 39)*

**Mme Houda-Pepin (présidente de la commission plénière):** Merci. À l'ordre, s'il vous plaît! Mmes et MM. les députés, à l'ordre, s'il vous plaît!

### Projet de loi n° 40

#### Commission plénière

##### Étude détaillée

Alors, nous sommes réunis en commission plénière pour poursuivre le processus d'étude du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable. Je vous rappelle que l'étude détaillée en commission plénière du projet de loi n° 40 est d'une durée de 5 heures, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 257.1 de notre règlement. Alors, au moment où on se parle, on terminerait autour de 20 h 40.

Donc, je vous informe que, lorsque la Commission des finances publiques a mis fin à ses travaux, elle en était à l'étude de l'article 2. Y a-t-il des interventions sur cet article du projet de loi? Y a-t-il des interventions sur cet article du projet de loi?

M. le ministre, voulez-vous que je vous rappelle le temps? Normalement, comme en commission parlementaire, c'est 20 minutes pour l'auteur, 20 minutes pour les autres intervenants et cinq minutes pour le ministre, qui pourrait revenir sur sa... cinq minutes de réplique. Alors, voulez-vous procéder plus légèrement, de façon plus flexible? Très bien. Alors, on y va, M. le ministre. Il y aura plutôt une formule d'échange. Allez-y, vous avez la parole.

● (15 h 40) ●

**M. Bachand (Outremont):** Simplement, Mme la Présidente — bonjour, chers collègues — pour juste qu'on n'ait pas de confusion où on est rendu, donc on était à l'article 2. Je pense — et peut-être que le Secrétariat peut le confirmer — que l'amendement qu'on avait déposé à l'article 2 a été adopté, O.K.?, qui supprime l'article 5.3 de la loi, cette obligation de déposer les liquidités à la Caisse de dépôt. Il est adopté, c'est ma compréhension, là. Je regarde mes amis de l'opposition aussi pour s'assurer qu'on n'en échappe pas un, là, dans le processus de transmission de commission parlementaire de l'un à l'autre. Et donc on revenait, à ce moment-là, à l'article 2 dans sa globalité, sans le paragraphe 5.3 de la loi.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, M. le ministre. Est-ce que je peux inviter les collègues, s'il vous plaît, à s'asseoir et à faire silence parce qu'on ne peut pas s'entendre dans l'étude et entendre le ministre? S'il vous plaît!

Alors, le 5.3, on m'informe qu'en commission parlementaire le 5.3 a été scindé — c'est ça? — ...

**M. Bachand (Outremont):** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...retiré, pardon, il a été retiré, et que cet amendement a été adopté. C'est exact? Très bien. Alors, on poursuit, M. le ministre, sur les autres...

**M. Bachand (Outremont):** Mme la Présidente, donc, non, l'article 2 n'était pas encore adopté, mais je pense qu'on avait, à toutes fins pratiques, terminé notre débat, pour ceux qui aujourd'hui nous écoutent peut-être exceptionnellement. Mais, sur l'article 2, c'est l'article global qui vient permettre un solde budgétaire, permettre une réserve, au fond, qui est composée, là, dans une année financière, quand il y a un surplus, c'est-à-dire que les dépenses sont moins grandes que les revenus, les revenus sont plus grands que les dépenses, donc on crée ce concept de réserve de stabilisation.

Encore une fois, pour juste se replacer — on a cinq heures avec nous — donc il y a, dans les finances publiques, les comptes publics, c'est-à-dire la comptabilité, avec les principes comptables généralement reconnus approuvés par le Vérificateur général, avec des revenus et des dépenses. C'est donc un déficit ou un surplus pour les fins des comptes publics.

Évidemment, là, aujourd'hui, on discute d'une loi d'équilibre financière qui est une loi politique, qui n'est pas une loi comptable, adoptée à l'unanimité par cette Assemblée nationale, où le Québec a décidé qu'il serait dorénavant en situation d'équilibre budgétaire, et qui permet par ailleurs, selon certaines circonstances, de faire un déficit avec une obligation de résorption, c'est-à-dire de récupérer — si on parle dans des mots que les gens comprennent — ce déficit dans les années qui viennent, soit un an, soit cinq ans, ça, c'est la loi actuelle, mais qui permet aussi, quand il y a un surplus, une année, d'établir une réserve — le fond de sacoches de Monique Jérôme-Forget, si on veut parler simplement pour que les gens comprennent — et d'utiliser cette réserve pour compenser un déficit qui pourrait arriver soudainement parce qu'il y a une perte dans un actif ou quelque chose.

Alors, ce que l'article 2 fait, c'est qu'il vient redéfinir une réserve — c'était compliqué dans l'autre loi, je pense qu'on en convient de part et d'autre — et mettre ça en termes simples. Et, oui, il y a une réserve qui vient des surplus de l'année... des années précédentes, et ça peut servir à équilibrer l'année qui suit. L'objectif, évidemment, c'est qu'on soit en équilibre sur une série d'années. Évidemment, l'objectif même du projet de loi n° 40 — et on va y arriver, à cet article peut-être un jour, après 50... 60 heures de débats — le coeur, c'est de...

**Une voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Bien, je m'excuse, M. le député, mais c'est ça, ça fait 60 heures de débats, puis on commence, on est à l'article 2. Et donc, l'objectif même de la loi qui est aujourd'hui présente, c'est de suspendre cette obligation de résorption, de compensation. Je pense qu'on aura l'occasion, si on se rend là, d'en discuter à l'article 5 du projet de loi, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci beaucoup, M. le ministre. Est-ce que j'ai des interventions, d'autres interventions? M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** ...Mme la Présidente, très heureux donc de rafraîchir la mémoire, Mme la Présidente, du ministre des Finances. Il ne se souvient sûrement pas qu'au début de ce projet de loi nous avons rencontré... alors on a eu la chance d'avoir le Vérificateur général avec

nous, qui est venu s'adresser aux parlementaires, à la Commission des finances publiques, sur le dossier du projet de loi n° 40. Et, quand il parle de réserve, je vais lui rafraîchir la mémoire et lui lire quelques paragraphes du Vérificateur parce qu'il est complètement en contradiction avec ce qu'il propose aux parlementaires aujourd'hui.

M. Lachance disait: «Ma première remarque est à l'effet que le projet de loi peut ajouter de la complexité à la compréhension de l'état des finances publiques — ça, on le sait tous. À ce propos, il importe de rappeler qu'un surplus ou un déficit pour une année donnée est la différence entre les revenus et les dépenses de cette même année, point final. C'est aussi la façon de calculer dans le secteur privé. L'addition ou la diminution d'une réserve ou d'un versement dans le Fonds des générations ne change [pas le] résultat, [donc] le surplus ou le déficit réel obtenu par le gouvernement. Toutefois, le fait de diffuser deux chiffres en cette matière, un provenant des états financiers et l'autre découlant d'un calcul encadré par une loi ou présenté dans les documents budgétaires, peut créer de la confusion et rendre difficile l'interprétation de la situation financière réelle du gouvernement.» Et je termine, Mme la Présidente: «Par exemple, il n'existe pas d'équilibre budgétaire dans une année lorsque le gouvernement incurse un déficit pour cette année, et ce, même s'il réduit ou annule ce déficit par une réserve.»

Mme la Présidente, une réserve, dans le contexte d'un cadre financier, ça ne vaut rien, Mme la Présidente. On l'a répété maintes et maintes fois avec l'ancien député de Rousseau, qui était parmi nous au printemps dernier. Un cadre financier, ce sont des revenus et des dépenses; on fait de l'argent ou on n'en fait pas. Et là-dessus, le député de Saint-Maurice sait de quoi il parle, on en a parlé lui aussi avec nous pendant près de 50 heures.

Mme la Présidente, c'est indéniable aujourd'hui qu'on ne peut que déplorer le fait que le gouvernement n'ait pas accepté la demande des deux oppositions de scinder ce projet de loi pour faire passer les principes comptables généralement reconnus et de continuer nos discussions sur le fait que ce cadre financier que la ministre des Finances de l'époque, Mme Jérôme-Forget, a voulu... a déposé elle-même, et que c'est là-dessus qu'on a eu amples discussions durant les derniers mois, les dernières semaines... Et c'est important, je pense, Mme la Présidente, de vous ramener à l'état actuel des choses.

La page A-22 du cadre financier, Mme la Présidente... C'est un cadre qui amène des prévisions budgétaires, donc des revenus et les taxes qui vont entrer du gouvernement, des entreprises, des sociétés et des dépenses. Mais ce qu'il y a de particulier, Mme la Présidente, c'est qu'on a aussi un plan de retour à l'équilibre budgétaire, et c'est ce chèque en blanc, c'est ce supposé plan qui existe à hauteur de 40 %, Mme la Présidente, que le gouvernement veut nous faire accepter un fusil sur la tempe ou un couteau sur la gorge ou presque, un plan de retour qui n'existe pas.

Et là-dessus, Mme la Présidente, c'est fantastique. Je vous ai fait un petit dessin, Mme la Présidente, pour vous montrer comment le plan de retour à l'équilibre budgétaire n'existe pas. Les trous ici, bien ça, c'est le vide. Ça, c'est le plan qui existe, Mme la Présidente. Ici, c'est ce que le gouvernement veut nous faire accepter: un plan qui n'existe pas.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, monsieur...

**M. Bonnardel:** Mme la Présidente...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...M. le député de Shefford...

**M. Bonnardel:** Oui.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...je vous rappelle que je vous ai permis de montrer votre graphique, parce que c'est didactique.

**M. Bonnardel:** Ah! O.K.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Mais normalement vous devez demander la permission. Allez-y.

**M. Bonnardel:** Ah bien, écoutez, je suis certain que...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien.

**M. Bonnardel:** ...je suis certain que les deux, le ministre ou le...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Continuez votre intervention, M. le député de Shefford.

● (15 h 50) ●

**M. Bonnardel:** Merci, Mme la présidente. Alors, dans le contexte actuel, Mme la Présidente, il y a deux questions importantes qu'on se... qu'il faut que les gens sachent aujourd'hui: un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui n'existe pas, une TVQ qui, oui, va être augmentée au 1er janvier 2011. Et même, on nous dit présentement qu'il va y en avoir une deuxième, là — sûrement un autre point — le 1er janvier 2010. C'est ce qu'on suspecte du côté du gouvernement. Mais, avant de taxer davantage la classe moyenne, le ménage dans les dépenses, il devrait être fait. Et c'est là-dessus qu'on a posé encore une fois d'innombrables questions, Mme la Présidente, sur ce cadre financier.

Sachez que, les 10 dernières années, le pourcentage d'augmentation du taux de dépenses, Mme la Présidente, a varié entre 4,3 %, 4,4 %, 4,5 %, mais l'an prochain, on l'amène à 3,2 %, et pas juste pour l'an prochain, on l'amène pour les quatre prochaines années. Ça, Mme la Présidente, c'est des dépenses, c'est une rationalisation de près de 1 milliard, Mais on l'attend encore aujourd'hui. Et ma dernière question, lors de la session qui s'est terminée au mois de juin, était là-dessus au premier ministre lui-même: Où allez-vous couper? Parce que c'est bien beau mettre 3,2 %, mais mettre 3,2 %, ça rabaisse donc le déficit. Parce que, si on reste à 4,5 %, surtout avec les négociations de la fonction publique qui vont arriver cet automne, c'est sûr, Mme la Présidente, qu'on n'aura pas 3,9 milliards ici pour la première année, parce que la mise à jour économique, ils en ont besoin, là. Il faut l'adopter au bâillon, nous le mettre ici, là, parce que sinon la mise à jour ne sera pas bonne.

Alors, encore une fois, il faut le déplorer, Mme la Présidente. On voulait, les deux oppositions, scinder ce projet de loi, voir de quelle façon le gouvernement va nous déposer après ça cette mise à jour et continuer nos discussions sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire qui n'existe pas. Mais, Mme la Présidente, c'est toujours

drôle quand on voit qu'à la fin de ce cadre financier on nous dit que, oui, supposément, quand le cadre va être complet, on aura seulement 11 milliards de déficit. Mme la Présidente, je l'ai dit maintes et maintes fois: Comment on peut s'imaginer qu'une entreprise privée puisse déposer un cadre comme celui-là à une banque, à une caisse et puis faire accepter ça, Mme la Présidente? La première chose qu'un directeur va faire, il va dire: François, retourne-toi-z-en chez vous puis va refaire ton travail.

Mme la Présidente, est-ce que j'ai besoin de vous rappeler que 1 % de TVQ, ça va amener 1,2 milliard à partir du 1er janvier 2011? On a une évaluation où l'évasion fiscale va rapporter peut-être quelque 200, 300, 400 millions dans les trois prochaines années. Mais ça, c'est toujours le fun de dire que, oui, on va combattre l'évasion fiscale, mais je n'ai pas le communiqué devant moi, là, mais on ne prévoit pas engager, du côté du ministre du Revenu, aucun agent de recouvrement additionnel. Alors, expliquez-moi, Mme la ministre... Mme la Présidente, comment on va être capable d'aller chercher l'argent additionnel quand on sait très bien — et le ministre je suis certain qu'il m'entend — qu'on n'engagera pas d'autres personnes. Aller taxer par une hausse des tarifs au coût de la vie certains certificats de naissance, d'accord, mais ce n'est pas ça qui va aller chercher, Mme la Présidente, le 4 milliards qui nous manque, qui va nous manquer pour être capable d'équilibrer ce budget.

Et je fais un petit clin d'oeil, Mme la Présidente, parce qu'au printemps dernier on souhaitait entendre, vous le savez, dans ces conditions, on souhaitait entendre de multiple organismes, même entreprises peut-être, et Force Jeunesse était un de ceux là, je pense que tout le monde s'en souvient. Force Jeunesse a écrit un communiqué de presse aujourd'hui, le 18 septembre. Force Jeunesse déplore le recours au bâillon. Tiens, tiens, tiens! Eux aussi auraient aimé être entendus quand les deux oppositions étaient ensemble pour que certains de ces organismes puissent être ici à l'Assemblée nationale, au salon rouge, se faire entendre, dire au ministre des Finances que la situation n'est pas acceptable comme celle-là. Et on peut juste se questionner, Mme la Présidente, sur le fait qu'on n'ait pas eu de réponse sur une coupure donc de 1,2 %, 1,3 % sur l'augmentation du taux de... du taux d'augmentation des dépenses pour l'an prochain et le fait que, Mme la Présidente, que le...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Attendez un instant, M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** Merci, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de... Montmorency.

**M. Bernier:** On étudie...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, excusez-moi.

**M. Bernier:** Montmorency.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui. M. le député.

**M. Bernier:** On étudie l'article 2. Donc, question de pertinence, il faudrait peut-être parler de l'article 2.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, je vous ai entendu...

**M. Bernier:** Parce qu'on a eu plusieurs heures sur le budget.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. Nous avons... nous avons... Un instant! M. le député...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant! M. le député de Montmorency, nous avons convenu d'entrée de jeu d'avoir une discussion globale et flexible pour permettre à tous les députés de s'exprimer. Alors, je respecte le consentement, M. le député. Alors...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Alors, je m'excuse. M. le député de Saint-Maurice, s'il vous plaît! Alors, je cède la parole à M. le député de Shefford, c'est lui qui parle. S'il vous plaît!

**M. Bonnardel:** ...le contexte, aujourd'hui, de ce projet de loi, nous amène à discuter de tout ce qui est l'intérêt des Québécois et des générations futures. Et là-dessus le ministre, ce matin, parlait que les agences de crédit trouvaient la situation toute correcte, puis il n'y avait aucune baisse, mais pourtant l'agence Standard & Poor's, en date du 16 septembre, a donné un petit avertissement au gouvernement en réduisant de positives à stables les perspectives attachées à sa cote de crédit A. Mais ça, Mme la Présidente, ça veut dire quoi?

Ceux qui nous écoutent, là, doivent savoir que le troisième poste budgétaire, c'est les intérêts sur la dette, qui vont être, cette année, de 6,1 milliards de dollars et, à la fin de ce budget erroné, vont être de 9,5 milliards. Mais ça, si on se fait décoter comme on l'est présentement, Mme la Présidente, c'est donc des intérêts additionnels, donc un montant encore plus élevé, donc une dette qui va encore plus s'accumuler et qui va grandir encore plus fort. Pas besoin de vous répéter, Mme la Présidente, que, quand on regarde le pourcentage de dette vis-à-vis le PIB, où on est, à 50 %, on est les plus hauts.

Je vois le député de Saint-Maurice puis je ne peux pas m'empêcher de penser que, quand il signalait à tous les gens qui nous écoutaient qu'on avait une dette chaque fois... Souvenez-vous du discours sur les mamans qui accouchaient. 45 000 \$ de dette sur chaque tête, 45 000 \$ sur chaque tête qui arrivait. Mon 20 minutes aujourd'hui coûte à l'État 250 000 \$. Souvenez-vous. Mon 20 minutes, 250 000 \$.

**Une voix:** Arrête de parler.

**M. Bonnardel:** Non, parce que c'est important, parce que, si j'arrête de parler... parce que, si j'arrête de parler...

**Des voix: ...**

**M. Bonnardel:** Parce que, si je ne continue pas de parler, Mme la Présidente, avec un gouvernement comme celui-là, ça va coûter 300 000 \$ puis 350 000 \$. Ça fait qu'il faut être capable de leur faire comprendre, leur mettre un peu de lucidité dans ce gouvernement, Mme la Présidente, pour être capable d'abaisser ça. Puis j'aimerais...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Mais là, M. le député de Shefford, je veux vous rappeler à la pertinence, s'il vous plaît.

**M. Bonnardel:** Oui, ça va être pertinent, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Nous sommes sur l'article 2.

**M. Bonnardel:** Ne vous inquiétez pas. Ne vous inquiétez pas. Vous savez, ce que ça coûte pour la dette aujourd'hui...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Nous sommes sur l'article 2, M. le député.

**M. Bonnardel:** Oui, je suis certain que tout le monde, en plus de ça, Mme la Présidente, est sur le...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, un instant, M. le député de Shefford.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît! S'il vous plaît! Moi, je suis prête à vous entendre, mais il faut qu'il y ait une seule personne qui parle à la fois. M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Autrement dit, il laisse aller son argent par les fenêtres, il garroche son argent par les fenêtres.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le leader du gouvernement, vous savez très bien que ce n'est pas une question de règlement. Continuez, M. le leader... M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** Mme la Présidente, on va parler... on va juste faire un petit clin d'oeil sur des dépenses que le gouvernement devrait peut-être faire attention.

**Une voix: ...**

**M. Bonnardel:** Non, il est ici. Mme la Présidente...

**Des voix: ...**

**M. Bonnardel:** Mme la Présidente, Mme la Présidente, on est en train de parler d'un projet de loi...

**Des voix: ...**

**M. Bonnardel:** Est-ce qu'on pourrait demander un peu de sérieux, Mme la Présidente, du côté du gouvernement?

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bon, chers collègues, chers collègues, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Nous sommes en plénière, donc c'est une commission parlementaire qui est largement élargie, donc il faut...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...il faut collaborer tous pour qu'on puisse travailler ensemble. Alors, on a de longues heures à passer dans cette commission. Et j'apprécierais avoir votre collaboration pour qu'on puisse entendre la personne qui parle, et en ce moment, c'est le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** Permettez-moi, Mme la Présidente, donc, de revenir, juste peut-être donner un petit clin d'oeil au leader, qui placote, au fond, là-bas. Vous savez, quand on parle de rationalisation des dépenses, Mme la Présidente, je vais vous en donner juste un petit... juste un petit exemple. Québec accorde une aide financière de 12 383 \$ à la municipalité de Sainte-Thérèse. Savez-vous pourquoi, Mme la Présidente? Dans le cadre du programme Coupez le moteur!, pour ses efforts pour contrer la marche au ralenti des véhicules. Dans le contexte actuel, Mme la Présidente, considérez-vous vraiment que c'est une situation très pertinente d'être capable d'envoyer de l'argent comme ça pour contrer les effets...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député...

**M. Bonnardel:** Alors, c'est juste un petit clin d'oeil que je voulais vous donner, Mme la Présidente.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bonnardel:** Continuons, Mme la Présidente...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le ministre de la Famille, à l'ordre!

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Shefford, nous sommes sur l'article 2, O.K.?

**M. Bonnardel:** Tout à fait.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je veux vous entendre sur l'article 2, s'il vous plaît.

● (16 heures) ●

**M. Bonnardel:** Oui. Mme la Présidente, l'article 2, comme le ministre le disait tantôt, on parle de réserves. Est-ce que j'ai besoin de lui rappeler ce que le Vérificateur général a dit? Il est venu s'adresser à nous pendant presque deux heures, au printemps dernier, nous disant très clairement

qu'on ne pouvait pas utiliser une réserve de stabilisation. Il nous a même dit que l'argent qu'on utilisait, Mme la Présidente, pour donner au Fonds des générations, c'était de l'argent emprunté. C'est de l'argent qu'on n'a pas.

Mme la Présidente, dans le contexte actuel, c'est indéniable qu'on ne peut pas accepter et qu'on va continuer de se battre pour les générations futures et pour les familles de la classe moyenne, que ce projet de loi ne pouvait pas être accepté comme celui-là, surtout dans le contexte où on a un cadre financier qui, jamais, jamais, jamais ne passerait le cadre d'un directeur de caisse ou de banque présentement. Jamais.

Et ça, dans le contexte actuel, que ce soit Joseph Facal, que ça soit la présidente de la Chambre de commerce, qu'on a cités maintes et maintes fois durant la dernière session, tous ces gens-là citaient le gouvernement, où on s'en allait... Est-ce que j'ai besoin de vous le remonter? M. Facal disait: On s'en va dans le mur. On s'en va dans le mur, Mme la Présidente, avec un cadre financier, des dépenses à 3,2 % où on ne sait pas aucune autre cible précise, là, même la ministre du Conseil du trésor ne nous a jamais répondu là-dessus. Quelles sont les cibles précises pour en arriver à 3,2 %? Est-ce que c'est juste un chiffre pour embellir le cadre financier? Le service de la dette, les agences qui nous décotent, donc un service de la dette qui va augmenter — est-ce que j'ai besoin de le repréciser? — 9,5 milliards dans quatre ans, près de 10 milliards juste pour les intérêts sur la dette. Un plan de retour qui n'est pas complet. On veut nous faire accroire, donc, qu'une réserve, c'est bon, dans le contexte... dans le contexte d'un cadre... Le Vérificateur général a dit le contraire, Mme la Présidente. On ne doit pas utiliser une réserve de stabilisation pour quoi que ce soit et faire croire aux contribuables qu'on va s'en servir pour x. Si on fait de l'argent, qu'on décide de la mettre sur la dette, avec ce qu'on avait fait... Si on n'en fait pas, mais ça peut être parce qu'on est des mauvais gestionnaires, Mme la Présidente. Et ce qu'il faut croire, c'est que, depuis 2003, on a un gouvernement qui est mauvais gestionnaire, mauvais gestionnaire.

Ce n'est pas vrai, Mme la Présidente, qu'on a un déficit qui va être de seulement 11 milliards dans quatre ans. Je vous le répète, ce plan n'est pas complet, est erroné. On utilise l'argent emprunté pour le Fonds des générations. On va prendre ces sous, Mme la Présidente, prendre ces sous, qu'on n'a pas, pour embellir donc un fonds des générations, pour dire aux gens qui nous écoutent, aux jeunes: Ne vous inquiétez pas, on pense à vous, on va être capables de ramener ça puis de mettre ça dans un petit pot. C'est comme si le père de famille décidait, il dit: Ma chérie, on va prendre l'argent qu'on n'a pas, là, on va mettre ça dans un compte de banque, on va le faire monter, mais, cet argent-là, on ne la possède pas. Mme la Présidente, une réserve, comme on en parle à l'article 2... je pense que le Vérificateur général, c'est un homme respecté par l'ensemble des Québécois, il dit lui-même, et je vous le répète: Il n'existe pas d'équilibre budgétaire dans une année lorsque le gouvernement encourt un déficit pour cette année, et ce, même s'il réduit ou annule ce déficit par une réserve. On ne peut pas l'utiliser. Alors, je vais reposer... Sûrement que le ministre va reprendre son temps de parole après, il va nous réexpliquer ce qu'il pense donc des déclarations du Vérificateur général là-dessus.

Parce que l'article 2 veut nous faire croire que le gouvernement peut utiliser une réserve par des chiffres comptables x, y, peut être capable, avec les comptables, donc les fiscalistes, les économistes du ministère des Finances... nous faire accroire donc qu'il y a des excédents qui n'existent jamais. Sachez, Mme la Présidente, que l'an passé on a essayé de nous faire croire qu'on était en équilibre et même qu'on avait fait des sous pour l'année 2008-2009, mais ce n'est pas vrai, Mme la Présidente, on est arrivés avec un déficit de 1,9 milliard. Et sur ce cadre ce n'est que des déficits qu'on a jusque dans 2013-2014. Et la seule chose que le gouvernement a essayé de nous faire accepter, c'est de nous dire: O.K., écoutez, inquiétez-vous pas, là, l'année 2013-2014, là, on va revenir à l'équilibre budgétaire. C'était ça, le grand signal, la grande ouverture vis-à-vis l'opposition pour être capables de nous faire accepter ce projet de loi, rien d'autre. Aucun plan additionnel pour être capables de nous dire: Le plan, on y croit, on va travailler avec vous. Puis on leur a tendu la main maintes et maintes fois pour être capables de travailler ce plan, ce retour à l'équilibre budgétaire, Mme la Présidente, mais jamais.

Et là en plus on veut nous amener dans un grand forum, dans un grand sommet dans les prochaines semaines pour pelletter aux lobbys, aux organisations, aux syndicats: Dites-nous ce qu'il faut faire, dites-nous ce qu'il faut faire. Mais, Mme la Présidente, on a parlé à de multiples sociétés d'État au printemps dernier, qui sont tous en déficit parce qu'ils ont perdu 40 milliards de dollars au total avec la Caisse de dépôt. C'est certain que la hausse des tarifs, on en parlait, là, les sociétés nous disaient: Non, non, non, inquiétez-vous pas. Mais à long terme qui va payer? La classe moyenne, Mme la Présidente, les familles du Québec. Et là le gouvernement, qui manque de courage, va dire: Bien, écoutez, on va faire un sommet. Eux, ils vont nous dire ce qu'il faut faire. Nous, on va prendre les commentaires puis on va y aller mollo. Comme ça, ce ne sera pas nous autres. C'est ça, le courage du gouvernement libéral, Mme la Présidente, faire un sommet en n'ayant aucun courage d'être capables de dire aux Québécois: Oui, la situation est difficile, oui, on l'a créée, cette situation. On l'a créée parce que jamais... On se tapait les gros bras en 2003-2004, quand le gouvernement est arrivé puis la Caisse de dépôt a fait un peu de sous.

Là, on en a perdu. Ce n'était pas la faute du gouvernement, là. Ce n'était surtout pas leur faute, là.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, Mme la leader adjointe de l'opposition officielle.

**Mme Maltais:** Mme la Présidente, nous aurions besoin de comprendre comment nous gouverner. Nous croyions qu'on y allait dans des échanges. Nous étions tout à fait d'accord pour que le député puisse commencer, mais nous ne croyions pas qu'il allait faire de... On voulait vraiment, véritablement, échanger sur un projet de loi important. Alors, je ne sais pas...

**Une voix: ...**

**Mme Maltais:** Non. Alors, je pense qu'il serait important qu'on s'entende bien, là.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je précise.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît! Je précise qu'il a été convenu qu'on fonctionne de façon flexible à l'intérieur des blocs de temps que nous avons. C'est le message que j'ai eu et le consentement que j'ai eu. Cela veut dire, M. le député de Shefford, qu'il faudrait accoucher d'une question rapidement pour que le ministre puisse vous répondre.

**Des voix: ...**

**Une voix: ...oui.**

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît! S'il vous plaît! Parce que l'objectif, M. le député de Shefford, l'objectif visé, de ce que j'ai compris, ce que j'ai compris de la consigne qui a été donnée à la présidence, c'est qu'on voulait avoir des échanges et qu'on voulait que ce soit fluide. Alors, allez-y.

**M. Bonnardel:** Ma question, pour accoucher donc de ma 17e minute, Mme la Présidente, ça va être donc de m'adresser au ministre et de lui demander ce qu'il pense des recommandations du Vérificateur général vis-à-vis la réserve.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien. Merci beaucoup. M. le ministre, vous avez droit à votre réplique aussi de cinq minutes si vous voulez la prendre et vous avez une question de posée.

**M. Bachand (Outremont):** Juste question de compréhension des procédures, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui.

**M. Bachand (Outremont):** C'est un échange ad lib, pendant les cinq heures, sur tous les articles du projet de loi ou quand même on essaie de progresser article par article?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Nous procédons article par article et on les adopte au fur et à mesure, mais, à l'intérieur de chaque article, il y a une souplesse pour que les députés puissent intervenir et poser leurs questions. C'est ça, l'objectif. Oui, M. le député de Montmorency.

**M. Bernier:** Ce que j'ai compris, Mme la Présidente, tout à l'heure de par la demande faite par l'opposition, c'est qu'on puisse, comme gouvernement, répondre aux questions sur chacun des articles et non pas faire du temps, comme le député actuellement fait, le député de Shefford. Le but, c'est d'essayer de répondre aux questions des gens. C'est ça, l'objectif qui est voulu dans cet exercice aujourd'hui.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Montmorency, on essaie de faire en sorte que

ce débat se fasse dans l'ordre et dans le respect du temps de parole de chaque député. Maintenant, je prends aussi le consentement de l'Assemblée relativement à la façon de procéder. La parole est au ministre des Finances. M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. Donc, on est à l'article 2. Le député de Shefford a posé des questions qui n'étaient pas relatives à l'article 2, mais je vais essayer de redevenir pertinent pour qu'on puisse procéder après ça aux articles 3, 4 et 5, parce que l'article 2 parle de solde budgétaire.

Et là je regrette que le député de Shefford ne comprenne pas la différence entre ce qui est la comptabilité de l'État et ce qui est une loi sur l'équilibre budgétaire. Je regrette qu'il y ait, dans l'incompréhension qui est manifestée, que ça, sans le vouloir bien sûr, j'en suis sûr... Les gens qui écoutent, là, doivent être confus, alors je vais rétablir quelques faits, Mme la Présidente, en parlant spécifiquement de l'opinion du Vérificateur général, qui est venu, à la demande d'ailleurs de l'Assemblée nationale, et c'était de consentement, qui est venu trois heures à nos travaux pour parler de la comptabilité gouvernementale, parce que bien sûr ce projet de loi termine la réforme de la comptabilité gouvernementale, et pour parler de l'équilibre budgétaire, le déficit zéro et les soldes de réserve budgétaire.

Alors, je reprends, parce que, quand il parle... quand le député de Shefford, pardon, Mme la Présidente, parle de sa définition de solde budgétaire, je reprends pour essayer de simplifier les choses, il y a deux concepts: il y a les livres de l'État au niveau de la comptabilité gouvernementale, de l'Institut canadien des comptables agréés, des règles comptables que le Contrôleur des finances et le Vérificateur général... et ça, il y a un concept de déficit qui est très clair, qui est: revenus moins les dépenses. Il y a par ailleurs... Et c'est ça dont on parle. Il ne faudrait pas essayer de mélanger le monde, parce que c'est ça que... le monde est mélangé si on écoute le député de Shefford, Mme la Présidente. Par ailleurs, il y a une loi sur l'équilibre budgétaire, qui dit qu'année après année, sur une moyenne de cinq ans, il faut essayer d'être en équilibre budgétaire et que, si une année vous faites un déficit, il faut le récupérer l'année suivante dans certains cas, sur cinq ans dans d'autres cas — on va essayer de rester simple, on ne rentrera pas dans les cas — que par ailleurs, si une année vous avez un surplus au sens des comptes publics, pour cette loi-là vous pouvez vous créer une réserve et que la réserve sert justement à, les années suivantes... pour que, pour les fins de ce qui importe à la population, l'équilibre, le déficit zéro... au sens de la Loi de l'équilibre budgétaire, qu'on soit en équilibre.

Le Vérificateur général, qu'est-ce qu'il est venu nous dire? Il est venu nous dire: Moi, les comptes publics, voici comment ils sont définis. Ceci étant dit, il dit: Je suis tout à fait d'accord à ce que vous, les hommes et femmes politiques, fassiez une loi sur l'équilibre budgétaire. Je peux très bien, et je le cite, je le cite, notre Vérificateur général, là, Renaud Lachance: «Je peux très bien comprendre le gouvernement, lorsqu'il planifie ses activités, de penser à une planification pluriannuelle sur plusieurs années. Comme je vous disais, je crois que la volonté d'une planification pluriannuelle de la part du gouvernement, compte tenu de l'importance de l'État, s'explique clairement et je suis tout à fait d'accord avec vous. Tout est dans la

façon de présenter une information financière pour que la population comprenne bien. Je comprends la nécessité d'une planification pluriannuelle. Pour moi, c'est tout à fait approprié, compte tenu des cycles économiques. Et en conséquence le concept de réserve budgétaire mérite d'être bien expliqué, pour éviter [de semer la confusion].» «Semer la confusion», c'est mes mots, là. Je résume toute une phrase.

Alors, ce qu'il nous dit, le Vérificateur général, il dit: Les comptes publics, il y a une comptabilité, on a fait une réforme comptable, finissons-la, que ce soit clair et net, principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements par l'institut des comptables agréés. Première chose.

Deuxièmement, vous, les parlementaires, représentants du peuple, vous voulez avoir un équilibre budgétaire sur un certain nombre d'années. Je comprends ça et je comprends que, pour ces fins-là, vous avez besoin de créer une réserve parce qu'il y a des fluctuations des cycles économiques, et, à ce moment-là, voici ce que l'article vient faire: il vient expliquer très simplement ce qu'est le concept de réserve pour les fins de cette loi-là, pas pour les fins de la comptabilité de base des comptes publics, mais pour les fins de cette loi-là. Ne mélangeons pas les choses, Mme la Présidente.

Deuxièmement, je dois reprendre, puis j'aurai peut-être l'occasion de le refaire plus tard, sa question sur les agences, les agences de crédit. Je vois le temps qui file. C'est une question importante qui a été soulevée par le PQ. J'aurai beaucoup d'occasions, dans ces cinq heures là. Parce que, là, lui aussi, encore une fois, comme l'opposition officielle tout à l'heure, sème la confusion, puis c'est grave, là, parce que c'est la crédibilité des finances publiques du Québec qui est en jeu auprès des citoyens.

Je reprendrai l'explication, puisque j'ai cinq minutes et que j'ai terminé après.

● (16 h 10) ●

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous avez droit à 20 minutes de parole aussi, là. Cinq minutes, c'est la réplique, si vous voulez.

**M. Bachand (Outremont):** Oui, mais là on est sur l'article 2, et, quant à moi, on est prêts à passer à l'adoption de l'article 2 et continuer les échanges, parce que ce dont le député de Shefford parle est très pertinent pour l'article 5, qui est le coeur du débat de la loi. On l'abordera à l'article 5, Mme la... Je propose l'adoption de l'article 2.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. Très bien. Alors, y a-t-il d'autres interventions? Y a-t-il d'autres interventions? M. le député...

**Une voix:** Vous avez raison.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...de Rimouski.

**M. Pelletier (Rimouski):** Sur l'article, sur l'article 2, hier, M. le ministre, lors de l'étude de l'article 1, nous a garanti que... en refusant notre amendement, il nous a garanti que, quand on dit: «conformément aux conventions comptables du gouvernement»... Nous, on voulait l'inscrire là, PCGR, puis ça nous a été refusé. Mais M. le ministre

nous a dit que ce n'était pas nécessaire parce que le gouvernement applique maintenant les PCGR. Alors, si c'est ça, on se fie au ministre, on dit...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...M. le ministre.

**Une voix:** Non, mais, quand on pose une question, on voudrait que le ministre nous écoute, et non pas son leader. Alors...

**M. Pelletier (Rimouski):** Mais ce n'est pas la faute du ministre, c'est la faute du leader.

**Une voix:** Comme d'habitude.

**M. Pelletier (Rimouski):** Le leader, il est nouveau aussi, hein?

**Une voix:** Oui, c'est ça.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Rimouski.

**M. Pelletier (Rimouski):** Oui. Je reviens à la réserve de stabilisation.

Si on applique les PCGR dans les états financiers, on se rend compte qu'un bilan financier du gouvernement... on a des actifs, on a des passifs, des dettes et puis, dans une troisième section, du côté des dettes, bien on a les surplus ou déficits. On parle plutôt de déficit, là. Probablement qu'on ne parlera jamais de surplus de notre vivant, M. le ministre, mais on a des déficits, on a des soldes budgétaires, on a des fonds de stabilisation puis on a des fonds des générations et les réserves budgétaires. Il me semble qu'on complique les affaires, là. On a déjà une réserve budgétaire qui a été créée lors de la vente des équipements d'Hydro-Québec à l'étranger. Peut-être qu'on va entrer d'autre chose là-dedans quand on va être obligé de vendre les poteaux de téléphone qui sont ici, au Québec, là, mais, d'ici ce temps-là, la réserve budgétaire va tomber à zéro. Elle est déjà tombée à zéro, là. Pourquoi créer un autre fonds ou une autre réserve, si vous voulez, quand on en a déjà une, une réserve budgétaire? Pourquoi créer une autre réserve de stabilisation?

Puis, deuxièmement, elle va commencer à être mise en application, cette réserve-là, parce que, quand je regarde dans le cadre budgétaire, sur les cinq prochaines années, évidemment, normalement, notre réserve, si je comprends bien, notre réserve de stabilisation commencerait en 2013-2014 en y affectant 88 000 \$. Mais il y a 3 946 000 \$. Puis le 3,7 millions, puis le 2,6 millions, là, qu'on n'aura pas récupéré, qu'on n'aura pas payé, là, il va passer où, lui? Parce que, d'après ce que je comprends ici, là, on va commencer... seulement les excédents budgétaires vont aller dans la réserve de stabilisation, mais le 11,5 milliards de déficit qui va avoir été créé, là, avant 2013-2014, il va passer où, lui, ce 11,5 milliards là? Parce que, d'après la définition, là, puis ce que je vois un petit peu plus loin, là, il ne sera pas dans la réserve de stabilisation.

Autrement dit, on... Puis c'est là, l'objection qu'on avait, c'est que ça veut dire que, ce 11,5 milliards là, on va le mettre tout de suite dans le déficit permanent, dans la dette permanente, puis c'est ça qu'on va envoyer à nos enfants lors des prochaines années.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bon. M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Oui. Je remercie le député de Rimouski de sa question, parce que je pense qu'on arrive bientôt au coeur, au coeur du débat. Là, ce que cette loi-là fait, avec la réforme comptable mais aussi la simplification des définitions sur les mots «réserve», etc., et c'est une loi générique qui va s'appliquer, on l'espère, pour les 20 prochaines années, comme la dernière s'applique et va continuer de... C'est la même loi, hein, de décembre 1996 qui est là donc depuis 14 ans, qui va continuer à s'appliquer pendant les 15 prochaines années.

Alors, on a une loi qui s'applique pendant les... sur les 30 prochaines années, et là évidemment il y a une situation exceptionnelle qui fait qu'on veut suspendre l'obligation de résorption dont on parlera à l'article 5. Et, vous avez raison, où va passer le 11 milliards? Il va passer à la dette. Mais ça, c'est à l'article 5 qu'on va discuter de ça. Pourquoi on clarifie à l'article 2? C'est parce que, dans l'ensemble des définitions de la loi, pour s'assurer, d'ailleurs à la demande du Vérificateur général, c'est quoi, une réserve, pour les fins de cette Loi d'équilibre budgétaire, bien on prend les comptes publics. Là, il y a un solde, on espère, un excédent positif. Là, à ce moment-là, oui, ça crée une réserve pour les fins de cette loi-là, mais, pour les fins de l'équilibre budgétaire, on ne tient pas compte... on dit: Non, non, il faut... le versement du Fonds des générations, là, il faut les enlever de la réserve, parce qu'on les a mis dans les revenus, on ne mettra pas... on ne se fera pas une «free game» avec la dépense. Donc, il y a une définition particulière pour dire: Oups, celles-là, il faut les enlever. Et ça va être constitué des surplus des années futures.

Vous avez tout à fait raison, en pratique, M. le député de Rimouski. Mme la Présidente, le député de Rimouski a raison qu'en pratique, au cours des deux, trois prochaines années, on ne se constituera pas de réserve. On est en récession. Les revenus de l'État baissent. Il restait une réserve à utiliser l'an dernier, l'année qui se termine, si on peut sortir les comptes publics, une fois qu'on a adopté cette loi-là. Il restait peut-être un petit solde de cette réserve-là. On verra lors de la mise à jour économique et des... Il restait 2 milliards dans la réserve pour 2008-2009 et peut-être 295 millions. C'est ce que vous aviez au budget, à la page A.22, M. le député de Rimouski. Mme la Présidente, il restait 295 millions dans la réserve. Il est clair que, pour les années suivantes, il n'y a pas de réserve, là, qui va se constituer. On est en déficit budgétaire, et la réserve est épuisée. Mais, comme on ne fait pas une loi pour l'année en cours, conceptuellement on a le cadre comptable du gouvernement, on a la loi d'équilibre financier, la loi de Lucien Bouchard, qui va continuer pendant 30 ans, qu'on suspend, et, dans cette loi-là, il y a par définition, comme on parle d'équilibre financier à long terme, une réserve. Donc, il faut en parler. Elle est clarifiée et redéfinie, de même que l'utilisation de la réserve dans les articles plus loin, parce que tous les gens du ministère des Finances et les gens des deux côtés trouvaient ça trop compliqué, là, la façon dont c'était rédigé auparavant, là.

Il fallait que ce soit affecté à des fins spécifiques. On simplifie ça. S'il y a une réserve, c'est pour les fins de l'équilibre budgétaire. C'est ça, l'objectif.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le...

**M. Bachand (Outremont):** J'espère que ça répond à votre question.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le ministre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? M. le député de Rimouski?

**M. Pelletier (Rimouski):** Oui. En fait, vous avez répondu à ma question partiellement, là, quand vous m'avez dit qu'effectivement le 11,5 milliards s'en va à une autre génération.

Mais, si on continue à rêver, M. le ministre, là, puis on pense, là, qu'à partir de 2015, là, on se met à faire des profits, là on oublie, là, une crise économique, en 2017-2018, hypothétique, là, parce que, si on part de 1981 puis on regarde le cycle dans lequel les crises économiques sont venues, là, on pourrait penser qu'il pourrait y en avoir une en 2017-2018. En tout cas, les gestionnaires de l'État, là, je pense qu'il faudrait prévoir ça, quand... Parce que, quand on... un élément important de la gestion, c'est la planification, puis la planification à court terme, à moyen terme puis à long terme. Et puis, si on regarde les cycles des crises économiques depuis 1981, on peut penser qu'en 2017-2018 on va traverser encore une petite période difficile. Et par contre on va pouvoir compter sur un surplus, 2013-2014, de 88 000 \$ pour y faire face. Et par la suite la réserve de stabilisation, qui va commencer à être en application à ce moment-là, en 2013-2014... Puis on parle de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle. C'est le «pluriannuelle», là. «Plu», ça vient de «plusieurs», là. C'est-u 5 ans? C'est-u 10 ans? C'est-u 15 ans? À quel rythme qu'on va verser, quand je dis: On peut rêver, là... qu'on va rêver les surplus de la réserve de stabilisation, qu'on va verser dans le Fonds des générations puis qu'après ça, bien, pour... Fonds des générations à la dette...

Bien là, on va suivre ce qui est marqué un petit peu plus loin, là... un autre aspect de la loi.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous avez fini votre question, M. le député?

**M. Pelletier (Rimouski):** Oui, fini.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

● (16 h 20) ●

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente, merci. Moi aussi, je rêve, M. le député de Rimouski, Mme la Présidente, je rêve comme lui à des années économiques meilleures en espérant d'ailleurs qu'on retrouve l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible, qu'on trouve des investissements nouveaux, une croissance économique, qu'on travaille ensemble comment on va augmenter la productivité et la croissance économique du Québec.

Ce que justement l'article 2 dont nous discutons donc prévoit, c'est la constitution de cette réserve affectée au maintien de l'équilibre budgétaire. Et, à l'article 5.5, Mme la Présidente, le solde de la réserve stabilisation est diminué des sommes versées au Fonds des générations en vertu de la loi du... Donc, tous les ans, dépendant de l'état de la réserve et si, comme vous le souhaitez, puis on le souhaite tous, on fait des surplus, et la réserve grandit, à un moment donné, je suppose que, si la réserve devient

importante, entre guillemets, suffisamment importante qu'il y a assez de réserves pour affronter le prochain ralentissement économique, que je souhaite beaucoup plus tard que 2017-2018, là, vous êtes pessimiste, M. le député de Rimouski... mais le gouvernement, c'est pour ça, l'article 5.5, dit: Il y a une réserve, elle est là et elle est là pour l'équilibre de plusieurs années, c'est une moyenne, les Anglais diraient un «rolling average», là, une moyenne rotative constante, permanente, mais le gouvernement peut toujours, en tout temps, prendre l'argent de la réserve, une partie de l'argent de la réserve puis décider: Parfait, je l'envoie au Fonds des générations pour réduire la dette et l'investissement à long terme.

Donc, la possibilité est là par l'article 5.5, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le député de Saint-Maurice. Non, ça va?

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Ça va. Alors, je cède la parole maintenant à M. le député de Mercier et je voudrais apporter une précision pour que ce soit clair pour tous. Il y a eu entente entre l'opposition officielle et M. le député de Mercier pour que ce dernier prenne trois blocs de quatre minutes durant tout le débat de cinq heures, pour un total de 12 minutes.

M. le député de Mercier, vous avez la parole.

**M. Khadir:** Oui, En fait, nous sommes parcimonieux dans ce que nous proposons au gouvernement. Alors, Mme la Présidente, j'aimerais suggérer au gouvernement et à son ministre des Finances peut-être un moyen de sortir de cette impasse et de permettre à ce qu'il puisse y avoir une entente puis qu'on puisse procéder sur le projet de loi n° 40.

Si je comprends bien, l'essentiel de l'appréhension, des réserves qu'émettent les deux partis, les deux groupes d'opposition, l'opposition officielle et le deuxième groupe, c'est le fait que, comme le gouvernement entend, en apportant ces modifications à la loi sur le déficit, enlever le carcan qui fait qu'il ne peut pas planifier sur plusieurs années son action et son action budgétaire pour tenir compte des nécessités des investissements, de ses opérations en temps de reprise économique, mais que, ceci étant, par, par exemple, l'amendement qu'il apporte par son deuxième article, où il se permet d'aller puiser dans les excédents, dans les fonds consolidés du revenu ou les fonds de réserve qui... les fonds, les réserves de stabilité du gouvernement, ça inquiète les partis d'opposition surtout dans l'optique où il puisse y avoir, comme annoncé déjà par le gouvernement, quelque chose de l'ordre d'à peu près 12 milliards de dollars de déficit accumulé qu'il faudra ensuite rééquilibrer. 12 milliards de dollars pour quatre ans, ça fait à peu près 3 milliards de dollars par année.

Alors, sans tomber dans les rêveries, on peut prendre des mesures très concrètes, qui pour la plupart ont été appliquées déjà ailleurs ou proposées par des personnes qui émanent du gouvernement lui-même. Alors, j'énumère ces mesures-là. J'aimerais que le ministre des Finances m'indique en quoi il ne peut pas le faire actuellement, en quoi ce n'est pas dans ses capacités, parce que, ce faisant, il aurait juste à abandonner l'article 5.3, là, la

modification à l'article 5.3, il vient d'acheter l'appui de l'ensemble de la Chambre.

Alors, première des choses, M. Yves Séguin, ministre des Finances du gouvernement libéral, avait investi 17 millions de dollars, dans son premier budget, dans la lutte à l'évasion fiscale. Ça lui ramenait 150 millions de dollars. Il avait l'intention, ce qu'il n'a pas pu faire finalement parce qu'il a été remercié de ses services, il avait l'intention d'investir le 150 millions dans le but d'aller chercher 800 millions à 1 milliard de dollars, par année, de recettes fiscales, d'accord? Première mesure.

Deuxième mesure. Un gouvernement conservateur en Nouvelle-Zélande, pas un gouvernement Québec solidaire, un gouvernement conservateur en Nouvelle-Zélande avait décidé de jouer les règles du marché à la faveur du public. Comme ils font des achats groupés, comme la RAMQ, ils ont réussi, en l'espace de moins de cinq ans, de réduire de 65 % leurs coûts en médicaments et en plus améliorer l'utilisation des médicaments pour leur population, ce qui avait permis de réduire les coûts donc de 65 %. Pour le Québec, aujourd'hui ça voudrait dire 2 milliards de dollars d'économie. Donc, au total, on est déjà dans 3 milliards.

Au-delà de ça, le budget Séguin annoncé quelque temps plus tard... en fait, les propositions du M. Séguin pour un budget proposaient également d'augmenter un palier d'imposition pour les citoyens les plus fortunés, les contribuables les plus fortunés. Nos calculs nous permettaient d'établir qu'un palier supplémentaire, qui commencerait à 84 000 \$, pour le palier de revenus de 84 000 \$ en montant... rapporterait 1,3 milliard de dollars. Ça, c'est sans parler des redevances sur les mines, sur l'eau, sur le vent qui pourraient permettre aussi d'aller chercher un autre milliard, au bas mot, par année. Qu'est-ce qui nous empêche de faire ça?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le député de Mercier. M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Oui, Mme la Présidente. Je remercie le député de Mercier de ses suggestions. Il y a deux éléments dans les propos du député de Mercier. Le premier, qui touche l'évasion fiscale, qui est très pertinent au projet de loi, car, au fond, pertinent au budget du Québec, c'est une des mesures qu'on a identifiées dans le budget, d'intensifier la lutte à l'évasion fiscale, d'ajouter des ressources, et ce qui nous donnerait, en 2013-2014, 900 millions de revenus additionnels. Je suis très heureux de dire au député de Mercier que la lutte à l'évasion fiscale commencée par ce gouvernement il y a trois ou quatre ans rapporte cette année, j'y vais de mémoire, alors pardonnez-moi, je fais des chiffres approximatifs, à peu près 600 millions. Et ça, ça vient, comme vous... comme le député de Mercier le soulignait si bien, d'un investissement annuel de budget, qui passe par le ministère des Finances et qui est donné au ministère du Revenu, à la Sécurité publique, parce que la lutte à l'évasion fiscale est multidimensionnelle, hein, c'est multi...

**Une voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** ...industriel. Je veux prendre...

**Une voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Et on investit 60 millions par année en dépenses actuellement, c'est ce que mon sous-ministre m'indique, pour la lutte à l'évasion fiscale, qui nous rapporte maintenant 600 millions par année. Je fais des chiffres ronds. Je vous donnerai les chiffres précis, au député de Mercier, par la suite.

Quant à vos autres suggestions, M. le député de Mercier, c'est des suggestions qui méritent débat, qui sont intéressantes, qui ont des avantages, qui ont aussi des inconvénients, mais qui ne sont pas vraiment pertinentes, là, à ce projet de loi qui vise à suspendre la Loi d'équilibre budgétaire, qui sont très pertinentes dans le débat sur le budget du Québec, débat que nous avons eu lors du budget, débat que nous aurons lors du prochain budget, mais aussi débat que nous aurons lors des discussions prébudgétaires et des débats que nous voulons avoir avec vous. Moi, ça me fera plaisir de vous consulter en particulier, comme les autres partis, dans la consultation prébudgétaire et élargir ce débat-là dans la population avec des mécanismes que nous vous communiquerons, par la suite.

Alors, voilà, Mme la Présidente, et maintenant je pense qu'on peut passer au vote sur l'article 2, Mme la Présidente. On est prêts à passer au vote sur l'article 2, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Très bien. Juste un moment, s'il vous plaît. Est-ce que j'ai d'autres interventions? M. le député de Montmorency.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous demandez l'adoption de l'article 2.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Pardon? Je veux savoir s'il y a d'autres interventions de ce côté-là. Parfait. Alors, l'adoption de l'article 2. Est-ce que...

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Ah, très bien. Vous voulez reprendre la parole? Désolée, je n'ai pas compris que vous voulez prendre la parole. Vous l'avez.

● (16 h 30) ●

**M. Bonnardel:** Ce ne sera pas très long, Mme la Présidente, vous allez voir, je vais accoucher rapidement.

Mme la Présidente, à la page D.8 du plan budgétaire 2009, ma question va en lien avec l'alinéa 5.5, qui dit que «le solde de la réserve de stabilisation est diminué des sommes versées au Fonds des générations en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations». J'imagine que le ministre est au courant aussi de la Loi de la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Cet article 1 là dit: «La présente loi a pour objectif de réduire la dette du gouvernement à un niveau inférieur à 38 % du produit intérieur brut du Québec au plus tard le 31 mars 2013...»

À la page D.8, toujours en lien avec le fait, Mme la Présidente, qu'on sait très bien qu'on ne fera pas de sous, on va avoir des déficits structurels, pour les quatre prochaines années, à hauteur de près de 20 milliards, à la page D.8,

si on regarde le tableau D.4, Dette totale selon la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, en pourcentage du PIB, si j'arrive juste à 2011, 46,3 %. Donc, on contrevient exactement, déjà, Mme la Présidente, à l'article 1 de la loi sur le Fonds des générations. Je voudrais savoir ce que le ministre en pense.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Et votre question?

**M. Bonnardel:** Je veux savoir ce que le ministre en pense, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien, d'accord.

**M. Bonnardel:** Vous avez encore une fois la réserve et le fait que cette loi-là va être...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci beaucoup. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. On est loin de la loi n° 40 qui est ici, mais pour répondre à la question du député de Shefford, il y avait deux éléments importants, dans le budget, qui ont été adoptés après 25 heures de débat pour le budget de 60 milliards de dollars, même si on est rendu à 65 heures maintenant, à peu près.

Il y avait l'annonce qu'on devait, en toute conséquence, adopter une suspension de la Loi sur l'équilibre budgétaire, c'était prévu, c'était dans le budget. Ce n'est pas une surprise pour personne, cette loi-là. Deuxièmement, il y avait un élément du budget qui parlait spécifiquement du Fonds des générations et de la dette du Québec, reconnaissant d'ailleurs qu'à cause de la récession... Parce qu'il faut rappeler au député de Shefford qu'on est en récession, la pire depuis la Grande Dépression, et que, oui, on a perdu des emplois au Québec, 60 000 — on en a perdu moins que partout ailleurs; 1,6 % de notre force de travail à peu près, alors que partout ailleurs, c'est 3 %, 4 %; ce sont des sommes considérables; l'Espagne est rendue à 19 % — mais que, nous, pour maintenir les Québécois au travail, on a décidé d'investir dans les infrastructures, et on a monté l'intensité des investissements en infrastructures à 11 milliards par année, un peu plus, à près de 40 milliards sur les cinq prochaines années, et que, deuxièmement, on a pris la décision, nous, de maintenir les services publics, soutenir l'emploi, et, comme il y a moins de revenus pour l'État, il y aura un déficit.

Donc, c'est vrai, conséquemment, que la dette du Québec va augmenter et que la courbe de réduction que nous avons entreprise, on s'en allait comme ça, pour s'en aller à 25 % du PIB en 2026 à peu près, que cette courbe-là va avoir une remontée au cours des trois prochaines années, c'est inscrit en noir sur blanc dans le budget, ce n'est pas une surprise, et que aussi le plan budgétaire annonçait qu'il faudrait donc... et là on est à la page...

Tiens, merci beaucoup. Je vous présente d'ailleurs Luc Monty, qui est le sous-ministre qui est responsable de la planification budgétaire, qui est à côté de moi, Gilles Paquin, qui est le sous-ministre en titre. Je pense qu'on a eu l'occasion de se présenter en commission parlementaire, mais peut-être que, maintenant qu'on est en plénière, tous les collègues ne les connaissent pas.

Et donc, à la page I.3 du budget, des documents annexes au budget, nous avons décidé de maintenir les versements au Fonds des générations, ce qui a surpris les agences de crédit favorablement, mais qu'une fois la reprise économique bien enclenchée, et là je lis: «...le gouvernement reverra les cibles prévues à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.»

Donc, c'est là, on défend le peuple québécois, je pense qu'on défend le Québec. Oui, on augmente notre dette entre-temps, et il faudra revoir cet élément de la planification globale de notre société. C'est inscrit en noir sur blanc dans le plan budgétaire, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Le vote. Alors donc, est-ce que l'article 2, tel qu'amendé, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Adopté. Sur division. C'est adopté sur division? Adopté. Alors nous passons à l'article...

**Une voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** On a... Alors, écoutez, c'est adopté comme on fait en commission parlementaire, sauf si vous demandez un vote par appel nominal. Bon. Alors donc, c'est adopté. Maintenant... C'est parce qu'on fonctionne avec le nouveau règlement.

Nous sommes à l'article 3. L'article 3, cette loi est modifiée...

**Une voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Excusez-moi. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Oui, merci, Mme la Présidente. On aurait une proposition à faire à cette Chambre. Comme on sait qu'il y a des articles qui nous amènent à des divergences substantielles et d'autres articles sur lesquels on est plutôt en accord, dont tout ce qui a trait à la réforme comptable, on suggère de passer à l'article 11 tout de suite, étudier l'article 11 au lieu de faire les articles qui suivent immédiatement, et recommencer de là en fait, de l'article 11, et revenir ensuite aux autres articles.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. Est-ce que j'ai le consentement pour... M. le ministre? Nous sommes à l'article 3, et M. le député de Nicolet-Yamaska propose de passer directement à l'article 11.

**M. Bernier:** ...articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui. Exact.

**M. Bernier:** De passer immédiatement à 11.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Exactement.

**M. Bernier:** Et de revenir par la suite aux autres articles suspendus.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Est-ce que j'ai un signal du leader du gouvernement?

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors donc, j'ai besoin du consentement pour suspendre. Est-ce que vous voulez qu'on suspende pour deux minutes?

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, très bien. Alors, je suspends pour deux minutes, et on revient.

*(Suspension de la séance à 16 h 36)*

*(Reprise à 16 h 37)*

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci. À l'ordre, s'il vous plaît! Nous reprenons donc à l'article 3. Il n'y a pas de consentement pour suspendre les articles. Et on poursuit avec l'article 3, qui se lit comme suit — s'il vous plaît, votre attention: Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 6, des suivants:

«6.1. Le gouvernement est en déficit budgétaire lorsqu'il présente un solde budgétaire qui demeure négatif, même s'il a été augmenté de la totalité du solde de la réserve de stabilisation.

«6.2. Le gouvernement atteint l'équilibre budgétaire lorsque le solde budgétaire est nul ou affiche un excédent.»

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bon. Alors, d'accord. Je...

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. Alors, s'il vous plaît, l'article 3 ayant été présenté, je veux savoir s'il y a des intervenants. Et je sollicite votre collaboration pour qu'on puisse, s'il vous plaît, travailler dans l'ordre et sans bruit. Est-ce que tout le monde a compris? S'il vous plaît, dans vos sièges. S'il vous plaît, à vos sièges. S'il vous plaît, à vos sièges, oui. Un instant, s'il vous plaît!

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, je sais, mais il y a du bruit. Il y a des gens qui parlent. Si on veut s'entendre, il faut que les gens soient assis et écoutent les interventions. M. le député de Nicolet-Yamaska. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît, j'ai besoin de votre collaboration, tous.

**M. Aussant:** Mme la Présidente, merci. Donc, on vient d'offrir à cette Chambre de sauter quelques articles pour aller à l'article 11 qui sont beaucoup plus... les articles 11 et suivants, qui sont beaucoup plus consensuels

sur tout ce qui est réforme des normes comptables, et on nous refuse cette façon de procéder. Donc, moi, il y a des choses que j'aimerais demander au ministre, là. Dans ce projet de loi là, il y avait une partie qu'on appuyait totalement, qui était la réforme comptable, qui correspondait plus ou moins au projet de loi n° 85 qui n'avait pas été adopté, et il y avait la partie du chèque en blanc qu'on donne au gouvernement pour faire les déficits qu'il veut pendant plusieurs années, avec un endettement de dizaines de milliards de dollars pour le Québec, pour nous-mêmes et ceux qui nous suivent. Donc là, ce que le ministre nous confirme, c'est en fait que la réforme comptable n'est pas très importante pour lui. Il ne veut même pas qu'on saute à ces articles-là. Ce qu'il veut, c'est vraiment juste son chèque en blanc pour faire des déficits pendant plusieurs années.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Monsieur...

**Une voix: ...**

● (16 h 40) ●

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je ne peux pas vous accorder la parole si tout le monde parle en même temps, M. le député de Montmorency. Alors, s'il vous plaît, un peu de silence. Je vous écoute, M. le député.

**M. Bernier:** C'est d'imputer au ministre des motifs, Mme la Présidente, qui sont indignes. Ce n'est pas ça du tout qui a été proposé. Donnez au ministre la chance de répondre sur ça. Mais c'est d'imputer au ministre des motifs indignes.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien, très bien. Alors, M. le député de Nicolet-Yamaska, je vous prie de poursuivre en faisant appel à la prudence. Et essayez de ne pas effectivement susciter de débat de cette nature. Poursuivez, s'il vous plaît.

**M. Aussant:** Merci, Mme la Présidente. Je disais donc: Ce que ça peut laisser transparaître ou ce que ça peut faire penser, c'est que finalement les articles de réforme comptable ne sont pas primordiaux, et ce que le ministre voulait avec ce projet de loi là, c'est de nous forcer ou de nous enfoncer des déficits successifs, énormes pour plusieurs années, et qu'il a fait... En fait, il a fait en sorte de mettre ça dans le même projet de loi qu'une réforme comptable pour qu'on puisse adopter la chose. Mais, comme je disais, on a voulu sauter à l'article 11 et revenir aux autres ensuite, donc aller à l'article où il y avait consensus pour pouvoir adopter ceux où on était tout à fait d'accord, ayant trait à la réforme comptable entre autres, et c'est une fin de non-recevoir qui nous indique que finalement tout ce qui compte pour la partie gouvernementale, c'est la possibilité de faire des déficits sans balises et sans avoir les limites que la Loi sur l'équilibre budgétaire pose.

Donc, j'aimerais vraiment entendre le ministre là-dessus, sur les raisons qui le poussent à refuser notre offre, qui est un offre de collaboration totale et de travailler sur les articles où il y a consensus, donc les articles de la réforme comptable.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le député de Nicolet-Yamaska. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Mme la Présidente, il n'y a pas de consentement sur ça. Il parle comme s'il était pris par surprise. À la page H.9 du budget déposé le 19 mars à cette Assemblée, il est clair qu'il y aura un projet de loi pour modifier la Loi sur l'équilibre budgétaire. La loi est une loi qui imbrique plusieurs dimensions, plusieurs concepts. Il y avait le concept de réforme comptable, il y a les concepts sur l'équilibre budgétaire, et il y en a qui se croisent par des définitions comme celles qu'on vient de voir à l'article 2, celles qu'on doit voir à l'article 3. Procédons, allons de l'avant, on est encore ensemble jusqu'à 8 heures de l'après-midi. Moi, j'ai fort confiance qu'on est capables de passer à travers l'ensemble de la loi d'ici 8 heures ce soir et d'aborder chacun de ces articles-là.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le ministre.

**M. Aussant: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, allez-y, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Ce que le ministre nous dit, en fait, c'est: Procédons à l'adoption des articles qui nous donnent un chèque en blanc et ensuite on verra la réforme comptable. C'est à peu près ça qu'il est en train de nous dire. Et, on l'a répété, on ne va pas reprendre tous les débats sur pourquoi c'est très imprudent de laisser un chèque en blanc au gouvernement libéral. On a déjà parlé de tous les chiffres d'endettement, les chiffres de déficit, les chiffres de dilapidation des fonds publics, on ne va pas recommencer tout ça pendant les heures au cours desquelles on l'a présenté.

Donc, on va offrir à nouveau notre collaboration, on va encore une fois offrir à cette Chambre la possibilité de redémarrer à l'article 11 et revenir ensuite aux articles où il y a plus de discussions à y avoir. Donc, on voudrait partir à l'article 11, qui sont des articles consensuels, et adopter ceux de la réforme comptable.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre des Finances...

**M. Bernier: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, M. le député de Montmorency.

**M. Bernier:** Merci. J'avais demandé le droit de parole, Mme la ministre... Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, allez-y. Je suis...

**M. Bernier:** Mme la Présidente, c'est une étude article par article que nous nous apprêtons à faire... que nous faisons actuellement. Donc, s'ils ne sont pas d'accord sur des articles, ils ont juste à voter contre. C'est tout. Donc, au fur et à mesure qu'on va avancer, ceux qui sont d'accord, bien, ils voteront pour, mais on va avancer. Ceux qu'ils sont contre, ils voteront contre, tout simplement. Mais on y va article par article.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Mais, M. le député de Montmorency, les députés ont le droit de s'exprimer dans cette Assemblée sur...

**M. Bernier: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien sûr, bien sûr, y compris vous-même.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, s'il vous plaît, M. le député de Saint-Maurice. S'il vous plaît! M. le député de Montmorency, M. le député de Nicolet-Yamaska est dans son endroit le plus absolu de s'exprimer sur l'article 3. Donc, c'est ce qu'il faisait. Donc, votre question n'est pas une question de règlement, donc je...

**M. Bernier: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien, vous l'avez exprimé, je vous ai écouté.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous n'avez pas fini votre intervention? Allez-y.

**M. Bernier:** J'ai le droit de parole, comme tous ceux ici ont le droit de parole.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien sûr, bien sûr.

**M. Bernier:** Je ne suis pas... C'est premièrement sur des articles...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien, je vous réponds. À votre commentaire, je vous réponds, M. le député, que je ne peux pas demander le vote immédiatement si les députés ne se sont pas exprimés.

**M. Bernier:** Je ne vous demande pas vos commentaires, chère Mme la Présidente, je vous donne mon opinion, c'est tout.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien, je prends bonne note, monsieur.

**M. Bernier:** Mon opinion que je donne sur ça: je dis que c'est une étude d'un projet de loi article par article, puis au fur et à mesure qu'on va étudier les articles, s'ils ne sont pas d'accord, ils voteront contre. C'est mon opinion.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Normalement, M. le député, c'est ce qui se fait.

**Mme Maltais:** Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui.

**Mme Maltais:** Question de règlement, pour remettre un peu d'ordre dans la salle. Je comprends que le député a des opinions, mais c'est le député, ici, de

Nicolet-Yamaska qui avait la parole. S'il veut émettre une opinion, il aura le temps de prendre la parole, mais, s'il veut continuer à nous bâillonner, on en a assez d'un bâillon, on n'en a pas besoin d'un deuxième de la part du député de Montmorency.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Nicolet-Yamaska, avez-vous fini votre intervention?

**M. Aussant:** Absolument pas.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bon. Alors, vous avez la parole, M. le député.

**M. Aussant:** Merci. J'aimerais en fait procéder avec un raisonnement purement logique: quand on a suggéré de scinder le projet de loi en deux, réforme comptable et partie plus budgétaire, on nous a dit non parce que ça allait vraiment ensemble et qu'on ne voulait pas scinder ces deux projets de loi là. On nous a dit qu'il fallait absolument cette réforme de la comptabilité pour adopter un budget ensuite. Là, on leur offre d'étudier d'abord les articles qui ont trait à la réforme comptable pour passer ensuite aux autres, ce qui est exactement dans leur logique, et on nous dit non. Donc, j'aimerais avoir les raisons exactes du ministre des Finances pour nous dire non. Il disait qu'il avait besoin de la réforme comptable pour faire son budget, on lui offre d'adopter d'abord la réforme comptable comme il le voulait, et il nous dit non. Donc, on veut des raisons précises.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. M. le ministre des Finances, la question s'adresse à vous.

**M. Bachand (Outremont):** Mme la Présidente, on était à l'article 3 que vous aviez appelé où, normalement, puisque vous l'avez lu et appelé, j'aurais dû être le premier à avoir la parole sur l'article 3...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Si vous voulez signaler votre...

**M. Bachand (Outremont):** ...et on commence à... on est à l'article par article.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Votre droit de parole, vous l'aurez, M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** On est en article par article et, moi, je souhaite procéder à l'article 3, l'article 4, et je réfléchis à la proposition parce que malheureusement, étant donné les 50 heures de débat que nous avons eues, jusqu'à minuit, tous les soirs, au mois de juin et encore cette semaine, avec les 12 motions dilatoires — je sais que je n'ai pas le droit de dire «motions dilatoires», Mme la Présidente, je retire mes paroles, mais n'importe quel observateur, là, voit que c'est des motions qui en tout cas permettaient aux gens de parler 1 h 20 min sur chaque motion, etc., et ne pas étudier l'article 1 — vous me permettez, pris par surprise, une certaine méfiance sur l'objet de leur proposition probablement de toute bonne foi, mais je préfère consulter mon leader et mon whip, et de voir qu'est-ce qu'ils ont derrière la tête quand ils font une proposition comme ça. C'est juste: chat échaudé craint

l'eau froide, c'est ça. Alors, on a été échaudés pas mal, là. Alors, je veux juste voir ce qu'ils ont derrière la tête pendant qu'on pense. Pendant que leader et le whip pensent à la procédure parlementaire, on peut peut-être procéder à l'article 3, à l'article 4, il sera toujours temps, s'il n'y a pas d'attrape-nigauds dans ce qu'il nous suggère, de procéder, comme il le suggère. On fait juste regarder, là, Mme la Présidente, parce que ça fait 65 heures puis on commence à arriver à la...

**Une voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** Non, mais les nigauds, ce serait nous, à ce moment-là.

**Une voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien sûr. Mme la leader adjointe de l'opposition, un instant, s'il vous plaît. M. le ministre, vous avez répondu à la question de M. le député de Nicolet-Yamaska. Est-ce que vous souhaitez continuer à intervenir sur l'article 3? Vous avez la parole, vous pouvez continuer à la prendre sur l'article 3. Nous sommes là.

**M. Bachand (Outremont):** L'article 3, Mme la Présidente, c'est l'article qui complète l'article 2. Il y aurait une logique à faire ces deux articles-là ensemble, à la suite l'un de l'autre, parce que l'article 2, on vient de définir c'est quoi, une réserve budgétaire, puis l'article 3 dit, et c'est fondamental pour tout le reste de la discussion:

«Le gouvernement est en déficit [s'il] présente un solde budgétaire qui demeure négatif, même s'il a été augmenté de la totalité du solde de la réserve de stabilisation.»

Et: «Le gouvernement atteint l'équilibre budgétaire lorsque le solde budgétaire est nul ou affiche un excédent.»

Ça a l'air très simple, puis c'est très simple d'ailleurs, une partie de cet article était dans la loi n° 85; l'autre partie de cet article vient définir, pour les fins de notre loi, ce qui fondamentalement est l'équilibre budgétaire. Donc, c'est un article qui, avec l'article 2, se complète et qui est très important.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Alors, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Merci. Quand j'exposais la raison pour laquelle on trouve qu'on devrait passer à l'article 11, je pense que le ministre était occupé. J'aimerais revenir à l'aspect logique de la chose. Vous nous avez dit que vous ne pouviez pas dissocier les deux parties du projet de loi parce que la partie réforme comptable était nécessaire à vos budgets, vos nouveaux budgets que vous voulez nous imposer avec les déficits, etc., mais vous avez dit que la partie comptable était nécessaire, ce avec quoi on est tout à fait en accord. Donc, on suggère d'adopter d'abord les articles de la réforme comptable. C'est tout à fait logique de faire ça dans cet ordre-là. Donc, j'aimerais connaître du ministre les raisons précises pour lesquelles il veut d'abord adopter les articles qui portent sur le chèque en blanc avant les articles qui portent sur la réforme comptable.

● (16 h 50) ●

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Bien, il prête des interprétations, lui aussi, hein, Mme la leader adjointe du parti de l'opposition. On va essayer de rester courtois et poli, ça peut m'arriver de m'échapper moi aussi, parce qu'un projet de loi, il commence avec l'article 1, il fait l'article 2, 3, 4, 5, il a été rédigé avec une logique par les législateurs. J'ai appris, de mon temps de chef de cabinet de Pierre Marc Johnson, quand on a fait beaucoup de lois, qu'il faut faire attention avant de changer l'ordre des articles. Avant de changer ça, il faut être prudent. Avant de faire ça, il faut peut-être consulter, et quitte à revenir avec une réponse un peu plus tard. Entre-temps, je vous suggère qu'on adopte l'article 3 et l'article...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien. Est-ce que j'ai d'autres interventions? M. le député de Shefford.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît!

**M. Aussant:** Merci, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** C'est le député de Shefford. Il a demandé...

**M. Aussant:** Vous avez reconnu qui, Mme la Présidente?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Excusez-moi. Je vous reviendrai, M. le député de Nicolet si vous souhaitez prendre la parole.

**M. Bonnardel:** C'est ça. C'est moi.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Allez-y.

**M. Bonnardel:** C'est parce que ton collègue levait la main. Merci, Mme la Présidente. Vous savez, Mme la Présidente, on est ici donc pour discuter de l'article 3, l'alinéa 6.1, qui dit que «le gouvernement est en déficit budgétaire lorsqu'il présente un solde budgétaire qui demeure négatif, même s'il a été augmenté de la totalité du solde de la réserve de stabilisation». Pas besoin de revenir sur ce que le Vérificateur général a dit, Mme la Présidente, qu'une réserve dans le contexte ne sert à rien, ne vaut rien.

On fait un travail depuis près de 50, 60 heures, Mme la Présidente, pour remplir les trous qui sont ici, pour remplir un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui n'existe pas, un vide. C'est pour ça qu'on fait ce travail-là, c'est pour ça qu'on fait ce travail-là pour les générations, être capable d'avoir quelque chose ici, là, de complet.

Mme la Présidente, l'aile jeunesse du Parti libéral a envoyé un communiqué, voilà quelques jours, quelques semaines déjà, où ils disent: «L'équilibre budgétaire proposé par Québec est insuffisant. Les jeunes libéraux exigent des surplus — des surplus. On croit que l'objectif budgétaire émis par le ministère des Finances d'équilibre pour l'exercice 2013-2014 est nettement insuffisant et inadapté aux défis qui nous guettent.»

Ce qu'on a mis de côté pour faire face au choc démographique, ce sont des dettes. Bien, Mme la Présidente, dans la situation actuelle, encore une fois, le travail qui

a été immensément bien fait par les deux oppositions depuis près de 60 heures, c'est de démontrer au gouvernement, de démontrer au ministre que jamais, au grand jamais, nous n'allions accepter un cadre financier, un projet de loi qui amenait les déficits comme le gouvernement veut le faire. On a tendu la main pour scinder ce projet de loi, le faire rapidement, on l'a tendue dès hier, on aurait pu le faire en terminant vers 13 heures, le gouvernement a refusé... continué nos discussions pour être capable de trouver un vrai plan de retour à l'équilibre budgétaire, être capable de remplir les trous qui nous indiquent que ce plan n'existe pas.

Mme la Présidente, dans le contexte actuel, c'est simple, je ne peux que dire au ministre lui-même: Quand votre gouvernement veut amener les Québécois à près de 20 milliards de déficit pour les quatre prochaines années... être encore une fois complètement en désaccord avec cette situation. Et on va déplorer, déplorer, Mme la ministre, le fait qu'on nous impose un bâillon encore aujourd'hui là-dessus. Merci.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Est-ce que vous avez une question ou on reste sur le commentaire?

**M. Bonnardel:** Oui. Bien, tout à fait. Oui, je pourrais y aller encore une fois. J'aimerais ça que le ministre puisse nous répondre face à... Parce que, tantôt, il s'est questionné sur ma question sur l'agence Standard & Poor's, qui a décoté, qui a donné un petit avertissement au gouvernement, en réduisant la cote donc de positive à stable. Donc, ce que ça veut dire, ça, c'est des taux d'intérêt qui augmentent, c'est un poste budgétaire qui va passer d'un service de la dette de 6 milliards à 9,5 milliards. Alors qu'il nous explique si j'ai bien lu, là, daté du 16 septembre 2009, *La Presse*, Jean-Pascal Beaupré.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. Je pense que plutôt que de lire *La Presse* dans ce cas-ci, le député de Shefford, comme d'ailleurs la chef de l'opposition et le député de Nicolet-Yamaska à la période de questions, aujourd'hui, aurait avantage à lire directement — c'est accessible sur Internet, ils en avaient des copies — ce que Standard & Poor's a dit, ce que Moody's ont dit, et d'enlever leur... Le «positive outlook», ce n'est pas une décote: la cote est maintenue, et ça n'a aucun impact ni sur la classification des titres du Québec pour l'ensemble des régimes de retraite...

Parce qu'une cote, c'est très important. Les régimes de retraite, là, ils investissent tant de pourcentage dans telle cote, tant dans telle autre, puis, à un moment donné, ils ne peuvent pas investir. C'est important, une cote de crédit, à la fois pour les taux d'intérêt, à la fois pour la classification du titre Québec dans l'ensemble des titres mondiaux. La classification demeure la même, donc le titre d'intérêt demeure le même.

Contrairement à ce qu'a dit le député de Shefford, ce n'est pas une décote.

Contrairement... Et là, c'est la deuxième fois, et ça, ça met en crédibilité, dans... Les gens qui écoutent juste ça, là, en général, quand on dit quelque chose, évidemment, de plaider le contraire, ça prend bien du temps de défaire

le dommage. Mais le chef de l'opposition et le député de Nicolet-Yamaska ont encore dit que le Québec était sous surveillance. «Credit watch». C'est faux, Mme la Présidente. Sous surveillance, c'est sérieux. Ça veut dire qu'au fond être sous surveillance... En général, avant d'être sous surveillance, là, on passe par une perspective négative, ce qui n'est pas le cas de la cote de crédit du Québec, et puis normalement, là, quand on est sous surveillance, c'est parce qu'il y a des choses majeures qui se passent. C'est faux, ce n'est pas le cas, le Québec n'est pas sous surveillance par Standard & Poor's et par Moody's. C'est une erreur qui a été communiquée. J'espère qu'ils auront l'occasion ce soir, dans leurs discours, de retirer leurs propos et de corriger ça, parce que ça fait deux fois qu'ils le disent, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci...

**M. Bachand (Outremont):** Troisièmement, sur Standard & Poor's. Standard & Poor's, et je vais lire... Standard & Poor's pour éclairer le député de Shefford et ceux qui nous écoutent. Puis là, je m'excuse, je vais être obligé de le lire en anglais, parce qu'ils l'ont émis en anglais, puis je vais, après ça, traduire rapidement, simultanément, au meilleur de mes capacités. «The stable outlook» parce qu'on... une perspective stable, «reflects our expectation that revenue growth and financial results will return to levels in line with the robust revenue gains and moderate operating surpluses Québec as had for most of this decade. Although the provincial economy is likely to contract in 2009, we expect that GDP and employment growth will return in 2010. We expect the province to maintain its commitment to debt reduction through its commitment to the Generations Fund. Although Québec's debt and debt burden is expected to increase in fiscal 2009 and 2010, we expect that the deterioration of its debt burden should abate or reverse in 2011. A return to operating and after-capital surpluses and the declining debt burden, continued Generation Fund deposit and positive economic growth could lead to a positive outlook or upgrade.»

C'est donc, Mme la Présidente, une opinion de confiance, au fond, dans les finances publiques du Québec. C'est une opinion qui maintient la cote de crédit, qui dit essentiellement que les attentes de Standard & Poor's, c'est que la croissance des revenus et des niveaux financiers reviendront au niveau robuste, au niveau des gains, au niveau des revenus et de surplus d'opération modestes que le Québec a eus au cours de la décennie, tous partis confondus d'ailleurs, Mme la Présidente, et que, même s'il y aura une contraction de l'économie, on est en récession en 2009, qu'ils s'attendent à ce que le produit intérieur brut du Québec augmente en 2010, que l'emploi aussi. Ils s'attendent à ce que le Québec maintienne son engagement de réduction de la dette par le Fonds des générations, qui est donc salué. Et, même si — et ils le disent, hein, c'est l'agence de crédit qui dit «oui, oui, la dette va augmenter» — même si, la dette et le fardeau de la dette, nous nous attendons à ce qu'ils augmentent en 2009 et en 2010 — les années fiscales 2009-2010, donc nos deux prochaines années fiscales — nous nous attendons à ce que cette détérioration du fardeau de la dette sera réduite ou renversée à partir de 2011. Et, si la province continue par la suite donc à ses surplus opérationnels, et de capitaux, et une réduction de la dette, continue à verser l'argent au

Fonds des générations — là, on est rendu à 2011-2012 — et une croissance économique positive, à ce moment-là... pourrait revenir à un «positive outlook», une cote favorable et même possiblement une augmentation de la cote de crédit. Ils continuent en disant évidemment, si on fait l'inverse, que ça pourrait amener à une décote. Alors, voilà.

● (17 heures) ●

Contrairement à ce que dit le député de Shefford, il n'y a pas eu de décote ni... D'aucune. D'ailleurs, on a les quatre agences, ils ont maintenu la cote du crédit. Ils ont décoté le Nouveau-Brunswick, exemple cité par le chef de l'opposition ou par le député de Nicolet-Yamaska aujourd'hui, cet après-midi, l'un ou l'autre, je ne me souviens plus. Alors, ils ont été décotés. Ils ont été décotés, le Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas notre exemple qu'on veut suivre. Chaque province a ses problèmes, chaque province fait au meilleur de... pour aider ses citoyens. Mais rétablissons les faits, la cote de crédit du Québec n'a pas été décotée. Et, au contraire, ils soulignent nos plans de retour au déficit dans le cas de Moody's, les versements au Fonds des générations dans le cas de Standard & Poor's. Ils s'attendent, ils sentent que, comme il y a une récession, nous sommes en déficit, que la dette va augmenter au cours de ces deux années là et s'attendent à ce que, par la suite, on revienne au niveau de budgets par la suite éventuellement qui seront équilibrés. Et fondamentalement, ce plan que nous avons, globalement... qui n'est pas vraiment le sujet de la loi n° 40, hein? On parle de la loi qui suspend l'équilibre budgétaire, on est dans le débat budgétaire, mais c'est important de faire cette correction et de répondre à la question du député de Shefford, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Ça va. Merci beaucoup, M. le ministre. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Sauf tout le respect que je dois au ministre, ce n'est pas lui qui va m'apprendre la différence entre une décote puis un changement de perspective, premièrement.

Et, deuxièmement, encore une fois, il fait la lecture, il fait la lecture tout à fait partielle des rapports de Standard & Poor's et de Moody's, la lecture des bouts qui l'arrangent. Alors, moi aussi, je vais lire des petits bouts puis je vais sortir mon anglais, moi aussi: «We believe the recession is likely to dampen or even reverse growth in Québec's key tax revenues.» Nous vous avions prévenus d'occuper l'espace fiscal laissé vacant par le fédéral, vous ne l'avez pas fait. Standard & Poor's l'a relevé, c'est parfait. «The Government expects income taxes to decline due to previously announced tax cuts.» Encore une fois, nous vous avions prévenus d'occuper l'espace fiscal, vous ne l'avez pas fait. Standard & Poor's l'a vu. «Changes to the federal Equalization Program in 2008 could lead to reduced equalization payments in fiscal 2011 and beyond.» On vous l'avait dit, et vous l'avez ignoré... En fait, non, vous le saviez aussi, mais on était en campagne électorale, donc, évidemment, ce n'était pas populaire de le dire.

Mais je peux continuer: «Conversely, we believe that failing to maintain the debt reduction and commitment through the Generation Fund, substantial operating and after-capital deficits beyond fiscal 2010, and continuing deterioration in the province's debt burden after the recovery could put downward pressure on ratings.» Ce

n'est pas nous qui disons ça, c'est Standard & Poor's. Évidemment, on ne souhaite pas une décade du Québec, mais il faudrait que le ministre arrête de lire les bouts seulement qui l'arrangent.

Chez Moody's maintenant: *Debt Burden High in Canadian and International Context*. Là, il parle du Québec. Donc, on est très endettés par rapport aux autres, mais, dans le discours du gouvernement, tout va bien, ça va tellement mieux, on peut faire d'autres déficits. Ce n'est pas du tout ce que Moody's dit: «Québec debt's burden is relatively high compared with its international peers; debt amounted to 181 % of revenues...» 181 % du revenu du Québec en dette. Ça, c'est Moody's qui le dit. Donc, le ministre, quand il lit les rapports de Moody's et quand il nous cite ensuite comme ayant dit des choses qui sont fausses, je trouve que c'est limite honnête. Est-ce que c'est...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** C'est «fausses», il faut retirer le terme «faux».

**M. Aussant:** Bien, que le ministre arrête de nous faire dire des choses qu'on n'a pas dites. Il nous accuse lui-même de le faire. Ensuite: «Fiscal policies with respect to generating cash surpluses...»

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député, M. le député de Nicolet-Yamaska...

**M. Aussant:** Je les retire.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous les retirez. Très bien. Merci.

**M. Aussant:** Je les retire. Ensuite, Moody's poursuit: «Fiscal policies with respect to generating cash surpluses, maintaining reserves and debt reduction, however, have not been as prudent as those of some of the more highly rated Canadian provinces.» Il parle du Québec. Donc, qu'on arrête de nous remplir que tout va mieux ici et que les agences de notation vous flattent dans le dos sans arrêt, votre gestion des finances publiques n'est pas parfaite.

Ensuite, je voudrais revenir à la réponse, que je n'ai toujours pas eue, du ministre sur la logique de procéder par l'article 11 d'abord. Et j'ai d'ailleurs des citations de son chef, le premier ministre lui-même. La première, c'était en Chambre, ici, le premier ministre qui disait: «M. le Président, c'est le Vérificateur général du Québec qui nous demande de faire l'ajustement aux règles comptables.» C'est exactement ce qu'on veut faire, en passant, à l'article 11.

Une autre intervention du premier ministre: «M. le Président, d'abord, j'aimerais commenter le projet de loi n° 40, à l'intérieur duquel se trouvent des recommandations qui nous ont été faites par le Vérificateur général du Québec pour justement changer les règles comptables.» C'est ce qu'on veut faire aussi en priorité.

Ensuite, le premier ministre disait: «Il y a une loi, qui s'appelle le projet de loi n° 40, qui nous permet de tenir compte des changements que nous demande le Vérificateur général du Québec pour qu'on puisse présenter les finances publiques de manière aussi juste que possible.» C'est ce qu'on veut faire en procédant par l'article 11.

Ensuite, ça, ce n'est pas très vieux, là, c'est mardi, le premier ministre qui demande à la chef de l'opposition

d'agir dans l'intérêt supérieur des Québécois et d'appuyer la loi n° 40, et il parle encore du fait que c'est un projet de loi qui permet de respecter les recommandations que fait le Vérificateur général du Québec. Donc, si le ministre veut être cohérent avec son propre chef, il va acquiescer à notre demande et il va sauter à l'article 11 pour tout de suite. On va adopter les articles comptables puis, ensuite, on viendra aux articles qui ne font pas consensus. Donc, j'attends encore une fois la logique du ministre là-dessus.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien, M. le député de Nicolet-Yamaska. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Mme la Présidente, j'ai déjà répondu, et la vraie réponse, c'est: Plus vite on adopte l'article 3, plus vite on va être rendus à l'article 4. Plus vite on adopte l'article 4, plus vite on adopte l'article 5, plus vite on va être rendus à l'article 11. Et, moi, normalement, on est capables d'arriver... Qu'ils votent contre les articles s'ils sont contre. C'est ça, la démocratie, c'est de voter contre des articles. Et puis ultimement, bien, la démocratie, c'est aussi de ne pas paralyser le processus législatif.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je comprends, M. le ministre, qu'il n'y a pas de consentement. Donc, on procède. M. le député de Shefford.

**Une voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** Oui. Merci, Mme la Présidente.

**Une voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous n'avez pas fini...

**M. Bonnardel:** Dans le contexte, donc, de...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant. Un instant, s'il vous plaît. Il faut lever la main parce que je ne peux pas deviner. S'il vous plaît. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Alors, puisqu'on parle de l'article 3, j'ai une question pour le ministre, une question très simple: Si, dans un contexte donné, le Québec était en déficit de 100 058 000 \$, 100 millions par année pendant cinq ans et que, la première année, le gouvernement procédait à la vente d'actif pour 500 millions, est-ce que, dans la tête du ministre, on serait en équilibre budgétaire de façon structurelle sur ces cinq années-là?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Pouvez-vous reprendre votre exemple, s'il vous plaît?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, peut-être que le bruit de fond ne lui a pas permis d'écouter...

**M. Aussant:** Faisons l'hypothèse de cinq années à venir, donc que le déficit du Québec serait de 100 millions par année, chaque année, sur cinq ans, donc 100 millions l'année 1, 2, 3, 4, 5, à chaque année, et, à l'année 1, on vend pour 500 millions d'actif du gouvernement, est-ce que, selon le ministre, c'est une situation d'équilibre budgétaire pluriannuel de cinq ans, ça?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Ce qui est important dans la question du député de Nicolet-Yamaska, les ventes d'actif, ça rentre dans quelle ligne. Les ventes d'actif du gouvernement, normalement — puis il y a peut-être des règles comptables différentes, là, dans certains cas — rentrent dans la ligne des revenus. Il y a 60 milliards — je fais des chiffres ronds, là — l'ensemble des revenus du gouvernement, et de dépenses. Donc, il y a des revenus de toutes sortes, les ventes d'actif, les taxes aux citoyens, les impôts. Mais les ventes d'actif font partie des revenus. Dans les dépenses, il y a l'amortissement et les taux d'intérêt. Je ne comprends pas la pertinence de sa question, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Oui, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Le ministre ne trouve pas pertinent le fait de questionner le fait que la loi nous verrait en déficit structurel mais afficherait une situation, là, équilibrée côté budgétaire. Ce que je vous dis, c'est que, si, pendant cinq ans, on a un déficit structurel de 100 millions, donc que les dépenses dépassent les revenus de 100 millions, que vous devez vendre la maison pour payer ça, vous trouvez que c'est une situation d'équilibre structurel, vous. Et ça, ce n'est pas pertinent de demander ça?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Nicolet-Yamaska, je vous invite à vous adresser à la présidence, s'il vous plaît.

**M. Aussant:** Donc, j'aimerais entendre la réponse du ministre là-dessus.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui. Vous vous adressez à la présidence, vous ne pouvez pas interpeller le ministre.

**M. Aussant:** Le Québec, dans l'exemple que j'ai donné... Dans l'exemple donné, le Québec serait en situation de déficit structurel, où les revenus sont inférieurs aux dépenses, et les ventes d'un actif viendraient combler ça. Ce n'est pas un équilibre structurel, ça, quand il faut vendre la maison. Donc, je veux savoir pourquoi le ministre trouve ça complètement impertinent.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Mme la Présidente, le député de Nicolet-Yamaska essaie de rentrer dans le débat de déficit structurel, conjoncturel et de l'ensemble

des déficits, et leur vieille théorie sur les ventes d'actif. Dans un État, dans un État comme le Québec, il y a des revenus, il y a des dépenses. Les revenus sont de différentes sources. Il peut arriver, certaines années, qu'il y ait une vente d'actif qui amène un revenu qui est un revenu qui n'est pas courant mais qui est un revenu pour l'État. Comme si on a un chèque du gouvernement du Canada sur le... Quand on aura notre chèque du gouvernement du Canada sur l'harmonisation TPS-TVQ, ce sera un revenu pour l'État. Alors, ce sera un revenu pour l'État. On l'attend de... Et on est en train de négocier ça comme... Et donc il y a des revenus qui sont des revenus annuels courants, il y a des revenus qui sont parfois des revenus qui arrivent sur trois, quatre ans, il y a des revenus qui peuvent être une vente d'actif, des dispositions d'actif, ça arrive dans la vie de l'État. Il y a 60 milliards de revenus, et puis il faut équilibrer, année par année, les revenus et les dépenses. Si une vente d'actif crée un surplus une année, ça va dans la réserve. Ça peut être versé au Fonds des générations parce que c'est prévu dans la loi du Fonds des générations que ça peut être versé au Fonds des générations, les ventes d'actif. Et c'est ce qu'on a fait d'ailleurs, le gouvernement du Québec, si j'ai bonne mémoire, ma collègue...

**Une voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** 700 millions parmi les ventes d'actif d'Hydro-Québec, parmi les revenus qui ont été faits, 700 millions ont été versés au Fonds des générations, donc sont sortis du concept de réserve qu'on aurait, puis sont allés directement, et ne pourraient donc pas servir à ces fins. Mais c'est une décision qui se prend année après année.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Merci, M. le Président. Est-ce que le ministre réalise que, selon sa loi, on pourrait être légalement en équilibre budgétaire et devoir vendre tous les actifs de l'État à long terme pour être en équilibre budgétaire? Parce que, là, ce que je vous dis, ce que je vous ai décrit, c'est une situation où on aurait des revenus inférieurs aux dépenses chaque année, et, de temps en temps, en vendant les actifs de l'État, donc en vendant tout ce qu'on a, on pourrait équilibrer le budget selon la loi. Donc, le ministre trouve impertinent de se demander pourquoi un déficit structurel serait légalement un équilibre budgétaire. À long terme, ça ne se tient pas, la situation que je vous ai décrite. Et, dans votre loi, ce serait un équilibre budgétaire. Donc, expliquez-nous ça.

● (17 h 10) ●

**M. Bachand (Outremont):** C'est mon tour de répondre?

**Le Président (M. Gendron):** Oui, M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Merci. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Il y a beaucoup de simplisme, là, dans la question théorique, ce serait bon pour un cours...

**Des voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Simplisme dans la question qui nous est posée, M. le Président, et beaucoup de théorie. Moi, je pense que le gouvernement qui vend les meubles pour équilibrer des budgets, il se ferait battre aux prochaines élections. Tu ne vas pas vendre des hôpitaux puis fermer des hôpitaux pour équilibrer tes budgets parce que vous pourriez faire peur au monde. On peut avoir toutes sortes d'exemples comme ça.

Alors, sortons des questions de pure théorie comptable. Il y a des revenus de l'État, il y a des dépenses de l'État, et il faut être en équilibre. Il y a des revenus exceptionnels parfois, des années, oui, ça peut arriver que l'État... Parce que votre théorie, c'est comme s'il y avait des actifs superflus. S'il y a des actifs superflus, j'espère qu'on va les vendre puis qu'on va collecter l'argent. Mais ce n'est pas tout à fait à ça que vous faites allusion, vous faites allusion à quelqu'un qui ne générerait pas en bon père de famille. Vous présumez d'intentions de quelqu'un qui, machiavéliquement... Peut-être que, vous, vous êtes entourés de gens qui feraient ça. Je pense que non, mais j'essaie de voir pourquoi vous pouvez penser ça. Il faut présumer de la bonne foi de tout le monde qui est ici. Mais quelqu'un, gestionnaire responsable de l'État, machiavéliquement, se mettrait à vendre les meubles pour payer l'épicerie? Voyons donc, on peut-u revenir à l'article 3?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Je me souviens de ventes d'actif d'Hydro-Québec qui ressemblaient à ça, M. le ministre... pardon, M. le Président, je me souviens de ventes d'actif d'Hydro-Québec qui ont bien aidé le gouvernement dans un budget donné, il n'y a pas si longtemps.

Deuxièmement, il nous dit qu'on est simpliste, mais trop théorique. Donc, je ne sais pas ce que ça veut dire, ça. Mais la situation présente ici, l'article 3, c'est exactement ça que ça dit: Le gouvernement pourrait être en situation de déficit structurel continu et, en vendant des actifs de temps à autre, avoir une apparence légale d'équilibre budgétaire, alors qu'à long terme ce n'est absolument pas tenable.

Donc, l'article 3, tel qu'il est là, est absolument incohérent, ne fonctionne pas pour gérer justement, comme le ministre l'a dit, en bon père de famille les finances publiques, puisqu'il permettrait à un gouvernement... Et là je ne porte pas d'accusation ou quoi que ce soit, mais il permettrait à un gouvernement qui voudrait vendre des actifs pour paraître en équilibre budgétaire de camoufler un déséquilibre structurel continu, et c'est avec ça qu'on n'est pas d'accord. Donc, le ministre ne peut pas nier que ce que je dis là est juste. Au moins, j'espère que le ministre est d'accord avec ce que je dis là. Cet article-là permet d'avoir un déficit structurel continu et, en vendant de temps en temps des actifs, tant qu'il y en a, parce qu'à un moment donné on n'en a plus, des actifs, à force de les vendre... Donc, en vendant la maison, on pourrait camoufler le déficit structurel.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Je pense qu'il faut mettre les choses en perspective, hein? Premièrement, il y a des règles comptables au gouvernement. Puis d'ailleurs le début de l'article de la loi dit... Maintenant, on sait qu'on se conforme aux règles comptables, puis il y a des comptes publics avec les revenus et dépenses vérifiés par le Vérificateur général du Québec en vertu des règles comptables généralement reconnues au Canada. Ou bien c'est un revenu, ou bien c'en n'est pas un. Puis, si c'est un revenu, c'en est un, il est classé dans les revenus. Et, après ça, si on a un surplus, ça fait un solde budgétaire positif — «surplus» est le mot que les gens comprennent — solde budgétaire positif qui est mis dans la réserve, et le gouvernement peut décider de prendre la réserve et la mettre au Fonds des générations.

Vous savez, les ventes d'actif dans le gouvernement du Québec... J'ai demandé à mes sous-ministres hier, qui peuvent intervenir d'ailleurs en plénière avec la permission, mais ce qu'on m'indique, là, c'est qu'au cours des cinq dernières années, il y a eu deux vraies grosses ventes d'actif, hein, qui est Transelec, pour 900 millions, puis les actifs de la Société immobilière du Québec, pour 130 millions. Il y en a peut-être d'autres, mais c'est les gros morceaux. Et le gouvernement, d'ailleurs, ce qu'il a fait dans ces cas-là, c'est qu'il a pris 700 millions, on m'indique, pour le verser au Fonds des générations. Je vous rappelle qu'avec la définition qu'on a faite, l'argent qu'on verse au Fonds des générations, de quelque source qu'il provienne, provenant de surplus, provenant des surplus venant peut-être de la vente d'actif dans l'exemple que vous faites, ces argents-là ne comptent plus dans la réserve parce que le revenu est rentré dans les comptes publics, puis ça créerait, pour les fins des comptes publics, qui tiennent tant à coeur au député de Shefford, ça créerait un profit, un surplus, on ne serait pas en déficit. Mais, pour les fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire, on dit: Non, non, non, s'il y a 1 milliard de surplus là, on verse 1 milliard au Fonds des générations pour les fins de cette loi-là, on est en équilibre, mais ce n'est pas vrai qu'on bâtit une réserve. Ce qui s'en va au Fonds des générations, s'en va globalement.

Mais vous posez vraiment une question théorique qui impute presque des motifs parce que, dans l'histoire du Québec, là, à moins que vous vouliez, vous, vendre des pans de mur de notre économie, ce qui n'est pas l'intention du gouvernement, c'est une question qui demeure très... Le jour où on aura un actif que la société nous dit qui est redondant... Je ne vois pas qu'on en a, mais il peut arriver qu'un hôpital qui est fermé, il y a un actif, il y a un nouvel hôpital qui s'est construit, il y a une vente d'immeuble. Mais, bon an, mal an, c'est des sommes marginales dans le budget de l'État, sauf ce qui est arrivé à Transelec, bien sûr, les profits d'Hydro-Québec International. Mais le gouvernement, dans sa volonté de réduire la dette, a versé cet argent-là, même s'il n'était pas obligé, au Fonds des générations et donc, pour les fins de la Loi de l'équilibre budgétaire, s'est privé de cette réserve-là. Parce que, si on l'avait laissé, il aurait été dans les surplus, la réserve aurait été gonflée de 700 millions. Non, ça, c'est une transaction exceptionnelle, une grande partie — pas 100 % — de cet argent-là a été versée au Fonds des générations. Mon sous-ministre pourra me dire si mes nuances sont précises. Ça s'est passé bien avant mon temps, ces transactions-là.

**Le Président (M. Gendron):** Merci, M. le ministre. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Oui. Sur le Fonds des générations, on se souviendra qu'on avait suggéré, nous, de verser à la dette directement les montants disponibles. Vous préférez les placer à risque, et on en a perdu 25 % l'an dernier. Donc, là-dessus, encore une fois, ça aurait été peut-être bien d'écouter ce que l'opposition vous disait.

Maintenant, si vous pensez qu'on vous prête des intentions et que ce n'est absolument pas le cas, vous allez être d'accord pour enlever ce que l'article vous permet de faire. Alors, si vous n'avez absolument jamais l'intention de faire ça, vendre des actifs pour camoufler un déficit structurel, vous n'aurez aucune objection à ce qu'on modifie tout ça.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Vous me désarçonnez, M. le député de... M. le Président, le député de Nicolet-Yamaska me désarçonne parce qu'avec sa suggestion je pense... Et on va faire appel à nos spécialistes, je pense qu'il demande qu'on fasse la comptabilité gouvernementale contraire aux principes comptables généralement reconnus, ce qu'on essaie de faire... de corriger depuis des années. Depuis deux ans, on a réussi à avoir un rapport du Vérificateur général «clean», comme on dit en français, sur les principes comptables généralement reconnus. Il reste un bout de la réforme comptable à finaliser sur la dette et les définitions. Or, ce qu'on m'indique, c'est que des ventes d'actif en comptabilité gouvernementale...

On n'est pas dans une société privée, on n'est pas dans nos maisons par rapport à notre banquier, pour les gouvernements, les ventes d'actif sont comptabilisées comme revenus. Alors, je suis sûr que vous ne me suggérez pas un amendement que la comptabilité de l'État soit comme les principes comptables généralement reconnus, sauf pour telle, telle chose. On essaie de ne pas avoir, comme dans votre temps ou comme dans les premières années, des états financiers avec 42 exceptions du Vérificateur général. On veut qu'ils soient, comme dans les deux dernières années, clairs. Alors, non, je pense que c'est une suggestion... Je comprends votre intention, mais la mécanique suggérée est dangereuse, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Oui, M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Puisque vous... puisque le ministre, pardon, mentionne le Vérificateur général, le Vérificateur général a aussi dit que les méthodes comptables suggérées dans le projet de loi n° 40 étaient loin d'être idéales parce qu'il faisait justement la comparaison, en commission au mois de juin, qu'une entreprise qui est en surplus une année donnée, ce n'est pas parce que, l'année d'ensuite, ses pertes sont inférieures au surplus de l'année d'avant qu'elle va dire qu'elle est à profit. Et le projet de loi, actuellement, permettait au gouvernement de faire ça, et le Vérificateur général n'était pas en accord avec cette pratique-là.

Maintenant, pour revenir à ce que je disais au tout début et que le ministre ne semble pas vouloir admettre, on peut prendre l'exemple d'un foyer, d'un ménage qui

fait 50 000 \$ par année mais qui a 60 000 \$ par année de dépenses, qui est donc de 10 000 \$, chaque année, dans la marge de crédit, qui ajoute ça à sa dette et qui, pour payer ça, doit, premièrement, vendre la piscine, vendre l'auto, vendre... louer une partie de la maison. C'est sûr que ce ménage-là ajusterait ses revenus et ses dépenses pour être en équilibre, ne se dirait pas: On est en équilibre, tout va bien, on peut vendre des actifs. Donc, le gouvernement devrait agir exactement comme un bon père de famille, comme le ministre l'a dit lui-même, et ne pas se mettre dans la possibilité d'être dans cette situation-là. Et l'article 3 permet au gouvernement de faire ça, d'être en équilibre en vendant des actifs, ce qui n'est pas une situation financièrement viable du tout. Est-ce que le ministre convient avec moi de cet état de fait au moins?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre, à vous la parole.

● (17 h 20) ●

**M. Bachand (Outremont):** Pas du tout. Je ne comprends pas pourquoi vous dites que l'article 3, qui est un article très simple, hein, qui dit qu'un déficit, c'est un déficit... Et puis, pour l'équilibre budgétaire, c'est quand le solde budgétaire est nul ou il y a un excédent, là, finalement, tu n'es pas en déficit. C'est assez simple.

Ce que le Vérificateur général nous a dit très clairement, il veut que le gouvernement suive les principes comptables généralement reconnus, ce qu'on fait maintenant. Il veut régler toute la réforme comptable qui reste parce qu'il y a l'intégration de tous les réseaux, parce qu'il y a la définition de la dette du Québec puis à quel moment on... La réforme comptable, à un moment donné, il faut tirer une ligne, puis elle est en décembre 2006, je pense. Puis il dit: Tirons une ligne. Le Contrôleur des finances et lui se sont entendus, je pense, sur cet aspect-là. Finalement, tout le monde est d'accord, même si ça fait bien votre affaire quand il y a de la confusion. Et vous vous en êtes servis... ils s'en sont servis, M. le Président, pendant la campagne électorale. Mais là c'est réglé, c'est derrière nous. Tirons une ligne, on adopte ça.

Ce que le Vérificateur général souhaite... Le Vérificateur général n'a pas critiqué la facture de la loi sur la comptabilité, c'est inexact, M. le Président. Au meilleur de ma connaissance, de ma mémoire, c'est inexact, M. le Président. Ce que le Vérificateur général est venu nous dire, au contraire, il dit: Terminé la réforme comptable, je vous applaudis. Il n'a pas dit: Je vous supplie de le faire, mais il dit: Il est temps qu'on le fasse, hein, il est temps qu'on le finisse. Ce qu'on suggère de faire... En finissant ça aujourd'hui justement, ça va nous permettre de sortir des comptes publics qui vont être parfaits, on le souhaite, M. le Président.

Deuxièmement, il dit: Essayons de ne pas avoir une confusion entre ce qui est le solde budgétaire au niveau comptable puis ce qui est le solde budgétaire pour la Loi sur l'équilibre budgétaire lorsque le même mot est utilisé. Puis parfois, dans les discours, dans les discours politiques, financiers, des gens, beaucoup... souvent, il y a des gens qui aiment ça entretenir la confusion. Alors, ce qu'il nous dit... Puis là on revient au fameux tableau de la page A.22 que le député de Shefford aime tant, mais ce qu'il nous dit, c'est qu'il y a... on a effectivement des revenus et des dépenses, puis là il y a un surplus ou un déficit pour les fins des comptes publics. Il aimerait, je

pense, qu'on enlève les mots «pour les fins des comptes publics», mais c'est pour que les gens comprennent, là. Puis, cette année, c'était marqué «surplus et déficit pour les fins des comptes publics» pour que le monde comprenne. Ça, c'est pour les fins de la comptabilité gouvernementale conforme aux principes comptables généralement reconnus. Donc, est-ce qu'on est en surplus ou est-ce qu'on est en déficit?

Par ailleurs... Et essayons de ne pas semer la confusion. C'est ça que le Vérificateur général nous a demandé: Soyez donc le plus clairs possible. Par ailleurs, pour les fins de votre loi d'équilibre budgétaire sur plusieurs années, que vous, les parlementaires, avez tout à fait le droit... il dit: Ça, ça ne me regarde pas. Ça, c'est votre business. Est-ce que vous voulez être en déficit, pas être en déficit, ça appartient aux hommes et aux femmes politiques. Soyez clairs à ce moment-là.

Et là, effectivement, il y a d'autres lignes qui s'ajoutent. Par exemple, on retranche l'argent qu'on verse au Fonds des générations. On ne le comptera pas deux fois, on l'enlève. Et là il y a le concept de réserve budgétaire dans lequel, effectivement, comme tout bon gestionnaire prudent, il reconnaît l'à-propos de faire ça, et là ça donne le solde budgétaire pour les fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

On est, M. le Président, dans la Loi sur l'équilibre budgétaire. L'article 2 et l'article 3 — on est à l'article 3 — définissent précisément ce qu'est une réserve budgétaire — à l'article 2 — et ce qu'est un solde budgétaire — à l'article 3 — et ça, ça vient donc en complément après les comptes publics et la comptabilité selon les principes comptables généralement reconnus. Ne commençons pas à jouer là-dedans.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Nicolet-Yamaska. Mais, après ça, j'irais au député de Shefford.

**M. Aussant:** Parfait. Bien, juste pour...

**Le Président (M. Gendron):** Après celle-ci.

**M. Aussant:** Oui. Pour revenir rapidement, encore une fois, le ministre cite le Vérificateur général à sa faveur. Mais j'invite les gens à lire le rapport même du Vérificateur général, parce que, si on lit le dernier rapport, le Vérificateur général dit que «l'équilibre budgétaire tel que calculé par le gouvernement, n'est pas un juste reflet de la réalité parce que ce dernier a choisi des méthodes comptables avantageuses, a inscrit des dépenses ou des réductions de revenus directement dans les déficits cumulés des états financiers du gouvernement sans en tenir compte aux fins de la loi et, enfin, a inscrit des revenus en double dans son calcul du solde aux fins de la loi». Des revenus en double. «Par conséquent, j'ai fait ma propre estimation du solde aux fins de la loi en utilisant une comptabilité rigoureuse dans le respect de l'esprit de cette loi.»

Et le Vérificateur, en juin, nous a même fait la décomposition dans un tableau très précis qui faisait passer un surplus du gouvernement de 200 millions à un déficit de 5,3 milliards. Donc, j'invite vraiment les gens qui nous écoutent à aller lire le rapport. Parce que, là, le ministre dit qu'on ne dit pas vrai, nous, on dit que le VG, il

n'a pas dit ce qu'il prétend. Donc, à un moment donné, la confusion, elle ne vient pas de nous, là. Il faudrait arrêter de lire les parties qui nous intéressent. Ça, c'est des citations du VG.

Et, parlant de confusion aussi, pendant la campagne électorale, s'il y a une partie ici qui a voulu confondre les gens, ce n'est définitivement pas l'opposition officielle, qui disait les choses telles qu'elles étaient sur la péréquation, sur la possibilité d'un déficit, sur peut-être le fait qu'il fallait occuper l'espace fiscal laissé vacant par Ottawa, alors que l'autre partie, le Parti libéral du Québec, a dit le contraire de tout ce qui s'est avéré par la suite parce qu'on était en campagne électorale. Donc, s'il y a maintenant de la confusion, ce n'est pas nous qui la maintenons.

**Le Président (M. Gendron):** Alors... Attends un peu, ça va arriver, là. Il s'agissait d'un commentaire, puis vous avez le droit d'en faire. Alors, est-ce qu'il y a un commentaire sur le commentaire — parce que je ne sentais pas de question là-dedans — M. le ministre?

**M. Bachand (Outremont):** Oui. Très brièvement, M. le Président, parce que je sens que vous voulez donner la parole au député de Shefford, et c'est très bien aussi...

**Le Président (M. Gendron):** Si c'est la voie que vous choisissez.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Mais contrairement... C'est parce qu'il faut mettre les choses en contexte dans ce que dit le député de Nicolet-Yamaska, c'est justement... Oui, il y a une confusion pas sur l'état des revenus et dépenses, qui sont maintenant impeccables pour les deux dernières années, il y a une confusion justement sur le solde budgétaire, puis ça date de la confusion de 2006, des années qui précèdent. Et le Contrôleur des finances, hein, le plus haut fonctionnaire de l'État, qui contrôle les finances de tout l'État, et le Vérificateur général du Québec disent: Adoptons la réforme comptable. On s'entend qu'on tire une ligne au 1er décembre 2006. Il n'y a plus de confusion. Voilà un des grands objectifs de cette loi. Il va nous féliciter tous ensemble quand les parlementaires vont adopter cette loi ce soir, M. le Président.

Deuxièmement, sur ces ventes d'actif — je reviendrai parce qu'il est revenu deux secondes sur ça — encore là, la comptabilité des gouvernements à travers le Canada, les ventes d'actif, s'il y en a, il n'y en a pas beaucoup, ça fait partie des revenus de l'État. Et je lui ferai remarquer que la loi de 1996, adoptée à l'unanimité, celle-là, ici, dans cette Assemblée, ne faisait pas la distinction que semble souhaiter peut-être le député de Nicolet-Yamaska. Et, à juste titre, elle ne la faisait pas parce qu'elle serait contre les règles comptables. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Je remercie M. le ministre. Je cède maintenant la parole à M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** Oui.

**Le Président (M. Gendron):** À vous la parole pour vos questions ou commentaires.

**M. Bonnardel:** Oui. Merci, M. le Président. Juste un rectificatif pour la bonne gouverne de mon collègue député de Nicolet-Yamaska. Quand il cite le Fonds des générations, pour sa propre gouverne, sa formation politique a voté pour le Fonds des générations. Alors, quand il cite que les surplus devraient être mis sur la dette elle-même, c'est tout le contraire de ce que sa formation politique a dit quand ils ont voté pour. Nous étions les seuls à avoir voté contre.

Tout ça pour dire, M. le Président, qu'à l'article 3, l'alinéa 6.2, on dit que «le gouvernement atteint l'équilibre budgétaire lorsque le solde budgétaire est nul ou affiche un excédent». On est bien conscients que, dans le contexte actuel, la manière où le gouvernement veut nous imposer, donc, ce projet de loi par bâillon aujourd'hui, où on aura des déficits qui seront sûrement à hauteur de 11 à 20, 25 milliards de dollars d'ici les quatre prochaines années, parce qu'on voit très, très difficilement comment le ministre pourra nous confirmer ce qu'il y a d'écrit à la page A.22, donc un déficit cette année de 3 526 000 000 \$...

Ma question va être simple parce que, quand on regarde, donc, le plan de retour à l'équilibre budgétaire, M. le Président, il y a trois points. On sait que le gouvernement, donc, veut taxer les Québécois, 1 % de taxe le 1er janvier 2011, veut se battre contre l'évasion fiscale à hauteur de 200 millions l'an prochain et 300 l'année subséquente, 600 et 900, et une indexation des tarifs qui va amener presque 500 millions de dollars pour les quatre prochaines années. Un plan, donc, encore une fois, je le répète, qui est incomplet et que ce gouvernement, donc, veut nous faire accepter aujourd'hui par bâillon. Mais c'est intéressant de savoir qu'un des points majeurs, donc, de ce plan de retour qui est l'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement par Revenu Québec, ce n'est quand même pas banal, ils ont mis ici, là, 1,5, 1,8, 2 milliards, 2 milliards sur quatre ans.

Bien, ma question va être simple. Il y avait un article dans les journaux avant-hier: *Lutte contre le travail au noir: Québec tarde*. Ça se lit comme suit: «Les adeptes du travail au noir peuvent dormir en paix: Québec n'est pas en mesure de leur faire payer leur dû et ne le sera pas de sitôt[...]. [...]vérification faite, [après six mois], pas un seul enquêteur de plus n'est aux trousses des chefs d'entreprise peu scrupuleux. Et il n'y aura aucune embauche d'ici là fin de l'année, ni peut-être l'an prochain.»

M. le Président, je n'ai pas besoin de vous montrer qu'on a ici des carrés vides. Ça, c'est le plan de retour à l'équilibre budgétaire, qui n'existe pas. Si on ne prévoit pas engager personne dans les deux prochaines années, comment pensez-vous qu'on peut s'imaginer que ce cadre financier est véridique? Si le ministre du Revenu n'est pas ici, on ne pourra pas lui poser la question, mais j' imagine que le ministre des Finances est en constante communication avec son collègue pour être capable de lui dire: Écoute, il faut que tu engages du monde parce que, dans mon plan, on prévoit aller en chercher pour 2 milliards. Ça fait que ça prend du monde au téléphone, ça prend du monde pour être capable de prendre ceux qui ne paient pas leurs impôts ou qui trouvent des façons peu scrupuleuses d'éviter ça.

Alors, M. le Président, dans le contexte actuel où ce plan, pas besoin de le répéter, n'est pas complet, est erroné, ma question va être simple au ministre: Qu'est-ce qu'il pense du fait que son collègue au Revenu n'engagera

pas personne d'autre? Et qui va mettre en relief le fait qu'une des parties du 40 % du plan de retour à l'équilibre budgétaire n'est pas bonne?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre, la question est posée. La réponse.

● (17 h 30) ●

**M. Bachand (Outremont):** Il y a deux éléments dans les propos du député de Shefford, qui utilise souvent le mot «bâillon». Nous ne bâillons pas de ce côté-là, de ce côté-ci de la Chambre, M. le Président, nous ne bâillons pas du tout. C'est très intéressant, on a cinq heures de débat article par article qui s'ajoutent à 60 heures que nous avons eues au précédent. Non, mais on peut quand même faire des jeux de mots parfois, hein, M. le Président?

Sur la lutte à l'évasion fiscale, M. le Président, dans les dernières années, de 2004 à 2009, le rendement des projets, que ce soit au niveau de la lutte à l'évasion fiscale dans la construction, des projets spécifiques, dans l'alcool, dans le tabac, dans les crimes économiques à incidence fiscale, on ne récupérait rien en 2004-2005, là, maintenant, on commence à récupérer des choses, hein? Le rendement total de ces projets-là, l'an dernier, était de 632 millions de dollars, 558 millions en 2007-2008. Puis je ne veux pas allonger la sauce, mais on est rendu à, maintenant, 600 millions par année dans la lutte à l'évasion fiscale parce qu'on investit en dépenses, en ressources, en conseillers spécialisés et en ressources gouvernementales. On est rendu à 55 millions par année, 49 millions l'an dernier, 55 millions en 2008-2009.

M. le Président, dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire, l'année en cours, 2009-2010, on ne prévoyait pas de somme additionnelle à ces 600 millions qui sont là. Le 200 millions de plus, 2010-2011, c'est encore dans plusieurs mois pour monter à 300 millions, 500 millions, et 600 millions, et 900 millions en 2013-2014, M. le Président. Alors, mon collègue le ministre du Revenu est en discussion avec le Conseil du trésor pour voir à quelle vitesse on doit engager ces ressources pour aller chercher les sommes additionnelles que nous avons indiquées et que nous avons bien l'intention... Parce que l'évasion fiscale — et ça, je suis d'accord avec le député de Shefford et mon collègue le député de Mercier, mon collègue et voisin, le député de Mercier est voisin de comté — l'évasion fiscale, c'est une des pires sources d'injustice sociale. Que des gens ne paient pas leur dû, alors que les honnêtes travailleurs paient leur dû, c'est une des pires choses. Mais je suis content que vous reconnaissiez que c'est une bonne source, je suis content. Je n'ai pas entendu bien fortement que vous nous applaudissiez. Parce que, contrairement à ce qui se passait dans le passé, on est maintenant à 632 millions, l'an dernier, qu'on est allé chercher, récupérer de gens qui évadaient le fisc. On a l'intention de continuer dans cette direction-là, et c'est un des moyens de revenir à l'équilibre financier, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** ...M. le ministre des Finances. Un instant, M. le député de Shefford, juste avant de poursuivre, là, parce qu'il y a un malaise chez certains parlementaires, mais c'est très clair que vous avez convenu tantôt, là, d'y aller le plus large possible. Et je sais que, techniquement, c'est ce qu'on fait rarement en commission plénière dans un tel contexte que vous savez tous dans lequel nous sommes, là, mais c'est bien

écrit, là: «Les règles générales relatives aux projets de loi, sauf l'article[...], s'appliquent à la procédure législative d'exception dans la mesure où elles sont compatibles avec la motion de procédure d'exception», et, moi, je ne trouve pas que ce qu'on fait là est incompatible avec la règle d'exception. Vous avez raison, techniquement, en commission plénière, on devrait étudier article par article. Tantôt, j'ai validé le consentement, mais ils ont dit: Non, on veut rester d'ordre assez général. Je suis obligé de fonctionner avec ça comme président. Je fais juste dire ça, hein, à notre collègue de Montmorency.

M. le député de... Oui.

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, c'est qu'on a...

**Une voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Oui. Non, sur la...

**Le Président (M. Gendron):** Pour éviter un malaise.

**M. Bachand (Outremont):** Sur la mise au point, M. le Président, on a convenu que ça pouvait rester, plutôt que 20 minutes, 20 minutes, etc., avec des échanges, mais quand même article par article. Là, on a fait l'article 2, on est rendu à l'article 3, et on essayait de procéder, et non pas sur l'ensemble de la loi, globalement, article par article.

**Le Président (M. Gendron):** Oui, mais dans la mesure où il y a un lien, et, moi, j'ai...

**M. Bachand (Outremont):** Alors, parfois, ce n'est pas pertinent, parfois c'est pertinent. C'est à vous de juger, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Voilà. C'est ce que je vais tenter de faire, de lier la pertinence, parce que... Je le sais qu'on est à l'article 3, puis, après un bloc de 20 minutes, on va tenter d'aller à l'article 4, ce qui...

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Moi aussi. Alors, M. le député de Shefford, poursuivez.

**M. Bonnardel:** Merci, M. le Président. C'est assez étrange de voir le ministre débiter en disant aux parlementaires ici qu'il n'y a pas de bâillon. Je pense qu'on est dans une mesure d'exception de bâillon, et c'est particulier parce que le député de Viau, le député de Viau, tantôt, dans un élan dramatique, a dit aux parlementaires: Le Parti libéral...

**Des voix: ...**

**M. Bonnardel:** Attention! Attention! Attention! C'est parce qu'il ne se souvient peut-être plus de ce qu'il a dit, mais il a dit tantôt que le Parti libéral dit maintenant que c'est démocratique de faire le bâillon, que c'est démocratique de faire le bâillon. Eh bien, voilà, le couteau sur la gorge, le fusil sur la tempe, maintenant c'est comme

ça qu'on impose un projet de loi aux parlementaires qui ne sont pas d'accord. Et c'est ce que le député de Viau a dit, donc c'est ce que le gouvernement imagine, je pense.

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Un instant, là, un instant!

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** S'il vous plaît, là! Ça allait bien juste avant ça.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Non, il n'y a pas de... M. le député de Shefford.

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! Là, je m'adresse à vous, M. le député de Shefford. Oui, ce n'est pas... on ne progressera pas dans le débat, même si — vous savez le contexte — si on prête des intentions. Alors, il faut éviter de prêter des intentions. Alors, veuillez donc poursuivre en voyant des liens entre l'article 3 et votre question.

**M. Bonnardel:** Tout à fait. Donc, à l'article 3, l'alinéa 6.2, on parle donc d'«équilibre budgétaire lorsque le solde budgétaire est nul ou affiche un excédent». Tout ça est en relation encore une fois, M. le Président, avec la page A.22 où, l'an prochain, on va amener, donc, une croissance des dépenses à 3,2 %. C'est une première, là, parce que, dans les 10 dernières années, autant du côté du Parti québécois qu'au Parti libéral, on a eu une augmentation des taux de dépenses de 4 %, 4,3 %, 4,5 %, 4,7 %, et, l'an prochain, peut-être pour embellir, embellir un équilibre financier qui n'existe pas, on met 3,2 %. Et pas juste pour l'an prochain, on le met pour les quatre prochaines années. C'est quand même intéressant parce qu'à 3,2 %, M. le Président, tout ça pour en arriver à l'alinéa 6.2, il faut être capable de comprendre comment.

Est-ce que le ministre des Finances, avec sa collègue du Conseil du trésor, ont demandé à chacun de ces ministères des cibles précises? C'est ce qu'on a demandé depuis le mois de juin: Êtes-vous capables de nous dire où vous vous en allez avec ça? Est-ce que c'est seulement un chiffre pour embellir la situation, donner, donc, un équilibre qui n'existe pas en partant? Donc, on sait très bien que, si on s'en va à 3,5 %, à 3,7 % ou à 4 %, bien c'est peut-être 500, 700, 800 millions de plus qu'on va avoir en bas, ici, donc on ne sera pas... Ça va confirmer que ce cadre est erroné. Ma question est simple au ministre des Finances: Est-ce qu'il peut au moins nous citer, nous dire...

**Le Président (M. Gendron):** La question est posée.

**M. Bonnardel:** ...qu'il y a des objectifs précis pour atteindre, donc... à l'alinéa 6.2, être capables de se dire qu'en 2013-2014, là, on va avoir un équilibre, un budget, donc, qui va être croissant vers un surplus budgétaire qu'on

souhaiterait, qu'on souhaiterait être capables de mettre aussi sur le Fonds des générations? Parce qu'il faut savoir que le fonds, là, c'est de l'argent qu'on prend, qu'on n'a pas. Ça, c'est bien clair. Merci.

**Le Président (M. Gendron):** Merci pour votre question. M. le ministre des Finances, pour son commentaire ou sa réponse.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Moi aussi, je suis très patient sur les questions de pertinence. Mais, vous savez, l'article 3 est un article qui définit, en théorie juridique et comptable, au fond, c'est quoi, un solde budgétaire, c'est quoi, un surplus, c'est quoi, un déficit. En tout respect, le député de Shefford, là, il reprend le débat sur le budget, il reprend le débat sur le fond des choses. On n'est pas là-dedans aujourd'hui, on est...

Ceci étant dit, je vais juste lui faire un petit commentaire. Le Parti québécois, en 2003, prévoyait 1 % d'augmentation de dépenses. L'ADQ, dans leur plateforme, ils prévoient des coupures de dépenses. Nous, au gouvernement, on prévoit une augmentation de 3,2 % parce qu'on va maintenir les services publics, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Autres questions... Ça ne sera pas long. M. le député de Shefford, poursuivez.

**M. Bonnardel:** La situation actuelle, c'est simple, on disait au gouvernement: Faites le ménage dans vos dépenses avant de taxer davantage les contribuables. Et le ministre a dit hier qu'il ne toucherait pas aux postes de la santé, de l'éducation et de la culture. Alors, si on ne touche pas à la santé et à l'éducation, qui est près de 70 % du budget total du Québec, qu'on m'explique. Un brin de réponse, un alignement, là, prendre quelle avenue, pour que je sois capable de comprendre. Je pense que tous les parlementaires ici seraient intéressés à savoir quelles sont les cibles qui vont faire qu'on va arriver à l'alinéa 6.2 et se dire: Un jour, on va atteindre l'équilibre budgétaire, oui ou non. Alors, pour amener ça à 3,2 %, ce n'est pas banal, là, on a mis ça dans un cadre financier pour les quatre prochaines années, et jamais le Québec, dans les 10 dernières années, n'a atteint ça, jamais. Alors, qu'il nous dise au moins un point qui nous amène dans une avenue X pour être capables de comprendre comment on va en arriver à ça. Sinon, c'est erroné, on trompe... et qu'on va arriver avec des chiffres qui vont être... au cadre financier ou à la mise à jour économique qu'on va déposer au mois d'octobre.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre des Finances...

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Non. C'est «erroné». Écoutez, je ne commencerai pas... M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Je pense que le député de Shefford est rendu sur un autre débat, qui est un débat important qu'on doit avoir. Aujourd'hui, on est dans les cinq heures où on essaie de terminer l'article par un projet de loi important.

Mais, juste pour son information, 3,2 %, oui... L'objectif du gouvernement du Québec, c'est de maintenir

les services, c'est de donner des services à la population, puis il faut payer pour, et on est très... Ça va être exigeant d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, mais on est capables d'y arriver. On a prévu une croissance des dépenses de 3,2 %. Juste pour l'information du député de Shefford, au cas où il n'aurait pas fouillé les documents gouvernementaux des autres provinces, le fédéral nous dit qu'ils vont... De 2010-2011 à 2013-2014, le gouvernement du Canada dit: Moi, je vais monter mes dépenses de 1,2 %; l'Ontario dit 1,7 %; la Colombie-Britannique dit 1,4 %; et le Nouveau-Brunswick dit 2,0 %. Alors, peut-être pourrait-il nous accuser qu'à 3,2 % on dépense trop. Nous, on pense que non. Ça va être difficile d'atteindre cet objectif-là. Ça va nécessiter un effort collectif de tous les employés de l'État, d'imaginer d'autres façons de rendre les services. Ceci étant, M. le Président, si on ne réussit pas, on sera donc en déficit selon la loi qu'on adopte aujourd'hui. Et, comme ça sera dans nos cibles, une fois que les cibles seront finalement établies, il faudra les résorber. Merci.

● (17 h 40) ●

**Le Président (M. Gendron):** Merci... Pour équilibrer le temps, je suis obligé de retourner au Parti québécois... à l'opposition officielle, excusez. M. le député de Gaspé, vous avez demandé la parole? Rimouski. Qu'est-ce que tu fais là? Je me parle à moi. M. le député de Rimouski.

**M. Pelletier (Rimouski):** Merci, M. le Président. Juste un petit...

**Une voix:** Il est question de l'annexer, là, mais...

**M. Pelletier (Rimouski):** ...un petit commentaire sur... Je ne sais pas si c'est par le toupet que...

**Le Président (M. Gendron):** Je n'ai aucun problème de géographie, là, je me suis juste trompé. Je le sais que c'est le député de Rimouski. À vous la parole.

**M. Pelletier (Rimouski):** Rimouski, c'est au bout de la 20, monsieur. Juste un petit commentaire sur... Je reviens à l'article 3, là, un petit commentaire, c'est que... Puis je veux bien comprendre, là, puis... Je disais hier au ministre, M. le Président, que, même s'il est rempli de bonnes intentions, il n'est pas là à perpétuité comme ministre des Finances. Puis même le Parti libéral n'est pas au gouvernement, il n'est pas au pouvoir non plus à perpétuité, l'histoire nous l'a démontré. Mais ce qui est resté ici, dans les articles de loi, ça, ça peut être permanent.

Alors, je vous donne un exemple pratique. Dans le programme de l'ADQ, on propose de vendre une partie — là, on ne parle pas des meubles, là — on propose de vendre une partie des actions Hydro-Québec au privé, et l'argent va servir à rembourser la dette. C'est ce qui est dans leur programme. Ils pourront me corriger si ce n'est pas ça, là. Je veux vous dire aussi que, dans une pratique comptable, selon les PCGR, on peut respecter les PCGR pour une transaction donnée, même si on a deux ou trois traitements différents, là. Ça peut se faire, ça aussi. Alors, si je comprends de cet article-là, un gouvernement en place, supposons, vend 25 % des actions d'Hydro-Québec, met cet argent-là dans le fonds de stabilisation puis il vient corriger un déficit structurel sur plusieurs

années au lieu d'envoyer ça à la dette. Est-ce que c'est possible? C'est oui ou non, là. C'est-u possible faire ça?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, grâce au ciel, le gouvernement du Québec, au cours des prochaines années, sera un gouvernement du Parti libéral. Peut-être, un jour, sera-t-il un gouvernement du Parti québécois, mais je souhaite qu'il ne soit pas un gouvernement de l'ADQ pour que votre exemple n'arrive jamais. La réponse? C'est une question hypothétique, on ne vendra pas des actions d'Hydro-Québec.

**M. Pelletier (Rimouski):** ...de par le cheminement, ce qu'on prend de cet article-là, est-ce qu'on peut le faire, oui ou non? C'est simple, là.

**Le Président (M. Gendron):** Mais, moi, je ne contrôle pas les réponses, là. Alors, M. le député, votre question est terminée?

**M. Pelletier (Rimouski):** Je la répète, M. le Président, je n'ai pas eu la réponse, là. Je veux savoir si, ce que j'ai expliqué comme démarche, on peut le faire, oui ou non?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre des Finances, avez-vous un commentaire ou une réponse à donner là-dessus?

**M. Bachand (Outremont):** ...parce que c'est un exemple qui, pour moi, relève d'une situation tellement absurde et hypothétique, c'est comme s'il me demandait: Si on vendait tous les hôpitaux du Québec, est-ce qu'on pourrait prendre l'argent puis le mettre dans une réserve? M. le Président, tout est possible dans la vie, mais pas tant que, moi, je vais être ministre des Finances puis que le premier ministre député de Sherbrooke va être premier ministre.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Un instant. On va finir avec M. le député de Rimouski.

**M. Pelletier (Rimouski):** M. le Président, au cours des années passées, sur l'administration du Parti libéral, on a vendu des actifs d'Hydro-Québec et puis on s'en est servi pour combler un déficit structurel. Alors, est-ce que l'article 3, tel que proposé, permet de faire ça? J'ai ma réponse, il y a un monsieur en arrière qui me fait signe que oui. Non?

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre des Finances. S'il vous plaît, là! Parce que la question se pose, en tout cas. La réponse, je ne la contrôle pas, mais la question se pose. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, encore là, soyons clair sur les principes comptables du

gouvernement, les principes de la Loi sur l'équilibre budgétaire, s'il y a une vente d'actif, quelle qu'elle soit, O.K., ça rentre dans les revenus gouvernementaux. Qu'on vende les bicyclettes des gens ou qu'on vende des hypothèses comme celle que vous évoquez, que je trouve totalement absurde... Je suis surpris que vous évoquiez une hypothèse comme celle-là parce que ça m'inquiète quant à vos intentions. Mais disons que, théoriquement, tout est possible. Bien sûr, une vente d'actif, ça rentre, selon ce qu'on m'indique — je ne suis pas un spécialiste de la comptabilité, je m'y connais un peu, mais je ne suis pas comptable ni «fellow» comptable comme nos collègues dans cette Assemblée — une vente d'actif, ça rentre dans les revenus du gouvernement. Donc, ça descend, il y a des dépenses.

S'il y a plus de revenus que de dépenses, on est en surplus. Là, qu'est-ce qu'on fait avec le surplus? Ça, c'est au niveau comptable. Là, on s'en va dans notre loi. Donc, ce surplus-là s'en va dans la réserve qui a été créée. La réserve qui a été créée, elle peut faire deux choses. Si elle grandit avec le temps, elle peut faire... elle peut être versée en partie au Fonds des générations, ce qu'on a fait pour 700 millions de la vente des actifs d'Hydro-Québec au Chili, hein? On est loin du Québec, là, les actifs d'Hydro-Québec au Chili. Bonne transaction. Ça peut servir. Je souhaite que les ministres des Finances — vous semblez souhaiter qu'il y ait d'autres ministres des Finances, vous avez l'air à aimer ça, les roulements — je souhaite que les ministres des Finances en gardent un peu dans une réserve pour faire face à une situation imprévue qui pourrait arriver une année subséquente. C'est une décision politique qui sera prise... qui est prise année après année, et ultimement il y a une sanction, c'est la sanction populaire. Mais celle-là est importante.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Rimouski.

**M. Pelletier (Rimouski):** Je comprends, par la réponse du ministre, là, qui a pris deux minutes pour me dire oui... C'est plus court dire oui, là. Et puis, de toute façon, on a l'exemple de l'absurdité de vendre des actifs d'Hydro-Québec à... C'est vous qui avez mentionné ce mot-là, là, l'absurdité de vendre des actifs d'Hydro-Québec au Chili. C'est le jeu qui a été fait, ça a servi à éponger des déficits structurels.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Un instant. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Je dois corriger ça, là. J'ai dit que son exemple de vendre 25 % des actions d'Hydro-Québec était absurde, je n'ai pas dit que c'était absurde de vendre des choses au Chili. J'espère que vous corrigez vos propos pouvant... nos paroles quand même, là. Il ne faut pas... Il y a une limite à... Mais pourtant on n'est pas rendus à minuit encore, mais il y a des limites, quand même, à... Au contraire, je n'ai pas fait ça, mais je trouve... J'essaie de ne pas reprendre les mots, hein? C'est la vieille technique journalistique, des fois, d'essayer de mettre des mots dans votre bouche, tu sais, est-ce que... oui, mais est-ce que, si vous tuez votre mère, vous allez aller en prison? J'espère que, si on tue notre mère, on va

aller en prison. Est-ce que, si on vend des actifs d'Hydro-Québec, ça peut aller dans les revenus gouvernementaux?

**Des voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** Oui, mais ça n'arrivera pas.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Nicolet-Yamaska, veuillez poursuivre.

**M. Aussant:** Bien, oui, je voudrais poursuivre justement sur un point que le ministre a amené lui-même. Il parlait de la vente d'actif d'Hydro-Québec lors de laquelle il y avait eu 700 millions versés au Fonds des générations. J'aimerais demander au ministre où est allé le reste du produit de cette vente.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, moi, je sais que la question est posée, mais vous étiez pris ailleurs. Alors, voulez-vous reprendre votre question?

**M. Aussant:** Oui. Lors de la vente d'actif d'Hydro-Québec, que vous avez vous-même amenée, il y a 700 millions, selon vos dires, qui sont allés au Fonds des générations, et la vente était de 1 543 000 000 \$, pour être précis. Où est allé le solde de cette vente?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, question posée. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Oui, M. le Président. Avec le consentement, comme je n'étais pas ministre des Finances et contrôleur à cette époque et pour donner une réponse précise, qui n'est pas très pertinente ici... Mais, si vous le souhaitez, je vais demander... Puis mon sous-ministre n'était pas sous-ministre des Finances, alors je vais demander s'il y a un des fonctionnaires qui a la réponse à cette question. Et, sinon, on fournira la réponse, bien sûr, dès qu'on peut.

**Le Président (M. Gendron):** C'est...

**M. Bachand (Outremont):** Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a la réponse précise à la question? Si vous...

**Le Président (M. Gendron):** L'appel à tous étant lancé, est-ce que quelqu'un a la réponse?

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** S'il vous plaît!

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Oui, oui. J'ai compris.

**M. Bachand (Outremont):** La question était: Lors de la vente des actifs de Transelec, 700 millions, à peu près, ont été versés au Fonds des générations. Le solde du prix est allé où finalement dans la comptabilité de l'État? C'est ça, la question?

**Des voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** Est-ce que j'ai un volontaire dans les sous-ministres pour répondre à la question?

**Le Président (M. Gendron):** Un instant, là.

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Non, on n'a pas besoin de commentaire, M. le...

**Une voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** Peut-être peut-il... Mais l'ensemble est allé aux revenus, M. le... L'ensemble est allé aux revenus.

**Des voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** Et on réduit... et on réduit par la suite ce qu'on a versé au Fonds des générations. Bien oui.

**Des voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** Puis, si vous connaissez la réponse, ne posez pas la question.

**Le Président (M. Gendron):** Un instant, là. Je veux savoir...

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** On ne progressera pas, là.

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Non, mais ce ne sera pas long. Là, il semble qu'il y a quelqu'un qui va répondre. Alors...

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Oui, on me dit... Ce n'est pas à vous autres à décider ça, là. Alors, il y a quelqu'un qui veut répondre. Je voudrais que vous vous identifiiez.

**M. Bachand (Outremont):** Alors, avec la permission, le contrôleur adjoint répondrait. Peut-être peut-il...

**Le Président (M. Gendron):** Je veux que vous vous identifiiez, votre nom, et que vous répondiez à la question dans l'ordre. Alors, monsieur...

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** S'il vous plaît!

**M. Gagnon (Richard):** Richard Gagnon, contrôleur adjoint au ministère des Finances.

**Le Président (M. Gendron):** O.K. À vous.

**M. Gagnon (Richard):** Donc, je n'ai pas les chiffres exacts, mais c'est dans les environs de 900 millions qui a été le gain sur disposition par Hydro-Québec, puis il y a 700 millions qui a été versé au Fonds des générations. Le solde, il se trouve dans l'encaisse d'Hydro-Québec, puis ça augmente la valeur de participation d'Hydro-Québec dans les livres du gouvernement. Donc, c'est un placement qui a une plus-value.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, je vous remercie, M. le contrôleur adjoint.

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! On respecte les gens. Merci, M. le contrôleur adjoint. M. le député de Nicolet-Yamaska...

**M. Aussant:** Oui.

**Le Président (M. Gendron):** ...est-ce que vous voulez poursuivre?

● (17 h 50) ●

**M. Aussant:** Bien, on a une feuille ici qui date de ce budget-là. Peut-être que ce n'est pas des documents qu'ils ont apportés parce que ce n'est pas le budget de cette année même, mais le solde est simplement allé aux revenus. Et, en fait, le point que je veux illustrer ici, quand le ministre parle que ce n'est pas pertinent à l'article 3, c'est que justement cet article-là ouvre la porte à cette pratique-là de mettre en revenus des ventes d'actif, qui n'est pas une méthode de gestion financière viable à long terme, de mettre dans les revenus une vente d'actif pour faire paraître les finances en équilibre budgétaire, alors qu'on est en déficit structurel. Et d'ailleurs le Vérificateur général l'a confirmé, ces quelques dernières années, sous les mandats libéraux, on était en déficit structurel, même si le solde budgétaire était positif. Selon les chiffres du gouvernement, le VG nous a confirmé, en juin encore, qu'on était en déficit structurel. Alors, ce n'est pas en vendant des actifs qu'on peut avoir une gestion viable des finances publiques, et l'article 3 actuel ouvre la porte à ça. Donc, on ne veut pas prêter d'intentions au ministre, mais, ayant vu l'historique du Parti libéral, tant que cet article-là ouvre la porte, je pense qu'ils vont l'ouvrir, la porte. Donc, c'est pour ça qu'on s'oppose à l'article 3 dans sa forme actuelle.

Et, comme le disait un de nos collègues, en 1996, à l'adoption de la loi, je l'ai dit aujourd'hui, cette loi-là, ils l'appelaient la loi pour protéger les libéraux contre eux-mêmes. Parce que, si on regarde leur gestion des finances publiques, ils veulent appeler un déficit structurel un équilibre financier en vendant la maison. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, gérer en bon père de famille un budget.

Et les chiffres exacts, ici, on les a. Les revenus avaient été à la hausse de près de 1,5 milliard de dollars, ce qui s'expliquait principalement par des bénéfices additionnels de 1,5 milliard réalisés par Hydro-Québec, dont 944 millions provenant de la vente de participation qu'elle détenait dans des entreprises. Hydro-Québec a aussi réalisé près de 400 millions de dollars de bénéfices

additionnels découlant principalement de gains de change et de diminution de ses frais financiers. De ça, il y en a 700 millions qui est allé au Fonds des générations, mais le reste est allé aux revenus. Et ce n'est pas des revenus viables à long terme, ce n'est pas des revenus récurrents. Et on ne peut pas appeler ça un équilibre budgétaire quand ce n'est pas des revenus récurrents et qu'en fait les dépenses sont supérieures aux revenus récurrents. Donc, c'est pour ça que tout ce qu'on vous mentionne là, c'est parfaitement pertinent avec l'article 3 qui, dans sa forme actuelle, ouvre la porte à des méthodes comptables comme ça, qui font qu'on serait en déficit, alors qu'on verrait un équilibre budgétaire dans les chiffres. Donc, on ne voit pas où c'est impertinent.

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Le député de Nicolet-Yamaska continue à m'étonner. Il veut réécrire le manuel comptable parce que les principes comptables généralement reconnus... Il n'y a pas de déficit structurel dans les principes comptables généralement reconnus. Il n'y a pas de déficit conjoncturel dans les principes comptables généralement reconnus. Il y a des surplus ou bien il y a des déficits. Vous avez des revenus, vous avez des dépenses. Puis, si un est plus élevé que l'autre, vous êtes en surplus. Et, si l'un est moins élevé que l'autre, vous êtes en déficit. Point à la ligne. Il n'y a pas de structurel, il n'y a pas de conjoncturel, et les règles comptables déterminent ce qui va dans les revenus et ce qui va dans les dépenses. Dans les dépenses, quand vous faites des investissements en immobilisations... On construit un hôpital, ça ne va pas dans dépenses. L'amortissement, année après année, sur 20, 30, 40 ans, va dans dépenses. Les intérêts vont dans dépenses. Quand vous vendez un actif, les règles comptables disent que ça va dans les revenus.

Je suis d'accord avec le député de Nicolet-Yamaska, M. le Président, qu'il ne serait pas une pratique sage pour une administration publique de tenter, année après année, après année, après année, de vendre des actifs pour payer l'épicerie. Si ces actifs-là ne sont pas des actifs... Évidemment, si c'est des actifs en surplus, inutiles, bien là c'est sage de les vendre parce que... de toucher le cash, mais ce serait...

**Une voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** J'ai la parole, M. le Président, je pense. Alors, ce ne serait pas sage. Mais, à moins de prêter des intentions... Mais il y a des règles comptables. Ce que le Vérificateur général nous demande: Restez donc collés sur les règles comptables, point. C'est ce qu'on fait. Dans ces règles-là, il y a une notion de déficit ou de surplus, elle est là. Et il y a toujours la sanction politique des actions de l'État, hein? Dans les intentions prêtées à un éventuel gouvernement, ils pensent peut-être... Comme ils ne veulent pas nous prêter d'intentions, donc ils doivent penser à l'ADQ, s'ils étaient au pouvoir puis ils braderaient les actifs de l'État puis l'Hydro-Québec, etc., et là, effectivement, ça créerait toutes sortes de problèmes dans la comptabilité. Mais là, aujourd'hui, on est dans la loi...

Et d'ailleurs la loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale avec laquelle on vit depuis 1996, avec laquelle on va continuer à vivre... Parce que les gens qui nous écoutent doivent bien comprendre que cette loi-là est maintenue, les principes fondamentaux de cette loi-là sont maintenus. On est en récession, et donc ce qu'on fait, c'est qu'on suspend temporairement — et on va arriver à l'article 5 bientôt, je l'espère, après l'article 3 — l'effet de cette loi sur qu'est-ce qu'on fait avec le déficit, est-ce qu'il faut le résorber, le compenser ou est-ce qu'on le passe à la dette. Mais, au niveau des définitions de solde budgétaire, arrêtons d'imaginer toutes sortes de choses. Il y a des principes comptables généralement reconnus. Il y a beaucoup de choses dans les 60 milliards de revenus de l'État. Il y a des revenus exceptionnels, il y a des dépenses exceptionnelles, dans les dépenses de l'État, qui ne sont pas récurrentes. L'objectif d'un bon gestionnaire, c'est, année après année, de tenter d'équilibrer les revenus et les dépenses, quelles que soient leurs sources de revenus et de dépenses, et de le faire en bon père de famille, pour le bien des citoyens.

**Le Président (M. Gendron):** Merci, M. le ministre des Finances. S'il vous plaît, pour l'information de tout le monde, sans être intransigeant, là, on arrive à peu près alentour de 19 minutes sur l'article 3. Je veux l'indiquer. Je permettrais une dernière question à l'opposition officielle avant de retourner à M. le député de Shefford parce qu'on me dit que c'est lié avec ce qui vient d'être discuté. Alors, pour ne pas s'épivarder, M. le député, à vous la parole.

**M. Drainville:** Merci, M. le Président. J'aimerais juste citer, pour le bénéfice du ministre des Finances, les propos du Vérificateur général, M. Lachance, devant les membres de la Commission des finances publiques lors de la séance relative au projet de loi n° 40. Alors, je le cite, M. le Président: «Il importe de rappeler qu'un surplus ou un déficit pour une année donnée est la différence entre les revenus et les dépenses de cette même année, point final.»

Alors, j'ouvre une parenthèse ici, M. le Président, là, il ne dit pas que c'est la dépense...

**Une voix:** Plus la réserve.

**M. Drainville:** Plus la réserve. Tu sais, il n'y a pas de réserve dans son calcul, M. le Président, là, «différence entre les revenus et les dépenses, point final». Et ce n'est pas pour rien qu'il rajoute «point final», M. le Président.

Et il ajoute ceci: «C'est aussi la façon de le calculer dans le secteur privé. L'addition ou la diminution d'une réserve ou d'un versement dans le Fonds des générations ne change pas le résultat, donc le surplus ou le déficit réel obtenu par le gouvernement. Toutefois, le fait de diffuser deux chiffres en cette [manière] peut créer de la confusion — ce qui est en train de devenir une marque de commerce pour ce gouvernement, M. le Président, ça, c'était mon commentaire, pas celui du VG — et rendre difficile l'interprétation de la situation financière réelle du gouvernement. Par exemple, il n'existe pas d'équilibre budgétaire dans une année lorsque le gouvernement encourt un déficit pour cette année, et ce, même s'il réduit ou annule ce déficit par une réserve.»

M. le Président, ça ne peut pas être plus clair, là, hein? Je vais le répéter juste pour être sûr, là: «Il n'existe

pas d'équilibre budgétaire dans une année lorsque le gouvernement encourt un déficit pour cette année, et ce, même s'il réduit ou annule [le] déficit par une réserve.» C'est exactement ce que nous propose le gouvernement, M. le Président, par la création de la réserve de stabilisation.

Donc, le Vérificateur général n'est pas d'accord avec le gouvernement, M. le Président. En fait, le Vérificateur général recommande exactement le contraire de ce que le ministre défend depuis quelques heures déjà. Donc, M. le Président, entre la crédibilité du ministre des Finances et la crédibilité du Vérificateur général, je choisis la crédibilité du Vérificateur général, M. le Président.

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Il a le droit, là, c'est un point de vue.

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Un instant, là!

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Oui, j'ai entendu ce qu'il a dit.

**M. Bernier:** ...commentaire, ramenez-le à l'ordre...

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Non, mais un instant, là. Alors, est-ce que, M. le député de Montmorency, vous avez une question de règlement?

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Alors, un instant, là, on va écouter la question de règlement. Mais là il y a pas mal de bruit, là, j'aimerais ça, écouter la question de règlement. M. le député de Montmorency.

**M. Bernier:** Je comprends que vous êtes un homme qui écoutez, vous êtes un bon président, mais vous entendez les mêmes choses que moi, hein? Et, à ce moment-là, quand on prête des intentions, M. le Président, même si on veut être le plus ouvert possible, il faut quand même ramener ça à l'ordre. C'est ce que je vous suggère.

**Le Président (M. Gendron):** Oui. O.K. Merci. Non, mais, si c'est ça, la question de règlement, c'est exact qu'il faut éviter le plus possible de prêter des intentions. Mais j'ai déjà dit aussi comme président, et c'est d'autres collègues qui l'ont dit: C'est à l'interprétation du président. Parce que c'est bien difficile, dans un propos, et surtout dans le contexte qui est le nôtre, de ne pas penser qu'il arrive qu'effectivement, dans les propos de part et d'autre... Donc, ma remarque, c'est de faire attention, le moins possible de prêter d'intentions.

M. le député de Montmorency, vous aviez posé votre question, votre commentaire. M. le ministre des Finances. Par contre, dernier point, j'ai dit effectivement que M. le député de Nicolet-Yamaska avait presque terminé son 20 minutes. Mais, vous aussi, vous avez assez

d'expérience pour savoir que c'est 20 minutes par député. Oui?

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Bien, c'est ça qu'on... C'est le règlement, là, c'est le règlement. Moi, je ne peux pas faire un règlement une demi-heure puis un règlement l'autre demi-heure. Tous les députés pourraient — qui participent dans cette Assemblée — prendre 20 minutes sur chaque article.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Oui.

**M. Bernier:** ...ça qui a été dit tout à l'heure, c'est qu'il y avait un échange qui était fait et qu'on n'appliquait pas d'une façon stricte les 20 minutes. Ce n'est pas ça qui a été entendu au départ. Donc, si on rechange la directive, il faudrait nous le dire, là.

● (18 heures) ●

**Le Président (M. Gendron):** Justement, j'ai compris la même chose que vous, c'est pour ça qu'on est dans la même salle. Si vous avez dit qu'on n'applique pas d'une façon stricte les 20 minutes, ça ajoute à d'autres parlementaires qui veulent se greffer. Est-ce que je vais faire, tous les parlementaires de la salle, 20 minutes sur le même article? Non, on n'y arrivera pas.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Oui, mais disciplinons-nous. Les parlementaires ont à se discipliner pour éviter que ça ne se passe pas de même.

Alors, il a posé une question. S'il en pose 15, je vais prendre une décision. Alors, M. le ministre des Finances, répondez à la question posée.

**M. Bachand (Outremont):** Merci. Merci, M. le Président. Le député de Marie-Victorin, avec son manque absolu de courtoisie... Mais, s'il veut...

**Des voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Bien, je m'excuse.

**Le Président (M. Gendron):** Ce n'est vraiment pas nécessaire. Écoutez, votre propre collègue vient de poser la même question de règlement, puis je dis de ne pas prêter d'intention.

**M. Bachand (Outremont):** Mais c'est moi qui ai la parole.

**Le Président (M. Gendron):** Non, mais, M. le ministre, faites attention à prêter des intentions. Là, c'était assez direct.

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Ho!

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président...

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Je l'ai repris, je l'ai repris.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Oui, mais j'aimerais ça, là, que... restons donc sur le sujet, puis en ayant... La courtoisie s'adresse à tous les parlementaires. Allez.

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, le député de Marie-Victorin met en doute ma crédibilité par rapport à celle du Vérificateur général. Moi, j'appelle ça un manque de courtoisie. Peut-être que ce n'est pas le cas, et, dans ce cas-là, je vais lui répondre du tac au tac, il devrait rester dans les dossiers de santé parce qu'il ne comprend rien aux finances publiques, M. le Président. Parce que... parce que, M. le Président...

**Des voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Non, non, mais on va répondre, il veut jouer sur ce terrain-là, on va jouer sur ce terrain-là. Avec le député de Nicolet-Yamaska, avec le député de Saint-Maurice, on a des échanges courtois. On est en désaccord, mais on a des échanges courtois. Mais, lui, il veut changer la donne et la façon, bien je pense que j'ai le droit de m'exprimer, M. le Président, parce que, s'il lisait complètement ce que le Vérificateur général a dit, il se rendrait compte qu'on est en parfait accord, avec le Vérificateur général et moi, avec ce qu'on veut faire. Et, s'il n'avait pas été distrait... Et je suppose qu'il a été distrait tout à l'heure, parce qu'on a discuté de cette question-là et de justement tenter de ne pas semer la confusion chez ceux qui nous écoutent.

Il y a deux dimensions dans la comptabilité dont on parle: il y a la dimension des comptes publics, qui sont les états financiers du gouvernement au 31 mars de chaque année, dans lesquels, et c'est très simple, il y a des revenus, il y a des dépenses, puis la différence, c'est un surplus ou c'est un déficit, point à la ligne. Très simple. Deuxièmement, il y a la dimension de cette loi qui est la loi de Lucien Bouchard, appelons-la comme ça, qui a été adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale, qui est en dehors du champ de la comptabilité, des principes comptables généralement reconnus, et qui dit: Pour des fins de planification budgétaire, il est très pertinent que les gens politiques planifient de ne pas avoir de déficit, c'est votre objectif, ça, et, à ce moment-là, vous pouvez bien sûr tenter d'établir une réserve budgétaire pour ce faire. Le Vérificateur général, il l'a dit, je l'ai lu trois fois, là. Je vais essayer d'épargner les gens qui nous écoutent, mais le Vérificateur général, il dit: Je suis d'accord avec votre idée de faire une réserve pour des fins de planification sur plusieurs années, c'est clair. Tout ce qu'il nous demande: Essayons de ne pas semer de la confusion dans les mots, dans ce qu'est le solde budgétaire sur les comptes publics et dans ce qu'est le solde budgétaire pour les fins de notre loi, qui vise à avoir un équilibre budgétaire sur plusieurs années.

C'est simple comme ça. Le Vérificateur général, le ministre des Finances, le Contrôleur et le ministre des Finances sont en parfait accord, c'est ce que cette loi va faire, et les mots qu'on va utiliser vont s'assurer justement

qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit des citoyens et bien sûr dans l'esprit des députés dont ce n'est pas la spécialité. Il devrait rester dans les questions de santé, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Merci, M. le ministre des Finances. M. le député de Marie-Vic.

**M. Drainville:** M. le Président, on va aborder les questions de santé tout à l'heure, là. Mais, moi, je suis...

**Des voix: ...**

**M. Drainville:** Moi, je serais ouvert, M. le Président, là, à ce qu'on fasse un sondage, là, et qu'on demande aux Québécois de choisir entre la crédibilité du ministre des Finances puis la crédibilité du Vérificateur général. Je serais prêt, là, moi, là... il faudrait choisir le site Internet pour s'assurer, là, que ce soit neutre, là, mais, moi, je serais ouvert à ça, moi.

**Le Président (M. Gendron):** Avez-vous une autre question, M. le ministre... M. le député?

**M. Drainville:** J'aimerais ça qu'on parle de santé, justement, M. le Président.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** C'est à moi à présider, là. Est-ce que vous avez une autre question?

**M. Drainville:** J'aimerais ça qu'on parle de santé, parce que c'est lui-même qui l'aborde. J'aimerais ça, M. le Président, que le ministre des Finances nous explique comment est-ce qu'il va faire pour diminuer la croissance de ses dépenses de 4,5 % à 3,2 % par année. Ça voudra dire, ça, à terme, une diminution, une coupure de dépenses de 1 milliard de dollars par année. Alors, j'aimerais ça que le gouvernement nous dise comment est-ce qu'ils vont s'y prendre pour diminuer de 1 milliard la croissance des dépenses. Parce que, s'il veut parler santé, on va parler santé, là. Budget de la santé, c'est autour de 40 % du budget de l'État. Alors, ce que ça veut dire, M. le Président, là, c'est qu'ils vont diminuer les dépenses en santé de 400 millions par année. Diminuer les dépenses en santé de 400 millions par année, moi, j'aimerais ça que le ministre des Finances nous dise comment ils ont l'intention d'arriver à une compression de 400 millions par année dans le budget de la santé et des services sociaux.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, on est loin de l'article 3 de la loi, qui prévoit la définition théorique de ce qu'est un solde budgétaire, de ce qui est un surplus, de ce qui est équilibré, et on revient au débat sur le budget, et je dirai: Couper les dépenses en santé, M. le Président, c'est ce qu'eux ont fait. Nous autres, on augmente les dépenses en santé.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** Merci, M. le Président. Donc, de retour à l'article 3, alinéa 6.1, qui se lit comme suit: «Le gouvernement est en déficit budgétaire lorsqu'il présente un solde budgétaire qui demeure négatif, même s'il a été augmenté de la totalité du solde de la réserve de stabilisation.» Bon. Je l'ai cité au début de ma première intervention, que le VG... comme le député de Marie-Victorin vient de le dire, qu'une réserve, pour le Vérificateur général, ça ne veut rien dire. Quand on parle d'un cadre financier, ce sont des revenus et des dépenses, on fait de l'argent ou on n'en fait pas. Bon.

Si on revient sur ma dernière question, M. le Président — tantôt, on parlait donc d'un des points du 40 %, donc du plan de retour à l'équilibre budgétaire — un des points était donc l'évasion fiscale, parce que, si on veut en arriver à l'article 3, 6.1, 6.2, il faut être capable de comprendre comment le gouvernement va être capable d'aller chercher ses sous, selon ce qu'il nous dépose depuis... selon ce que la ministre donc de l'époque, Mme Jérôme-Forget, nous a déposé. Parce que, tantôt on parlait donc d'évasion fiscale, j'ai posé la question donc au ministre. Supposément, son collègue des revenus est à travailler une forme pour engager des enquêteurs de plus. Ce qu'on se rend compte, c'est que, dans un article, avant-hier, ce n'était pas du tout le cas. Donc, beaucoup moins de gens sont aux troussees des fraudeurs.

Mais tantôt le ministre, M. le Président, a beaucoup questionné... a beaucoup répondu sur la contrebande de cigarettes. Bien, permettez-moi, M. le Président, de juste lui montrer un tableau, un tableau des revenus sur la contrebande de cigarettes, parce qu'à partir de 2005-2006 le gouvernement a été capable d'aller chercher 821 millions de dollars sur la contrebande de cigarettes.

**Des voix: ...**

**M. Bonnardel:** Je pense que tout le monde m'entend, M. le Président?

**Le Président (M. Gendron):** Pas sûr. Un instant, là, j'allais... Vous faites bien, parce que... Écoutez, ça va être difficile, plus on va avancer... Je ne sais pas si c'est la fatigue, mais il y a manifestement un peu trop de bruit. Alors, normalement, il y a une seule personne qui a la parole, et là il y en a plusieurs.

**M. Bonnardel:** On revient donc sur le sujet, qui était les revenus d'impôt sur le tabac. En 2005-2006, on en avait pour 821 millions; 2008-2009, on en avait donc pour 531 millions, et toujours dans le contexte où le pourcentage de fumeurs, entre 2005 et 2007, là, a baissé de 0,3 %, est passé de 22 % à 21,7 %.

Alors, la question est simple: Encore une fois, comment il convient... comment il peut nous expliquer sérieusement qu'on va être capable d'aller chercher autant d'argent, près de 2 milliards, dans les poches des fraudeurs qui ne paient pas donc leur juste part d'impôt, dans le contexte où le plan de retour à l'équilibre budgétaire va nous permettre, selon l'article 3, d'en arriver à une projection d'être capable d'avoir un équilibre dans cinq ans?

Vous savez, M. le Président, dans la situation actuelle, je vais demander au ministre de me répondre tantôt, mais on a un projet de loi, encore une fois, je le répète, aujourd'hui qui nous est imposé par bâillon. C'est

un gouvernement qui veut mettre de l'argent des contribuables dans une fiducie sans droit de regard, parce qu'aujourd'hui la population n'aura plus aucun contrôle sur ses finances publiques. Et ce n'est pas vrai, M. le Président, que, malgré le fait qu'on va avoir un sommet, supposément, dans quelques mois, quelques semaines, où on va discuter des grands enjeux de la politique financière, donc des hausses des tarifs, et tout ça, qu'on va être capable de me faire croire, M. le Président, qu'on va en arriver à me démontrer le contraire, que ce cadre était erroné, et c'est ce qu'on dit depuis près de 60 heures au ministre des Finances.

Alors, je répète donc ma question, M. le Président: Comment le ministre lui-même convient qu'on va être capable d'aller chercher autant d'argent dans le contexte où on n'est pas près d'engager des nouveaux enquêteurs au ministère du Revenu?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, la question est posée. M. le ministre des Finances, pour commentaire ou la réponse.

**M. Bachand (Outremont):** Ça va être bref, M. le Président, parce qu'il revient toujours puis...

**Le Président (M. Gendron):** Vous avez le droit d'être bref.

● (18 h 10) ●

**M. Bachand (Outremont):** ...et que les gens doivent se rendre compte... En tout cas, moi, j'ai hâte de passer à l'article 3, 4, 5, d'aller au fond de cette loi, qui est à l'article 5, et non pas de reprendre le débat sur le budget, de reprendre les débats qui ont eu lieu.

Mais je dois juste corriger encore une fois les propos qu'il a mis dans la bouche du Vérificateur général, c'est inexact. Le Vérificateur général comprend très bien le principe d'une réserve pour les fins de l'équilibre budgétaire. Le manuel... La réserve, ça existe, en comptabilité gouvernementale. Le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés en traite. C'est publiquement dans les livres du gouvernement, si vous regardez. Parce que peut-être qu'il faudrait aussi que le député de Shefford lise l'ensemble du plan budgétaire, hein, toute l'annexe H parle de la réserve, et en page H.5. Et, dans les comptes publics, le Vérificateur général fait et signe l'état de la réserve pour les fins des lois... de la loi dont on discute. Donc, c'est un concept qui existe.

C'est un concept que le Vérificateur général, même, nous dit: Je comprends, il dit: Ce n'est pas mon choix, c'est votre choix, ça appartient à vous, les élus, de vouloir faire une réserve, c'est votre décision, et je comprends très bien que vous faisiez ça. Parce qu'il faut, quand on planifie les dépenses de l'État, essayer, sur plusieurs années, d'être en équilibre budgétaire, c'est ce que vous voulez faire, et donc vous avez besoin d'une réserve. Tout ce qu'il nous demande, c'est de ne pas confondre la comptabilité des livres du gouvernement avec la comptabilité de la réserve et de l'équilibre budgétaire au sens de cette loi qui existe depuis 1996. Et on garde les mêmes principes. On vient les préciser, les définir. On a appris. Alors, voilà, M. le Président, on est très loin, et voilà ma réponse à la question du député de Shefford.

**Le Président (M. Gendron):** Merci, M. le ministre des Finances. On poursuit. S'il vous plaît, pas trop de bruit. Le député de Shefford, pour la poursuite du débat.

**M. Bonnardel:** Écoutez, M. le Président, permettez-moi de rajouter quelques paragraphes au texte que j'ai lu au début de mon intervention, tout à l'heure, où M. le député de Marie-Victorin a cité les mêmes... les mêmes lignes. On va rajouter quelques paragraphes de plus, parce que, le Vérificateur général, à la page 8 de son texte qu'il nous a déposé, à la fin, c'est marqué: «Par exemple, il n'existe pas d'équilibre budgétaire dans une année lorsque le gouvernement encourt un déficit pour cette année, et ce, même s'il réduit ou annule ce déficit par une réserve.»

On tourne la page: «Ainsi, selon le tableau A.8 du plan budgétaire[...], le gouvernement prévoit un déficit de 1,3 milliard [...] pour l'année financière [qui vient de se terminer]. La diminution de ce montant par une réserve ne changera rien au résultat réel. En conséquence, pour éviter cette confusion, le concept de réserve budgétaire mérite d'être mieux expliqué afin d'éviter qu'il nuise à la compréhension par les parlementaires de la situation des finances publiques du Québec.» Et tout de suite après: «Ma deuxième remarque est pour vous faire part de ma préoccupation quant au fonctionnement de ce mécanisme appelé réserve budgétaire ou réserve de stabilisation, dans le projet de loi n° 40.» Voilà.

Alors, M. le Président, je pense que c'est assez clair. Je ne veux pas en remettre, comme le député de Marie-Victorin l'a dit tantôt, mais c'est le VG qui l'a dit. Alors, quelque part, je suis encore persuadé que, dans le contexte d'une entreprise, d'une société privée, d'une grande, mégacompanie... Encore une fois, quand on regarde un état des résultats, M. le Président, c'est des revenus, c'est des dépenses, on fait de l'argent ou on n'en fait pas, ça finit là. C'est comme ça que ça marche dans une société.

**Le Président (M. Gendron):** Merci. Est-ce que les collègues...

**M. Bonnardel:** Ça devrait être... fonctionne aussi dans ce gouvernement. Mais tout ça, M. le Président, pour revenir à une question additionnelle qui... où je n'ai pas pu poser tantôt, c'est... En revenant sur, donc, le taux de croissance, qui va donc baisser l'an prochain pour l'augmentation, donc... pardonnez-moi... ramener ça à 3,2 %, donc, les dépenses de programmes, le ministre disait donc: On ne touchera pas à l'éducation, on ne touchera pas à la santé, on ne touchera pas à la culture. Est-ce que le ministre va nous donner des cibles précises lors de sa mise à jour économique qui va être déposée d'ici trois semaines à l'Assemblée nationale? Est-ce qu'au moins on va avoir un début de réponse pour en arriver à comprendre que, dans un contexte où l'article 3... les alinéas qui sont subséquents à ça, on va être capables de comprendre qu'il y a des cibles vraiment précises puis que ce n'est pas seulement que du vent, de mettre le 3,2 % dans ledit cadre financier?

**Le Président (M. Gendron):** ...la question était claire. M. le ministre des Finances, pour la réponse.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Deux éléments dans l'intervention du député de Shefford. Il revient sur l'intervention du Vérificateur général. Le député de Shefford dit que ça n'existe pas, les concepts d'équilibre budgétaire. Je lui rappellerai — oui, oui, c'est

les mots précis, allez voir votre verbatim — que la loi de Lucien Bouchard, appelons-la comme ça, adoptée à l'unanimité de cette Assemblée — je ne sais pas si... l'ADQ était-u dans l'Assemblée à ce moment-là? non, je pense qu'ils sont contre le concept...

**Une voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** ...vous étiez là? vous en aviez un, il était là à l'époque, parfait! — s'appelle la Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire. Le mot, oui, le mot existe dans cette loi de l'Assemblée avec laquelle on vit. Et on continue par la suite, M. le Président, avec ces concepts-là, et c'est là, et le concept de réserve existe dans une autre loi.

Le député de Shefford sème la confusion, sans le vouloir, bien sûr, mais ses propos sèment la confusion entre la comptabilité gouvernementale d'État et cette Loi d'équilibre budgétaire. Et le Vérificateur général, tout ce qu'il nous demande, il dit: Vous faites bien de faire ce que vous faites... — pardonnez-moi, Renaud Lachance, je ne veux pas déformer vos propos — mais vous faites bien... vous avez le droit de faire ce que vous faites, vous faites bien de le faire, ça vous appartient. Ce n'est pas ma responsabilité, c'est la vôtre, faites-le si vous voulez; les gouvernements des deux partis l'ont fait. Clarifiez donc juste les mots pour s'assurer qu'il n'y ait pas de confusion entre la comptabilité des comptes publics et la réserve et l'équilibre budgétaire aux fins de la loi. C'est tout ce qu'il nous dit, le Vérificateur général. Je suis d'accord avec lui. C'est ce que cette loi et l'ensemble des amendements qu'on fait... on pense qu'on va avoir... que, s'il y avait confusion dans le passé chez certains électeurs, il n'y en aura plus demain. Puis, on va faire très attention, dans nos comptes publics, aux mots qu'on utilise, pour s'assurer que les gens... qu'on ne mélange pas déficit, surplus et équilibre au sens des comptes publics avec ce qu'on peut faire pour avoir un équilibre budgétaire sur plusieurs années, parce que c'est ça, le sens de notre loi, M. le Président. Et je propose qu'on vote l'article 3, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Bien, là, j'ai... Je permettrais une dernière question. Et j'allais poser: Êtes-vous d'accord pour passer à l'article 4? Mais c'est l'Assemblée qui en décidera, là. M. le député de Shefford, il vous reste une question sur l'article 3?

**M. Bonnardel:** M. le Président, je pense que le ministre des Finances déforme les propos cités par le VG. Il a cité... il a parlé d'équilibre budgétaire. On parle de réserve budgétaire, ou réserve de stabilisation, ou réserve de ce qu'on veut. Ce que le VG dit, là, M. Lachance, là, c'est que, dans le contexte ici, là, ces mots-là, là, mettent un imbroglio dans le concept des finances publiques du Québec. Ce n'est pas vrai. On ne peut pas utiliser ces termes-là. Un équilibre budgétaire, là, bien ça se fait s'il y a des revenus x, des dépenses, puis on arrive à zéro ou au-dessus, donc des excédents. Alors, qu'on ne me fasse pas croire que le VG, ici, a été mal cité, là. Même le député de Marie-Victorin l'a cité tantôt. Il a lu la même chose que moi, là. C'est indiqué là. Alors, est-ce que le ministre déforme les propos? Il comprend bien qu'équilibre budgétaire, réserve budgétaire, ce n'est pas la même chose. Réserve de stabilisation, là, ce n'est pas la même chose.

**Le Président (M. Gendron):** ...manifestement, on sent que vous n'avez pas le même point de vue là-dessus, mais là les deux... les deux...

**M. Bonnardel:** Alors, j'aimerais ça qu'il...

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** ...les deux ont exprimé leur... Alors, moi, je vous pose la question: Est-ce que vous êtes d'accord pour passer à l'article 4?

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Un instant. Alors, vous avez une question sur l'article 3?

**M. Drainville:** Non seulement on ne comprend pas la même chose, M. le Président, mais on est deux à comprendre contre un à ne pas comprendre. Alors, la règle démocratique...

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Non, mais je pense qu'on n'a pas le...

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** On n'a pas le droit de prêter d'intention. Manifestement, je ne crois pas qu'on va s'accorder là-dessus, sur l'interprétation. Ma question, ce n'est pas ça. Est-ce que... Avez-vous un autre... Avez-vous une question sur l'article 3?

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Bon, s'il vous plaît! Oui, le député de Marie-Victorin a une question à poser sur l'article 3. Alors, allez, pour votre question.

**M. Drainville:** Tout à l'heure, M. le Président, j'ai posé la question au ministre des Finances: Comment est-ce qu'il compte arriver à 1 milliard de baisse de dépenses, et en particulier à 400 millions de baisse de dépenses en santé et en services sociaux? Il n'a pas répondu à la question. Alors, je repose la question.

**Le Président (M. Gendron):** La question est...

**M. Drainville:** Est-ce qu'il y a un plan, est-ce qu'il y a des hypothèses?

**Le Président (M. Gendron):** Question posée. M. le ministre des Finances, à la question posée, si c'est possible.

**M. Bachand (Outremont):** La question, M. le Président, appartient au débat sur le budget que nous aurons en cette Chambre, appartient à beaucoup d'autres... on est à l'article 3. Mais les dépenses de l'État, elles augmentent, M. le Président, au cours des prochaines années, hein. Les dépenses de programmes passent de 57 milliards l'an dernier, 59 milliards, elles s'en vont à 67 915 000 000 \$. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, merci. Est-ce...

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Est-ce que l'article 3 est adopté?

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Ah! Vous avez une question sur l'article 3? Un commentaire? Faites votre commentaire.

**M. Aussant:** Bien, un commentaire rapide...

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Un commentaire rapide suite à ce que le ministre vient de dire, justement, que les dépenses augmentent. Et en fait c'est tout à fait pertinent à l'article 3, quand on disait qu'on ne voulait pas que ça devienne un article qui permette de vendre des actifs pour cacher le fait qu'il y ait un déficit structurel. Il parle d'augmentation des dépenses, justement, qui sont plus élevées, six années sur neuf de mandat libéral, que la croissance du PIB. Donc, quand on voit que la gestion des finances publiques des libéraux, c'est d'augmenter les dépenses toujours plus rapidement que l'économie elle-même ne croît, c'est sûr qu'on peut s'inquiéter qu'un article comme ça leur ouvre la porte au fait de cacher un déficit structurel avec des ventes d'actif.

Donc, si le ministre dit qu'on lui prête des intentions et que c'est faux, qu'il n'a pas l'intention de faire ça, il n'aurait aucune objection à ce qu'on dise que, simplement, l'équilibre budgétaire, c'est revenus moins dépenses, quand c'est positif ou zéro, comme le Vérificateur disait, point final. Donc, si le ministre effectivement n'a jamais l'intention de faire ça, pourquoi s'objecterait-il à ce qu'on fasse en sorte que l'article ne lui permette pas de faire ça?

**Le Président (M. Gendron):** Question, et ce sera la dernière question. On verra, pour progresser. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Je pense que j'ai amplement répondu à la question. Ils reviennent toujours avec la même question. Et la loi et les articles de loi viennent justement préciser très précisément de ne pas confondre ce qui se passe dans les comptes publics de ce qui se passe à la loi du déficit zéro, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Est-ce que l'article 3 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Une voix:** ...sur division.

**Le Président (M. Gendron):** Sur division. Alors, l'article 3 est adopté sur division.

Nous passons à l'article 4. Et je suis prêt à céder la parole au porte-parole officiel de l'opposition en ces matières. M. le député de Nicolet-Yamaska, à vous la parole.

**M. Aussant:** Bien, l'article 4, il n'est pas très...

**Le Président (M. Gendron):** Non, non, vous n'êtes pas obligé... Non, excusez, non... Oui, oui, j'ai fait l'erreur. C'est le ministre des Finances qui habituellement... Alors, M. le ministre des Finances, à l'article 4.

● (18 h 20) ●

**M. Bachand (Outremont):** L'article 4, j'espère, va faire consensus: 4. L'article 7 de cette loi est modifié par le remplacement du chiffre «9» par le chiffre «10».

Parce que l'article 9 va être abrogé.

**Le Président (M. Gendron):** Est-ce que l'article 4 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Une voix:** Sur division.

**Le Président (M. Gendron):** Adopté sur division. Oui, c'est ce que j'ai entendu.

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** O.K. S'il vous plaît! Article 4, adopté, là. Alors, soyez conscients qu'on progresse. On est rendu à l'article 5. Alors, M. le ministre. M. le ministre, si vous voulez présenter l'article 5.

**M. Bachand (Outremont):** Oui, M. le Président. L'article 5, c'est le coeur de la loi, hein, parce qu'il y a la loi... il y a la réforme comptable et il y a vraiment le coeur de la loi. Et la différence, c'est ce qu'on doit faire parce qu'on est en récession et protéger les services publics. Donc, je pense que ça vaut la peine, pour ceux qui nous écoutent, de lire cet article-là.

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** ...on devrait avoir beaucoup d'attention. Alors, on essaie d'être attentifs à la présentation du coeur du projet de loi. Alors, M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président.

À l'article 7.1: «Les articles 6 et 7, qui prohibent un déficit budgétaire constaté ou prévu, ne s'appliquent pas du 19 mars 2009 jusqu'à l'échéance de la période déterminée par le ministre en application de l'article 7.2.

«Les articles 8 et 10 à 13, qui prévoient les mesures de résorption d'un dépassement, ne s'appliquent pas du 19 mars 2009 jusqu'au premier jour de la période déterminée par le ministre en application de l'article 7.2.

«7.2. Afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, le ministre présente à l'occasion d'un discours sur le budget, au plus tard à l'occasion de celui de l'année financière 2011-2012, des objectifs de déficits budgétaires décroissants pour chacune des années financières de la période qu'il détermine.

«Ces objectifs s'appliquent à compter du premier jour de l'année financière du budget à l'occasion duquel ils sont présentés.

«7.3. Le ministre fait rapport à l'Assemblée nationale de l'atteinte des objectifs de déficits budgétaires décroissants

à l'occasion du discours sur le budget de l'année financière suivant chacune des années financières pour laquelle un tel objectif est établi.

«7.4. Un dépassement est un déficit budgétaire ou, le cas échéant, les sommes manquantes pour atteindre l'objectif de déficit budgétaire pour une année financière de la période déterminée par le ministre en application de l'article 7.2.

«Toutefois, lorsqu'un plan financier de résorption est en application, seules les sommes manquantes pour atteindre les objectifs budgétaires qui y sont prévus sont un dépassement.»

Ce que ça veut dire, M. le Président, cet article 5, la loi du déficit zéro, telle qu'elle existait avant l'adoption de cette loi, prévoit qu'un gouvernement peut faire un déficit mais doit le résorber, c'est-à-dire trouver les moyens d'avoir des surplus qui viennent le compenser soit l'année suivante soit dans les cinq années qui suivent. Par exemple, l'année en cours, on a prévu un déficit au moment du budget, avec un déficit de 3,9 milliards, mettons 4 milliards pour faire un chiffre rond. Normalement, si on n'avait pas indiqué l'intention d'amender la Loi sur l'équilibre budgétaire, il aurait fallu présenter un plan par lequel on va résorber ce déficit-là, c'est-à-dire comment on va aller trouver les revenus ou quelles dépenses on va couper pour compenser le 4 milliards.

Pour que les gens me comprennent bien, on a au fond un équilibre budgétaire. Là, à cause de la récession, parce qu'on maintient les services publics, on s'en va en déficit et on s'engage à revenir graduellement, par des déficits décroissants, à l'équilibre. Cette zone-là de déficit, dans l'ancienne loi, non seulement il faut revenir à l'équilibre, mais il faut trouver des moyens de le résorber. Résorber, ça veut dire qu'il faut couper les dépenses, trouver des revenus, qui fait que, sur la moyenne des années, on va être à zéro. Et donc non seulement — si on pense à 11 milliards de déficit sur les prochaines années — revenir à zéro, puis là il va falloir trouver 11 milliards, revenir à zéro, mais au fond 22 milliards, trouver un autre 11 milliards pour que, dans la moyenne des cinq ans, ce soit zéro.

Pour nous, M. le Président, en cette année de récession qui est la pire depuis la dépression, ce serait irresponsable. Et là il y a un choix très, très différent entre nous et entre... entre l'opposition et entre le gouvernement. Le choix, c'est de maintenir les services publics. Nous ne... Parce que la seule façon... Et ils parlent de toutes sortes de choses quand ils parlent de cette loi-là. L'opposition parle de: Comment allez-vous revenir à l'équilibre budgétaire? On a déjà identifié 40 % du chemin. Et, lors des prochains budgets, on va identifier 60 % du chemin. Mais ils parlent de toutes sortes de choses, mais ils ne parlent pas du coeur de la différence, du coeur du pourquoi de cette loi-là. Et le pourquoi de cette loi-là, c'est que, nous, on a décidé qu'on ne couperait pas les services publics de 11 milliards de dollars, qu'on ne couperait pas la santé, qu'on ne couperait pas l'éducation, parce que ça, ce n'est pas ce que les citoyens attendent de nous. Ce serait une atteinte aux valeurs profondes du Québec. C'est notre choix, M. le Président.

Leur choix, et c'est documenté par les commentaires de François Legault, par les commentaires du député de Marie-Victorin, du député de Rimouski, leur choix, ça dit: Non. On veut que vous gardiez l'ancien texte, on veut que vous reveniez à ce déficit. Ils ne le disent

pas souvent. Ça, ils ne le disent pas souvent, c'est vrai. La plupart du temps, ils discutent de toutes sortes d'autres articles, de toutes sortes d'autres éléments. Ils refont la discussion du budget constamment. Mais, le coeur, si on n'amende pas, si on n'adopte pas la loi n° 40, il faut changer le budget. Le budget prévoit très clairement qu'il fallait amender la loi n° 40. Et, si on ne l'adaptait pas, il faudrait changer le budget et il faudrait trouver, cette année, 4 milliards, l'an prochain, 4 milliards, donc 8 milliards sur les deux prochaines années, et dire quels services on coupe pour faire des profits, parce que, sur les cinq ans, il faudrait faire des profits pour cette somme, non seulement arriver à zéro. On n'est pas prêts à faire ça.

Et ce qu'on fait, M. le Président, c'est qu'on garde la loi globale pour les années futures, pour les 15 prochaines années, mais on dit: On va la suspendre temporairement. On est dans une crise économique. Cette crise économique là insécurise les citoyens, nos entreprises sont en difficulté, 60 000 personnes ont perdu leur travail au Québec. Mais c'est 1,6 % de notre main-d'oeuvre. Ce qui me console, c'est que 91 % des travailleurs sont au travail. Ce qui me désole, c'est ceux qui ont perdu leur job. Mais on a fait des programmes importants aussi, comme le Pacte pour l'emploi, qui nécessitent des dépenses spéciales pour assurer de soutenir les travailleurs qui perdent leur emploi. On a fait des investissements, par Investissement Québec, la SGF, par le Pacte de l'emploi, pour soutenir les entreprises, pour garder le monde au travail le plus possible, on a fait des investissements en infrastructures pour s'assurer qu'il y a du monde au travail. Puis on a moins de revenus. On a plus de dépenses, qui sont des dépenses à cause de la récession, pour soutenir l'économie, puis on a moins de revenus, parce que les impôts sur le revenu des compagnies, les impôts sur le revenu des citoyens, bien ils rentrent moins en avril, mai de cette année. D'ailleurs, on publie les comptes publics à tous les mois.

Donc, il y a un déficit. La vraie décision, M. le Président, qu'est-ce qu'on fait avec ce déficit? Et, nous, on a décidé que ce serait contre l'intérêt public de demander aux Québécois, en plus des incertitudes de la récession, de faire les sacrifices court terme, pour, en plus de ça, avoir un coup de massue de 11 milliards sur la tête. Ce n'est pas notre choix, M. le Président. Ça peut être leur choix, c'est légitime. Chacun a droit à son opinion en démocratie. Mais ce qu'il faut, maintenant que le budget est adopté, qu'il y a eu les 25 heures de débat sur le budget, cette loi qui est proche, qui découle du budget et qui fait que le budget serait incohérent si on n'adopte pas la loi... c'est pour ça que, cinq mois dans l'année financière, il faut l'adopter. Aujourd'hui, il faut l'adopter.

Maintenant, M. le Président, pour répondre à une des craintes — parce que l'opposition a toujours beaucoup de craintes, est toujours méfiante du gouvernement, c'est son rôle, l'opposition, il faut que ça s'oppose, il faut que ça trouve des craintes, il faut que ça le fasse dans l'intérêt public — une des craintes, c'est de dire: Oui, mais, M. le ministre, votre projet de loi, tel que rédigé, vous permet d'avoir des déficits budgétaires décroissants pour chacune des années financières pour la période qu'il détermine, et il n'y a comme pas de fin. C'est ce que François Legault nous disait, ce que le député de Saint-Maurice nous disait, lors de nos longs débats au mois de juin. Et d'ailleurs je dis: Si vous avez cette crainte, on va faire ce que peu de gouvernements au Canada font et on va... on

a transmis un amendement... Je pense que c'est le temps de le déposer formellement. M. le Président, parce qu'il a été transmis aux membres de la commission au mois de juin, mais, comme on n'était pas à cet article-là, je pense qu'au niveau procédurier il n'est pas déposé. Donc, je dépose un amendement à l'article 5 pour insérer, après l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un article qui va dire fondamentalement qu'en 2013-2014 on sera en équilibre budgétaire. Et on prend l'engagement devant les Québécois que l'équilibre budgétaire sera revenu en 2013-2014. L'amendement se lit comme suit, M. le Président:

Insérer, après — peut-être qu'un page peut venir le chercher — insérer, après l'article 7.2 de la Loi sur l'équilibre budgétaire proposé par l'article 5 du projet de loi, l'article suivant:

«7.2.1. Pour l'année financière 2013-2014, les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement doivent être équilibrés.

«Pour cette année financière, seul le déficit constaté aux états financiers du gouvernement doit être résorbé comme s'il s'agissait d'un dépassement visé à l'article 7.4.»

● (18 h 30) ●

Le premier alinéa, ce qu'il dit, c'est qu'on va être en équilibre budgétaire en 2013-2014. Le deuxième dit que, si jamais on ne l'est pas, bien ça, il faut le résorber, il faut le compenser. Au fond, ce que la loi dit, M. le Président: on est en turbulence économique. Je sais que le député de Nicolet-Yamaska va dire que j'exagère, que ce n'est pas la pire récession depuis la dépression, on va laisser les débats d'économistes, mais je pense que, si on regarde ce qui se passe aux États-Unis avec les six millions de personnes qui ont perdu leur job, si on regarde ce qui se passe en Espagne avec 19 % de chômage, si on regarde, je pense, chez nos voisins canadiens, des autres provinces, avec les taux de chômage, ils ont perdu 3 % de leurs emplois et sont en déficit, on sait une chose, c'est que le Québec s'en tire mieux qu'ailleurs. Le Québec... et ça, c'est La Banque Toronto-Dominion, c'est la Banque Royale, c'est l'ensemble de ceux qui regardent ce qui se passe, c'est les Québécois, les Québécois, ils constatent, d'ailleurs, ils regardent, ils écoutent, ils voient à la télévision, ils voient ce qui se passe aux États-Unis, ils voient ce qui se passe au Canada, ils voient ce qui se passe dans le monde, puis ils disent: Oui, on souffre ici, c'est vrai qu'on souffre, on a des secteurs qui sont fortement affectés, on l'a vu encore aujourd'hui dans AbitibiBowater, et puis ça, il faut se serrer les coudes, il faut passer à travers, mais globalement, M. le Président, l'économie du Québec s'en tire mieux qu'ailleurs, l'emploi résiste mieux qu'ailleurs. Ce n'est pas un hasard, c'est à cause entre autres des politiques gouvernementales, des infrastructures qu'on a mises sur pied, du soutien, du programme Renfort qu'on a mis sur pied, du soutien qu'on a mis sur pied.

Donc voilà, M. le Président, le coeur de cette loi, le coeur de cet article, de cette loi qui dit: Nous, on doit temporairement suspendre, suspendre temporairement. Et je m'engage, comme ministre des Finances, une fois que la crise économique sera terminée, une fois que la croissance sera solidement établie, au plus tard en mars, au début, au budget 2011... J'espère bien être capable de le faire plus vite, mais on n'est pas encore capable de prédire l'économie. C'est une loi qui a été déposée au mois de mai. Au plus tard, je dois fixer... là, la loi retombe en place, et les cibles de déficits budgétaires décroissants qui seront établies, qui

devront mener à un équilibre budgétaire en 2013-2014, avec l'amendement, M. le Président, devront être respectées, et tous les mécanismes de la loi de Lucien Bouchard reviennent en place. Et, si on dépasse ces années-là, il faudra compenser les années suivantes. Grande différence de philosophie, je comprends qu'eux autres, ils veulent couper les services, ils veulent taxer les Québécois. Nous, on dit: On passe cet argent-là à la dette, parce que les Québécois ont assez souffert dans cette période-là. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le ministre des Finances. Et pour fins de...

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Ça ne sera pas long... pour que les collègues soient conscients, là, indépendamment de ce qui s'est passé antérieurement, il y a eu dépôt officiel de l'article 5, c'est-à-dire il y a un amendement à l'article 5: on ajoute à l'article 7.2 un article 7.2.1, et la présidence juge recevable cet amendement. En conséquence, il fait partie de la discussion à l'article 7 à partir de maintenant. J'ai laissé un peu plus de temps au ministre des Finances, parce qu'effectivement, dans la présentation, il a indiqué lui-même qu'il s'agissait du coeur du projet de loi, et là on est en mesure de poursuivre les échanges sur l'article 5, y incluant — un instant — y incluant l'article... pas l'article, mais... l'amendement proposé fait partie intégrale de l'article 5.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Un instant! Oui, M. le député de Marie-Victorin.

**M. Drainville:** Merci, M. le Président. Alors, ma question est toute simple, dans le fond: Est-ce que le ministre des Finances peut nous dire s'il a l'intention d'augmenter la TVQ d'un point de pourcentage en janvier 2010, comme il l'a évoqué publiquement?

**Le Président (M. Gendron):** La question est posée. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, la première tâche du gouvernement, c'est de soutenir l'économie du Québec, de soutenir les entreprises, de soutenir les travailleurs. Et, tant que la croissance économique ne sera pas rétablie solidement, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt pour les Québécois, M. le Président, d'impôt ou de taxe de vente, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Marie-Victorin, autre question?

**M. Drainville:** Alors, pourquoi l'avoir évoqué?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, vous avez entendu la question. M. le ministre des Finances, avez-vous entendu la question?

**M. Bachand (Outremont):** Oui, j'ai très bien entendu la question, M. le Président, je pense qu'on est

loin de l'article... de l'article 5, je pense que ce n'est pas pertinent. Ce qu'on a fait dans le cadre budgétaire, on a indiqué 40 % du chemin pour revenir à l'équilibre budgétaire, dont une augmentation de 1 % de la taxe de vente en janvier 2011, dont 900 millions de lutte à l'évasion fiscale, donc de revenus additionnels, dont un contrôle de dépenses de l'État à 3,2 %. Là, ce que je vous dis, M. le Président, c'est que, nous, il y a plusieurs périodes, hein, dans cette bataille économique qu'on a entreprise. La première période, c'était d'attaquer la récession de front et de protéger le Québec et de passer à travers le mieux possible, et je pense qu'on est parmi ceux qui réussissent le mieux, puis normalement vous devriez vous réjouir de ça, mais je n'entends pas ça souvent. Évidemment, le rôle de l'opposition, c'est toujours de critiquer, puis quand ça va bien, que 91 % des gens sont au travail, ça n'a pas l'air de vous rendre heureux. Moi, ça me rend heureux, M. le Président.

Deuxièmement, à cause de ça, on a un déficit. Donc, on adopte notre budget puis on décide qu'on a un déficit, parce qu'on soutient l'économie.

Deuxièmement, il faut passer la loi n° 40, M. le Président. Deuxième étape, passer la loi n° 40, parce qu'elle met à jour la comptabilité gouvernementale, comme le Vérificateur général le demande, et aussi qu'elle établit clairement que ce déficit n'aura pas à être résorbé. Ça, c'est notre choix politique. Ils peuvent être contre, ils peuvent voter contre, je respecte ça, mais ce que je souhaite, c'est que cette loi-là soit adoptée.

Troisième période, M. le Président: dès que la loi n° 40 est adoptée, donc dans le courant du mois d'octobre, on va pouvoir déposer les comptes publics... J'arrive à votre question, c'est très pertinent, ma réponse. Les comptes publics, troisième période. Donc, les états financiers du 31 mars pourront à ce moment-là être déposés avec le plein effet de la réforme comptable.

Quatrième étape, M. le Président: à ce moment-là, on va pouvoir faire aussi la mise à jour économique et financière, parce qu'on va savoir que la mise à jour économique et financière s'appuie sur des états financiers du 31 mars, parce que ça part de là. Il faut savoir où ça a fini l'an dernier, qu'ils sont solides au niveau de la comptabilité gouvernementale, quel était le déficit précis de l'an dernier, et là on peut faire notre mise à jour économique et financière, M. le Président, ce qu'on a l'intention de faire au mois d'octobre aussi.

Quatrième période après ça, M. le Président: il faut ensemble, collectivement, comme société, comme le premier ministre l'a indiqué, dire quels services gouvernementaux, quel genre de société on veut au Québec en 2015, en 2020, il faut faire ce débat-là, et à partir des niveaux de services. Et nous, on n'a pas l'intention de couper les services, contrairement à vous. Nous, on a l'intention d'avoir des services de qualité pour les citoyens du Québec. Et là il va falloir avoir le débat: Quel niveau de services on veut pour les citoyens du Québec et à ce moment-là comment on les paie, comment on revient à l'équilibre budgétaire? C'est un débat, M. le Président, qu'on entreprendra dans la période suivante, au mois de novembre, au mois de décembre, dans les consultations prébudgétaires...

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre, il y a un appel au règlement. Je vous ferais juste remarquer,

là, bon, qu'effectivement, après une présentation de 10 minutes, après une présentation de 10 minutes légitime, on ne pourra pas faire des 10 minutes à chaque question posée qui dure 30 secondes. Si on veut avoir un équilibre dans la répartition du temps, je vais avoir un problème, je ne peux pas gérer ça, là.

Alors, votre question de règlement, c'est quoi?

**M. Drainville:** Bien, c'est justement le principe de l'équilibre...

**Le Président (M. Gendron):** Voilà.

**M. Drainville:** ...la question durait à peu près cinq secondes, là.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, comme... Un instant! Comme la question de règlement a été faite, là, vous pourrez prendre plus de temps pour répartir le temps équitablement. À vous la parole.

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Non, il n'y a pas de question de règlement.

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Non, mais il n'y en a pas. Alors, avez-vous une nouvelle question de règlement?

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Oui.

**M. Bernier:** ...c'est sur l'article 5.

**Le Président (M. Gendron):** Oui, mais là, sur l'interprétation, j'ai vu tantôt, là...

**M. Bernier:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Bien, vous venez de le dire, pas nécessairement. L'article 5, c'est le coeur du projet de loi.

**M. Bernier:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Bien, écoutez, la question pouvait effectivement, selon le point de vue d'un autre collègue parlementaire, porter sur le coeur. Donc, sur le coeur, là, j'aime mieux laisser jouer la joute parlementaire par les parlementaires. À vous la parole.

**M. Drainville:** M. le Président, l'article 5, là, parle d'atteindre l'équilibre budgétaire, parle de la notion de dépassement, parle de... enfin, le plan financier de résorption. La question des revenus, là, elle est au coeur d'un plan d'équilibre budgétaire. Alors, dites-moi pas que de poser la question sur la TVQ n'est pas pertinent dans le cadre de l'étude de l'article 5, c'est le coeur du projet de loi, justement. Or, une des mesures clés — enfin, supposément clés — du gouvernement pour rétablir l'équilibre, c'est d'augmenter la TVQ. J'ai posé la question: Est-ce que

vous avez l'intention d'augmenter la TVQ dès l'an prochain? On me répond: Il n'est pas question d'augmenter les taxes tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas reprise.

Ma question — et je souligne, M. le Président, en passant, que la question aura été somme toute assez courte, j'espère que la réponse le sera également: Quelle est la définition d'une reprise, selon le ministre?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** La définition de «reprise», M. le Président, j'essaie d'utiliser des mots que tout le monde comprend: quand l'économie va être stabilisée, quand les prévisions des économistes vont arrêter de varier comme... parce que les prévisions des économistes, et j'ai... Alors, pour moi, M. le Président, la réponse est très simple: quand on va avoir la conviction profonde que l'économie mondiale, particulièrement l'économie des États-Unis, parce qu'elle a un impact majeur sur l'économie du Canada et du Québec... quand l'économie des États-Unis va être solidement reprise et quand les niveaux d'importation, d'activité économique des États-Unis — et, particulièrement, il faut garder l'oeil sur les importations des États-Unis, donc leurs dépenses de consommation d'habitants, parce que ça touche notre industrie du bois, donc l'ensemble de leur activité manufacturière, parce que ça touche nos importations, et on sait qu'on est une économie exportatrice — quand ça, ce sera stable, que ce sera en croissance, qu'on aura confiance que ça ne s'en va pas en W, que ce n'est pas simplement une affaire de quelques semaines et que c'est solide, à ce moment-là, M. le Président, je pense qu'on sera sorti de la récession, et on sera très heureux de l'être pour nos citoyens si ça se passe le plus rapidement possible. Pour l'instant, les prévisions des économistes pour 2010 sont encore très, très fluctuantes et très variables.

● (18 h 40) ●

**Le Président (M. Gendron):** Merci, M. le ministre. M. le député de Marie-Victorin.

**M. Drainville:** Juste pour noter, M. le Président, que les propos du ministre sont très, très, très vagues. Il n'y a pas beaucoup de précision là-dedans, il n'y a pas beaucoup de concret, là. Alors, il me semble que la rigueur exigerait qu'il nous donne une définition d'une reprise qui soit beaucoup plus claire, avec des critères précis. Comme ça, on saurait, M. le Président, à partir de quand les hausses de TVQ pourraient survenir, parce qu'on s'entend sur une chose, M. le Président, en tout cas il y a plusieurs observateurs qui ont compris que, quand il a évoqué la hausse de la TVQ pour 2010, on a compris que ça n'excluait pas une autre hausse en 2011, c'est ça qu'on a compris. Jusqu'à maintenant, le ministre ne nous a jamais contredits là-dessus.

Je vais céder mon temps de parole au député de Nicolet-Yamaska, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Commentaires avant ou réponse, M. le ministre des Finances?

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Je dois reprendre les propos du député, je dois répéter, réitérer mes propos: Tant qu'il n'y a pas de reprise économique solide, et c'est ce que ma collègue Monique

Jérôme-Forget aussi... C'est pour ça que l'augmentation de la TVQ est prévu en janvier 2011. C'est pour ça que la plupart des mesures entrent en vigueur, les mesures de revenu, entrent en vigueur par la suite. Tant qu'il n'y a pas de reprise économique solide, il n'y aura pas d'autres hausses d'augmentation de la TVQ, et il n'y en aura peut-être jamais non plus. Il va falloir, tous ensemble, puis je ne ferai pas le budget sur le coin d'une table, on le fera lors du prochain budget, mais tous ensemble, les Québécois, j'espère, les députés de cette Assemblée... en tout cas je suis content que le député de Mercier, lui, ait suggéré de participer, je verrai avec les députés du Parti québécois, mais je sais que la population est intéressée à participer à ce débat sur la tarification, à ce débat sur les services publics, à ce débat sur les valeurs de société et quels services on se donne.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Oui, merci, M. le Président. La définition de reprise est vraiment extrêmement floue. Effectivement, ça a l'air arbitraire au bon gré du ministre de déterminer quand il y a une reprise. Et la portion qui traite de l'article 7.1 en fait, dans l'article 5, pour en avoir discuté avec certains économistes dont certains sont très, très réputés, comme Marcel Boyer qui est économiste à l'IEDM, que le ministre du Développement économique connaît sans doute et que le ministre des Finances connaît sans doute... Lui, ce qu'il me disait, c'est que ça discrédite complètement une loi de pouvoir la suspendre pour la remettre ensuite quand on en a envie. Et ce que l'article fait ici, c'est qu'il permet au gouvernement de se soustraire à la Loi sur l'équilibre budgétaire, et, quand les choses vont aller mieux, de revenir à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Alors, ça donne quoi, d'avoir une loi dans ces cas-là? Et ça, c'est Marcel Boyer qui me disait ça: ça allait complètement décrédibiliser ou discréditer la loi d'agir de la sorte.

Et il y a aussi un de vos éminents collègues qui avait émis certains commentaires très, très intéressants, le député de Verdun, qui disait, et je le cite: «...l'objectif d'avoir une loi antidéficit ou [...] l'objectif d'atteindre un déficit zéro, c'est un objectif qu'on partage complètement — il disait ça à l'époque de la Loi sur l'équilibre budgétaire de 1996. Le faire par projet de loi, c'est aussi un objectif avec lequel nous sommes d'accord. J'ai des craintes, à l'intérieur du projet de loi, que l'on se donne des balises qui nous amènent à faire en sorte qu'il ne soit pas réalisable et de se donner une possibilité de ne pas suivre le projet de loi.»

Et ce qui suit est assez intéressant: «La crainte que l'on peut avoir aussi par un projet de loi comme celui-ci, c'est que, comme toute loi de l'Assemblée nationale, elle peut être abrogée en tout temps, et je réfléchis à savoir s'il y aurait une forme de garantie qui pourrait lui être accordée, qui permettrait d'éviter qu'elle puisse être abrogée très [...] facilement.» Ça, c'est votre collègue de Verdun qui disait ça. C'est exactement ce que vous êtes en train de faire. Donc, votre collègue de Verdun, en fait, avait été assez clairvoyant et visionnaire là-dessus.

Puis je demande aussi pourquoi, dans cet article-là, vous ne fixez pas le retour à l'équilibre basé sur la fin de la récession plutôt qu'une date donnée qui vous permet de faire — en fait, on pourra en discuter un peu

plus tard — des déficits jusqu'en 2015 en pratique, surtout avec l'amendement que vous déposez, le 7.2.1, qui, si on lit la deuxième portion, dit: «Pour cette année financière, seul le déficit constaté aux états financiers du gouvernement doit être résorbé comme s'il s'agissait d'un dépassement visé à l'article 7.4.» Bien, ça permet, avec ce qui est versé du Fonds des générations cette année-là, de faire un déficit additionnel de 1 126 000 000 \$, donc de faire un déficit jusqu'à l'année qui suit, de 2015. Donc, on est en 2009 et, tel que c'est écrit à l'article 5, vous pourriez faire des déficits jusqu'en 2015.

Vous qui dites... ou le ministre, plutôt, des Finances qui dit qu'on est dans une crise conjoncturelle et qu'il n'y avait pas de déficit structurel, si la récession, on l'espère, se termine bientôt et qu'ils peuvent faire des déficits jusqu'en 2015, ça leur donne une sacrée marge de manoeuvre, en fait, pour faire des déficits bien après la récession. Et, nous, on s'oppose totalement à ça.

Et le ministre a aussi répété... Là, je demanderais au ministre d'être attentif parce que j'ai une question précise pour lui. Il a encore répété qu'il avait identifié 40 % des mesures pour le retour à l'équilibre. Est-ce que le ministre peut nous les détailler tout de suite, le 40 % de ces mesures-là, parce que, nous, on n'en voit que 24 %, et encore, comme je le disais aujourd'hui, on est généreux dans le 24 %, puisque ça inclut la lutte à l'évasion fiscale qui n'est même pas commencée. Il n'y a personne d'embauché et il n'y a aucun sou de retrouvé là-dedans. Donc, le 40 %, il vient d'où, spécifiquement?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, vous me permettez de reprendre un certain nombre de ses propos brièvement parce que la différence entre eux et nous... Il cite l'éminent économiste Marcel Boyer qui, lui, comme eux, ne souhaite pas qu'on suspende la loi. Ils sont contre. Nous, on est pour. La différence entre... entre les gens: nous sommes des élus. Quand tu es élu, tu es responsable, tu es responsable de ton peuple, tu es solidaire avec ton peuple, tu es responsable des services de la population, tu es responsable des souffrances de la population puis tu essaies de les aider quand il y a une crise économique. Et, quand, vous, vous refusez de collaborer avec nous pour que cette loi, qui est annoncée d'ailleurs depuis le budget, depuis le 19 mars dernier, rentre en vigueur, moi... en tout cas, vous êtes tellement loin des valeurs que, moi, je défends que je comprends en tout cas que je suis du côté-ci de la Chambre puis pourquoi le Parti libéral du Québec, c'est le parti que les Québécois ont élu lors des dernières élections aussi.

Nous, on suspend la loi temporairement parce qu'on ne veut pas faire souffrir la population. Vous, vous avez abrogé les conventions collectives puis vous avez coupé 20 % des salaires des enseignants. C'est ça, la différence entre les deux partis. Merci.

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Oui, oui, un instant! Oui, mais je voudrais l'avoir dans l'ordre.

**Une voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! À l'ordre! Alors, deux choses...

**Des voix: ...**

**Le Président (M. Gendron):** Oui, ce ne sera pas long, mais est-ce que... c'est la critique de l'opposition officielle. Il n'a pas eu beaucoup de temps de pris. Il y en a eu beaucoup du comité ministériel, mais pas beaucoup de ce côté-là. Alors... et le ministre avait dit: Je fais un commentaire avant de répondre à la question. Alors, il a pris le commentaire puis il a décidé de ne pas répondre à la question, c'est son privilège. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Bon, là, le ministre nous ramène à il y a plus de 20 ans, dans la décision prise par un autre gouvernement. C'est... Côté...

**Une voix: ...**

**M. Aussant:** Disons... Oui, c'est ça, en plus, un homme de conviction, tel qu'on le connaît, qui n'était même pas avec le Parti libéral à l'époque, mais bref... Le ministre nous parle de souffrances qu'il ne faut pas imposer à la population. C'est pourtant à cause du mandat libéral des années quatre-vingt-dix qu'il a dû y avoir des mesures prises pour ne pas que le Québec fasse faillite. Et vous êtes en train... ils sont en train de refaire la même chose en se donnant un chèque en blanc pour remettre des déficits répétés et donner à l'alternative politique la responsabilité de prendre les décisions difficiles. Donc, côté souffrances, si le peuple a eu des souffrances dans les années quatre-vingt-dix, c'était à cause de la gestion libérale.

Et j'ai parlé tout à l'heure de la croissance phénoménale des dépenses sous les mandats libéraux: six ans sur neuf, la croissance des dépenses de programmes était beaucoup plus élevée que la croissance du PIB. Et ça, c'est exactement ce qu'on appelle de la mauvaise gestion financière, et c'est de se dire que le parti qui va nous succéder va s'occuper de faire le ménage quand on n'y sera plus. Ça s'est passé dans les années quatre-vingt-dix, et vous êtes... ils sont en train — pardon — d'essayer de refaire le même scénario.

Tout à l'heure, le ministre aussi parlait de 91 % des gens qui travaillent, je pense qu'il a fait le simple calcul: le 100 % moins 9 % de chômage. J'aimerais lui indiquer que le taux d'emploi, ce n'est pas la même chose que le taux de chômage. Le taux d'emploi au Québec est à 60 %. Il y a 40 % des gens qui ne travaillent pas. Le taux de chômage, c'est la population active quand on la considère... Il y a beaucoup de gens qui abandonnent la recherche d'emploi. Donc, si le ministre dit que ça va mieux partout ailleurs parce qu'il calcule 91 % de gens qui travaillent, je comprends qu'il y a un problème, là.

Ensuite, le 40 %, j'attends toujours ma réponse. Où sont les 40 % de mesures de retour à l'équilibre que vous avez décrites? C'est quoi, le 40 %?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre, pour la réponse à la question posée.

● (18 h 50) ●

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, dans le budget, c'est clairement établi. J'avais deux commentaires pour sa réponse. C'est clairement établi qu'il y a

un contrôle des dépenses à 3,2 %; qu'il y a une taxe de vente de 1 % en janvier 2011 — ça, ça rapporte, j'y vais de mémoire, 1,2 milliard, vous allez me donner le chiffre, mais j'y vais de mémoire, je pense que je commence à les connaître — qu'il y a une lutte à l'évasion fiscale qui a déjà bien réussi dans les dernières années mais on va augmenter les efforts, et qui va mener à 900 millions — on parle de 2013-2014, puisque c'est l'année d'équilibre budgétaire — qu'il y a des tarifications, de l'indexation de tarifs qui n'ont pas été touchés depuis cinq ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans. Ça, ça rapporte, à terme, 190 millions. Et donc, en 2013-2014, ce bout de chemin là est fait, il reste un bout de 4 milliards qui n'est pas trouvé, M. le Président.

Et je rappellerais au député de Nicolet-Yamaska: nous, on va être responsables de nos choix, O.K.? Soyez responsables des choix que vous avez faits dans votre année. Mais, quand on a adopté cette loi sur l'élimination du déficit budgétaire, est-ce que je dois rappeler au député de Nicolet-Yamaska que, d'abord, dans le budget 1996-1997 du gouvernement du Parti québécois de l'époque, le chemin, comment il y avait des chiffres de réduction... les méthodologies n'étaient pas là; que, deuxièmement — je comprends qu'après les erreurs qu'ils ont faites, ils veulent peut-être avoir 100 % de la réponse — lorsque cette loi a été adoptée le 19 décembre 1996, les objectifs étaient là, mais il y avait... ce n'était pas un budget, ça, c'étaient des objectifs, mais que les méthodologies n'étaient pas là. Je pense que, si le Parti libéral de l'époque avait connu les méthodologies que vous avez utilisées, il n'aurait pas voté pour cette loi-là. Il aurait dit: Non, si c'est ça, les méthodes, on va prendre un petit peu plus de temps pour arriver, M. le Président.

Aujourd'hui, parce qu'on n'a pas les mêmes choix, bien, nous, on est fiers de nos ancêtres premiers ministres du Québec, vous devriez l'être d'ailleurs vous aussi, malheureusement ce n'est pas votre façon de traiter vos anciens chefs, on le sait, globalement, dans votre parti. M. le Président...

**Une voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** Oui, je suis un peu loin de l'article 5, je le reconnais.

**Le Président (M. Gendron):** Non seulement vous êtes loin, mais là c'est des commentaires qui appellent ce que vous voyez, là. Alors, attention aux commentaires qui appellent effectivement des débats qui n'ont pas leur place ici. Alors, M. le ministre, poursuivez.

**M. Bachand (Outremont):** Je m'excuse, M. le Président. Après 65 heures, 66 heures de débats, parfois, on devient un peu plus...

**Le Président (M. Gendron):** ...ça, mais, moi, mon rôle, c'est de rappeler de rester sur ce qui est notre mandat. M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Alors, voilà, M. le Président. L'article 5 est très clair. L'article 5, il nous dit qu'on devra, en mars 2011, cibler les déficits budgétaires décroissants qui mènent à un déficit zéro. Et, avec l'amendement, en 2013-2014, on a déjà identifié un certain nombre de cibles. On ne fera pas le budget à toutes les

semaines. On va avoir un grand exercice ensemble, les Québécois. Il y aura un budget au printemps prochain qui va probablement répondre à un certain nombre des autres éléments. Ça dépend aussi de la croissance économique qu'on pourra prévoir une fois que la reprise est faite. Si elle n'est pas encore bien établie, c'est pour ça qu'on met dans la loi, par prudence, parce qu'on ne veut pas faire la même erreur que vous, au plus tard au printemps 2011, parce que, là, on parie qu'au plus tard au printemps 2011 on espère que la planète va être en croissance économique et là on va revenir avec détermination à l'équilibre budgétaire.

**Le Président (M. Gendron):** Merci, M. le ministre. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Oui. Rapidement. Donc, seriez-vous... Vous pariez qu'en 2011 les choses vont être réglées. Si ça se réglait, à notre grand bonheur, bien avant, est-ce que vous pourriez modifier ça, alors, pour dire que, dès que la récession est terminée, on a un plan précis?

Et, deuxièmement, vous parlez de la loi de 1996, qu'il n'y n'avait pas de mesures identifiées, qu'il n'y avait que des chiffres, dans la loi. Est-ce que je comprends que vous êtes prêt à mettre des chiffres dans votre loi? Donc... question, là.

**Le Président (M. Gendron):** Oui. M. le ministre, à deux questions, aux questions posées. M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Il y a des chiffres, M. le Président, dans le budget de cette année. Il y a un chiffre...

**Une voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président...

**Des voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Non, mais là il y a autre chose que la fatigue, à l'arrière, là.

**M. Bachand (Outremont):** Je pense qu'ils s'amuse sur *YouTube*, là, en arrière, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Un instant, là! On n'a pas à porter de jugement. Ça appartient au président... un appel à l'ordre, ça ne fait pas partie du décorum, là. Alors, s'il vous plaît, s'il y a des choses à faire à l'extérieur, vous avez le droit de le faire. Alors, M. le ministre, pour la réponse aux questions posées.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. Bien, comme il était indiqué dans le plan budgétaire, à la page A.29, toutes nos énergies, cette année et l'an prochain, sont mises à soutenir l'économie, à soutenir l'emploi, à redresser la situation globale, en conjoncture avec nos collègues des autres provinces, et qu'à compter de 2011, une fois la reprise bien amorcée, et comme on ne sait pas à quel moment ça va être bien amorcé... La prudence par rapport à nos citoyens exige qu'on mette qu'à compter de 2011 on va poursuivre notre croissance, notre gestion rigoureuse de l'État. Parce que, s'il y a une

chose pour laquelle on est connus, c'est la gestion rigoureuse de l'État. On est une des provinces qui a les moins grandes augmentations de dépenses de toutes les provinces au cours des cinq dernières années, et on s'engage formellement, ce qui était votre crainte, à revenir au déficit zéro.

Donc, la Loi d'équilibre budgétaire retombe en place dès le printemps 2011, suspendue pour deux ans, là... les cibles définitives, parce que la situation est stabilisée, qui sont mises au printemps 2011, puis en 2013-2014, on va être en équilibre budgétaire. Ça me semble raisonnable, responsable, rigoureux, respectueux des Québécois.

**Le Président (M. Gendron):** Merci. M. le député de Shefford, à vous la parole...

**M. Bonnardel:** Oui, merci, M. le Président. Donc...

**Le Président (M. Gendron):** ...pour la poursuite sur l'article 5.

**M. Bonnardel:** Oui, on est à l'article 5, M. le Président, au coeur de ce projet de loi qui nous est imposé encore une fois aujourd'hui par bâillon par le gouvernement. Un bâillon qui, après 60 heures, et où les deux oppositions étaient prêtes... Encore une fois, il faut le répéter, malgré l'heure tardive, un vendredi soir, il y a sûrement plein de gens qui nous écoutent: On étaient prêts à scinder ce projet de loi, on était prêts à scinder ce projet de loi, à faire avancer, donc, les principes comptables généralement reconnus pour être capables, donc, que le ministre puisse déposer sa mise à jour économique d'ici deux semaines, trois semaines, et continuer de débattre sur les principaux enjeux qui sont donc: un retour à l'équilibre budgétaire, mais un plan, un plan qui n'existe pas à hauteur de 60 %; une taxe, oui, qu'on va donner sur la gorge aux Québécois le 1er janvier 2011; puis peut-être une autre cette année, parce que le ministre a commencé à jongler avec tout ça. On a entendu le premier ministre aussi peut-être nous dire que, oui, ça pourrait arriver. Je persiste encore une fois à dire, M. le Président, qu'on ne fait pas le ménage dans ses dépenses, et on va taxer encore plus fort les Québécois dans les prochaines semaines, dans les prochaines années sans que le gouvernement ait le courage, le courage de faire le ménage dans ses dépenses.

Mais, M. le Président, on entend le ministre, puis on entend donc, dans les dernières 60, 70 heures, oui, le ministre dire que tout va bien, que ça va mieux. Le ministre le dit souvent aussi: Ça va mieux qu'ailleurs, au Québec. Bien, une chance que ça va mieux, parce qu'on a 11 à 20 milliards de déficits qui vont être accumulés dans les quatre prochaines années. Le ministre nous dit être responsable de ses choix, mais c'est particulier parce que les générations futures, les jeunes hommes comme Pierre, ici, comme tous les jeunes députés de 30 ans et moins, demain matin, dans cinq ans, 10 ans, tous ces déficits, là, tous ces argents qu'on met sur votre dos, sur votre dos, il y a quelqu'un qui va les payer. Je vais les payer, Pierre va les payer, puis tous les jeunes députés qui sont ici, puis les familles, puis les jeunes qui nous écoutent qui sont sur le marché du travail, qui commencent, là, 16, 17, 18 ans, là, puis qui se disent: Qu'est-ce qui se passe, là? Qu'est-ce qu'ils font aujourd'hui, là? Qu'est-ce que le gouvernement fait avec une loi de Lucien Bouchard qui disait que plus jamais au Québec il n'y aura un déficit.

Aujourd'hui, le gouvernement décide, avec le fusil sur la tempe aux deux oppositions, de faire adopter un projet de loi qui ramène le Québec donc dans des déficits pas juste conjoncturels cette année, là, structurels pour les quatre prochaines années, toujours dans un contexte où on se fait dire que tout va mieux, tout va bien, au Québec, on s'en tire mieux qu'ailleurs. Bien, si on s'en tire mieux qu'ailleurs, pourquoi qu'on... Parce que là on a eu une carotte, M. le Président, on a eu une grosse, grosse carotte à la fin de juin dernier, la carotte, c'est de nous dire qu'en 2013-2014 on devrait ramener l'équilibre budgétaire. Ça, c'est l'amendement qu'on discute, 7.2.1, qui dit que «l'année financière 2013-2014, les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement doivent être équilibrés». Fiou! Fiou! Parce que c'est loin, ça, là, là, toujours dans le contexte, M. le Président, où ce cadre est erroné.

Parce que, vous le savez, on l'a répété depuis 60 heures. 3,2 % l'an prochain, comment? On ne le sait pas. Plan de retour à l'équilibre budgétaire, la seule chose qu'on est sûrs, c'est qu'il y a une taxe. La seule chose qu'on est sûrs aussi, là, c'est qu'ils vont pelleter un sommet dans les prochains mois, les lobbys, les syndicats, tout le monde vont venir dire: Comment on peut... Ils vont dire: Oh, ce n'est pas moi, c'est eux autres qui l'ont dit, c'est comme ça qu'on le voit. Mais le courage politique, M. le Président, c'est là qu'il faut le faire.

Ma question va être bien simple, M. le Président, au ministre, parce que, quand ça va mieux, puis dans une situation actuelle, tu te dis: On serait peut-être capables de s'en sortir dans 24 mois, pas dans 48, dans quatre ans ou dans 60. M. le ministre, est-ce que la récession au Québec est finie?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre.

● (19 heures) ●

**M. Bachand (Outremont):** S'il y a une chose que j'ai bien apprise, n'étant pas économiste, c'est à dire si la récession est là ou si la récession n'est pas finie. Ça, là, monsieur... et je ne veux pas insulter mes amis économistes dans cette Assemblée, il y en a des deux côtés de la Chambre, mais, six mois après, ils vont nous expliquer ce qui se passe aujourd'hui. Quand on aura alors la réponse précise à votre question, c'est quand on aura un chiffre précis. Dans six mois et dans neuf mois, on aura la réponse exactement: Quel est l'état de l'économie aujourd'hui. Mais je ne sais pas sur quelle planète vit le député de Shefford, M. le Président, et pourquoi il n'applaudit pas notre amendement, qu'il dit: O.K. Merci d'avoir soutenu les Québécois. Merci de faire un déficit et d'avoir choisi cette valeur-là. Et merci de revenir à l'équilibre en 2013-2014. Et c'est audacieux. Parce que, l'an dernier... — l'an dernier! — il y a quelques semaines, M. Flaherty, lui, il vient de décaler son retour à l'équilibre, il est rendu à 2015. L'Ontario est rendu à 2015-2016, M. le Président. Les États-Unis, s'ils sont à moins 3 % — c'est de l'argent, ça, aux États-Unis, moins 3 % du PIB — ils sont rendus à 2018-2019, M. le Président. Je comprends qu'ils ont une capacité de taxation plus forte que la nôtre. Alors, globalement — et je suis très pertinent par rapport à l'amendement que j'ai déposé — 2013-2014, c'est un objectif responsable, rigoureux, mais par ailleurs qui va demander beaucoup d'efforts collectifs pour y arriver, M. le Président, mais on va le faire.

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** ...fascinant comme réponse, M. le Président, qu'on devrait, de ce côté-ci de la Chambre, féliciter le gouvernement de faire des déficits. Écoutez, je ne pensais jamais être capable d'entendre ça de la part d'un ministre des Finances, mais être heureux, être heureux qu'on va faire des déficits sur le dos de Pierre, sur le dos des jeunes qui nous écoutent, sur le dos des enfants qui arrivent, sur le dos des plus jeunes, qui ont déjà une dette sur le corps de 45 000 \$ chaque, ça, il faut dire oui? Ma foi, on n'a pas la même vision des générations futures, on n'a pas la même vision non plus d'une gestion rigoureuse de l'État. Je posais la question tantôt au ministre à savoir: Est-ce que la récession est finie? Parce que son collègue, le ministre du Développement économique, en arrière, sûrement, lui, il s'est dit: Qu'est-ce que j'aurais répondu? Est-ce qu'elle est partie? Est-ce qu'elle est finie ou non? Mais il a sûrement lu que le patron de la banque centrale américaine, la semaine passée, a dit que la récession était probablement finie aux États-Unis.

Bien, probablement, c'est presque fini. C'est presque... Et d'habitude, quand la situation... On nous dit, au Québec, que ça va mieux, je me dis: Coudon, on devrait s'attendre à ce que le budget ou le cadre financier, on soit capables de s'en sortir en 24 mois. Alors, je veux juste lui répéter que ça ne date pas de... ça ne date pas d'un mois, là. La banque centrale américaine nous dit que la récession est probablement finie. Alors, j'ose imaginer que, dans ce contexte, dans les six prochains mois, ou même à la préparation de sa mise à jour économique, on va être de voir donc plus de... pas juste des lunettes roses, mais des faits réels, où le cadre financier va être beaucoup plus rigoureux qu'il peut l'être présentement. Je le répète encore une fois, les gens qui nous écoutent, puis ils se disent... et qu'ils se disent: Mais qu'est-ce qu'ils font encore ici un vendredi soir? On se fait imposer aujourd'hui un projet de loi, au nom des générations futures... Puis c'est encore une démarche qui est quand même assez particulière, mais c'est de mettre de l'argent des contribuables, là, dans une fiducie de droit de regard — ça, vous connaissez ça — sans que la population, là, ait un contrôle sur ses dépenses dans les prochains quatre ans. C'est ça qu'on veut. C'est ça que vous voulez. C'est ça que vous nous imposez. Et c'est ça que vous imposez aux Québécois.

Alors, dans la situation actuelle, vous comprendrez bien, M. le ministre, qu'il est hors de question, hors de question, de mon côté, de notre côté, qu'on accepte. On vous a tendu la main hier pour scinder ce projet-là, pour être capable de le faire accepter, avec les principes comptables généralement reconnus, rapidement, et de continuer de débattre d'un cadre financier, d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Est-ce que j'ai besoin de vous le répéter? Ça, c'est votre plan, ça. 40 %. Mais, ici, là, c'est le vide. Ce n'est pas compliqué. Alors, M. le Président, dans le contexte actuel, est-ce que vraiment le ministre est conscient de nous dire que, moi, je devrais être heureux qu'on fasse des déficits dans les prochaines années?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** M. le Président, je pense que, si on formule bien notre pensée, il n'y a personne

qui est heureux de faire des déficits. Il n'y a personne qui est heureux de la récession mondiale. Je souhaite le plus profondément que la récession se termine le plus rapidement possible. Probablement, si je regarde l'ensemble des prévisions des économistes du secteur privé, que 2010 va être en croissance économique. Les chiffres sont en train de se raffermir, les écarts sont en train de se tasser. Mais... Alors, c'est ce que je souhaite le plus, M. le Président. Mais par ailleurs je suis heureux de faire partie d'un gouvernement qui, au moment de cette crise planétaire, de ce tsunami qui a frappé les États-Unis avec les — ils perdaient 600 000 jobs par mois, ils étaient rendus à 6 millions — que, nous, on ait un gouvernement qui a décidé de défendre l'économie, les travailleurs, et de maintenir les services publics. Si vous regardez ce qui se passe dans les États américains actuellement... dans les États américains actuellement, il y a des écoles, là... il y a plusieurs États qu'il y a des écoles qui sont rendues à des semaines de trois jours, des semaines de quatre jours. Ils sont en train de couper un peu partout. Nous... puis peut-être qu'ils n'ont pas le choix. Si j'étais le gouverneur de cet État-là, dépendant des circonstances, je n'aurais pas le choix. En Californie, hein, ils ont... ils ont payé des factures avec des «IOU» du... c'est comme devenu une monnaie, là. Le gouvernement de la Californie, au lieu d'émettre des chèques, a émis des bouts de papier: Je vous dois 500 \$; Je vous dois 50 000 \$. Là, les banques sont en train de transiger ces papiers-là en disant: Peut-être que ça va valoir de l'argent, l'État de la Californie ne fera pas faillite. Ils espèrent ça. Mais, moi, je suis heureux de faire partie d'un gouvernement, d'une équipe, du Parti libéral, de mes collègues qui sont ici présents pour... et qui s'épaulent, qui ont... qui sont collés aux valeurs québécoises puis qui soutiennent la santé, qui soutiennent l'éducation et qui accepte de faire un déficit. Et c'est une question d'équité aussi entre tout le monde, oui. Globalement, la société québécoise, je pense, est solidaire du fait qu'on se soutient les uns les autres et qu'on fait un déficit, qu'on ne coupe pas dans la santé dans cette période de crise économique.

Je n'ai jamais entendu de suggestion de votre part, mais je pense... si j'ai compris, de... sur cette dimension-là, vous êtes du même autobus qu'eux autres puis vous sabriez... vous voudriez équilibrer les dépenses à tout prix et donc vous sabriez. La seule façon, c'est être sauvage dans les coupures dans le secteur public. Ce n'est pas notre choix. Ce n'est pas le choix des Québécois et des citoyens.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, je passerai au député de Saint-Maurice, parce que, là, si on veut équilibrer le temps. Le député de Saint-Maurice, pour vos questions, toujours sur l'article 5 et son amendement.

**M. Pinard:** Bien, merci beaucoup, M. le Président. Vous comprendrez que, tout d'abord, je voudrais remercier le titulaire... critique officiel en matière de finances d'avoir accepté un... qu'un notaire et le porte-parole de l'opposition en matière de protection du consommateur ait eu le loisir de siéger sur cette Commission des finances publiques.

J'ai entendu, un peu comme les citoyens, en tout cas ceux qui demeurent encore à l'écoute, là, parce que c'est un discours excessivement aride, vous allez en convenir, j'ai entendu, en juin et en septembre, le ministre mentionner constamment qu'on avait fait énormément de temps sur le projet de loi n° 40. 39 heures en juin et

en mai. Le projet de loi a été déposé le 13 mai. On a fait 39 heures. Et là, avant le 5 heures, nous étions rendus à 55. Alors, pour adopter un des projets de loi les plus importants, nous allons avoir passé 60 heures. Je dis un projet de loi très important, parce que, durant les années quatre-vingt-dix, peu d'entre vous étaient présents, j'en conviens, mais, pendant la période des années quatre-vingt-dix, un des projets de loi les plus importants qui a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec a été le 19 décembre 1996, alors qu'on a adopté un projet de loi sur l'équilibre budgétaire. Pourquoi? Parce que constamment, constamment, gouvernement sur gouvernement y allaient d'un déficit, déficit, déficit, et ce, annuellement. La situation du Québec obligeait à l'époque, obligeait à l'époque qu'il y ait une mesure radicale qui ferait en sorte que les déficits budgétaires devaient cesser. On se devait de penser non pas en fonction de nous, mais en fonction des générations qui nous suivent, en fonction des enfants qu'on va mettre au monde, en fonction des adolescents qui sont dans les milieux scolaires, en fonction des jeunes qui entreprennent une vie, une vie économique, une vie sociale, une vie maritale.

C'est ça qui a été le sujet de discussion en 1996. Et ça a duré une année complète. Il n'y a pas un organisme économique, il n'y a pas un organisme social, il n'y a un syndicat qui n'ont pas été mis à partie. Ça a été excessivement long. Mais en bout de ligne, après deux sessions, après de multiples discussions, consultations, forums, bien on en est venu unanimement, les 125 députés de l'Assemblée nationale, à voter la Loi sur l'équilibre budgétaire. Et aujourd'hui j'entends dire, après 60 heures: Il faut obligatoirement qu'on vote ça à la vapeur. Savez-vous combien ça a pris de temps pour voter la Loi sur l'aménagement du territoire en 1983, loi n° 125? Deux sessions. Ce n'était pas une loi importante, ça, l'aménagement du territoire! Savez-vous combien ça a pris de temps pour voter la loi sur l'assurance automobile du Québec? Ça aussi, ça ne devait pas être une loi très, très importante, la loi sur l'assurance automobile du Québec: après de multiples consultations, un an; la Loi de protection du consommateur, au-delà d'une année; la loi sur les fusions municipales, vous devez vous rappeler, vous devez vous en rappeler — je vois ici des collègues qui étaient là à l'époque — oui, au-delà d'un an, au-delà d'un an. Alors, aujourd'hui, on me dit: Le feu est pris à la maison, le feu est pris à la maison, et c'est devenu l'accessoire du principal.

Je ne comprends plus. J'aurais cru que le principal était la Loi sur l'équilibre budgétaire. Mais non, c'est devenu l'accessoire. Alors, non, je ne peux pas, je ne peux pas, à titre de député du comté de Saint-Maurice, à titre de critique en matière de protection du consommateur, à titre des générations qui me suivent, à titre de mes enfants, pour mes enfants, je ne peux pas accepter. Je ne peux pas accepter, parce que, ce sont les chiffres émis par le gouvernement: croissance de la dette brute du gouvernement du Québec lorsque vous avez pris le pouvoir, 114 725 000 000 \$.

● (19 h 10) ●

**Le Président (M. Gendron):** ...sur la question.

**M. Pinard:** M. le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole cet après-midi...

**Le Président (M. Gendron):** Oui, oui, c'est pour ça.

**M. Pinard:** ...et j'espère que vous allez me donner une certaine latitude.

**Le Président (M. Gendron):** Oui, c'est ce que je fais.

**M. Pinard:** Merci beaucoup. 114 milliards de dollars lorsque vous avez pris le pouvoir, en 2003. Aujourd'hui, aujourd'hui, 2009, on en est rendu à 151 milliards. Les prévisions, les prévisions que le ministère fait pour 2011, 170 180 000 000 \$. Donc, c'est 10 milliards par année d'augmentation. Alors, si j'extrapole quelque peu, est-ce que je peux penser qu'en 2012 ce sera 180 milliards? en 2013, 190 milliards? et enfin le premier ministre et son ministre des Finances obtiendront la majestueuse somme de 200 milliards en 1913-1914...

**Des voix: ...**

**M. Pinard:** 2013? Alors, il faut féliciter, il faut vraiment, vraiment féliciter les gens, les gens qui se disent les maîtres en économie. À chaque fois que le gouvernement du Parti québécois a pris le pouvoir, ça a été de ramasser le gâchis, hein, le gâchis qui était laissé par le gouvernement antérieur qui était le gouvernement du Parti libéral. Et aujourd'hui, et aujourd'hui, lorsqu'on parle de 170 milliards, jamais, pendant 60 heures de discussion, je n'ai eu de la part du ministre les dires à l'effet que ces chiffres-là n'étaient pas exacts, puisqu'ils sont émis par eux.

Et, lorsque je parlais de la population active, parce qu'au Québec nous sommes 7,7 millions de citoyens, une population active de 4 millions, la dette de tous et chacun des membres de la population active est passée de 15 000 \$ à 45 000 \$ par tête de pipe. Alors, écoutez, ça veut dire quoi, ça? Ça veut dire qu'un jeune couple de 30 ans, 32 ans, qui vient de sortir de l'université, l'homme et la femme, qui ont des dettes universitaires à payer, qui ont une voiture, parce que les deux travaillent dans des lieux différents, ils ont chacun une voiture à payer, qui veulent s'acheter une maison, ils sont déjà pris, avant de commencer, aujourd'hui, puis là, on n'est pas en 2015, quand ça va être fini, là, hein... Je ne veux pas me faire l'oiseau de malheur, mais mes chiffres, à date, les chiffres que vous nous donnez prouvent qu'on s'en va vers le 200 milliards de dette. Alors, ça veut dire quoi, ça? Ça veut dire qu'avant d'acheter une maison tu as déjà 45 000 \$ de dette sur tes épaules aujourd'hui. Alors, on s'en va où avec ça?

Et là, on nous dit qu'on n'est pas conséquents, qu'on n'est pas matures, qu'on n'est pas sérieux, parce que, nous, des dettes, on n'en veut plus. On n'en veut plus parce qu'on l'a vécu. Le député de Marquette l'a vécu, le député de Verdun l'a vécu, ils ont vécu ces moments où c'était tellement difficile, la situation économique du Québec, ont vécu les moments où le premier ministre du Québec, presque à genoux, rentrait à New York pour aller discuter puis négocier la marge de crédit du Québec. Écoutez, c'est des faits vrais, c'est des faits véridiques et ce sont des raisons qui ont fait en sorte qu'il y a eu un consensus social, un consensus économique pour faire en sorte que le Québec se replace.

La question que j'ai à poser au ministre, elle est très simple. Lorsqu'on arrivera en 2015, après avoir subi une série de déficits et que la dette publique du Québec sera

de 200 milliards, à quel endroit, où se situera le Québec, dans l'hémisphère Nord, avec une dette semblable? Et combien ça représentera de paiement, le pourcentage de paiement sur la dette sur le budget du Québec, qui est actuellement approximativement de 10 %?

**Le Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Saint-Maurice. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président.

Merci, M. le Président. Je reconnais la passion de notre honorable collègue de Saint-Maurice, avec qui on a eu des heures de plaisir, ça fait 60 heures qu'on est ensemble — mais, «de plaisir», non, je le dis, effectivement — et il a fait plusieurs éléments avant d'arriver à sa question. Je vais en prendre trois très brièvement, M. le Président.

Premièrement, la loi. La loi de Lucien Bouchard, du 19 décembre 1996, c'est une bonne loi. On ne conteste pas le bien-fondé de cette loi-là globalement, c'est une bonne loi. La seule chose, c'est qu'on n'est pas dogmatiques. Puis, quand il arrive la crise économique mondiale comme celle qu'on a, qui n'est pas une petite récession, qui n'est pas fondamentalement... Ce n'est pas une détérioration importante des conditions économiques, c'est une détérioration catastrophique des conditions économiques dans le monde, voyons donc! Alors, il nous semble qu'à ce moment-là, comme gouvernement responsable, on a des choix à faire, puis, dans les choix à faire, c'est de dire qu'est-ce qu'on fait. Est-ce que, parce qu'il y a cette loi-là, cette contrainte qu'on s'est imposée comme ligne générale directrice, ça devient un carcan absolu, puis on coupe dans la santé, puis on coupe dans l'éducation, puis on coupe dans les centres de petite enfance, puis on coupe dans les congés parentaux, puis... ou est-ce que, non, on accepte de faire un déficit? Et la conséquence d'accepter de faire un déficit, c'est bien sûr de suspendre cette loi-là temporairement, parce que, là, comme tu ne veux pas couper, il faut que tu sois cohérent avec toi-même. Alors, c'est une bonne loi. Il ne faut pas être dogmatique.

Où, on investit dans les infrastructures, oui, ça augmente la dette. On a fait le Fonds des générations, on sait où on s'en va à long terme. Le service de la dette, prévisionnel, il est à la page A-22, vous le voyez, avec le service de la dette et les dépenses que ça représente, ils sont prévus là, oui, ça augmente avec les années. Mais pourquoi on investit dans les infrastructures? Parce que — puis ça, les Québécois, ils le savent — l'état de détérioration de nos routes, de nos ponts, de nos hôpitaux, qui avaient des sections insalubres, des toits d'école qui coulaient, des universités qui ont des... à un moment donné, comme société, il y a un minimum qu'il faut investir année après année, mais là il y avait un rattrapage à faire.

Dernier élément, qui concerne son premier commentaire sur l'importance des débats parlementaires mais qu'il mesure en durée et en heures. Moi, je ne mesure pas l'importance du débat parlementaire en heures, parce qu'on peut perdre bien du temps pendant 100 heures, on peut avoir un débat fantastique pendant cinq heures; ça dépend comment les parlementaires décident de le jouer. Et le meilleur exemple, dans notre règlement, M. le Président: qu'est-ce qu'il y a de plus important que le budget, hein? Le budget, on parle de 60, 65 milliards, là, dépendant des années. Qu'est-ce qu'il dit, le règlement? Que le budget

est déposé, il y a un débat ici, il y a un débat en commission parlementaire et, 25 heures plus tard, il y a une loi sur le budget qui est votée. Le gouvernement tombe si la loi n'est pas votée ou le gouvernement reste en place si le budget est adopté. Pourquoi? Parce que c'est une loi fondamentale.

Cette loi qu'on vous présente aujourd'hui — bien, qu'on vous présente aujourd'hui, qu'on vous présente depuis le 13 mai — cette loi qu'on a déposée le 13 mai — je m'en souviens, c'était le jour d'anniversaire de ma fille, puis j'étais ici plutôt que d'être à Montréal avec ma fille — mais fondamentalement elle fait quoi? Elle découle du budget. Elle était très claire, dans le budget, cette loi-là. Elle était annoncée. C'est une loi budgétaire. Alors, il me semble que, cinq mois après le début de l'année financière, la crédibilité des finances publiques, avec ce que les agences de crédit ont vu, c'est normal de dire: Ayons le débat de fond qu'on doit avoir, mais, si on peut passer un budget de 65 milliards en 25 heures, il n'est pas déraisonnable de penser qu'on peut passer une loi comme ça en 65 heures.

● (19 h 20) ●

**Le Président (M. Gendron):** Merci, M. le ministre des Finances. M. le député de Nicolet-Yamaska, à vous la parole.

**M. Aussant:** Merci, M. le Président, j'ai une question technique en fait. Est-ce que, là, on est en train de débattre de l'amendement ou de l'article en général? Est-ce qu'il faut disposer de l'amendement avant de pouvoir disposer de l'article?

**Le Président (M. Gendron):** Non. Non, mais, à la fin, par contre... Là, il fait partie intégrante de la discussion, mais c'est évident que, s'il y avait un autre amendement, il faut disposer de l'amendement. Et, à la fin de la discussion, avant de procéder à l'adoption de l'article 5, il va falloir procéder à l'adoption de l'amendement.

**M. Aussant:** Donc, on discute comme si l'amendement faisait partie intégrante de...

**Le Président (M. Gendron):** Pour l'instant, il fait partie de la discussion. Elle est intégrée à l'article 5.

**M. Aussant:** O.K. Donc, bien ma question va porter sur l'amendement, justement. Est-ce que le ministre admet que l'amendement 7.2.1., en fait qui s'applique à 7.2.1, le deuxième paragraphe, est-ce qu'il admet que ça permet au gouvernement de faire un déficit pour une année supplémentaire? Donc, qu'on serait en déficit jusqu'en 2015, selon le projet de loi actuel.

**Le Président (M. Gendron):** Alors, M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Je pense que la réponse est non, M. le Président, parce que l'article clairement établit qu'en 2013-2014 on doit être en équilibre budgétaire au sens des comptes publics. C'est conforme fondamentalement à ce qu'il y a à la page A-22, qui prévoit qu'on est en équilibre budgétaire dans l'année 2013-2014, M. le Président, et c'est pour cette année-là précisément.

**M. Aussant:** Est-ce que...

**M. Bachand (Outremont):** Oui, c'est terminé.

**M. Aussant:** Est-ce que ça comprend les versements dédiés au Fonds des générations?

**Le Président (M. Gendron):** M. le ministre, vous avez entendu la question? ...comprend les versements au Fonds des générations?

**M. Bachand (Outremont):** En 2013-2014, M. le Président — pour éviter tout débat, puis on avait eu des dizaines d'heures de débat et des débats aussi avec François Legault, même en privé — 2013-2014, pour les fins de cette loi-là, on s'en va sur la définition des comptes publics avant versement du Fonds des générations. C'est très clair. Vous le savez, vous le voyez, vous comprenez. Vous comprenez là... Oui, oui.

**M. Aussant:** Est-ce que le versement escompté de 1 126 000 000 du Fonds des générations pourrait être un déficit pour l'année 2013-2014, donc on serait en équilibre juste en 2015? Il y a un oui ou un non là-dessus, là, il n'y a pas de patin, là.

**M. Bachand (Outremont):** Non. Au niveau des comptes publics, on sera en équilibre budgétaire. Pour ce qui compte pour le député de Shefford et le Vérificateur général, au niveau des comptes publics, cette année-là, on n'aura pas de déficit, zéro. Et donc, par rapport — vous voulez qu'on soit très clair? — par rapport à ce qui est prévu dans le budget à la page A-22, et l'ensemble de ce qui est prévu là, ça donne une petite marge de manoeuvre de 1 milliard de dollars au gouvernement pour 2013-2014.

**M. Aussant:** Donc, il y a un déficit potentiel de 1 milliard pour cette année que vous prétendez être à l'équilibre. Donc, on se retrouve en équilibre seulement l'année d'après.

**M. Bachand (Outremont):** Ah! Si on respecte la loi, la loi est très claire, les conventions comptables du gouvernement, les revenus et les dépenses doivent être équilibrés. Vous m'avez fait des longs speeches sur c'est quoi, les revenus et dépenses. Les revenus et dépenses doivent être équilibrés en 2013-2014.

**M. Aussant:** Avant versement au Fonds des générations?

**M. Bachand (Outremont):** Conformément aux conventions comptables du gouvernement. J'ai répondu à votre question.

**M. Aussant:** Les conventions comptables du gouvernement permettent ce versement, justement, de 1 126 000 000, qui constituerait un déficit, et donc on serait en équilibre l'année d'après seulement.

**M. Bachand (Outremont):** Vous avez les chiffres devant vous, là. Vous le savez très bien.

**M. Aussant:** ...de répondre?

**M. Bachand (Outremont):** J'ai répondu à la question, M. le Président.

**Le Président (M. Gendron):** Un instant. On ne peut pas en avoir trois en même temps, là. Il y avait le député de Laval-des-Rapides, qui a le droit de participer au débat. Vous aviez une question?

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Oui, c'est ce que je crois. Parce que je retardais votre intervention, c'est à vous à la faire. Alors, M. le député de Laval-des-Rapides.

**M. Paquet:** M. le Président, je vous remercie beaucoup. Je pense que ça a l'air un peu... c'est complexe, quand on parle de comptes publics, quand on parle d'équilibre budgétaire, et tout ça, mais c'en n'est pas moins important parce que c'est complexe, et il faut bien sûr s'assurer de rendre ça le plus clair possible, en même temps sans rendre ça simpliste comme explication. Et je pense qu'il est important de mettre les choses dans le contexte ou qu'on regarde historiquement ce qui s'est passé.

Dans les années 1980, 1990, 1970, 1980, 1990, l'ensemble des gouvernements dans le monde pratiquement, O.K., avaient pris l'habitude que, bon an, mal an, on faisait des déficits. On dépensait, bon an, mal an, au-delà des revenus qu'on allait chercher, et là on augmentait la dette. Évidemment, les gouvernements globalement, au Québec comme ailleurs, indépendamment des couleurs, avaient perdu le contrôle. Ce que l'économie nous enseigne, lorsqu'il y a une augmentation temporaire des dépenses publiques, ou encore un ralentissement temporaire des entrées fiscales, des revenus de l'État, la chose à faire, c'est... Dans ce cas-là, oui, on peut faire un déficit. Puis c'est même la bonne chose à faire. Oui, c'est responsable de le faire à ce moment-là, parce que la contrepartie voudrait dire que, lorsqu'il y a un ralentissement économique important, hein, on augmenterait...

**Le Président (M. Gendron):** Un instant, M. le député de Laval-des-Rapides. Là, c'est ou bien une question de règlement... Alors...

**Une voix:** ...

**Le Président (M. Gendron):** Je veux l'entendre, là.

**M. Aussant:** On pensait que le député de Laval-des-Rapides voudrait répondre à la question à laquelle le ministre ne veut pas répondre, mais là il fait un exposé. On ne sait pas... On n'est pas intéressés... on veut connaître la réponse à la question posée, qui est: Est-ce que cet amendement-là ne permet pas de faire un déficit jusqu'en 2015?

**Le Président (M. Gendron):** Ça ne sera pas long, je n'ai pas besoin de personne d'autre pour dire ma décision. S'il vous plaît! Il ne s'agissait pas d'une question de règlement, et ce n'est pas un point d'ordre, à ce moment-ci. Respectueusement, M. le député de Nicolet-Yamaska, parce qu'il a droit de parole, il a le droit de faire ce qu'il est en train de faire. Vous, vous avez le droit de revenir pour dire ce que vous venez de dire, mais pas en question de règlement, en débat. M. le député de Laval, on s'excuse. Poursuivez.

**M. Paquet:** Je vous remercie beaucoup, M. le Président, parce qu'effectivement les réponses tout à l'heure ont été données par le ministre, de dire qu'effectivement on va respecter les comptes publics. C'est clair là-dessus. J'ai entendu, moi, pendant les 50 heures de commission parlementaire, hein, j'ai entendu parfois les députés, respectueusement, de l'opposition confondre les concepts. Un moment donné, on disait même le contraire de ce qui était écrit dans le projet de loi. Lorsqu'on leur a offert un briefing technique, bien ils ne l'ont pas pris, et donc il y avait des confusions. Parce que c'est complexe. Mais donc il ne faut pas simplifier les affaires non plus à l'extrême.

Mais, lorsqu'on parle effectivement donc de dire qu'en ralentissement économique ce serait la mauvaise chose à faire, en ralentissement économique important, d'augmenter les impôts drastiquement ou de couper drastiquement les dépenses, bien ça, c'est clair. C'est clair pour n'importe qui qui connaît un peu l'économie, puis je pense... Pas besoin d'un diplôme en économie pour comprendre ça, là. C'est quelque chose d'important. Mais ce qui a changé par rapport à ce qu'on vivait dans les années 1970, 1980 et 1990, et ce qui a amené notamment la Loi sur l'équilibre budgétaire, dans les années 1990, c'était justement de dire: Bien, il faut tourner la page, il faut faire les choses différemment. Ça s'est fait ici, au Québec, de cette façon-là, avec la loi qui a été adoptée à l'unanimité, et sur le principe, qui n'est pas remise en cause. Mais ce qu'il faut se rappeler par contre, c'est qu'après le fameux sommet où il y avait tant de monde, qu'il y a eu des consensus d'établis, ce qui n'avait pas été annoncé lors de ces sommets, c'est les coupures drastiques qu'il y a eu. Pas juste des coupures de croissance des dépenses, là. Coupures dans les dépenses, dans les dépenses du ministère de l'Éducation. Pas des coupures dans la croissance des dépenses en éducation, coupures drastiques dans les dépenses d'éducation, coupures drastiques dans les dépenses de santé; en culture aussi, de la même façon. Hein? Et ces coupures-là ont fait en sorte qu'il y a eu des impacts dont on paie encore le prix aujourd'hui. Ça, c'est une réalité, M. le Président.

Quand on parle donc d'équilibre budgétaire, de dire que, dans un contexte où on a eu un ralentissement économique important, en 2009, et on espère que ça va sortir plus rapidement, c'est ce qu'on souhaite tous... Je suis certain que tout le monde autour de l'Assemblée nationale souhaite cela. Dans un contexte comme ça, il faut tenir compte aussi que, même si, dans six mois, dans un an, qu'on saura officiellement que la récession sera terminée, aux États-Unis par exemple, que le National Growth Economic Research dira: La récession s'est terminée finalement il y a six mois, elle le dira peut-être dans six mois de cela, ou elle le dira peut-être dans un an de cela, parce qu'elle ne l'a pas encore dit... C'est le NBER, aux États-Unis, qui décide quand est-ce qu'il y a une récession. Hein? Ça a pris un an avant qu'on sache que la récession avait commencé aux États-Unis, quand le NBER l'a annoncée, l'année passée. Ça, c'est une réalité aussi. Ce n'est pas la Fed, ce n'est pas la Federal Reserve Bank qui décide quand il y a une récession. Et elle n'a pas dit ça, d'ailleurs. Ça, c'est important de savoir de quoi on parle, là-dessus.

● (19 h 30) ●

Alors, quand on regarde ça, M. le Président, on se dit donc: Oui, il faut prendre le contrôle des finances publiques, comme on l'a fait. Il faut... C'est justifiable, et

justifié, et responsable d'avoir un déficit en 2009-2010, mais, par après, selon la croissance économique qu'il va y avoir, avant qu'on revienne sur la tendance de croissance, il peut y avoir un certain temps, et on ne le sait pas encore. Donc, dans un contexte comme celui-là, il serait irresponsable de dire: Bien, l'an prochain, il faut absolument avoir un budget équilibré. Si les conditions économiques le permettent, bien tant mieux. Si la croissance économique est beaucoup plus forte, on sera bien heureux. Il n'y a personne qui va s'amuser de ce côté-ci, pas plus que de l'autre côté, à dire: Bien, faisons un déficit parce que la croissance économique est plus forte qu'elle l'a été en moyenne depuis 20 ans, au Québec, ou depuis 15 ans. Bien sûr qu'on en profitera. Mais une chose est certaine, ce que la loi de 1996 a comme implication si on ne suspendait pas son application pour une partie de la loi pour cette année et l'an prochain, l'implication indéniable de cette loi, les yeux fermés, de façon mécanique et automatique, voudrait dire qu'on n'aurait pas le choix que de récupérer le déficit de 2009-2010 et, si on est sur deux ans, de récupérer sur deux ans les déficits qui avaient été cumulés, ce qui voudrait dire, pas un contrôle de la croissance des dépenses, pas une croissance des dépenses estimée de 3,2 %, mais une coupure dans les dépenses. Ça, c'est la réalité, M. le Président.

Donc, dans ce contexte-là, ce serait la chose irresponsable, il n'y aurait pas... Je vois le député, effectivement, de Vachon me montrer le journal. Je ne sais pas si... je ne vois pas comme il faut, ça doit être l'article qui disait qu'il y a 40 % moins de pauvreté au Québec aujourd'hui, ce qu'on a vu il y a... ce qui a été publié à la fin du mois d'août, hein, 40 % moins de pauvreté...

**Des voix:** ...

**M. Paquet:** M. le Président, pouvez-vous avertir le député de Vachon?

**Des voix:** ...

**Une voix:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Le Président (M. Gendron):** M. le député de Vachon. M. le député de Vachon...

**M. Paquet:** ...l'an prochain, si on devait couper drastiquement dans la prime au travail, si on devait couper dans les programmes, le programme SERRE qui permet à des personnes de garder leur emploi, alors qu'elles étaient menacées de perdre leur emploi, de conserver leur emploi. Et la politique du gouvernement a été de dire: Bien, on va aller vous aider... dès que vous êtes en emploi, de vous former, hein, de vous aider à pouvoir par la suite faire une transition possiblement vers un autre emploi ou de garder votre emploi par la suite. Ça, c'est une réalité aussi, M. le Président.

Alors donc, dans un contexte comme celui-là, c'est la chose responsable à faire, de dire que, 2013-2014, on est revenus à l'équilibre budgétaire, de faire ce qu'il y aurait à faire pour y revenir de façon correcte dès qu'on va le pouvoir, mais pas en mettant en cause, pas en remettant en cause les services publics de façon bête, pas en remettant en cause la compétitivité fiscale du Québec vis-à-vis les autres provinces.

Et, M. le Président, il faut se comparer aux autres. Quand on regarde, en 2009-2010, là, sur la même base comptable de principes généralement reconnus, les PCGR, qui sont dans la loi qu'on veut voter, bien, quand on remarque que le Québec a un déficit de moins 1,3 % du PIB en 2009-2010, ça se compare à moins 2,6 % au Nouveau-Brunswick, moins 3,2 %, 19 milliards de déficit en Ontario, hein, et, par rapport au gouvernement fédéral, c'est 55,9 milliards ou moins 3,7 % du PIB. Ça veut dire que, oui, il y a un déficit, oui, quand on se compare aux autres, il est contrôlé. Le mettre plus bas serait mettre en péril les services publics, ça voudrait dire aussi mettre en péril la reprise économique.

Si on avait écouté le Parti québécois, il y a deux ans, et augmenté à ce moment-là la TVQ, si on avait écouté le Parti québécois et l'ADQ à ce moment-là et on n'avait pas baissé les impôts en 2008, alors que neuf provinces, pas juste le Québec, neuf provinces ont baissé l'impôt sur le revenu des particuliers... Hein, neuf provinces. La ville de Québec était la neuvième province. Et, des neuf provinces, six recevaient de la péréquation, pas juste le Québec. Avec l'argent qu'on a reçu du fédéral dans le règlement partiel du déséquilibre fiscal, les deux tiers des argents sont allés dans les dépenses en santé, en éducation, hein, et un tiers a servi à nous rapprocher de la moyenne canadienne pour avoir une fiscalité plus compétitive. C'était ça, quelque chose de responsable à faire. C'est ça, une gestion rigoureuse des finances publiques, M. le Président... Mme la Présidente, pardon.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Laval-des-Rapides, par souci d'équilibre, je vous demanderais de conclure, s'il vous plaît.

**M. Paquet:** En concluant, Mme la Présidente, être responsable pour nos enfants, pour les enfants du député de Saint-Maurice, ça veut dire ne pas négliger les infrastructures comme ça a été fait pendant 27 années. En 2003, notre gouvernement a été le premier gouvernement à changer la tendance dans les infrastructures; pas en 2007, en 2003. En 2006, on a annoncé le plan quinquennal, la première tranche de cinq ans pour revoir les infrastructures. Négliger comme on l'avait fait dans le passé, ça, c'est laisser à nos enfants une dette, non seulement une dette de qualité des infrastructures, autant au niveau des routes, autant au niveau des hôpitaux, au niveau des écoles, et ça veut dire que nos entreprises devenaient moins productives, donc... le profit est moins grand, mais des salaires avant impôt plus faibles pour les travailleurs québécois. Ça, c'était irresponsable. Ça, c'était ne pas s'occuper de nos enfants.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...député. M. le député.

**M. Paquet:** Et c'est ce que notre gouvernement ne fera pas, Mme la Présidente. Merci.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie. Merci beaucoup. Alors, je suis prête... je suis prête à reconnaître le prochain intervenant, à moins que vous soyez... à moins que vous soyez rendus à voter sur l'article n° 5. M. le député de... Est-ce que vous êtes prêts à voter sur l'article n° 5? Non? M. le député de... Alors,

M. le député de Mercier. Vous avez quatre minutes pour le deuxième bloc.

**M. Khadir:** D'accord.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît! Merci. M. le député de Mercier.

**M. Khadir:** Oui. Mme la présidente, les choses seraient plus simples si, par exemple, un gouvernement Québec solidaire pouvait appliquer ses propres recettes, non pas en abolissant le capitalisme, rassurez-vous, mais en mettant un terme à l'hégémonie des monopoles capitalistes et des détenteurs des capitaux sur l'économie, juste en mettant fin à cette hégémonie. Mais on n'en est pas là. J'essaie de faire une contribution positive aux débats à l'Assemblée nationale sur le déficit en faisant des propositions qui sont tout à fait praticables par des gouvernements libéraux ou conservateurs, comme les propositions que j'ai faites dans ma précédente intervention.

Je voudrais quand même insister sur le fait que, pour nous, à Québec solidaire, le déficit zéro n'est pas une religion, parce que, si on tenait ça pour une religion, si c'était... Si on devait appliquer le déficit zéro tout le temps, on n'aurait sans doute pas les irrigations de Mésopotamie, les pyramides, la Muraille de Chine, ni plus, je crois, les grands barrages hydroélectriques qui, à l'époque contemporaine, font la fierté et la richesse du Québec. Donc parfois, c'est nécessaire, et je suis tout à fait d'accord que c'est dans la durée, c'est de manière pluriannuelle, c'est dans la planification que les dépenses qu'on engage, même en empruntant, doivent faire un sens en fonction de ce que ça rapporte à la population, à notre nation.

Cependant, moi, je comprends très bien le malaise et le problème qu'ont les partis d'opposition avec ce que fait ce gouvernement, connaissant malheureusement la propulsion de ce gouvernement de ne pas aller chercher les revenus là où ils se trouvent et les richesses là où elles se trouvent et d'avoir sans cesse pratiqué la religion de la baisse d'impôt et de la baisse de la charge fiscale des plus fortunés d'entre nous, qui devraient avoir une plus grande responsabilité dans l'effort collectif pour justement équilibrer le budget du Québec. Dans ce sens-là, je pense que ce qui permettrait... Je sais que ce n'est pas l'objet direct de la loi et de l'article qu'on est en train d'étudier, mais, si, par exemple, le ministre des Finances, au nom de son gouvernement, prenait un engagement solennel ici, devant tous les députés en Chambre, de faire en sorte que, là où actuellement nous laissons échapper des richesses importantes, notamment dans le domaine des redevances sur les ressources naturelles...

Je reviens à la charge là-dessus. Je m'excuse, c'est un défaut que j'ai, c'est la persévérance, c'est peut-être pour ça que je suis à l'Assemblée nationale malgré les embûches devant notre parti, mais je pense qu'ici c'est important de revenir sans cesse sur cette question. Il y a quelque chose de tout à fait illégitime, qu'actuellement, sous prétexte qu'on nous paie... qu'on nous offre des emplois, on permette à des capitaux étrangers de venir déposséder notre territoire de ses richesses naturelles sans aucune retombée fiscale, hein, sous prétexte qu'on nous donne des emplois, comme si quelqu'un qui venait prendre les

meubles de ma maison, sous prétexte qu'il me donne un emploi pour déménager les choses de ma maison, prendre les meubles et de les mettre dans le camion, j'acceptais qu'il prenne mon avoir, ce qui appartient à ma maison sous prétexte qu'il m'offre un emploi pour l'accompagner dans ça. C'est ce qu'on fait pour nos richesses naturelles actuellement. Alors, peut-être que ça pourrait nous permettre... Je termine...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Mercier, voulez-vous conclure, s'il vous plaît, ou poser votre question?

**M. Khadir:** Oui. Alors, je demande au ministre s'il peut dénouer l'impasse, et permettre à l'opposition de se rallier à ces règles comptables, et d'obéir également à une autre recommandation du Vérificateur général, puisque le changement des règles comptables répond à une demande du Vérificateur général, donc de s'engager immédiatement aujourd'hui à faire en sorte que nos ressources naturelles soient assujetties à des redevances à la hauteur des attentes de la population.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...terminé. M. le ministre.

● (19 h 40) ●

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. Je salue encore la générosité du député de Mercier, qui, s'il a été élu, c'est parce que les électeurs de son comté ont décidé qu'il voulaient l'élire. Donc, il a autant de droit que tout le monde ici d'être à l'Assemblée nationale. Il représente un courant de pensée qu'il est important qu'il soit entendu en démocratie. Et donc, je salue une fois de plus — comme le premier ministre le fait souvent d'ailleurs — sa présence ici, ce qui ne nous empêche pas d'être en désaccord avec certaines de ses solutions parfois ou de ses déclarations. Et je salue...

Je ferais une nuance. Pour moi, le déficit zéro à long terme, oui, ça devrait être un objectif absolu à cause de l'endettement des générations, mais ce n'est pas une religion effectivement, il ne faut pas en faire un dogme. La solidarité envers les citoyens passe avant ce dogme-là quand on a une période de turbulence. Et je suis triste que l'autre côté de cette Chambre, le Parti québécois et l'ADQ, n'ait pas cette valeur, mais je sais que le député de Mercier partage cette valeur avec nous.

Je ne ferai pas évidemment le budget sur le coin de la table, Mme la Présidente, vous ne vous attendriez pas à ça. Je pense que je ne serais pas ministre des Finances bien longtemps si je faisais ça, non plus. Mais il est clair que, quand on regarde le développement économique du Québec, il faut regarder le développement économique global et que chaque geste qu'on pose comme gouvernement, chaque incitatif qu'on donne à une société, qu'elle soit une coopérative, qu'elle soit une société autochtone ou une multinationale, doit globalement être au bénéfice de la collectivité québécoise, sinon on ne devrait pas poser de geste.

Maintenant, il faut calculer les retombées économiques globales à long terme de nos interventions ou de nos non-interventions de fiscalité, et c'est donc cas par cas, industrie par... parfois usine par usine. Je pense à nos grands développements d'aluminerie, je pense à ce qu'on a fait avec micro-innovation, à Bromont, avec des sociétés

multinationales comme IBM et Dalsa où les États interviennent avec l'Université de Sherbrooke, mais c'est un gain fantastique pour l'économie de cette région et pour l'économie du Québec, qui va nous mettre à la fine pointe de l'innovation dans ce domaine-là. Chaque cas-par-cas, au meilleur de notre connaissance, de bonne foi, il faut que nos incitatifs, ou notre absence d'incitatif, ou notre absence de taxation, mais globalement il faut que ça rapporte aux Québécois, c'est bien sûr, sinon... nos richesses naturelles, il faut globalement qu'elles nous rapportent dans le contexte économique global de concurrence dans lequel on est, mais ultimement nos richesses, il faut qu'elles soient au bénéfice des Québécois.

Ce n'est probablement pas la réponse pointue que recherche le député de Mercier ce soir, Mme la Présidente, mais, au niveau philosophique, bien sûr on serait en désaccord avec les méthodologies probablement, mais peut-être qu'on n'a pas les mêmes méthodes de calculs. Mais c'est clair, comme je l'avais offert aux membres de la commission, un briefing technique pour cette loi, qu'ils ont refusé, je pense qu'ils auraient eu bonheur parfois à l'avoir parce qu'il n'y aurait pas eu de confusion sur les règles comptables. Mais c'est clair que, sur l'ensemble de l'économie du Québec et de nos interventions dans le cadre de la préparation des prochains budgets, des prochaines déclarations, ça me fera plaisir de m'asseoir avec le député de Mercier pour écouter ses suggestions et de regarder les meilleurs experts qu'il a, mais qu'on a aussi, pour qu'au moins on partage les mêmes données, qu'on les critique, qu'on les complète si elles sont incomplètes — souvent elles sont incomplètes, elles ne sont pas globales, avec la durée dans le temps — pour prendre les meilleures décisions pour les Québécois.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Avec grand plaisir, Mme la Présidente. M. le ministre nous dit qu'on aurait peut-être bénéficié d'un briefing technique, mais je pense qu'on n'a pas de leçons théoriques à recevoir. Lui qui ne savait pas récemment la définition d'une récession, là, on va laisser faire les briefings techniques. Quant au député de Laval-des-Rapides, quant au député...

**Une voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui. M. le député de Montmorency, vous n'avez pas la parole. M. le député de Montmorency, vous n'avez pas la parole. Je vais vous la donner parce que vous la demandez. Mais vous n'avez pas la parole, M. le député de Montmorency.

**Des voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Un instant, s'il vous plaît! Vous voulez intervenir sur une question de règlement? Vous avez la parole, M. le député.

**M. Bernier:** Merci, Mme la Présidente. Écoutez, là, il faut ramener à l'ordre quand on dit des choses comme ça. Quand on parle d'un briefing technique, c'est donné par des fonctionnaires. Il ne faut pas dire n'importe quoi non plus, là.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien.

**M. Bernier:** Et qu'on s'attaque à la crédibilité du ministre des Finances, là...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous ai reçu.

**M. Bernier:** ...écoutez, il y a des articles qui prévoient qu'il doit retirer ses paroles...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous ai reçu, M. le député de Montmorency. Ce n'est pas une question de règlement. M. le député de Nicolet-Yamaska a le droit d'exprimer ses opinions, même si on n'est pas d'accord avec. Alors, c'est la démocratie. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre. M. le ministre.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant! Un instant! Bien là, j'ai deux personnes qui demandent la parole. Est-ce que je peux donner la parole au ministre, s'il vous plaît?

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Bien, le ministre aussi a demandé pour une question de règlement, je crois. Monsieur...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, il vous cède la parole.

**M. Gaurin:** Je voudrais... et je comprends l'intervention qui est devant nous et je comprends qu'on doit actuellement permettre des différences d'opinion, mais on doit le faire dans le respect du règlement, et en particulier le respect de l'article 32, dans lequel on ne peut pas imputer des motifs indignes à une personne. Or, dire qu'un ministre des Finances n'est pas compétent, c'est considérer qu'il est indigne, Mme la Présidente.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, oui, Mme la leader adjointe de l'opposition. S'il vous plaît, dans l'ordre! Tout le monde va prendre la parole s'il veut parler, mais il faut qu'on s'écoute, aussi. Mme la députée.

**Mme Maltais:** Mme la Présidente, la seule personne qui ait collé ensemble les mots «ministre» et «non compétent», c'est le député de Verdun. Tout ce que nous avons fait, c'est rappeler, rappeler un incident qui s'était passé, qui était un fait factuel. Jamais nous ne serions allés jusque-là.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'abord, les opinions...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît, s'il vous plaît! Je vous ai entendus, je vous ai entendus sur les questions de règlement. Je vous invite à une plus grande collaboration et au respect, s'il vous plaît, des uns des autres. On ne peut pas continuer à travailler ensemble si on se garroche des quolibets par-dessus la tête. Je vous invite à la prudence, M. le député, et je vous invite à la collaboration aussi de l'autre côté. M. le député.

**M. Bachand (Outremont):** ...Mme la Présidente, j'aimerais ça que vous m'indiquiez à quel moment je pourrais corriger cette affirmation erronée qui affecte ma réputation. Est-ce que je peux le faire immédiatement, parce que c'est faux ce qu'a affirmé... ou est-ce que c'est tout à l'heure? Je vous...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** C'est une très bonne question, M. le ministre. Permettons à M. le député d'exprimer ce qu'il a à exprimer, et, immédiatement après, vous avez le droit de lui répondre et de rétablir les faits aussi. Allez-y, M. le député.

**M. Aussant:** Bien, Mme la Présidente, je ne voulais insulter personne, mais, comme le ministre a dit à plusieurs reprises qu'on avait besoin d'un briefing technique, je trouve que ça, en soi, c'est insultant. Donc, j'ai simplement rappelé un fait récent...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, s'il vous plaît! Un instant!

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, un instant! Est-ce que je peux solliciter votre collaboration? Si, à chaque fois qu'un député exprime une opinion, on va lui répondre en chœur dans cette Assemblée, on ne peut pas communiquer, on ne peut pas échanger. Il a le droit à ses opinions, même si on n'est pas d'accord avec. Et, lui, il pense qu'il n'a pas besoin de briefing technique, c'est son opinion. Vous comprenez qu'on a besoin des briefings techniques, c'est votre opinion. Et on les respecte toutes les deux. M. le député de Nicolet-Yamaska, s'il vous plaît.

**M. Aussant:** Merci, madame.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Excusez. Nous sommes à l'article 5.

**M. Aussant:** Oui, oui. Pour revenir au sujet de l'article 5 et encore une fois à l'amendement 7.2.1, puisqu'on devra disposer de l'amendement avant de disposer de l'article, j'aurais une série de questions fermées, oui ou non, juste des réponses. Et je crois que le ministre doit à la population du Québec des réponses précises là-dessus. J'aimerais savoir, le dernier paragraphe de cet amendement-là, qui dit que «pour cette année financière, seul le déficit

constaté aux états financiers du gouvernement doit être résorbé comme s'il s'agissait d'un dépassement visé à l'article 7.4», est-ce que ça, ça permet de faire abstraction du versement au Fonds des générations? Oui ou non? C'est une question très simple.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Votre question est posée. M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Alors, Mme la Présidente...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous pouvez aussi en profiter pour rétablir les faits si vous le souhaitez.

**M. Bachand (Outremont):** Je vais certainement en profiter pour rétablir les faits de cette affirmation. Et je comprends que la députée de Taschereau, qui est habituée à faire des affirmations diffamatoires, elle soit embarquée là-dedans, mais...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, oui. Un instant!

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Mme la leader de l'opposition...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant! Un instant! Un instant, s'il vous plaît! Le leader du gouvernement veut la parole, mais il faut qu'on l'écoute dans l'ordre. M. le leader du gouvernement.

**M. Bécharde:** ...qu'il doit ou non retirer ses paroles et juger de la justesse des propos, pas à la leader adjointe de l'opposition de vous dicter votre conduite, c'est à vous de décider. Vous êtes présidente, c'est à vous de prendre vos décisions.

● (19 h 50) ●

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Merci. Merci. Merci. La présidence répond aux questions qu'on lui pose. D'accord? La leader adjointe de l'opposition a posé une question à la présidence. Alors, elle a demandé qu'on retire les propos parce qu'elle les trouvait...

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...offensants par rapport à elle. M. le ministre, est-ce que je peux vous demander de les retirer puis de poursuivre, s'il vous plaît?

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. Bien sûr, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous avez retiré?

**M. Bachand (Outremont):** Je vais donc retirer...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien, merci.

**M. Bachand (Outremont):** ...ces paroles, je ne veux surtout pas offenser la députée de Taschereau.

Mais, ceci étant, pour rétablir mon privilège, sur l'affirmation fautive et erronée du député de Nicolet-Yamaska, ça fait longtemps que je connais la définition d'une récession, très longtemps que je connais la définition d'une récession. Et il réfère à un incident où j'ai réagi violemment — en paroles, bien sûr — aux questions de journalistes que je considérais qui manquaient totalement de respect par rapport aux élus, quels qu'ils soient. On est en démocratie, on est là pour défendre la population, on n'est pas pour s'amuser à des jeux questionnaires. Alors, il fait allusion à cet incident-là, et j'ai réagi, ce jour-là, en refusant de répondre à leurs questions et en répondant avec des mots qui correspondaient au profond vocabulaire liturgique des valeurs profondes des Québécois, puisque je considérais que c'était très insultant, la façon dont la question avait été posée. Alors, ce que le député de Nicolet-Yamaska — je lui demanderais de retirer ses paroles — a dit est faux. Alors, je lui demanderais de retirer ses paroles sur ça.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Mais vous avez rétabli les faits, M. le ministre, c'est fait. Maintenant, on a une question à répondre. Si vous voulez lui répondre sur sa question, s'il vous plaît.

**M. Bachand (Outremont):** Moi, j'aimerais que le député de Nicolet-Yamaska s'excuse sur la façon de... Peut-être mal informé, en lisant ça, probablement que ses collègues l'ont mal informé sur cet incident, mais je trouve qu'il devrait s'excuser.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre, vous avez pris la parole pour rétablir les faits, alors le dossier est clos. Si vous voulez répondre à la question, s'il vous plaît.

**M. Bachand (Outremont):** ...d'accord, Mme la Présidente, j'accepte votre décision.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît.

**M. Bachand (Outremont):** Je compte sur l'honneur du député de Nicolet-Yamaska, que je commence à connaître, pour que lui aussi rétablisse les faits quand il aura son temps de parole, puisque je suis persuadé que c'est un homme d'honneur qui siège en cette Assemblée. On le verra tout à l'heure.

La question, Mme la Présidente, était claire, et l'amendement est très clair. Conformément à toutes les discussions que nous avons eues avec l'opposition au mois de juin... C'est un amendement qu'on a déposé au mois de juin après des discussions avec l'opposition, qui voulait un engagement dans toutes les interventions — je parle des interventions publiques — et toutes leurs définitions étaient claires. Ils voulaient ça sur une définition des comptes publics. Nous avons donc déposé un amendement qui dit qu'on sera en déficit zéro des revenus et dépenses établis conformément aux conventions comptables

du gouvernement des comptes publics. Et, dans ce cas-là précis, Mme la Présidente, non, les versements au Fonds des générations ne sont pas obtenus en décompte de ce chiffre, c'est clair. Il sait, il connaît la réponse à sa question.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci pour la réponse. M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Ce qui veut donc dire qu'on peut faire un déficit une année de plus que 2013-2014.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Pardon, excusez-moi. Est-ce que le ministre a écouté la question? Non?

**M. Bachand (Outremont):** Non, je lui ai demandé s'il était un homme d'honneur, mais lui n'a pas écouté.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Non. M. le ministre, la question est close, là, on est dans les échanges. Quelle était votre question, M. le député de Nicolet-Yamaska?

**Des voix: ...**

**M. Aussant:** Ce qui veut donc dire...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** S'il vous plaît!

**M. Aussant:** Ce qui veut donc dire qu'on peut faire un déficit jusqu'en 2015, donc soit un an...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Question...

**M. Aussant:** ...plus tard que 2013-2014.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. Question?

**M. Bachand (Outremont):** Ce n'est pas exact. Mme la Présidente, j'ai répondu à la question.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord, très bien. D'autres interventions? M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** Merci, Mme la Présidente. Alors, on est encore une fois, donc, dans le coeur de ce projet de loi, l'article n° 5, que l'on débat depuis quelques minutes déjà. Et je ne peux pas m'empêcher, Mme la Présidente, de revenir sur les propos du député de Laval-des-Rapides, du gouvernement, où sans cesse les lunettes roses nous reviennent, où ça va mieux, où à quelque part on n'a pas compris ce qui se passe depuis 60 heures déjà, puis on a mal entendu ce qui se passe, puis on n'est pas sûrs, puis on n'est pas capables de lire un cadre financier, on doit se comparer.

Bien, je vais lui faire quelques comparaisons qui sont assez intéressantes. Parce que je me souviens que *Briller parmi les meilleurs*, c'était un de... votre slogan, je pense, dans les dernières années, *Briller parmi les meilleurs*. Mais l'Institut de la statistique du Québec, c'est un organisme, là, qui est financé par le gouvernement: revenu personnel disponible par habitant. C'est drôle, qui est plus pauvre que nous dans cette situation? C'est

l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve: un revenu de 25 952 \$, avant-dernier.

Rapport dette nette, PIB, est-ce que j'ai besoin de lui faire part... de faire part au gouvernement encore une fois que nous sommes à 42 %, avec une dette totale de 126 milliards pour 2008, qui, en 2011, avec... selon un cadre financier encore une fois, Mme la Présidente, erroné, pas complet, nous en arriverons, approximatif, à 146 milliards, à 47 % du PIB. Ça, c'est briller parmi les meilleurs, Mme la Présidente. Et, quand on regarde le rapport net, aujourd'hui, là, du PIB, à 42 %, j'en cherche des plus hauts que nous, là, puis le plus proche, c'est 26 %, c'est le Nouveau-Brunswick. Ah, non! Terre-Neuve est à 31 %. Ça fait que ça, c'est briller parmi les meilleurs. Ça, c'est ce que la société québécoise mérite, c'est ce qu'on... Oui, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Shefford...

**M. Bonnardel:** Oui.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...je voudrais vous rappeler à la pertinence.

**M. Bonnardel:** Oui, tout à fait. Je reviens là-dessus parce que la pertinence...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Nous sommes à l'article 5 et à l'amendement à l'article 5. Alors, restez, s'il vous plaît, sur ce sujet-là. Vous avez la latitude de parler, mais on ne va pas retourner dans la rhétorique générale. On reste sur l'article 5, s'il vous plaît!

**M. Bonnardel:** Merci, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** J'ai besoin de votre collaboration.

**M. Bonnardel:** Donc, oui, la pertinence, c'est important, parce que, Mme la Présidente, vous le savez, on en parle déjà depuis de nombreuses et nombreuses heures avec mes collègues de l'opposition pour être capables de faire entrer un peu de lucidité... lucidité dans ce gouvernement, parce que, vous le savez, Mme la Présidente, encore une fois, il faut le répéter, les gens qui nous écoutent, à 20 h ce soir, un vendredi, et ils se disent: Mais qu'est-ce qu'ils font encore là? Bien, ce soir, on se fait imposer un bâillon, Mme la Présidente. On se fait imposer un bâillon d'un projet de loi où on était prêts à tendre la main, Mme la Présidente, pour scinder ce projet de loi, adopter les principes comptables généralement reconnus...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! On ne peut plus s'entendre quand tout le monde parle en même temps, et surtout on ne peut pas entendre le député qui a le droit de parole. Alors, continuez, soyez bref. Si vous avez des questions, posez-les, M. le député. On est sur l'article 5, s'il vous plaît.

**M. Bonnardel:** Oui. Alors, Mme la Présidente, donc, ce que je disais, c'est qu'on est dans un contexte où

la situation économique, autant québécoise, que canadienne, que mondiale... Puis je l'ai cité tantôt, les Américains nous disent qu'on sort d'une crise à l'instant même. J'ai posé la question au ministre tantôt. J'imagine que celui du Développement économique se dit aussi: On est-u sortis de la crise? Je crois que oui. Est-ce qu'on doit accepter, Mme la ministre, avec l'amendement, la carotte qu'on a nous a donnée au mois juin, être capables donc d'accepter au total ce projet de loi, qui disait seulement, avec l'amendement...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Sur l'amendement.

**M. Bonnardel:** ... qu'on a là — oui, Mme la Présidente — qu'on revenait donc à l'équilibre budgétaire en 2013-2014? Il se lit comme suit: «Pour l'année financière 2013-2014, les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement doivent être équilibrés.»

Bien, encore une fois, Mme la Présidente, avec tout le respect que je dois, que je vous dois et que je dois au ministre, on attend toujours. On va terminer dans près de 50 minutes cette plénière qui a duré près de cinq heures. J'attends encore au moins qu'il nous dise, suite à cet amendement qu'il veut nous faire accepter, comment, comment il prévoit... il prévoit d'arriver donc à 3,2 % pour l'année 2010-2011.

L'accroissement des taux de dépenses, il faut que je le répète, Mme la Présidente, dans les 10 dernières années, au Québec, on a été entre 4,3 % et 4,7 %; l'an prochain, on serait à 3,2 %. On sera à 3,2 % pour les quatre prochaines années. Ça, c'est 1 milliard, 1 milliard qu'il faut aller chercher à quelque part. Le ministre a dit lui-même qu'on ne touchera pas à la santé, à l'éducation et à la culture. Est-ce qu'il y aura des cibles précises à sa mise à jour économique qu'il va déposer dans trois semaines? Est-ce qu'on va être capables de savoir exactement où le ministre s'en va avec ce cadre financier, qui est erroné, Mme la Présidente?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous écoute. Continuez. Poursuivez.

**M. Bonnardel:** Bien, c'est ça. Je...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** C'est beau?

**M. Bonnardel:** Oui. Ma question a été posée...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**Des voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

● (20 heures) ●

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. Quand on aura finalement adopté la loi n° 40, qui est cette loi sur laquelle repose la crédibilité financière aussi du Québec par rapport... globalement, ça nous permettra de déposer les comptes publics, ça nous permettra par la suite de faire la mise à jour économique et financière,

qui contiendra, comme d'habitude, une mise à jour du meilleur estimé d'où on s'en va cette année et le meilleur estimé sur les perspectives d'évolution économique.

Mais je ne rédigerai pas aujourd'hui le contenu de la mise à jour, Mme la Présidente. Vous avez déjà dans le budget les moyens qui seront trouvés dans un prochain budget, parce que la loi dit qu'au plus tard en 2011... Mon intention, Mme la Présidente, je le dis clairement, en toute simplicité, c'est d'essayer de le faire le plus possible avant le budget 2011, ou de le faire au budget 2010, si l'économie se stabilise, et qu'on ait à ce moment-là une vision la plus claire possible de comment on va revenir à l'équilibre budgétaire, mais surtout de comment on va maintenir les valeurs québécoises et de maintenir les services.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci beaucoup, M. le ministre. M. le député de Marie-Victorin.

**M. Drainville:** Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, quand on regarde le supposé plan de...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, la présidence, elle prend note de tous les députés qui demandent la parole. M. le député de Marie-Victorin l'a demandée avant. Allez-y, M. le député.

**M. Drainville:** Merci, Mme la Présidente. Quand on regarde le supposé plan de retour à l'équilibre du ministre des Finances, Mme la Présidente, on voit qu'en 2013-2014 il faut trouver pour 3,7 milliards d'autres mesures. C'est intitulé, en fait, Autres mesures... Si le ministre m'écoutait, il pourrait entendre ma question, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Le ministre écoute, là. S'il vous plaît, le ministre vous écoute même s'il regarde ses papiers. Il vous arrive d'écouter tout en travaillant. Alors, M. le député de Marie-Victorin, s'il vous plaît. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Merci. Poursuivez, M. le député.

**M. Drainville:** Mme la Présidente, si on regarde, là, le plan de retour à l'équilibre, le tableau intitulé *Plan de retour à l'équilibre*, on voit, il y a une ligne qui est intitulée Autres mesures à identifier aux revenus ou aux dépenses. Il y en a pour 3,7 milliards en 2013-2014, mais ça commence dès l'an prochain, en 2010-2011, il y en a pour 450 millions, de mesures, de nouvelles mesures que le ministre doit annoncer pour récolter les 450 millions en question. Est-ce qu'il peut nous dire à quel moment il a l'intention de nous dire, de nous donner une idée de ces mesures, de ces nouvelles mesures qui doivent lui permettre de récolter 450 millions dès l'an prochain et 3,7 milliards en 2013-2014?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. Au moment du budget, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** C'est tout. La question était précise, la réponse est précise.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. Oui, allez-y, M. le député de Marie-Victorin.

**M. Drainville:** C'est le ministre tout à l'heure qui nous disait, là, qu'il allait nous convier à une grande discussion, un grand rassemblement, je pense que c'était le mot qu'il utilisait, là. J'imagine qu'il va souhaiter, Mme la Présidente, s'il veut consulter, s'il veut discuter, s'il veut que les Québécois soient impliqués dans une discussion pour le retour à un équilibre budgétaire, j'imagine qu'à un moment donné il va être obligé de préciser un petit peu ses intentions. Est-ce qu'il peut nous dire, Mme la Présidente, s'il travaille actuellement sur des hypothèses ou des scénarios pour ces nouvelles mesures qui doivent lui permettre de récolter 450 millions dès l'an prochain?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Mme la Présidente, c'est parce qu'il y avait deux... il y avait un élément à sa question, j'ai répondu précisément à sa question. Quand est-ce que les décisions seront annoncées? C'est au moment du budget. Bien sûr, on a aussi dit qu'à partir des comptes publics, après ça l'énoncé, la mise à jour économique et financière, et que par la suite le premier ministre souhaite qu'on ait un débat sur l'économie du Québec, sur la création de richesse, sur les valeurs du Québec. Ce débat-là commencera au cours des prochains mois et aura lieu, et bien sûr, à ce moment-là...

Il y a déjà beaucoup d'hypothèses qui sont sur la table. Il y a eu déjà beaucoup de rapports, que ce soit le rapport Montmarquette au niveau des tarifs, que ce soient les rapports Castonguay et Ménard, Michel Clair au niveau de la santé, il y a déjà beaucoup de documentation. Alors, je le rassure, on ne fera pas une commission d'enquête. Comme élus, on va prendre nos décisions, mais on va consulter les gens, à la fois, moi, dans mes consultations pré-budgétaires, à la fois dans des mécanismes autres de consultation qui seront mis en place, auxquels on est en train de réfléchir, pour que les citoyens, les groupes puissent participer, les parlementaires puissent participer. Je suis content que le député de Mercier ait déjà exprimé son idée de participer. Je vois que personne d'autres ne l'a fait, ça leur permettra de critiquer qu'ils n'ont pas été consultés, mais peut-être qu'ils vont vouloir aussi participer. J'en présume que mon critique, le député de Nicolet-Yamaska, aura des suggestions concrètes à faire. Je n'ai pas entendu grandes suggestions concrètes depuis le 1er... depuis le 13 mai, Mme la Présidente. D'ailleurs, je n'en ai entendu aucune, zéro, zéro, pas une ligne, à peu près.

Mais, ceci étant, ils peuvent... je souhaite que l'opposition, parce que les élus, c'est important, les commissions parlementaires, c'est important. Alors, on aura le débat ensemble, les Québécois, mais je n'annoncerai pas les décisions avant qu'on n'ait le débat, parce que les décisions ne sont pas prises, Mme la Présidente. C'est un débat qu'on aura. Et les décisions, ou une partie des décisions, tomberont au moment du budget. Au minimum, celles qui sont indiquées dans ce budget-ci. Si l'économie est bien rétablie, je souhaiterais qu'on puisse le plus possible,

nous-mêmes, rapidement, au budget de 2010, dire: Voici... si l'économie est stabilisée, si la reprise est solide, voici la voie à suivre pour les années à venir. Ma collègue, quand elle a déposé son budget, a déjà fait un morceau important. Je tenterai de prendre le relais et de faire une étape, la plus importante possible, dans la rigueur budgétaire, étant donné les informations financières, économiques que nous aurons à ce moment-là.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le ministre. Je cède la parole encore à M. le député de Marie-Victorin.

**M. Drainville:** Mme la Présidente, est-ce que le ministre des Finances peut nous dire quels sont les tarifs qui devraient subir les plus fortes augmentations, selon lui?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Ah! Mais je serai à l'écoute des suggestions des députés de l'opposition. Je pense que leurs candidats et l'ensemble suggèrent des fortes hausses des tarifs d'Hydro-Québec. Je ne suis pas sûr, il faudra réfléchir, mais je suis toujours à l'écoute. Et c'est leurs paroles, ce n'est pas les miennes.

**M. Drainville:** ...est-ce qu'on doit comprendre, Mme la Présidente, qu'un des scénarios sur lesquels travaille le ministre des Finances actuellement c'est une forte augmentation des tarifs d'hydroélectricité?

**M. Bachand (Outremont):** Mme la Présidente, on ne doit pas comprendre ça, on doit comprendre que c'est la position de l'opposition, comme c'est la position de l'opposition d'aller chercher deux points de TVQ. C'est clair, ils l'ont répété, ils l'ont répété tout le temps. Nous, on préfère réfléchir, être rigoureux. On a établi 40 % du chemin. On va regarder comment l'économie se comporte, comment les revenus du Québec se comportent, comment la croissance économique... parce qu'il y a plusieurs façons de revenir à l'équilibre budgétaire. La plus souhaitable, c'est la création de richesse, la croissance économique. Mon collègue, le nouveau ministre du Développement économique, travaille avec beaucoup d'intensité sur cet aspect-là. Et je suis persuadé que nous aurons des grands succès.

L'autre, au niveau des services publics, ce sont toutes les notions de productivité, qui permettraient d'offrir plus de services aux citoyens. Les citoyens veulent toujours plus de services. Il y a plus de personnes âgées, etc. Mais de les offrir, si on peut imaginer parfois des façons différentes de les offrir, à ce moment-là, on est tous plus heureux, on paie des bons salaires, on a des bonnes conditions de travail puis on offre des meilleurs services aux citoyens. Mais c'est une autre dimension, un autre chapitre du retour à l'équilibre budgétaire.

Et éventuellement, s'il y a encore un différentiel, dépendant des revenus, une fois qu'on aura choisi les valeurs qu'on veut protéger, bien sûr, ensemble, on discutera. Parfait. On a des valeurs différentes des autres. On veut protéger ces valeurs-là. On a, par exemple, les CPE, les... et on va garder ça, puis on va garder les congés familiaux. Donc, il faut payer pour. On verra les écarts qu'il reste et quels sont les meilleurs moyens, les plus rigoureux, les

plus intelligents, les plus équitables dans notre société pour ce faire. C'est un débat qu'on fera. À chaque chose suffit son temps. C'est un débat qui se fera à l'hiver et au printemps.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci.

**M. Drainville:** Est-ce qu'on doit comprendre, Mme la Présidente, est-ce qu'on doit comprendre, quand le ministre nous dit: La meilleure façon d'augmenter les revenus, c'est la croissance, est-ce qu'on doit comprendre que le ministre pourrait écarter la hausse de la TVQ?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** J'ai longuement répondu à cette question aujourd'hui, Mme la Présidente. Tant qu'il n'y a pas de croissance économique stable, cette hypothèse d'augmentation de taxes ou de tarifs n'est pas envisagée. Par la suite, on verra comment le 4 milliards d'écart pour 2013-2014 peut être comblé. Et il y a de nombreuses sources pour le combler. Une heureuse surprise dans la croissance économique, ça amène plus de revenus à l'État et moins de taxes pour les citoyens. C'est ce que je souhaite le plus. Une productivité accrue de l'ensemble de ce qu'on fait, y compris à cette Assemblée... Peut-être, des fois, au lieu 75 heures, si on peut faire des choses en 25 heures, on pourrait donner l'exemple, Mme la Présidente, mais on peut offrir des services aux citoyens à moindre coût pour l'État. Voilà, Mme la Présidente.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Oui, M. le député de Marie-Victorin.

● (20 h 10) ●

**M. Drainville:** Il y a plusieurs milliards de l'argent du Québec qui dorment actuellement dans les coffres à Ottawa. Est-ce que le ministre des Finances a des discussions avec ses collègues, par exemple le ministre des Affaires intergouvernementales, qu'on n'entend pas beaucoup ces temps-ci, qu'on espère à un moment donné entendre sur les questions justement que lui pose, entre autres, le député de Lac-Saint-Jean, est-ce que le ministre des Finances est conscient du fait qu'il y a plusieurs milliards de dollars qui sont à Ottawa et qui devraient être rapatriés au Québec, des milliards qui nous appartiennent et qui pourraient peut-être nous aider dans un contexte financier difficile? Est-ce qu'il peut donner un engagement à cette Chambre qu'il va travailler avec ses collègues ministres, en particulier celui des affaires inter, pour aller récupérer les milliards du Québec qui sont à Ottawa présentement?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Peut-être, contrairement... il ne faudrait pas faire de la projection par rapport à ce qui se passe dans vos partis politiques, mais, dans notre parti, on est très unis et on travaille constamment ensemble, les uns avec les autres, particulièrement avec mon ami — j'allais nommer son nom — le ministre des

Affaires intergouvernementales, et des affaires canadiennes, et des... vous avez beaucoup de chapeaux, mon cher collègue, hein, et le ministre de l'Agriculture, bien sûr, aussi. Mais, ceci étant dit, comme j'ai eu l'occasion de répondre en cette Assemblée, conformément au mandat de l'Assemblée mais conformément à ce que l'on souhaite profondément, je suis aussi en négociation avec le ministre Flaherty, le ministre des Finances du Canada, sur cette question d'harmonisation TPS-TVQ, et je suis très confiant qu'on va en arriver, dans un délai raisonnable, à ce que le Québec récupère ce qui lui serait raisonnablement dû, comprenant ce qui a été versé aux autres provinces. Et, en toute équité, dans la fédération canadienne, oui, on considère que le gouvernement du Canada doit une indemnisation au gouvernement du Québec, et j'ai l'intention de travailler, je travaille avec acharnement et je vais continuer à le faire jusqu'à ce qu'on réussisse, mais les négociations vont bien, je dois dire.

**M. Drainville:** ...Mme la Présidente, est-ce que le ministre peut nous dire à combien de milliards il... à combien de milliards s'élevaient les réclamations du Québec envers Ottawa actuellement, selon ses propres calculs?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Je pense, Mme la Présidente, qu'on est pas mal loin de l'article 5 à l'heure, et on veut...

**Des voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Non, non, mais il y a une question de pertinence. On est à un article de principe, c'est une loi de principes, et là il reprend des débats sur le budget, il reprend des débats sur... qu'il peut avoir en période de questions. Alors, Mme la Présidente, j'ai répondu à ces questions-là.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord.

**M. Drainville:** Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui?

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député...

**M. Drainville:** Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, s'il vous plaît. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Oui, M. le député de Marie-Victorin.

**M. Drainville:** Mme la Présidente, là, s'il veut parler, là, d'équilibre budgétaire, je pense que l'argent du Québec qui est actuellement à Ottawa est très, très, très pertinent à ce débat-là. Alors, je repose la question, puisqu'il ne m'a pas donné de réponse: Quel est le total des réclamations du Québec envers Ottawa, selon les propres calculs du ministre des Finances, actuellement?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** Ce qui est clair, Mme la Présidente, puis je pense que ça va répondre à sa question, c'est qu'eux, alors qu'ils ont lamentablement échoué pour que le Québec ait sa juste part, nous, depuis qu'on est là, depuis 2002-2003, les transferts fédéraux sont passés de 8,9 milliards à 14,8 milliards, de 8,9 à 14,8, ça, c'est de notre gouvernement. Alors, Mme la Présidente, nous continuons à défendre les intérêts du Québec parce qu'il y a une place à la fois pour... ce n'est pas incompatible de défendre les intérêts du Québec et de participer à la création de richesse que la fédération canadienne nous donne.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de...

**M. Drainville:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant. M. le député de Marie-Victorin, vous prenez la réponse du ministre, vous la prenez. Maintenant...

**M. Drainville:** Non, je ne la prends pas, Mme la Présidente, je la repose.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous pouvez ne pas être d'accord avec, mais...

**M. Drainville:** Je la repose et je note qu'il ne répond pas à la question. C'est inquiétant que le grand argentier de l'État québécois ne puisse pas nous dire à combien s'élèvent les réclamations...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. M. le député, à l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Marie-Victorin, vous avez posé votre question deux fois, le ministre vous a répondu deux fois. J'ai...

**M. Drainville:** Non, il n'a pas répondu.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, il a répondu. Vous n'acceptez pas votre réponse? Ça, c'est votre décision, mais ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a d'autres collègues à vous qui veulent prendre la parole, et je veux aussi leur donner la chance. M. le député de Viau.

**M. Dubourg:** Merci, merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, à ce moment, à ce moment-ci, j'aimerais, moi aussi, intervenir dans le cadre de cet amendement en disant que cet amendement, c'est un amendement important, et c'est dans le cadre de cet amendement que le ministre dit qu'on veut arriver au déficit zéro 2013-2014. Je dois rappeler que, lors du dépôt du budget, depuis le 19 mars dernier, cet élément-là n'était pas là, dans le projet de loi n° 40. C'est un amendement que le ministre a bien voulu déposer suite aux demandes faites par l'opposition. Donc, je comprends mal la position des oppositions concernant cet amendement.

Donc, je pense que, Mme la Présidente, il est clair qu'on devrait voter, parce que le débat est clair. Oui, nous

avons présenté un déficit pour deux années consécutives, mais les raisons sont tout à fait claires, et c'est même indiqué qu'est-ce qui a fait... qui nous a amené à avoir ce déficit-là, c'est quoi, les manques à gagner. Monique Jérôme-Forget a bel et bien indiqué les quatre facteurs qui ont fait en sorte que, voilà, nous sommes obligés de déclarer un déficit. Et en même temps nous présentons un plan pour revenir à l'équilibre. Et cet amendement-là dit: En 2013-2014, nous allons donc arriver au déficit zéro. Donc, il y a eu — je les ai écoutés — plusieurs interventions, plusieurs discussions depuis tout à l'heure. Ils sont même revenus sur le fait qu'on devrait scinder le projet de loi n° 40. On leur a bien expliqué que c'était déjà trop tard de revenir, de parler, de scinder le projet de loi n° 40.

Et c'est dans ce sens d'ailleurs que le ministre des Finances leur a proposé un briefing technique. Parce que, s'ils avaient accepté ce briefing technique là, ils auraient compris c'est quoi, par exemple, les principes comptables généralement reconnus. Au niveau de l'ADQ, ils ne cessent de parler de principes comptables généralement reconnus. Est-ce qu'ils peuvent en citer un seul, de ces principes-là qui guident les comptables dans leurs travaux? Donc, Mme la Présidente, l'amendement est clair, donc je souhaite qu'on puisse passer au vote le plus tôt possible sur cet amendement.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le député de Viau. Je cède maintenant la parole à M. le député de Mercier, en vous rappelant que vous avez quatre minutes.

**M. Khadir:** Mme la Présidente, j'avais... Bon, d'abord, je ne pense que ce soit présomptueux de penser que, si le gouvernement présente un projet de loi, il espère rallier non seulement les membres de sa députation, mais également quelques membres de l'opposition, sinon l'ensemble de l'opposition. Alors, je réitère la demande que j'ai faite tout à l'heure. Et la réponse offerte par le ministre me semble insatisfaisante, pour la raison suivante, c'est qu'il a référé au prochain budget le fait de prévoir, par exemple, des rentrées fiscales supplémentaires en ce qui a trait aux redevances sur les ressources naturelles, notamment les ressources minières. Or, le député de Dubuc, responsable du dossier, s'apprête à déposer une politique appelée «minérale» — j'imagine que ça veut dire politique minière — dans laquelle on va, avant le prochain budget, parler des redevances, décider, par exemple, si c'est sur les revenus ou les profits, et quel doit être le niveau des redevances pour que ce soit plus digne de notre peuple.

Donc, je réitère ma demande: Est-ce que c'est possible? dans l'espoir au moins d'obtenir quelques appuis, parce qu'autrement, même si, moi, je ne jure pas par le déficit zéro, étant donné le procédé du bâillon, je vais être forcé de voter contre cette loi, à moins que le ministre s'engage à s'assurer de faire en sorte que les ministres qui planchent sur des décisions qui ont déjà été prises... J'en nomme un autre, la ministre de l'Environnement, déjà l'année dernière, avait annoncé que, dès janvier 2009, il y aurait des redevances sur l'eau. Est-ce qu'il est normal qu'Hydro-Québec soit la seule entreprise, une entreprise publique, soit la seule entreprise à contribuer, à payer des redevances sur l'eau? Puis c'est une politique déjà annoncée, sauf qu'on ne l'applique pas. Alors, est-ce que

le ministre peut s'engager au nom de son gouvernement à faire en sorte de démontrer qu'il prend toutes les mesures pour que le déficit accumulé du Québec soit le moins grand possible?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

● (20 h 20) ●

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. Bien, vous voyez qu'on écoute le député de Mercier souvent, parce qu'il y aura une politique minière, justement, déposée par mon collègue, et qui sera sujette à discussion à cette Assemblée, et donc politique qui pourra, si le cas échéant, être modifiée, bonifiée suite aux commentaires de l'ensemble des députés. Deuxièmement, les redevances sur l'eau, qui tiennent à coeur, à moins que je sois dans l'erreur, et je vais faire vérifier, mais ma souvenance, c'est que les redevances sur l'eau, entre autres celles qui s'en vont par la suite au Fonds des générations, ne sont pas simplement à l'Hydro-Québec, mais sont tous les producteurs privés, tous les producteurs privés, par exemple Alcan, tous ceux qui... ou les papetiers qui ont des barrages sur l'eau, qui se servent de l'eau, sont soumis à la même redevance, au moment où on se parle actuellement; on ne parle pas des embouteilleurs, là, on parle des redevances sur l'eau. Parce que, d'ailleurs, en 2009-2010, ça nous rapportera, si on se fie à la page 1.6 du budget, en 2009-2010, 571 millions... 571 millions d'Hydro-Québec, 76 millions provenant des producteurs privés. Donc, ils paient fondamentalement les mêmes redevances sur l'eau. Bien, c'est les mêmes redevances qu'Hydro-Québec, alors donc il est incorrect de dire qu'Hydro-Québec, c'est le seul. Ceux qui ont le même type de production d'hydroélectricité paient les mêmes redevances.

Maintenant, il y a l'autre débat de redevances sur l'eau, plus global, qui est un débat qu'on doit faire dans notre société, on le sait. Entre nous, ce n'est pas les bouteilles. Je sais qu'on a un peu une... dans notre imaginaire collectif, que l'eau qui vient des puits artésiens ou des nappes phréatiques, dans les bouteilles, constituent des sommes considérables d'eau; on sait que ce n'est pas le cas, et, si on appliquait là les redevances qui sont celles de Colombie-Britannique, ça serait des sommes qui seraient à toutes fins pratiques... chaque dollar est important, mais, à toutes fins pratiques, seraient marginales dans les finances de l'État.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...M. le ministre. Je cède maintenant... Oui? Vous voulez intervenir à nouveau. Très bien. Vous avez encore deux minutes, à peu près.

**M. Khadir:** D'accord. Je rappelle à M. le ministre des Finances que l'engagement du gouvernement, en fait, depuis 2002, tous les gouvernements successifs se sont engagés, puis on le reporte de fois en fois, pour les redevances sur l'eau, ne concernent pas les bouteilles, loin de là. Les plus grands consommateurs de l'eau, sont les, par exemple, les grandes usines de transformation des produits alimentaires, les grandes sociétés industrielles qui font dans la transformation des métaux ou dans le nettoyage d'un certain nombre de produits de transformation. Et les retombées estimées dans les documents d'analyse qui avaient été déposés à l'époque, c'est beaucoup plus que le 600 millions plus le 70 millions des sociétés que vous

avez mentionnées. Qu'est-ce qu'on attend? C'est des politiques, on a déjà décidé en société, qui étaient nécessaires; il y a juste une absence de volonté politique. Alors, je ne vous demande rien de plus que de prendre solennellement, étant donné que l'opposition vous demande de démontrer toute la volonté de votre gouvernement, de ne pas affecter le bilan budgétaire du Québec davantage que ce qu'il est là, de prendre un engagement solennel pour que quelques-uns d'entre nous puissions voter pour cette loi.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le député de Mercier. M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, Mme la Présidente. Parmi les plus grands utilisateurs de l'eau, il y a les agriculteurs du Québec. Je sais que vous parlez souvent des industriels, mais les agriculteurs du Québec sont parmi les plus grands utilisateurs d'eau. Alors, avant, il faut toujours, toute la vie politique et toute la vie économique est une question de dosage et de sagesse. Ce qui est important, c'est d'avoir l'agriculture, il faut qu'elle soit compétitive. L'agriculture, aussi, est enracinée dans l'ensemble de notre ruralité, c'est une question de développement, d'occupation du territoire pour l'ensemble des milliers de producteurs agricoles. Alors, dans la turbulence économique mondiale, aussi, on a un dosage à faire dans le bien public sur l'utilisation de l'eau, mais aussi d'avoir ces dizaines de milliers de personnes qui vivent de l'agriculture, qu'ils aient une entreprise en santé, pour moi, c'est très important, c'est une question de respect et c'est aussi une question de développement économique. La vraie solution viendrait non pas en taxant les agriculteurs pour utiliser l'eau, mais dans les innovations technologiques, ce qui permet à terme graduellement de réduire l'utilisation de l'eau tout en permettant aux entreprises agricoles d'être compétitives et productives. Donc, des situations gagnant-gagnant, c'est à ça qu'il faut qu'on travaille globalement au Québec.

Il y a beaucoup de villes au Québec qui déjà ont des compteurs d'eau pour les utilisations industrielles. On sait que la ville de Montréal va avoir des compteurs d'eau pour les utilisations industrielles, on parle assez de ce contrat. Ville Mont-Royal, hein, les villes les plus récentes. Moi, comme citoyen à l'époque, je ne reste plus là maintenant, il y a des compteurs d'eau résidentiels, et, oui, c'est clair que vous faites attention. Parce que, quand votre facture d'eau monte l'année qui suit, puis vous dites: Pourquoi, je n'ai pas utilisé d'eau, puis là vous vous rendez compte qu'il y a un robinet qui coule, et tout ça, vous devenez, ce n'est pas beaucoup d'argent, mais vous devenez conscient que l'utilisation de l'eau, ça coûte quelque chose. Maintenant, le député de Mercier reconnaîtra que l'utilisation de compteurs d'eau chez les citoyens, dans les grands buildings appartements, dans les centres urbains, il y a un coût important d'infrastructures. Ce n'est peut-être pas ça qu'on souhaite. Il me fait signe: ce n'est pas ça qu'on souhaite. Alors, ce sont des débats importants, mais qu'il faut avoir. Le député de Mercier a raison, il a raison, c'est pour ça qu'il est là, en cette Chambre, il faut continuer à avoir ces débats-là.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci beaucoup, M. le ministre. Je cède maintenant la parole à M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Aussant:** Merci, Mme la Présidente. Non, j'ai encore des...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...a demandé la parole. On ne prend pas le vote...

**M. Aussant:** Des commentaires...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...tant que les députés demandent à parler sur un article. M. le député.

**M. Aussant:** Et mes commentaires portent tout à fait sur l'article 5. Donc, pour en revenir à l'amendement qui porte sur 7.2.1...

**Une voix:** ...

**M. Aussant:** Oui. Pour en revenir à l'amendement qui porte sur 7.2.1, le dernier alinéa de cet amendement-là, qu'est-ce qu'il ajoute au projet de loi ou à l'article, donc au projet de loi? Qu'est-ce qu'il ajoute précisément, dans le cadre budgétaire du gouvernement, le dernier alinéa?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre, s'il vous plaît! Ne vous laissez pas distraire, hein. Il y a un groupe de troubadours par ici.

**M. Bachand (Outremont):** Ah! vous savez, quand on a trois enfants, on est capable de rester concentré, même si on est distrait par les activités qu'il y a autour de nous, quand on doit travailler.

**Une voix:** ...

**M. Bachand (Outremont):** Non, non, mais mes collègues, je trouve, sont particulièrement patients, parce qu'ils doivent être particulièrement impatients qu'on adopte l'article 5, qu'on adopte chacun des articles, qu'on se rende au bout de cette loi, parce qu'on a le temps de le faire. Et c'est ce que je souhaite, et malheureusement il reste... Combien de temps reste-t-il, Mme la Présidente?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** On finit à trente-huit, M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** On finit à trente-huit, donc il reste à peu près 11 ou 12 minutes. Voilà donc 4 h 48 min qu'on est ensemble et qu'on discute, on n'est pas encore à l'article 5. J'aurais souhaité qu'ils expriment leur désaccord, qu'ils expriment leurs arguments, puis après ça qu'on passe au vote, parce que c'est ça, la démocratie, on vote, on exprime nos désaccords, on passe... Là, malheureusement, on n'est pas rendus là...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord.

**M. Bachand (Outremont):** ...malheureusement, on ne sera pas rendus où je souhaite qu'on soit rendus.

**Une voix:** ...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Saint-Maurice, vous n'avez pas la parole. M. le député de Saint-Maurice, vous êtes un député expérimenté, je

compte sur votre collaboration. Vous avez terminé, M. le ministre?

**M. Bachand (Outremont):** Alors...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Vous avez terminé?

**M. Bachand (Outremont):** ...le député de Nicolet-Yamaska avait posé une question. La question est très claire. L'opposition officielle avait demandé à ce qu'on ait une cible précise de retour à l'équilibre budgétaire et qu'on n'ait pas dans la loi... qu'au printemps 2011, ce qui est raisonnable, une fois la turbulence économique terminée... La loi disait: Le ministre, à ce moment-là, va définir les déficits décroissants pour la période qu'il détermine. Ça, c'était le projet de loi, donc c'est le coeur de la loi, on suspend pour deux ans, jusqu'au printemps 2011, et après ça toute la force de la loi rentre en vigueur, comme elle existe depuis 1996. Ils ont demandé à ce qu'on dise non, la période que vous déterminez, M. le ministre, mettez-y une fin. Le gouvernement a accepté de déposer cet amendement qui y met une fin. Et, dans les discussions, on s'est dit: On met une fin sur quelle cible de déficit zéro? Est-ce qu'on va avoir d'autres chicanes comptables? Alors, on a choisi. Et d'ailleurs c'était ce qu'ils souhaitaient, qu'on mette cette cible. Ils voulaient une année plus vite, ils voulaient deux années plus vite, ils voulaient trois années plus vite. Mais, nous, on a choisi, raisonnablement, pour bien des Québécois, 2013-2014, sur le surplus, selon les comptes publics, et donc... Et cette cible, bien sûr, si elle n'est pas respectée, c'est cette cible-là, les écarts par rapport à cette cible-là qu'il faudra résorber. Voilà. L'article est complet et très précis.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. J'ai deux demandes et je donne la parole... et je donne... J'ai... Alors, avec vous, ça va être trois demandes. Une minute, rapidement, une question, pour que tout le monde puisse s'exprimer.

**M. Aussant:** Oui. Merci, Mme la Présidente. J'en n'ai toujours pas ma réponse. Qu'est-ce que le dernier alinéa vient ajouter à ça? Parce que, nous, on l'interprète comme la possibilité de faire une année de plus de déficit, à la hauteur du versement au Fonds des générations. Le retour à l'équilibre n'est pas effectif en 2013-2014, il est potentiellement effectif en 2015 seulement, avec cet alinéa-là. Donc, on veut savoir... Un principe de droit dit que le législateur ne parle jamais pour ne rien dire. Si vous avez ajouté cet alinéa-là, c'est parce que vous aviez un objectif clair avec. Donc... On veut savoir...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Aussant:** ...ce que ça ajoute au projet de loi.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

● (20 h 30) ●

**M. Bachand (Outremont):** Mme la Présidente, c'est François Legault qui avait demandé avec insistance qu'on mette une date d'échéance et qu'on fixe... et qu'on

fixe non seulement cette date, mais la cible, selon la définition des comptes publics. Donc, l'article vient préciser: 2013-2014, déficit en vertu des comptes publics; s'il y a un écart, deuxième alinéa, en vertu des comptes publics, on doit résorber ce déficit. C'est très clair, c'est la demande même de François Legault, monsieur.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci. Alors, dernière question pour M. le député de...

**M. Bachand (Outremont):** ...préciser que François Legault n'était pas nécessairement d'accord avec l'année, mais, avec le concept et le contenu, oui.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. M. le député de Shefford, une courte question, s'il vous plaît.

**M. Bonnardel:** Merci, Mme la Présidente. Une question de précision au ministre. L'année fiscale du gouvernement est du 1er avril au 31 mars, et, à l'alinéa 7.1, on parle que: «Les articles 6 et 7, qui prohibent un déficit budgétaire constaté ou prévu, ne s'appliquent pas du 19 mars 2009 jusqu'à l'échéance de la période déterminée par le ministre en application de l'article 7.2», et je ne vous lirai pas le paragraphe tout de suite après. Pourquoi on est au 19 mars sur ces articles, quand l'année fiscale se termine le 31?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre.

**M. Bachand (Outremont):** Parce que techniquement le 19 mars, c'est la date du dépôt du budget, donc c'est... compteur, et en général les lois partent des dates du dépôt du budget. Il y a des choses, des éléments dans cette loi-là qui sont rétroactives aussi au 19 mars, certaines au 31 mars.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci. Alors, question...

**M. Bachand (Outremont):** Et c'est l'anniversaire de ma fille... de mon autre fille, Marie-Hélène, comme le souligne le député de Nicolet-Yamaska, mais ce n'est pas pour ça que c'est la date dans la loi.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** D'accord. Merci.

**M. Bachand (Outremont):** Saint-Maurice, excusez-moi, Saint-Maurice.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je cède maintenant la parole à M. le député du Lac-Saint-Jean.

**M. Cloutier:** Merci, Mme la Présidente. Mon collègue de Marie-Victorin a posé une question extrêmement importante tout à l'heure. À la page A.30 dans le budget, le ministre des Finances identifie lui-même que les revendications avec le gouvernement fédéral doivent devenir une voie pour régler le litige, le déficit de 4 milliards de dollars, et ils identifient, eux, des mesures. Alors, j'aimerais rafraîchir la mémoire au ministre, parce que

tout à l'heure mon collègue a posé clairement la question. Il y a un déficit de 4 milliards qui est identifié par le gouvernement du Québec pour l'année en cours, vous avez identifié vous-mêmes des mesures dans le dernier budget du gouvernement du Québec, je vous demande à combien se chiffrent l'ensemble des revendications du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, en vous rappelant que vous avez vous-mêmes identifié la négociation sur la formule de péréquation qui est à revoir, identifié les dividendes d'Hydro-Québec, les mesures qui ont été modifiées unilatéralement par le gouvernement fédéral. Bref, je vous rappelle les mesures que vous avez identifiées à la section G de votre propre budget. À combien se chiffrent ces demandes?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le ministre des Finances.

**M. Bachand (Outremont):** C'est passionnant, la vie de parlementaire, Mme la Présidente...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui! Oui!

**M. Bachand (Outremont):** ...que je ne vis que depuis quatre ans, et de voir comment on tente de transformer chaque débat pointu, précis qui doit se faire sur la loi n° 40, sur la Loi sur l'équilibre budgétaire, sur les principes comptables, et le principe de résorption ou de non-résorption, et la date de retour à l'équilibre — voilà les principes dont on discute — et comment l'ensemble — c'est leur droit — l'ensemble des députés de l'opposition tentent de transformer ça en débat sur les crédits, en débat d'adoption du budget, en débat sur l'ensemble d'autres éléments qui ne sont pas dans cette loi.

J'ai déjà répondu à une partie de la question du député de la grande région du Saguenay—Lac-Saint-Jean... — c'est-à-dire, j'ai oublié le nom de son comté.. non, non, le Lac-Saint-Jean, hein...

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Lac-Saint-Jean.

**M. Bachand (Outremont):** ...ce n'était pas loin — entre autres, par exemple, sur l'harmonisation TPS-TVQ que, moi, je négocie personnellement avec mon homologue du... ministre des Finances du gouvernement du Canada, avec mon collègue, aussi, des Affaires intergouvernementales, bien sûr nos fonctionnaires, et ça, ce sont des sommes considérables évidemment qui sont en jeu. Il y a une résolution de cette Assemblée nationale, il y a une résolution de la Chambre des communes, unanime, qui reconnaît ce droit-là. Donc, quant à moi, on est dans des discussions techniques de modalités, il y a des discussions de principes de versement. Il y a des impacts pour le Québec aussi dans l'harmonisation actuellement, parce qu'on est harmonisé, mais pas totalement non plus. Alors, on va aller chercher notre dû, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Très bien. Alors, les opinions se sont exprimées. Est-ce que vous êtes prêts pour voter pour l'article 5?

**Des voix:** Non, Mme la Présidente.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Pour l'amendement d'abord. Non? Il y a...

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant! Un instant! Il n'y a pas d'autres interventions, donc je vais...

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui.

**Une voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Il reste deux minutes... une minute pour vous, si vous voulez avoir une réponse.

**M. Drainville:** Merci.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Marie-Victorin. J'invite les députés qui rentrent de prendre leur siège dans le calme, s'il vous plaît. Rapidement, M. le député de Marie-Victorin.

**M. Drainville:** Mme la Présidente, j'avais juste une question à poser au ministre des Finances. Dans un communiqué qu'ils avaient émis pendant la campagne électorale de 2008, ils écrivaient: «Le Parti québécois [...] rêve de piger encore une fois dans les poches des Québécois.»

Est-ce que le ministre des Finances reconnaît maintenant que c'est le Parti libéral qui rêve de piger dans les poches des Québécois?

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Voulez-vous conclure avec ça, M. le ministre?

**M. Bachand (Outremont):** Je vais certainement conclure, Mme la Présidente, avec la déception que je dois exprimer, que, malgré cinq heures qui s'ajoutent à l'ensemble des plus de 50 heures que nous avons eues, article par article, on a vu, Mme la Présidente, qu'on n'aborde pas — les gens sont témoins — qu'on n'aborde pas le fond des textes, qu'on aborde toutes sortes d'autres questions, qu'on n'aborde pas les articles qui sont là.

Et voilà pourquoi, Mme la Présidente, on en est rendus, après 60 quelques heures de débats, dans cette loi budgétaire, alors qu'on vote le budget du gouvernement du Québec dans des débats de 25 heures, voilà une loi qui était liée au budget, qui aurait dû être adoptée dans la foulée du budget dès le mois de mai, juin, et voilà pourquoi, aujourd'hui, au mois de septembre, on en est rendus, parce que c'est la crédibilité des finances publiques du Québec qui en dépend, à adopter cette loi, et j'aurais souhaité, je souhaiterais au moins qu'on mette aux voix qui vote contre... mais l'article 5 et ses amendements, dans les secondes qui nous restent.

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, sur ces mots... Oui.

**M. Drainville:** Mme la Présidente, tout à l'heure, en tout cas, le ministre des Finances nous parlait d'honneur, évoquait l'honneur de mon collègue de Nicolet-Yamaska. Je dois dire que, de ce côté-ci de la Chambre, on est parfois

un peu étonnés d'entendre notre collègue ministre des Finances, quand on sait que c'est quelqu'un qui a travaillé au cabinet de René Lévesque et qui a troqué ses convictions pour le pouvoir, pour vous dire qu'on le trouve bien mal placé pour parler d'honneur, Mme la Présidente.

**Des voix: ...**

**La Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Chers collègues, chers collègues, on vient de passer à travers cinq heures de travail, cinq heures de collaboration. Je voudrais, s'il vous plaît, qu'on termine ce travail-là par le devoir accompli, même si on n'est pas d'accord. D'accord? Très bien. Je vais vous donner la parole, mais le temps est fini pour ce qui est de la plénière.

Le temps est fini, je suis désolée. Le temps est fini. Alors, Mmes et MM. les députés, le temps imparti à la commission plénière étant écoulé, je remercie ceux et celles qui y ont participé. Et, pour permettre à l'Assemblée de poursuivre sa séance, je suspends les travaux quelques instants et je prie toutes les personnes qui doivent se retirer de bien le faire dans l'ordre, s'il vous plaît, immédiatement.

*(Suspension de la séance à 20 h 39)*

*(Reprise à 20 h 41)*

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader du gouvernement, vous souhaitez prendre la parole? D'accord, très bien, d'accord.

Alors, est-ce qu'on a un président de commission plénière? M. le président.

**M. Robert (président de la commission plénière):** Alors, Mme la Présidente, j'ai l'honneur de vous faire part que la commission plénière a étudié en détail le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable, et qu'elle n'en a pas complété l'étude.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, je vous remercie, M. le président de la commission plénière.

Je rappelle aux membres de cette Assemblée que, conformément à l'article 257.7...6 de notre règlement, tout député dispose d'au plus une heure pour transmettre au bureau du secrétaire général copie des amendements qu'il entend proposer à ce rapport.

Cet article prévoit également que le débat débute au plus tôt une heure après l'écoulement de ce délai.

Cependant, je comprends qu'il y a une entente entre les deux parties. Et je cède la parole à M. le leader du gouvernement.

**M. Dupuis:** Mme la Présidente, je tiens simplement à informer l'Assemblée que, pendant que la plénière se déroulait, avec l'accord du ministre des Finances bien sûr, nous avons transmis à l'opposition officielle, de même qu'au deuxième groupe d'opposition, ainsi qu'au député

de Mercier les amendements que nous entendions déposer, de telle sorte que nous avons pu ensuite convenir ensemble d'une entente qui serait la suivante: Plutôt qu'une suspension qui durerait deux heures, tel que vous venez de l'indiquer, nous vous suggérons de suspendre les travaux pour 20 minutes, et nous reviendrions à 9 heures pour commencer le débat sur l'adoption du rapport de la commission, suivi du rapport, suivi, pardonnez-moi, du débat sur l'adoption du projet de loi.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Est-ce que j'ai le consentement? Consentement. Alors, je suspends les travaux de cette Assemblée pour une période de 20 minutes, et nous reprendrons à 9 heures.

*(Suspension de la séance à 20 h 44)*

*(Reprise à 21 h 8)*

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, Mmes et MM. les députés, bonsoir. Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît.

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Des voix: ...**

#### **Prise en considération du rapport de la commission plénière et des amendements du ministre**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** L'Assemblée prend en considération le rapport de la commission plénière sur le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable, ainsi que les amendements transmis par M. le ministre des Finances. Tous les amendements sont déclarés recevables.

Je vous rappelle que, conformément au paragraphe 3° de l'article 257.1, la durée du débat sur la prise en considération du rapport de la commission plénière sur le projet de loi n° 40 et sur les amendements proposés est de une heure.

La répartition du temps de parole pour ce débat restreint a été établie comme suit, conformément à ce qui a été décidé lors de l'adoption de la réforme parlementaire, le 21 avril 2009: deux minutes sont allouées au député de Mercier; une enveloppe fixe de six minutes, soit 10 % du temps total, pour ce débat, est allouée aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par le deuxième groupe

d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et vice versa. Et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Alors, y a-t-il des interventions sur ce rapport et sur ces amendements? Alors, je reconnais M. le député de Viau et adjoint parlementaire au ministre des Finances.

**M. Emmanuel Dubourg**

**M. Dubourg:** Merci. Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, c'est important de dire que nous sommes vendredi le 18 septembre et, quoi, neuf heures du soir. Pourquoi sommes-nous encore à l'Assemblée nationale du Québec? Il est important de le rappeler. Il est important de dire pourquoi, en ce vendredi, en séances extraordinaires, nous sommes ici. Tout d'abord...

● (21 h 10) ●

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Poursuivez, M. le député de Viau.

**M. Dubourg:** Merci, Mme la Présidente. Et je voudrais dire, Mme la Présidente, le 21 avril 2009, nous avons voté ici, à l'unanimité, des procédures pour dire qu'il n'y a plus question de bâillon. On est en situation de procédures extraordinaires. Voilà, nous sommes ici...

**Des voix: ...**

**M. Dubourg:** Mme la Présidente, je veux continuer à aller dans la genèse du pourquoi nous sommes ici, parce que l'opposition ou les oppositions m'empêchent de parler à la population. Le Parti québécois et l'ADQ m'empêchent de m'adresser aux gens du comté de Viau pour leur dire pourquoi, en ce vendredi soir, je suis ici, alors qu'il y a des activités dans mon comté. Ils m'ont invité, mais malheureusement je ne peux être présent. Donc, je veux leur expliquer pourquoi, et ils vont comprendre.

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, M. le député de Viau, un instant. Un instant, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, je comprends que... je comprends, chers collègues, qu'avec une journée aussi chargée, des heures aussi longues, vous soyez fatigués, que vous vouliez rire. Il faut rire de bon coeur, mais rire silencieusement, parce que, pour le moment...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...parce que, pour le moment... pour le moment, nous avons le devoir... nous avons le devoir d'écouter M. le député de Viau. C'est lui qui a la parole. J'ai besoin de votre collaboration, s'il vous plaît. M. le député de Richelieu, j'ai besoin de votre collaboration. M. le député de Viau, vous avez la parole, s'il vous plaît.

**M. Dubourg:** Mme la Présidente, écoutez, nous avons les intérêts des Québécois à coeur. Je ne pense pas que c'est l'attitude qu'on doit adopter quand on est dans une situation aussi importante. Donc, je disais, Mme la Présidente, que la ministre ou l'ex-ministre, Monique Jérôme-Forget, a déposé son budget le 29 mars... le 19 mars dernier et, dans ce budget, elle disait: Oui, nous sommes arrivés à un déficit. Et elle a clairement indiqué pourquoi nous étions en déficit.

Il n'y avait que quatre facteurs. Je rappelle que, ces facteurs-là, tout d'abord on dit qu'il y a eu une chute de revenus drastique de 2,5 milliards en 2009-2010 et 2010-2011, premier facteur; deuxième facteur, le financement des mesures de soutien à l'économie pour 826 millions; le maintien de la croissance des dépenses de programmes à 4,5 % — or, Dieu sait combien que, nous, du gouvernement du Parti libéral, nous contrôlons les dépenses; et quatrième, Mme la Présidente, c'est que 75 millions de dollars, 2009-2010, qui... des changements apportés par le gouvernement fédéral au programme de péréquation. Voilà les quatre éléments qui nous ont amenés à un déficit. Voilà.

Nous avons un déficit, mais en même temps il faut dire que nous avons une loi qui nous empêche de faire des déficits, ce qui veut dire que...

**Des voix: ...**

**M. Dubourg:** Alors, Mme la Présidente...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, je vous rappelle que seul M. le député de Viau a la parole. Allez-y, M. le député, s'il vous plaît.

**M. Dubourg:** Merci, Mme la Présidente. Et je continue. Je disais donc: Oui, nous avons fait un déficit. On parle d'un déficit d'environ 4 milliards, donc, pour les deux années, 4 milliards — j'arrondis les chiffres — et ce déficit, Mme la Présidente, c'est que...

**Des voix: ...**

**M. Dubourg:** Écoutez, s'ils m'empêchent de continuer, Mme la Présidente... Je pense que c'est irresponsable de leur part de s'adresser ainsi. C'est un manque de respect parce que je parle et vous parlez pendant que je parle. Moi, je trouve ça vraiment dérangeant.

Donc, Mme la Présidente, oui, nous avons un déficit, mais il y a une loi de l'Assemblée nationale du Québec qui nous empêche de faire des déficits. Si nous devons respecter cette loi, c'est qu'il nous faut couper 11 milliards dans les services de santé, d'éducation, ce que le Parti québécois a fait, et le Parti québécois, en l'occurrence François Legault, un ex-député péquiste, du Parti québécois, comme j'ai dit, un député péquiste qui a avoué, qui a avoué ses erreurs...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, je vous remercie de votre collaboration. Poursuivez, M. le député.

**M. Dubourg:** Merci encore une fois, Mme la Présidente. Donc, je disais donc: Faut-il aller couper 11 milliards dans les services aux Québécois, dans les services de santé et d'éducation, mettre à la porte des milliers d'infirmières, des milliers de médecins, d'orthopédaogues, que le Parti québécois a fait? Nous sommes en train, six ans plus tard, de réparer les pots cassés du Parti québécois. Le peuple québécois ne veut plus rejouer dans un tel film, et c'est pour ça que, nous, avec Jean Charest, nous avons les deux mains sur le volant.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** ...vous ne pouvez pas nommer un député autrement que par son titre. Merci.

● (21 h 20) ●

**M. Dubourg:** Merci, Mme la Présidente. Donc, «le premier ministre». Et, quand je parle, Mme la Présidente, de gouvernement responsable, c'est que, dans le cadre même de ce budget du 19 mars, nous avons présenté notre stratégie budgétaire, nous avons présenté notre stratégie pour revenir à l'équilibre. Nous avons écouté l'opposition, et je parle depuis... du 19 mars, le ministre des Finances a présenté un amendement pour dire qu'en 2013-2014 nous allons revenir à l'équilibre. Mais, d'ici là, comment est-ce que nous allons nous y prendre?

Dans la stratégie budgétaire, il y a quatre points. Oui, nous avons dit que nous allons augmenter la TPS de... la TVQ, plutôt, de 1 % en 2011. Il y a des tarifs, Mme la Présidente, ça fait longtemps que ces tarifs n'ont pas été indexés. Encore là, nous avons dit que nous allons indexer ces quelques mesures là... ces tarifs-là dans nos plans. Et nous avons dit aussi que nous allons intensifier la lutte contre l'évasion fiscale. Quand on parle d'évasion fiscale, d'évitement fiscal, Mme la Présidente, je connais cette situation, j'ai travaillé plus de 19 ans dans la fonction publique au niveau de l'impôt, nous avons les moyens nécessaires pour faire en sorte d'aller faire... de faire en sorte que les gens qui ne paient pas leur quote-part d'impôt prennent des mesures pour pouvoir payer effectivement leur dû à Revenu Québec.

Et enfin, nous disons que, oui, nous allons maintenir la croissance des dépenses à 3,2 %. Ça, nous l'avons déjà fait, cette croissance des dépenses, c'est-à-dire bien contrôler nos dépenses. Et nous sommes en droit de dire et de donner la garantie aussi aux Québécois que nous allons maintenir cette croissance à 3,2 % parce que nous sommes un gouvernement compétent, nous l'avons prouvé à maintes reprises. Et, ce matin, Mme la Présidente, permettez que je rappelle encore une fois les grands titres que... les éloges pour le gouvernement du Québec, parce que, depuis que nous sommes au pouvoir, un peu partout, nous entendons encore une fois: Le Québec s'en tire mieux d'affaire, le Québec est le paradis des familles, oui, et...

**Des voix: ...**

**M. Dubourg:** ...et la pauvreté qui ne cesse de diminuer, 40 %. Donc, en terminant, Mme la Présidente, nous avons le mandat d'agir. Nous avons le mandat d'agir. La population nous a donné sa confiance le 8 décembre dernier. Donc, nous sommes en droit d'agir, nous sommes en droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'équilibre budgétaire... pour que les finances du

Québec reviennent à la normale. Alors, Mme la Présidente, je vous remercie.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, je suis prête...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je suis prête à reconnaître le prochain intervenant. M. le député de Saint-Maurice.

**M. Claude Pinard**

**M. Pinard:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. En cette Chambre, en cette Chambre, aujourd'hui, un éminent collègue a mentionné, a déclaré: Il est très démocratique d'imposer un bâillon. Le député de Viau. Mme la Présidente, ce soir, nous vivons des heures très sombres pour le Québec. Nous avons discuté d'un projet de loi...

**Des voix: ...**

**M. Pinard:** ...nous avons discuté d'un projet de loi qui était majeur durant les années quatre-vingt-dix. Malheureusement, malheureusement, dans ce salon bleu, peu de députés, peu de députés étaient présents en 1996, le 19 décembre, et je le déplore. Je le déplore parce que les députés qui étaient présents, que je reconnais, ont vécu une année absolument extraordinaire, une année de consensus, une année d'interrogations, une année de forums, une année de prises de position de la part des syndicats, de la part de la fonction publique, de la part des villes, des commissions scolaires, de la part des députés ici, qui, unanimement, ont voté une loi qui s'appelle la Loi sur l'équilibre budgétaire du Québec, une loi qui devenait absolument indispensable pour le Québec parce qu'annuellement les gouvernements successifs...

**Une voix: ...**

**M. Pinard:** ...les gouvernements successifs arrivaient avec des soldes déficitaires qui faisaient en sorte de hausser sensiblement la dette brute du gouvernement du Québec. Il n'était pas agréable pour aucun des députés en cette Chambre de voir le premier ministre du Québec aller quérir à New York, aller quérir sur les marchés financiers de l'argent pour faire en sorte de maintenir les services et pour maintenir le budget du Québec. Rappelons-nous de cette époque.

Mais non! On discute pendant 60 heures et on met à la poubelle, à la poubelle une loi aussi importante pour le Québec et pour son avenir que la loi... que les lois sur l'aménagement du territoire, que les lois sur l'assurance automobile, que les lois sur la protection du consommateur, et les lois sur les fusions municipales, et autres que je ne saurais vous mentionner jusqu'à la fin de mon allocation. Aujourd'hui, Mme la Présidente, aujourd'hui...

**Des voix: ...**

**M. Pinard:** Oui, on en rit de l'autre côté. On rit, on rit... on rit de l'héritage des...

**Des voix: ...**

**M. Pinard:** Mme la Présidente...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le député de Saint-Maurice, ce que vous avez à dire est très important et mérite d'être écouté. C'est pour ça que je sollicite la collaboration de tous mes collègues pour qu'on puisse entendre le député qui a la parole. J'apprécierais beaucoup votre collaboration. Allez-y, M. le député.

**M. Pinard:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. Le problème que nous vivons en 1996 était un problème majeur pour la société québécoise. Et aujourd'hui on revit dans le même film. On refait les boutons à quatre trous. Mme la Présidente, nous allons laisser un héritage absolument effroyable à nos enfants. Nous annonçons déjà... déjà, nous annonçons... le gouvernement annonce déjà que, pour 2011, la dette brute du gouvernement du Québec va passer à 170, pas millions, milliards, 170. Ça n'a pas de bons sens. Ça représente pour la population active du Québec... pour la population active du Québec, ça représente une dette per capita, aujourd'hui, de 45 000 \$.

Et là on nous dit qu'en vertu de l'adoption du projet de loi n° 40 les déficits, les déficits vont continuer jusqu'à l'an 2015, ce qui veut dire qu'on peut prétendre à une courbe ascendante de 10 milliards par année qui va faire en sorte qu'enfin, enfin et heureusement, comme le diraient nos amis d'en face, nous allons enfin atteindre une dette brute de 200 milliards de dollars. Quelle sorte d'héritage laissons-nous à nos enfants? Quel sera leur avenir? Quelle sera la possibilité de maintenir les services sociaux si on passe... si on augmente d'une façon très, très, très sensible et substantielle les montants qu'on devra consacrer au service de la dette sur nos budgets à venir?

C'est là l'avenir qu'on laisse à nos enfants? C'est notre testament politique? C'est ça? Quelle sera la position du Québec à l'intérieur de l'Amérique du Nord? Quelle sera sa possibilité économique? Quels seront les moyens d'investissement que nous aurons en main? Quelle sera la façon de maintenir les services en santé, en éducation, services sociaux? Nous perdons nos moyens. Je crois que nous sommes actuellement des égoïstes. Nous ne pensons qu'à nous. Nous oublions les générations à venir. Nous oublions les enfants qui sont sur le banc des écoles. Nous oublions ceux qui viennent au monde. Nous leur laissons un héritage absolument pourri.

Quelle est la réaction? Quelle est la réaction? Nous avons, pendant 60 heures, manifesté régulièrement en commission que ça n'avait pas de bon sens d'alourdir le service de dette qui va peser sur les générations à venir. Nous sommes là non pas pour nous, nous ne sommes là... Nous sommes présents en fonction du devenir du Québec.

Alors, je vous invite, je vous invite à réfléchir encore quelques secondes avant de poser le geste fatidique qui va malheureusement entacher l'avenir des générations. Merci.

● (21 h 30) ●

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Merci, M. le député de Saint-Maurice. Je cède maintenant la parole à M. le député de Shefford.

**M. François Bonnardel**

**M. Bonnardel:** Mme la Présidente, ça fait du bien d'entendre ça. Bravo, M. le député de Saint-Maurice! Parce

que ce que vous dites ce soir, c'est la vérité. Ce soir, c'est un moment un peu difficile parce qu'on met l'héritage de Lucien Bouchard, son projet de loi qui était si important pour le Québec, dans la filière 13, au feu. Au feu pour, comme le député de Saint-Maurice dit depuis tantôt, au feu pour nos générations futures, j'en parlais tantôt, pour les jeunes de 20 et 30 ans, ceux qui vont commencer à travailler. Parce qu'on semble rigoler un peu de tout ça, mais là on manque un peu de courage, on met ça sur le dos d'une crise économique qui est terminée, selon les Américains. Ben Bernanke l'a dit la semaine passée, en début de semaine. Crise économique qui est peut-être terminée chez nous. Le ministre des Finances ou le ministre du Développement économique n'a pas voulu le dire non plus. On est peut-être à la fin de tout ça. Il est sûrement bien au courant que la crise est peut-être à une autre étape où on va commencer à avoir du positif.

Mais, là-dessus, Mme la Présidente, sur le dos d'une crise économique qui se termine bientôt, aujourd'hui, on va mettre l'héritage de Lucien Bouchard à la poubelle, un projet de loi qui nous dit qu'on ne fait plus de déficit, peu importe, peu importe la situation économique que le Québec va vivre. Et, malgré tout ça, ce n'est pas juste un an, cette année, où on va avoir un déficit de 3,5 milliards, c'est l'an prochain, près de 4 milliards, et les années subséquentes où on en aura près de 15 de plus. Tout ça, Mme la Présidente, dans un contexte total. Parce que je ne vous parle même pas du plan de retour à l'équilibre budgétaire, parce que, si j'ai raison ou pas raison, depuis près de 70 heures, on le cite et on le recite, ce plan n'existe pas. Il existe pour une hausse de TVQ, il existe pour un plan d'évasion fiscale, il existe pour une hausse des tarifs que certains Québécois vont subir dans les prochaines années, c'est un montant qui est très minimum, pour être capable d'aller chercher près de 4 milliards de dollars de plus pour être capable d'équilibrer ce budget dans quelques années.

Mme la Présidente, c'est manquer de courage du côté de ce gouvernement, parce que faire le ménage dans ses dépenses avant penser à taxer la classe moyenne ou de taxer les familles, c'est ce qu'eux auraient dû faire. On était prêts, Mme la Présidente, ce soir, hier, à scinder un projet de loi, à adopter les principes comptables généralement reconnus, et continuer de débattre d'une situation qui n'est pas acceptable pour les Québécois, qui n'est pas acceptable pour les jeunes familles, une situation où on va les endetter encore plus.

Est-ce que j'ai besoin de citer un titre qui est assez révélateur, Joseph Facal, qui disait, au mois de juin, quand on a commencé à débattre de ce projet de loi: Mais c'est le mur. C'est le mur où s'en va, Mme la Présidente, avec un projet de loi comme celui-là qui va être adopté dans les prochaines heures sous bâillon. Est-ce que j'ai besoin de le répéter que... même le député de Viau, sûrement que certains d'autres de ses collègues, le parti ministériel, pensent que c'est démocratique, un bâillon. Oui, démocratique! Après près de 12 heures, 13 heures à débattre d'un projet de loi qui nous est mis presque avec un couteau ici en nous disant: Bien, voyez-vous, vous n'étiez pas prêts à collaborer. On nous a donné une carotte en nous disant qu'en 2013-2014 on serait sûrement capable de ramener l'équilibre budgétaire et que, pour les quatre années subséquentes, on va éponger un déficit minimum de 11 milliards de dollars, tout ça si le cadre financier qui est ici est véridique.

Mais, Mme la Présidente, on a essayé d'avoir des réponses à savoir comment le taux de croissance, à 3,2 %, va amener une rationalisation des dépenses l'an prochain. C'est 1 milliard. Un milliard. J'attends encore une réponse du ministre des Finances. On lui a posé d'innombrables questions. Même le député de Marie-Victorin a été là-dessus aussi ce soir: aucune réponse. Aucune réponse là-dessus. Pas juste pour l'an prochain; ça va être la première fois dans les 10 dernières années qu'on va avoir une augmentation du taux de croissance des dépenses à 3,2 %. Jamais ce n'est arrivé dans les 10 dernières années, jamais. Est-ce que c'est pour embellir le cadre financier? On va le voir. On va le voir à la mise à jour économique. Un service de la dette qui va exploser, qui va passer de 6,5 milliards de dollars, cette année, à près de 10 milliards dans quatre ans. Pensez-y, 10 milliards de dollars sur le dos, encore une fois de qui? des plus jeunes, ceux qui vont commencer à travailler, ceux qui ont 20, 30 ans, les jeunes députés, là, la plupart d'entre nous, même moi, c'est nous autres qui va payer aussi tantôt.

Mme la Présidente, le plan de retour à l'équilibre budgétaire. Est-ce qu'on a besoin de vous resouligner, de resouligner au gouvernement qu'il n'y a pas une entreprise — je l'ai dit souvent — il n'y a pas un chef d'entreprise, il n'y a pas une famille au Québec qui nous écoute aujourd'hui, là, qui peut préparer un plan aussi loufoque, erroné, arriver à sa caisse populaire, à sa banque puis dire: M. le banquier, j'ai besoin de 1 000 \$, avec un cadre financier qui n'est pas complet. Il va retourner de l'autre côté, il va dire: Retourne faire ton travail, mon petit homme, tu n'auras pas une cenne.

Aujourd'hui, on veut nous faire adopter un projet de loi, un cadre financier déposé par la ministre des Finances de l'époque, Mme Jérôme-Forget, qui est complètement erroné et qui n'est pas complet puis on nous dit: Inquiétez-vous pas, on va être capables de faire quelque chose avec ça. Je vous l'ai montré pendant cinq heures, le petit carré où est-ce qu'il y avait le vide, il y avait le vide, Mme la Présidente, où il faut s'imaginer que ce gouvernement va avoir le courage de faire les bons gestes dans les prochains mois. On va le voir dans deux, trois semaines, avec une mise à jour économique qui va être déposée, où supposément on aura certains nouveaux faits pour être capables de comprendre où le gouvernement libéral s'en va dans tout ça.

Mme la Présidente, il faut le répéter, mon collègue le disait tantôt: Un grand bâtisseur, qui peut être aujourd'hui nommé comme un grand endetteur, c'est peut-être l'héritage que cet homme veut laisser aussi, que ce gouvernement veut laisser pour le Québec, parce que, quand on regarde la situation, on ne peut pas se réjouir. On ne peut vraiment pas se réjouir du contexte, aujourd'hui, où, quand on va rentrer à la maison, chacun d'entre nous, ce soir...

**Des voix: ...**

**M. Bonnardel:** On en rigole un petit peu du côté de la partie ministérielle, monsieur... Mme la Présidente, mais, vous savez, ça va coûter cher tantôt, là. Ça va coûter très cher. On est les législateurs ici, ceux qui votent les lois.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Désolée, M. le député de Shefford, votre temps est écoulé. Je

suis prête à reconnaître M. le député de Laval-des-Rapides et président de la Commission des finances publiques. M. le député.

### M. Alain Paquet

**M. Paquet:** Merci. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, nous sommes réunis pour parler et discuter d'un projet de loi extrêmement important, un projet de loi qui est très sérieux pour les finances publiques du Québec, pour l'économie québécoise, pour toutes les Québécoises... toutes les Québécoises et tous les Québécois.

Mme la Présidente, au cours des quelque 60 heures de débat que nous avons eues depuis le printemps dernier, et je ne compte pas les 25 heures de débat sur le budget, mais les 60 heures de débat que nous avons eues sur le projet de loi n° 40, on a entendu des choses intéressantes. On a entendu des visions qui étaient différentes sur des choses, et c'est légitime en démocratie. Notre Assemblée nationale permet d'exprimer différents courants et différents points de vue.

Parlons des choses réelles. On a entendu, par exemple, tout à l'heure le député de Saint-Maurice très respectueusement nous parler de son inquiétude qu'il a pour l'endettement du Québec, pour la dette du Québec. Il a parlé de la dette brute et l'ensemble des dettes du gouvernement. Je comprends la préoccupation qu'il a pour ça. Je la partage, la préoccupation, comme l'ensemble des parlementaires ici réunis. Mais il faut regarder les choses dans leur perspective. Il faut regarder la dette brute, oui, mais il faut regarder la dette nette de tous les actifs du gouvernement, nette des actifs physiques, nette des actifs financiers. Quelqu'un... Un ménage qui a une hypothèque, oui, a une hypothèque, a une dette, mais la valeur de la maison est une contrepartie. C'est une notion de base pour un bon père de famille, et la chef de l'opposition officielle, qui essaie de m'interpeller, devrait comprendre cela. Une maison, ça a de la valeur!

**Des voix: ...**

**M. Paquet:** Et, lorsqu'on regarde, M. le Président, M. le Président, lorsqu'on regarde l'évolution de la dette nette du gouvernement du Québec, oui, on est... qu'elle est plus élevée que d'autres provinces, mais elle est en réduction, comme la dette brute est en réduction, sauf, sauf bien sûr cette année, pour 2009-2010, étant donné le ralentissement économique que l'on connaît.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! Une minute. Alors, moi, je commence quand le climat le permet. Alors, allez, poursuivez.

● (21 h 40) ●

**M. Paquet:** ...M. le Président. On parle aussi d'héritage. Il faut se rappeler qu'en 2003, lorsque nous sommes arrivés en fonction comme gouvernement, on héritait d'une impasse financière entre 3,8 et 4,3 milliards de dollars. Un tas de dépenses entreprises par le gouvernement précédent étaient engagées, mais les factures arrivaient après 2003. Il n'y avait pas d'argent de provisionné pour toutes les dépenses qui étaient engagées. Un exemple: l'équité salariale, principe adopté à l'unanimité

par l'ensemble des parlementaires de cette... de la législature précédente. Le coût de la facture, pour une bonne raison, pour une bonne cause: 3 milliards de dollars. Combien d'argent est-ce que la ministre des Finances de l'ancien gouvernement, l'actuelle chef de l'opposition officielle, avait-elle mis de côté comme provision?

**Des voix: ...**

**M. Paquet:** Zéro. Aucune argent n'avait été mis de côté pour faire... répondre à ce besoin, à ce vote unanime pour... en faveur de l'équité salariale. Qu'est-ce que nous avons fait, comme gouvernement responsable, madame... M. le Président? Nous avons accusé la facture. Nous avons payé la grande, majeure partie à partir de notre gestion rigoureuse des finances publiques, et 600 millions de dollars, sur le 3 milliards, ont été mis sur la dette. Le reste a été... a été payé à l'intérieur des budgets de notre gouvernement. Nous n'avons pas augmenté la dette pour ça, sauf pour 600 millions de dollars. Ça, c'est de la gestion rigoureuse, M. le Président.

Vous savez... on parlait aussi des infrastructures. On parlait encore de la dette brute tout à l'heure. Le député de Saint-Maurice, il disait qu'on laissait une dette épouvantable à nos enfants. Mais que fait-il de la dette épouvantable, de l'état lamentable des infrastructures qui était hérité de 1976 à 2003? Objectivement, tous les gouvernements, de 1976 à 2003 — ça avait commencé sous Jacques Parizeau — avaient négligé, en tendance, les infrastructures, ce qui veut dire une économie québécoise moins productive, ce qui veut dire des péages cachés pour les Québécois, parce que ça coûte plus cher d'assurances, ça coûte plus cher pour livrer les biens, les marchandises, les services, et donc les Québécois le payaient. Ça veut dire des profits plus faibles pour les entreprises du Québec, ça voulait dire des salaires plus faibles pour les travailleurs du Québec avant impôt, alors qu'on était plus imposés que partout ailleurs au Canada, jusqu'en 2003.

Gouverner de façon responsable, ce avec quoi milite ce projet de loi, voulait dire changer les directions, pas tout jeter par les fenêtres, y aller avec rigueur, avec vision, pour faire en sorte qu'on puisse s'occuper des infrastructures, travailler à engager une fiscalité plus compétitive tant pour les entreprises du Québec que pour les travailleurs et les travailleuses du Québec, ça voulait dire mettre de l'argent en santé et en éducation, ne pas répéter ce que la chef de l'opposition officielle... est tout à fait responsable, lorsqu'elle était ministre de la Santé, de couper dans les admissions en médecine, couper les admissions en sciences infirmières lorsqu'elle était ministre de l'Éducation, hein, mettre à la retraite prématurément des médecins. Ça, le chapeau doit lui faire, malheureusement, M. le Président.

Or, si nous ne votions pas le projet de loi n° 40, ça voudrait dire répéter les mêmes erreurs monumentales pour les Québécoises et les Québécois, pour les citoyens de tout le Québec. Ça, M. le Président, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances, notre gouvernement jamais ne fera la même chose qui a été faite dans les années quatre-vingt-dix par le gouvernement du Parti québécois.

Vous savez, les infrastructures, depuis 2003, on a commencé à s'en occuper. On a changé la tendance, on a doublé pratiquement les investissements en infrastructures routières au cours des quatre premières années du premier

mandat et en même temps on a annoncé par la suite, vers la fin du mandat, un plan quinquennal, et la première tranche de cinq ans, ce sont 41 milliards de dollars en infrastructures. Ça veut dire quoi, 41 milliards? Ça veut dire les routes en état — et vous savez tout comme moi, et tous ceux qui sont ici le savent, on le voit, ce que ça représente sur les routes, dans les travaux routiers que l'on rencontre sur nos chemins — ça veut dire des appareils médicaux, dans les hôpitaux, qui sont mis à jour, ce qui avait été négligé aussi, ça veut dire des écoles à réparer, comme le collège Mont-de-La Salle... l'école Mont-de-La Salle, dans le comté de Laval-des-Rapides — on a mis 5 millions de dollars pour pouvoir le remettre à niveau, c'est ce qu'on est en train de faire présentement — et ça veut dire aussi 100 000 emplois maintenus ou créés pendant le contexte économique dans lequel nous sommes. C'est pour ça, M. le Président, c'est pour ça que la Banque TD, c'est pour ça que Desjardins, c'est pour ça que la Banque Royale, et il y en a bien d'autres, disent que le Québec s'en sort mieux malgré la crise mondiale, qui est une des plus grandes crises économiques depuis la Grande Dépression, M. le Président. Ça, c'est une réalité.

Et, si on ne votait pas le projet de loi n° 40, ça voudrait dire qu'on aurait mis en péril carrément le contexte économique actuel, on se serait garanti d'avoir une crise, une récession bien pire, des travailleurs... plus de travailleurs qui auraient été sans emploi, et ça, M. le Président, ça aurait été irresponsable. Et c'est ça que nous invite à faire l'opposition en votant... s'ils votent contre le projet n° 40, M. le Président.

Être responsable, ça veut dire que le gouvernement du Québec, notre gouvernement, est un des rares gouvernements à avoir l'objectif qui va être dans le projet de... qui est dans le projet de loi, avec l'amendement qu'on a voté... qu'on n'a pas encore voté mais qu'on a déposé, de faire en sorte qu'en 2013-2014 nous revenions au déficit zéro. Le gouvernement fédéral, ce n'est pas, au mieux, avant 2015-2016; l'Ontario, ce n'est pas avant 2015-2016; l'Alberta, pas avant 2012-2013. Aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, il n'y a aucun retour à l'équilibre budgétaire qui est annoncé. Alors, les États-Unis, pas avant... en 2018-2019, ils prévoient un déficit de moins 3,1 % du PIB. En 2018-2019, imaginez! Et je fais la liste pour le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, c'est des déficits aussi incroyables: moins 5,8 % du PIB, au Royaume-Uni, pour 2013-2014; aucun horizon annoncé pour revenir à l'équilibre.

Une vision rigoureuse dit: Oui, on accepte un déficit présentement et pour les années à venir parce que le retour à l'équilibre ou à une croissance économique de tendance correspondant à notre valeur, et une croissance économique même plus forte, demande un peu de temps. Pas 10 ans. Mais ça ne peut pas se faire en six mois. Quand on est responsable et on regarde ce qui se passe au niveau économique, ça veut dire qu'il faut s'assurer que le Québec passe à travers la crise, comme on le voit, comme les chiffres le démontrent, comme les faits le démontrent, mais ça veut dire aussi travailler à faire en sorte que l'économie québécoise puisse rebondir plus vite et plus loin. Je vois le député de Shefford nous parler de chiffres. Parce que tout à l'heure il a dit: Oui, mais le revenu personnel disponible réel est un peu plus bas au Québec qu'ailleurs, dans d'autres provinces canadiennes, comme l'Alberta. Bien oui, l'Alberta ont eu un boum

pétrolier, M. le député de Shefford. Je suis certain que vous comprenez cela. Bien, Terre-Neuve ont eu un boum pétrolier aussi. Ça l'a fait augmenter un peu plus vite. Mais, si on regarde la croissance réelle moyenne, depuis 2003 à 2008, le Québec a une croissance du revenu personnel disponible, donc, net des impôts, en incluant les transferts, les programmes comme le Soutien aux enfants, que nous avons mis sur pied, le programme comme la Prime au travail, pour lutter contre la pauvreté, la baisse d'impôt que de façon responsable nous avons octroyée en 2008 de manière à être plus compétitif et laisser plus d'argent dans les poches des citoyens du Québec, ce que neuf autres provinces... huit autres provinces avaient fait d'ailleurs en 2008, et vous étiez contre — vous l'avez dit — vous êtes encore contre, vous l'avez dit. Mais, si on vous avait écoutés, le Québec aurait eu une pire récession. Ça, c'est la réalité.

Et, quand on compare justement la croissance du revenu réel de 2003 à 2008, le Québec a eu 2,3 %, l'Ontario, 2,1 %, les États-Unis, 1,4 %, la France, 1,1 %, l'Allemagne, 0,4 %. L'Alberta a eu 4,6 %: Bien sûr, c'est le pétrole. Alors ça, c'est la réalité, M. le député de Shefford, donc, quand on regarde les comparaisons. Et ces chiffres viennent de l'Institut de la statistique, aussi, M. le Président. Ça, c'est la réalité. Quand on parle donc, M. le Président, de faire en sorte d'avoir une économie plus dynamique, d'avoir des finances publique en état, en bon état, en tenant compte du contexte économique, bien, les agences de crédit aussi ont parlé. Au cours des quatre dernières années, la cote de crédit du Québec a augmenté. Bien sûr. Cette année, elle a été maintenue...

#### Une voix: ...

● (21 h 50) ●

**M. Paquet:** ...de façon stable. Oh oui, on aimerait bien qu'elle augmente encore, on est tous d'accord avec cela. Mais, dans le contexte actuel, avoir maintenu une cote de crédit qui s'est améliorée comparativement à ce qu'elle était avant 2003, quand la chef de l'opposition officielle était ministre des Finances, ça, je crois qu'on peut dire victoire pour cet élément-là, que c'est un pas dans la bonne direction. Et, quand on réfère aux agences de crédit, note intéressante: dans l'étude de Moody's, ils nous disent que la province de Québec, comme toutes les provinces canadiennes, bénéficie de façon significative de plus de flexibilité dans leur gestion financière, plus même que des États dits souverains, de pays indépendants. À l'intérieur de la fédération canadienne — et ça, c'est Moody's qui le dit, et je mets au défi qui que ce soit à l'opposition officielle de nier ce que Moody's nous dit ici — si on votait contre le projet de loi n° 40, on n'aurait pas la flexibilité qu'on a besoin et qu'on peut avoir comme État, comme un Québec fort qui pense à ses enfants, qui pense à l'économie d'aujourd'hui et à l'économie de demain, et ça voudrait dire qu'il faudrait faire comme la Californie, mettre à pied des enseignants. C'est ça, la Californie, qui est un État, hein, à l'intérieur des États-Unis, eux n'ont pas eu cette flexibilité-là que nous avons ici, au Canada, et que nous avons parce que la gestion rigoureuse de notre gouvernement permet de voir grand pour le Québec.

C'est ce qui nous anime, M. le Président. Voir grand pour le Québec, ça veut dire faire les bons choix, ça veut dire être rigoureux, ça veut dire gouverner pour tous les Québécois. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Laval-des-Rapides, pour votre intervention. Je cède maintenant la parole à M. le député de Rimouski pour la poursuite du débat. S'il vous plaît! M. le député de Rimouski.

**M. Irvin Pelletier**

**M. Pelletier (Rimouski):** Merci, M. le Président. C'est extrêmement surprenant d'entendre le député de Laval-des-Rapides, éminent économiste bourré de diplômes, comme disait Mme Jérôme-Forget, comparer une hypothèque sur une résidence à une hypothèque sur un viaduc. Vous essaieriez de vendre un viaduc, M. le député de Laval-des-Rapides, c'est pas mal plus un «subprime» qu'une hypothèque réelle.

M. le Président, je suis extrêmement déçu ce soir. J'aimerais ça rire comme nos amis d'en face, là. C'est vendredi, il est tard. J'aimerais ça rire aussi, mais je ne suis pas capable parce que je suis extrêmement déçu du comportement qu'on a eu aujourd'hui, tout le monde ensemble. Comment on peut, dans une démocratie — je vais prendre une expression qui me vient de mon père, qui était un travailleur d'une scierie — comment on peut botcher un projet de loi aussi important puis trouver qu'on est correct? Si vous voulez, c'est couper court, là; «botcher», c'est couper court. On a adopté quatre articles sur 35, puis même le coeur du projet de loi, l'article 5, on en a parlé beaucoup, mais on n'a même pas adopté, et puis tout à l'heure ce projet de loi va devenir loi. Et on nous dit que ça, c'est une démarche démocratique normale? Je vous avoue que, moi, là, je ne comprends plus, je ne comprends plus comment ça marche dans un parlement comme ça. Puis on a tous fait ça aujourd'hui, là, devant les caméras, devant les Québécoises et les Québécois qui nous ont suivis, parce qu'un bâillon au début d'une session, on m'a dit que c'était assez inusité.

Le parti gouvernemental nous a demandé notre collaboration, d'être responsables. Quand je suis arrivé à la commission, mardi, nous étions sur un amendement de l'article 1, l'amendement 2, qui disait tout simplement ceci, qu'on voudrait que... L'article du projet de loi disait que les états financiers, les chiffres seraient présentés selon les principes comptables du gouvernement. Mon ex-collègue, François Legault, que je respectais beaucoup, que je respecte encore beaucoup, avait présenté un amendement, il avait dit: On ne dira pas «selon les principes comptables du gouvernement» ou «les principes du gouvernement», il dit: On va dire «selon les principes comptables généralement reconnus». Moi, j'étais sûr que cet amendement-là, dans un esprit de collaboration, ça allait passer comme du beurre dans la poêle puis qu'on allait passer à l'autre. Mais, non, ça a été refusé. Or, on demande au ministre: Pourquoi vous refusez cet amendement-là? Bien, il dit: C'est inutile. Bien, il n'a pas dit que ce n'était pas bon, là, il a dit: C'est inutile, cet amendement-là. Mais, si c'était inutile, dans un esprit de collaboration, ça lui donnait quoi de ne pas nous l'accepter, là, pour commencer justement à, cet automne... dans un esprit de collaboration? Alors, vous voyez, la collaboration, là, on repassera.

Ce projet de loi, M. le Président, nous place dans une incertitude économique extraordinaire, parce que, là, le gouvernement peut faire des déficits jusqu'à l'année 2015. Et ce qui est nouveau, là, à partir de ce

soir — d'abord, c'est 2015 — puis ce qui est nouveau, c'est qu'il n'y a pas de limite au déficit, là. Jusqu'à ce soir, on parlait de 11,5 milliards, puis 11,5 milliards, là, ça peut être 12, ça peut être 15, ça peut être 20. Il n'y en a pas, de limite, en autant qu'on atteigne l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Mais là, en 2015-2016, puis ça, ça a fait rire un peu le ministre, parce que, moi, je me dis: Quand on administre, là, on planifie à court terme, à moyen terme puis à long terme, puis, quand on administre une boîte comme le gouvernement du Québec, de 65 millions de chiffre d'affaires, dont dépendent les services, les citoyens...

**Des voix: ...**

**M. Pelletier (Rimouski):** ... — milliards, oui — ou je pense que les gens avaient compris — je pense qu'il faut planifier. Et puis, là, je regarde ça, je me dis: En 1981-1982, il y a eu une crise économique. Il y en a eu une autre en 1987-1988. Vous savez, on est dans le système capitaliste, hein? Quand ça va bien, les gens ambitionnent; à un moment donné, ça prend une correction. Il y en a eu une autre 1993-1994. Il y en a eu une autre 2000-2001, 2002, dans ce coin-là. 2008-2009, il y en a une autre. Si je continue, il faudrait normalement penser se préparer pour quelque chose de difficile en 2017-2018. Mais, si on a des déficits jusqu'à 2016, comment est-ce qu'on va faire, là, pour se préparer pour affronter cet épisode de ralentissement économique donc qui peut arriver en 2017-2018? Quand j'ai parlé de ça, on a ri un petit peu, parce qu'on a dit: Je suis pessimiste, ça n'arrivera pas. Mais pourtant, depuis 1981, ça arrive, et c'est très cyclique, puis, comme je le disais tantôt, c'est très normal.

Une autre chose qui m'inquiète beaucoup, M. le Président — il me reste deux minutes, c'est pour ça que je veux aller assez vite, parce que c'est de ce point-là que je voulais parler beaucoup — c'était... on a demandé au ministre des Finances comment il allait faire pour garder les dépenses à 3,2 % tout en investissant, en continuant d'investir en santé puis en éducation, à quelles places il allait couper. Évidemment, on n'a pas eu de réponse. Mais, nous qui avons travaillé à l'étude des crédits puis à l'étude du budget du printemps passé, on le sait où il va couper. Il va continuer à mettre 4,7 % en santé puis en éducation, parce que, pour lui, maintenir les services, c'est mettre de l'argent, point. Il n'a pas d'autre solution. Comme, par exemple, mon collègue de Mercier, il dit qu'on peut aller chercher 1,2 milliard sur le prix des médicaments, ça, il ne regarde pas ça. Moi, je sais que, dans des services de santé, on paie des infirmières à la pige, là, à 100 \$ de l'heure au lieu de 60 \$, au lieu de 55 \$. On ne regarde pas ça non plus. Mais, moi, je sais qu'on aller chercher la différence, on va aller la chercher en éducation, où madame attend de l'argent pour la persévérance scolaire, on va aller en chercher en coupant en culture, on va en couper dans la famille.

Et, moi, ce qui... comme porte-parole en revenu, on va aller couper aussi au ministère du Revenu, où on a constaté qu'il y avait des coupures de personnel depuis plusieurs années. Et puis, au ministère de la Culture, bien, là, on a été... on est pris un peu, parce que, si on coupe au ministère du Revenu, comment on va faire pour aller chercher le 900 millions qu'on pense d'aller chercher en évasion fiscale? Ça ne sera pas possible. Le ministre nous a dit la semaine passée qu'on peut aller chercher... C'est 3 milliards que ça coûte aux Québécois en évasion fiscale,

lui, il pense à aller en chercher 2 millions, mais, pour aller chercher ça, ça lui prend des gens expérimentés, ça prend au moins deux ans d'expérience. Comment il va faire, le ministre, pour engager du monde au mois de novembre puis leur faire atteindre deux ans d'expérience au mois de décembre pour qu'ils soient efficaces à partir de janvier? Bien, c'est là qu'il va couper, puis c'est ça qu'on n'aura pas, le 900 millions. Puis, le déficit de 11,5 milliards, là, attendons-nous à 14, à 15, à 16, puis le ministre l'a confirmé ce soir, que ce paquet de déficits là va être transféré à la dette, il va être transféré à nos enfants parce qu'on ne sera pas capables de la rembourser. Merci.

● (22 heures) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Merci, M. le député de Rimouski. Je cède maintenant la parole au député de Marie-Victorin, un peu moins de 10 minutes. À vous.

### M. Bernard Drainville

**M. Drainville:** Merci, M. le Président. M. le Président, avec le projet de loi n° 40, le gouvernement libéral s'apprête à liquider l'héritage du déficit zéro sans nous dire comment il s'y prendra pour retourner le Québec à l'équilibre budgétaire. Il y a dans ce projet de loi, M. le Président, une double irresponsabilité: la première, c'est qu'on retourne en déficit; la deuxième, c'est qu'on n'a aucune idée des moyens que le gouvernement libéral entend prendre pour faire en sorte qu'on retourne en situation d'équilibre budgétaire. Les libéraux nous demandent un chèque en blanc, M. le Président. Or, on n'a aucune raison de leur faire confiance, ils n'ont, à nos yeux, aucune crédibilité.

Par exemple, rappelez-vous, M. le Président, les déclarations du premier ministre le 20 octobre 2008, au cours de la dernière campagne électorale. Je cite *La Presse* du 20 octobre 2008: «À son arrivée à la conférence spéciale des provinces pour discuter de la crise financière ce matin, Jean Charest a soutenu qu'il n'était pas question pour le Québec de retourner en déficit. "Un déficit, on n'est pas là du tout", de répliquer le premier ministre. "Du côté québécois, on a planifié, on a fait des réserves, on a tout fait pour assurer l'équilibre budgétaire."» Fin de citation. Sur la péréquation, M. le Président, toujours le premier ministre, *La Presse*, 29 novembre 2008, je cite: «Le premier ministre sortant a démenti les accusations de sa rivale péquiste — je cite. "L'information exacte, confirmée par le fédéral, c'est une variation de 75 millions de dollars, ce n'est pas 1 milliard de dollars", a-t-il affirmé — en parlant du premier ministre. "Dans un budget global qui fait dans les 66 milliards, on va trouver le moyen de gérer ça. Ça ne remet pas en question les équilibres budgétaires du gouvernement."» C'est le premier ministre qui parlait à ce moment-là, M. le Président.

On ne peut pas faire confiance au gouvernement libéral non plus quand on regarde l'histoire des années quatre-vingt-dix, M. le Président. Dans ce document intitulé *Les finances publiques du Québec: vivre selon nos moyens*, alors c'est daté de janvier 1993, M. le Président, le gouvernement libéral d'alors, le gouvernement Bourassa, annonce une stratégie, un scénario de redressement graduel pour nous ramener au déficit zéro, M. le Président. On parlait, entre autres, de l'approche «vivre au-dessus de nos moyens». Écoutez ça, c'est fort édifiant — je cite le document: «Cette approche équivaldrait à vivre au-dessus de nos

moyens et entraînerait une détérioration importante de la situation financière du gouvernement.» On est en 1993. «Le déficit budgétaire atteindrait 6,4 milliards de dollars en 1993-1994 et continuerait d'augmenter graduellement, par la suite.»

M. le Président, ils nous présentaient dans ce document, en 1993, un retour à l'équilibre budgétaire en nous disant que, si on ne faisait rien, on allait se retrouver avec un déficit de 6,4 milliards. Savez-vous avec quel déficit on s'est retrouvé, M. le Président? On s'est retrouvé avec un déficit de 6 milliards. Ils n'ont aucune crédibilité, M. le Président, pour nous retourner à l'équilibre budgétaire. Et ça nous rappelle, ça nous rappelle, M. le Président, que le Parti libéral du Québec n'a jamais été capable, dans son histoire, de faire l'équilibre budgétaire. Jamais, même selon le Vérificateur général, le Parti libéral au pouvoir n'a réussi à atteindre l'équilibre budgétaire pendant toutes les années qu'il a été au pouvoir dans les années quatre-vingt, quatre-vingt-dix et 2000, M. le Président. Le seul parti politique qui est présent dans cette Assemblée, qui a réussi à atteindre l'équilibre budgétaire dans l'histoire du Québec, c'est le Parti québécois, et je suis fier d'appartenir à ce parti-là, M. le Président.

### Des voix: ...

**M. Drainville:** M. le Président, il y a une autre raison pour laquelle on ne peut pas faire confiance aux libéraux, c'est que le scénario de retour à l'équilibre est complètement, complètement irréaliste, loufoque, invraisemblable, improbable. Ils nous disent qu'ils vont devoir trouver 4 milliards de dollars de nouveaux revenus d'ici 2013-2014 sans nous préciser comment ils vont trouver cet argent-là, M. le Président. Comment voulez-vous qu'on les croie quand ils nous disent qu'ils vont trouver 4 milliards de dollars et ils ne nous donnent pas le début de l'ombre d'un indice quant à savoir où ils vont trouver cet argent-là, M. le Président?

Et ce n'est pas parce qu'on n'a pas essayé de demander au ministre des Finances de nous préciser les scénarios sur lesquels il travaillait, les hausses de tarifs, de taxes, d'impôts, et tout le reste. Pour le moment, on est dans le noir, pour ne pas dire le secret, M. le Président. Et, quand on lui demande qu'est-ce qu'il entend faire pour récupérer les 7 milliards de dollars du Québec, qui sont actuellement à Ottawa, il est incapable même de nous préciser le chiffre du montant qu'il essaie d'aller chercher à Ottawa, M. le Président. Ils nous doivent 2,6 milliards pour l'harmonisation avec la TPS. Il nous dit que les négociations vont bien, que ça parle, ça jase, ça s'échange de la correspondance. Pensez-vous qu'on va voir la couleur de cet argent-là, M. le Président, dans les prochaines semaines, les prochains mois, les prochaines années, de l'argent, dont on a cruellement besoin pour équilibrer les finances du Québec? Je ne leur fais pas confiance, pas du tout, M. le Président. Et cet argent-là, ces milliards de dollars, que nous doit Ottawa, que doit Ottawa au Québec, M. le Président, ça nous rappelle à quel point...

### Des voix: ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** ...un instant, là! Il y a à peu près 17 petits caucus, c'est trop, il y a trop de bruit.

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Oui, mais tout ce que je sais, c'est qu'il y a un orateur qui a la parole, puis j'ai de la misère à l'entendre, alors il y a de quoi qui n'est pas correct. Alors, un peu plus de silence, s'il vous plaît. Veuillez poursuivre.

**M. Drainville:** M. le Président, tout cet argent, tous ces milliards, qu'Ottawa doit au Québec, ça nous rappelle à quel point il serait nécessaire que le Québec soit un jour le seul maître d'oeuvre dans la perception de ses impôts, de ses taxes et de ses revenus soit par un accord avec Ottawa pour créer un rapport d'impôt unique, par exemple, soit en faisant notre indépendance politique, M. le Président. Si nous étions indépendants, nous n'aurions pas besoin de quémander notre argent à Ottawa.

**Des voix: ...**

**M. Drainville:** Je vois les députés de l'autre côté, M. le Président, là, faire des grands gestes. Si on était indépendants, on n'aurait pas besoin d'aller quêter notre argent à Ottawa, on n'aurait pas besoin d'aller chercher, d'attendre ces milliards de dollars, qui sont actuellement à Ottawa, pour lesquels vous ne faites rien pour aller les chercher, pour aller les cueillir, M. le Président.

**Des voix: ...**

**M. Drainville:** M. le Président...

**Des voix: ...**

**M. Drainville:** ...M. le Président, ce projet de loi n° 40 va ajouter 20 milliards de dollars à la dette du Québec, qui va passer à 170 milliards.

Ce projet de loi, M. le Président, va ajouter pour plus de 3 milliards de dollars de plus d'intérêts qu'on va devoir payer chaque année pour le service de la dette, de l'argent qu'on ne pourrait pas mettre dans nos écoles, qu'on ne pourra pas mettre dans nos hôpitaux, de l'argent dont on a besoin pour l'environnement, de l'argent dont on a besoin pour le développement économique, de l'argent dont on a besoin pour la sécurité publique, de l'argent dont on a besoin pour nos familles, M. le Président. M. le Président, ce projet de loi, il est inéquitable pour les générations à venir. On s'apprête dans les faits, M. le Président, à réhypothéquer la maison québécoise. On avait commencé à rembourser l'hypothèque avec la loi sur le déficit zéro et les grands sacrifices que les Québécois ont dû faire dans les années quatre-vingt-dix et 2000 et là avec les libéraux on vient de réhypothéquer la maison québécoise, M. le Président. C'est un immense recul pour notre société, c'est une erreur historique pour le Québec, c'est profondément inéquitable pour les générations à venir, c'est profondément inéquitable pour Lambert, Rosalie et Mathis, M. le Président.

Et c'est en pensant à mes, à mes trois flos, Lambert, Rosalie et Mathis, que je vais voter pour ce... contre ce, contre ce projet de loi, M. le Président, parce que je pense...

**Des voix: ...**

**M. Drainville:** ...je pense que tous ceux et celles qui ont à coeur les intérêts supérieurs de la nation québécoise devraient voter contre ce projet de loi, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, ceci met fin à la prise en... Voyons. Ceci met fin à la prise en considération du rapport de la commission plénière sur le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable.

### Mise aux voix des amendements

Conformément à l'article 257.7 du règlement, je vais donner lecture de chacun des amendements proposés, avant la mise aux voix, et chacun des votes se fera à main levée. Mais j'aimerais ça qu'on écoute parce que je dois lire chaque amendement, et, si vous voulez voter, ce serait peut-être intéressant de les entendre.

Le premier amendement à l'article 5 se lit comme suit: Insérer, après l'article 7.2 de la Loi sur l'équilibre budgétaire proposé par l'article 5 du projet de loi, l'article suivant:

«Pour l'année financière 2013-2014, les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement doivent être équilibrés. Pour cette année financière, seul le déficit constaté aux états financiers du gouvernement doit être résorbé comme s'il s'agissait d'un dépassement visé à l'article 7.4.»

Cet amendement est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté sur division.

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté sur division. On le dit une fois, je comprends.

Le deuxième amendement à l'article 6 se lit comme suit: À l'article 6 du projet de loi, remplacer l'alinéa ajouté à l'article 8 de la Loi sur l'équilibre budgétaire par le suivant:

«Lorsque le dépassement est constaté par une année financière de la période déterminée par le ministre, en application de l'article 7.2, le gouvernement doit, afin de résorber ce dépassement, atteindre l'objectif de déficit budgétaire pour l'année financière subséquente ou, le cas échéant, l'objectif d'équilibre budgétaire ajusté au montant de ce dépassement.»

Est-ce que cet amendement est adopté?

● (22 h 10) ●

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté sur division. Le troisième amendement à l'article 8 se lit comme suit: Remplacer l'article 8 du projet de loi par le suivant:

L'article 13 de cette loi est modifié par le remplacement des mots «réaliser un excédent égal à ce

dépassement au cours de l'année financière subséquente» par ce qui suit: «afin de résorber ce dépassement, atteindre l'objectif budgétaire prévu pour l'année financière subséquente ajusté du montant de ce dépassement».

Est-ce que cet amendement est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Le quatrième amendement, à l'article 34, se lit comme suit:

À l'article 34 du projet de loi, supprimer, dans la première phrase, ce qui suit: «Remplacer, dans la deuxième phrase, les mots "de l'article" par ce qui suit: "des articles 23 et suivants",.»

Est-ce que cet amendement est amendé... est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Une voix:** ...

**Mise aux voix des articles  
amendés et des articles non  
adoptés par la commission**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Conformément à l'article 257.7 du règlement, je vais maintenant mettre aux voix les articles ainsi amendés, ceux dont la commission n'a pas disposé, et les autres éléments du projet de loi, ils seront mis aux voix un à un, sans que la présidence en donne lecture, parce que c'est prévu comme ça. Chacun des votes se fera à main levée.

Est-ce que l'article 5, tel qu'amendé, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté ou adopté sur division?

**Des voix:** Sur division.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 6, tel qu'amendé, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 8, tel qu'amendé, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 34, tel qu'amendé, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 7 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 9 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 10 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 11 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 12 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 13 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 14 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 15 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 16 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 17 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 18 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 19 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 20 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 21 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 22 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 23 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 24 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 25 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 26 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 27 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 28 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 29 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 30 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 31 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 32 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 33 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que l'article 35 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

### Mise aux voix de l'annexe

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Je mets maintenant aux voix des éléments liés au projet de loi. Est-ce que l'annexe du projet de loi est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

### Mise aux voix du titre et des intitulés

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté sur division. Est-ce que les intitulés des titres, des chapitres, des sections et des sous-sections du projet de loi sont adoptés?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Est-ce que le titre du projet de loi est adopté?

**Des voix:** Adopté.

### Mise aux voix du rapport amendé

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Adopté sur division. Je mets maintenant aux voix, s'il vous plaît, le rapport de la commission plénière sur le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable. Est-ce que ce rapport amendé est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** ...

### Adoption

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Sur division. Je mets maintenant aux voix...

**Une voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Oui, ça va. Alors, nous en sommes maintenant rendus à l'étape suivante, de l'adoption du projet de loi. Alors, M. le ministre des Finances, vous finirez votre... Ce ne sera pas long. C'est parce que, moi, il faut que j'indique à cette Chambre...

**Une voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Vous avez le temps, M. le député de Montmorency, de vous asseoir. M. le ministre des Finances, mais on verra tantôt, là, propose l'adoption du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives.

Je rappelle que, conformément au paragraphe 4° de l'article 257.1, la durée du débat sur l'adoption du projet de loi n° 40 est d'une heure. La répartition du temps de parole pour ce débat restreint a été établie comme suit, conformément à ce qui a été décidé: lors de l'adoption, deux minutes sont allouées aux députés indépendants; une enveloppe fixe de six minutes, soit 10 % du temps pour le débat, est allouée au deuxième groupe de l'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe

parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et dans ce cadre le temps non utilisé par le député indépendant ou par le deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle ou vice versa, dépendamment des interventions.

Y a-t-il des interventions sur le projet? Je suis prêt à reconnaître le premier intervenant. Et je reconnais M. le député de Montmorency pour son intervention. À vous la parole.

### M. Raymond Bernier

**M. Bernier:** Merci, M. le Président.

**Des voix:** ...

**M. Bernier:** M. le Président, je dois vous dire que je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat ce soir parce que j'ai eu l'opportunité de travailler sur celui-ci pendant de nombreuses heures.

On l'a mentionné, en commission parlementaire, durant la période de la session du printemps et durant cette session d'automne, ce début de session d'automne, on a eu l'occasion de travailler près de 60 heures sur ce projet, mais aujourd'hui, M. le Président, on est réunis pour procéder à son adoption. Bien sûr, on aurait voulu l'adopter en commission, on aurait voulu faire le débat article par article, mais, malheureusement, on n'a pas réussi à le faire. Par contre, on a entendu ce que nos gens de l'opposition nous ont dit, on a écouté, on a écouté, mais, à un moment donné, ce soir on se doit d'être un gouvernement responsable, un gouvernement qui a fait des choix. Ils ont le droit de ne pas partager nos choix. Ça, c'est leur droit, et on respecte ça, on est en démocratie. Par contre, nous, on a fait des choix. Puis là aujourd'hui...

**Une voix:** ...

**M. Bernier:** ...oui, on nous parle justement du bâillon. Bien, je vais en parler. Pourquoi on est ici ce soir? Est-ce que ça sort... D'où ça sort, cette procédure-là? Comment ça se fait que ça existe? Ils nous ont mis le fusil sur la tempe. Qu'est-ce qui s'est passé? M. et Mme Tout-le-monde qui nous écoutent, ils se disent: C'est donc bien terrible, ils ont dénoncé ça, puis ça n'a pas de bon sens. Pourtant, ça fait partie des règles de l'Assemblée nationale.

Eh oui, ça fait partie des règles de l'Assemblée nationale, et c'est la prérogative du premier ministre de convoquer les parlementaires, à une date, sur un sujet. Le secrétaire général avise tous les parlementaires, une lettre du premier ministre est envoyée en ce sens au président de l'Assemblée nationale ainsi qu'au secrétaire, et on avise. C'est ce qui s'est passé aujourd'hui. Mais cette règle-là, elle vient faire le suivi. On avait antérieurement ce qu'on appelait une motion de suspension des règles. Aujourd'hui, on appelle ça une procédure législative d'exception. Mais cette procédure législative d'exception là, elle a fait l'objet d'une adoption, eh oui, parce que la

nouvelle procédure, elle fait partie des modifications au niveau des procédures, des règlements de l'Assemblée nationale. Et ça, ça a été adopté pas seulement par le gouvernement, à l'unanimité: à l'unanimité, cette procédure a été adoptée le 21 avril dernier, et les partis d'opposition ont voté pour. Ils ont voté pour, ils étaient d'accord. Les nouvelles règles qui nous gouvernent au niveau de l'Assemblée nationale, ces gens-là, tout le monde ici a voté pour, là. Ce n'est pas nouveau aujourd'hui, là. Réveillez-vous, là, c'est prévu dans le règlement au moment où vous avez voté pour. La seule chose, c'est que, si on avait voulu l'adopter en commission parlementaire, bon, on n'aurait pas utilisé cette procédure spéciale. Mais ce n'est pas ça qu'on a fait.

● (22 h 20) ●

Donc, c'était prévu. D'ailleurs, le leader de l'opposition officielle avait même déclaré, O.K.: «La fin des bâillons tels que nous les connaissons. Cette proposition, sans vouloir prendre tout le crédit de cela, mais c'est une proposition qui émanait à l'époque où nous étions au gouvernement — hein, parce qu'on sait que le gouvernement du Parti québécois l'a utilisée à quelques reprises, hein, on peut s'en rappeler, à quelques reprises le gouvernement a utilisé ces procédures de loi, d'exception — nous avons appliqué cette nouvelle forme d'imposer des projets de loi, mais d'une façon plus respectueuse des règles de l'Assemblée. Cette procédure avait été suspendue pendant un certain moment. Maintenant, elle revient, et je pense que c'est une bonne chose qu'elle revienne.»

Bon. Ça, c'est le député de Chicoutimi, le leader de l'opposition officielle.

Donc, aujourd'hui, ce qu'on fait, c'est de se prévaloir d'une règle qui existe à l'Assemblée nationale. Donc, à partir de ce moment-là, il n'y a pas de surprise pour personne, là, c'est ce qui avait été prévu, ça. Et, cette loi-là, on se doit de l'adopter parce que, le 19 de mars, il y a eu un budget qui a été présenté, et ce budget-là, c'étaient des choix, des enlignements que notre gouvernement, on a pris. On a le droit de ne pas les partager. Par contre, c'est les choix qu'on a faits. Donc, conséquemment, on se devait de déposer un projet de loi, le projet de loi n° 40, qui venait finaliser l'adoption du budget pour 2009-2010, et c'est ce qu'on fait. Il n'y a pas de surprise là-dedans, là. D'ailleurs, dans ce projet de loi, les partis de l'opposition, ils sont d'accord en bonne partie avec ce projet de loi là. Ça va vous surprendre, mais, les règles qui sont modifiées de façon à permettre et à refléter les attentes au niveau du Vérificateur général, ils l'ont dit à plusieurs reprises, ils l'ont dit cette semaine également, ils sont d'accord avec ça. La seule partie où ils ne sont pas d'accord, c'est sur le choix qu'on fait politiquement en ce qui regarde l'application, au niveau budgétaire, de nos décisions. Mais, ça, on l'assume, c'est nos choix.

Le choix qu'on a fait, c'est de dire aux Québécois: Dans une crise économique que nous vivons, nous, comme gouvernement, ce qu'on choisit de faire, c'est de maintenir les services à la population parce que, depuis 2003, on a travaillé à les maintenir et à les améliorer.

Donc, nous, ce qu'on dit, c'est que, ces services-là, on doit faire tout ce qu'on peut pour les protéger, et c'est le choix qu'on a fait. C'est le choix qu'on a fait. Et, moi, j'ai eu l'occasion de l'expliquer aux citoyens de Montmorency, et ces gens-là ont compris que, nous, ce qu'on voulait protéger, c'est les services de santé, c'est l'éducation, c'est

les divers services à la population, que ce soit au niveau de l'environnement, de la culture. C'est ça, le choix qu'on a fait. C'est également un choix en ce qui regarde les entreprises en difficulté. Ce qu'on veut, c'est de les assister, c'est de les aider, c'est de permettre aux travailleurs de rester en emploi, c'est de permettre aux travailleurs d'avoir une formation au lieu de se retirer et de bénéficier d'aide financière du gouvernement fédéral ou d'autres moyens. Mais c'est un choix, mais c'est un choix qu'on a fait. Et ce que je peux vous dire, M. le Président, c'est que, les citoyens, ce qu'ils ont pu constater jusqu'à présent, c'est que le choix qu'on a fait, les choix qu'on a faits comme gouvernement, a permis au Québec de passer à travers la crise. Elle n'est pas terminée. On en subit encore des... Oui, il y a eu des mises à pied, oui, il y a des moments difficiles aussi, mais il reste que dans l'ensemble les travailleurs du Québec sont satisfaits, les familles du Québec sont satisfaites.

Parce que, si on regarde le taux de natalité, si on regarde les mesures prises au niveau des familles, ça a eu des répercussions, ça a eu des répercussions chez nous, ça a eu des répercussions dans l'ensemble des comtés, ça a eu des répercussions dans l'ensemble du Québec, et ça, on en est fiers. On en est fiers, de ça, parce que c'est des décisions qu'on a prises. L'opposition a le droit de ne pas les partager. Mais, nous, on en est fiers parce qu'on croit que l'avenir du Québec passe par nos enfants, par les enfants qui vont être capables de mieux vivre et d'avoir une meilleure qualité de vie.

On l'a fait également en choisissant d'investir dans des infrastructures municipales, du béton, oui, des réparations d'écoles, des réparations d'hôpitaux, mais ça, ce sont des besoins que la population avait, ce sont des besoins que les élus, les intervenants dans nos comtés... Ils viennent nous trouver, ils nous disent: Bien, on a besoin de telle réfection, on a besoin de telle amélioration. Chez nous, ça représente des investissements dans des municipalités, qui étaient nécessaires depuis 10, 15, 20, 30 ans.

Donc, M. le Président, tout ça a généré une activité économique importante et a permis de garder nos citoyens au travail, et c'est ce qu'on voulait. D'ailleurs, l'ensemble des pays ont fait le même choix, peut-être un peu plus tard, mais, nous, on a mis de l'avant ces programmes-là en avance de façon à arriver au bon moment, et ça a aidé et ça aide. J'ai eu l'occasion, cet été, d'aller à l'extérieur, aux États-Unis, et on a pu voir, dans des États américains, où ce n'est pas facile, où ce n'est pas facile, où il y en a, de la difficulté, où les gens sont réellement en difficulté au niveau familial. Nous, on en a, des gens qui ont des difficultés, mais l'ensemble du Québec s'en sort mieux. C'est ça qu'il faut constater. C'est ce qu'il faut constater. C'est que, les Québécois et les Québécoises, nous, on a fait le choix de s'en occuper.

On a fait le choix de prendre tous les moyens pour être capables de minimiser l'impact de la crise sur le Québec. Et ça, moi, j'en suis fier, d'être membre d'un gouvernement qui a fait ce choix-là. D'autres gouvernements feront d'autres choix à un moment donné comme ils l'ont fait dans le passé, mais, durant cette période, c'est le choix qu'on a fait.

M. le Président, à la fin de cette période, moi, je veux remercier mes collègues et les collègues de l'opposition aussi qui ont contribué, qui ont contribué aux discussions. Oui, ça a été une période longue, oui, on a

passé de nombreuses heures, mais ça a contribué à faire un débat, un débat important, et je veux remercier tous les collègues qui y ont participé, remercier également la ministre des Finances... ou l'ex-ministre des Finances, Mme Jérôme-Forget, et le ministre des Finances du travail qu'ils ont accompli parce que c'est difficile de faire des choix et de prendre des décisions dans des périodes économiquement aussi dures. Donc, je veux vous saluer.

M. le Président, en cette fin de soirée, je suis très fier d'avoir participé à ces travaux. Merci.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, pour suite de... pour la poursuite du débat, je reconnais maintenant M. le député de Nicolet-Yamaska. M. le député de Nicolet-Yamaska, à vous la parole.

### M. Jean-Martin Aussant

**M. Aussant:** Merci, M. le Président. J'aimerais, avant de passer au projet de loi n° 40 comme tel, revenir sur un commentaire du député de Laval-des-Rapides, qui m'a peut-être fait comprendre un peu mieux pourquoi les libéraux géraient si mal les finances publiques.

### Des voix: ...

**M. Aussant:** Je pense qu'ils confondent simplement revenus et dépenses ou surplus, déficit. Le député de Laval-des-Rapides a affirmé haut et fort que la dette du Québec allait décroissant. C'était une affirmation magnifique, qui est complètement erronée par contre, et, quand on entend ça, on comprend mieux pourquoi le cadre financier du Parti libéral était 9 milliards dans le champ en trois ans, puisque c'est lui qui l'avait fait. Mais bref, côté gestion des finances publiques, quand quelqu'un affirme que la dette va décroissant, il y a un grave problème.

Sur le projet de loi n° 40, ce que j'aimerais déplorer en commençant, c'est le fait qu'on nous l'impose par bâillon. C'est un projet de loi trop important pour que ce soit précipité comme ça, sans aucune discussion. On avait suggéré, on avait suggéré, nous, une motion de scission pour étudier séparément la réforme comptable et le côté plus budgétaire, et chiffres, et plan de retour à l'équilibre. On nous a refusé ça dès le début. On l'a refusé encore une fois, récemment. On était tout à fait en accord avec la partie du projet de loi qui correspondait au projet de loi n° 85 déposé dans une session précédente parce qu'on reconnaît l'importance de la clarté des finances publiques, la clarté de la publication des finances publiques, que ce soit compréhensible et qu'il n'y ait pas de confusion. Donc, on était tout à fait d'accord avec ce que les réformes comptables visaient dans le projet de loi, réformes comptables d'ailleurs que le Vérificateur général suggérait de faire au plus vite. Donc, on était tout à fait d'accord avec ça.

Le ministre prétendait qu'on ne pouvait pas séparer la réforme comptable de la partie plus budgétaire du projet de loi et retour à l'équilibre. J'ai utilisé l'image, aujourd'hui, du Code de la route et de l'asphalte: on n'a pas besoin de refaire l'asphalte quand on modifie le Code de la route. C'est exactement la même chose ici: on aurait très bien pu faire un projet de loi sur les réformes comptables et un projet de loi sur le retour à l'équilibre budgétaire. Mais je pense qu'il y avait évidemment anguille sous roche. Et le ministre voulait mettre ça dans le même projet de loi

pour nous pousser l'obligation de lui donner un chèque en blanc pour un retour à l'équilibre dans l'horizon qu'il choisissait, avec des déficits à la hauteur... à une hauteur qu'il choisirait lui-même.

● (22 h 30) ●

Sur la clarté des normes comptables et des méthodes comptables qu'il faut modifier, le Vérificateur général a été absolument précis et clair en commission parlementaire. Il est venu nous voir au mois de juin, à la session dernière. Il nous a montré un excellent exemple d'une année financière où le gouvernement publiait un surplus de 192 millions de dollars selon ses méthodes comptables, alors que le Vérificateur général, lui, en faisant le calcul selon ses propres méthodes, en arrivait à un déficit de 5,2 milliards de dollars. Donc, on passait d'un surplus de 192 millions, du côté du gouvernement, à un déficit de 5,26 milliards, pour être précis, du côté du Vérificateur général, une différence de 5,4 milliards selon les normes utilisées. C'est pourquoi, nous, on était tout à fait d'accord avec le fait de pousser ces ajustements de méthode comptable là, que le ministre nous a refusé parce qu'il voulait absolument pousser son chèque en blanc en même temps.

Il y avait aussi des amendements au projet de loi, dont on a essayé de discuter ce soir et en commission précédemment, des amendements avec lesquels on n'était pas du tout en accord, dont un en particulier qui permettait d'allonger la période déficitaire jusqu'à 2015 — le ministre n'a pas voulu l'admettre, mais c'est effectivement le cas — à cause d'une modification, ou d'une manipulation, ou d'une... traitement comptable du versement au Fonds des générations. Le dernier exercice qui aurait été permis en tant qu'exercice déficitaire irait jusqu'à 2014-2015. Donc, même si la récession se termine peut-être 2009, début 2010 — espérons-le — au plus tard, le ministre des Finances pourrait, en fait, pourrait, selon ce projet de loi, prolonger les déficits jusqu'à cinq ans après la fin de la récession, ce qui est absolument inacceptable, selon nous. Si le ministre prétend que la crise actuelle des finances publiques est due à une conjoncture et non à des déficits structurels, ce qui est malgré tout le cas, donc il prétend à un problème conjoncturel, c'est une raison de plus pour faire en sorte que le déficit n'existe plus au sortir de la récession. Donc, ce projet de loi qui lui permettrait de faire des déficits potentiellement cinq ans plus tard que la fin de la récession, c'est absolument inacceptable.

Parlant de déficit et de dette, il y avait cette idée du Fonds des générations que le Parti libéral avait amenée il y a quelque temps. Nous, on avait suggéré de verser directement les sommes disponibles à la dette. Le Parti libéral a décidé d'ignorer ce conseil; ils ont plutôt placé les sommes en gestion à la Caisse de dépôt. On sait ce qui est arrivé: 25 % du Fonds des générations a disparu en 2008.

Il y avait un argument logique un peu étrange là-dedans. Si c'était plus rentable de placer ces sommes-là que le coût de la dette était élevé, donc si on faisait plus d'argent à placer ça même en payant les intérêts de la dette, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas emprunté des milliards de plus pour les déposer à la Caisse de dépôt et faire un profit là-dessus? Donc, la bonne chose à faire était évidemment de verser ça tout de suite à la dette quand on l'a. Ça n'a pas été fait, puis on a perdu 25 % des sommes qui auraient pu être versées à la dette.

Parlant du Fonds des générations, il est actuellement à 2,6 milliards de solde, comparé à une dette additionnée

de 40 milliards que le Parti libéral nous lègue depuis son arrivée au pouvoir jusqu'à l'an prochain. Donc, son fonds pour réduire la dette est de 2,6 milliards, comparé à une dette augmentée de 40 milliards depuis leur arrivée au pouvoir. Donc, c'est assez... ça illustre assez bien la gestion des finances publiques du Parti libéral.

Le Parti libéral, qui prétend que tout va tellement mieux ici qu'ailleurs, d'ailleurs semblent être les seuls à le penser. Le Québec est déjà la juridiction la plus endettée au Canada, non seulement la plus endettée, mais aussi, selon Moody's et Standard & Poor's, que le ministre cite allègrement — évidemment, des sections des rapports qui font son affaire — Moody's et Standard & Poor's nous signalent que nous sommes la juridiction la plus endettée, signalent que notre gestion des finances publiques et notre gestion des liquidités est moins prudente que dans d'autres provinces qui d'ailleurs sont mieux cotées que nous. Donc, qu'on arrête de dire que le Québec fait tout mieux qu'ailleurs sous les libéraux, ce n'est pas le cas. Si c'était le cas, on serait mieux cotés que les autres provinces déjà.

Autre point, sur le fait que le Québec, oui, s'en tire mieux qu'à plusieurs endroits dans le monde, mais ce n'est pas vrai que le Québec s'en tire mieux que tout le monde; au Canada, il y a quatre provinces sur neuf, hors Québec, qui s'en tirent mieux que nous. D'ailleurs, Moody's et Standard & Poor's disaient, encore une fois, que le Québec, comparé à ses voisins canadiens et internationaux, avait des finances publiques plus fragiles. Et ce n'est certainement pas ce projet de loi qui va faire en sorte que le Parti libéral nous amène vers une situation plus solide. Côté international, il y a le Danemark qui fait mieux que nous, la Nouvelle-Zélande fait mieux que nous, et ce n'est pas seulement des pays riches, le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud font mieux que nous. Donc, le Québec, oui, fait mieux que certains pays, mais c'est une affirmation un peu gratuite de dire qu'on fait tellement mieux que tout le monde grâce à la gestion libérale.

Il y avait aussi le fait que, durant la campagne électorale, il n'était pas question de déficit, il n'était pas question de hausse de tarifs, pas question de hausse de taxes. Maintenant, on va avoir une hausse de taxes aussi tôt que janvier 2010. Le ministre n'a pas su nous rassurer là-dessus, sur nos questions répétées, donc tout porte à croire qu'il ne veut pas nier que la TVQ sera haussée dès janvier 2010, ce qui nous fait penser que la situation est peut-être pire qu'il ne nous le déclare jusqu'à maintenant. Donc, on aimerait bien avoir des chiffres. D'ailleurs, absence de chiffres totale dans ce projet de loi. On n'a aucune balise de retour à l'équilibre financier... budgétaire, on n'a aucune... aucun programme précis. On ne sait pas d'où viendront les compressions ou les hausses de tarifs ou de taxes additionnelles.

Et, parlant de sources de revenus, avant d'aller piger dans les poches des contribuables des sommes additionnelles en taxes et en tarifs, ce gouvernement n'a pas cru bon mettre des efforts dans d'autres secteurs qui ne viendraient pas piger dans les poches de ceux qui paient déjà leurs taxes et leurs impôts, qui sont honnêtes.

Donc, on peut mentionner l'évasion fiscale. Le gouvernement avait promis, dans son dernier budget, d'embaucher des ressources additionnelles pour aller chercher 200 millions l'an prochain, 300 l'année d'après, 600 et 900 millions l'année subséquente en revenus fiscaux additionnels par la lutte à l'évasion fiscale. Il n'y a toujours

personne qui a été embauché, et on prévoit maintenant que ce nouveau personnel serait en place en 2014, ce qui fait qu'on peut à peu près oublier toutes ces sommes à aller chercher.

La contrebande de tabac en est une autre, source de revenus fiscaux qu'on pourrait aller chercher au lieu de piger dans les poches de ceux qui paient déjà leurs impôts; les paradis fiscaux, les redevances minières. Il y a 8 milliards de transferts qui dorment à Ottawa, que ce bon gouvernement ne daigne pas... valable d'aller chercher en cognant à la porte un peu plus fort plutôt que d'être tout doux. Il y a un rapport d'impôt unique qui ferait sauter des... qui ferait sauver des centaines de millions de dollars aux contribuables québécois, qu'on pourrait instaurer aussi.

Bref, le processus d'étude de ce projet de loi a été, en fait, un processus de refus du gouvernement d'un bout à l'autre. Ça a commencé par un refus d'entendre plusieurs regroupements de la société québécoise, ces regroupements qui avaient tous participé, en fait, à l'établissement de la loi sur le retour à l'équilibre budgétaire en 1996, qui avaient apporté une contribution très valable à ce projet de loi. On considérerait qu'ils auraient dû être entendus cette fois-ci pour défaire ce qu'ils avaient fait en 1996. Le gouvernement nous a refusé de façon répétée toutes les invitations à des groupes divers qu'on faisait, que ce soient patronat, syndicats, mouvements étudiants, etc.

Ensuite, le gouvernement, ce soir, encore une fois, nous a refusé le fait de procéder à l'étude des articles qui étaient plus consensuels. Tout ce qui était réforme comptable, nous étions tout à fait prêts à les adopter avec le gouvernement. On nous a essayé un refus absolument total là-dessus. Donc, on ne voulait absolument pas collaborer une fois encore.

Le refus du gouvernement d'inclure des balises, des chiffres dans le plan de retour à l'équilibre. En 1996, je vous rappelle qu'il y avait 3,2 milliards, 2,2 milliards, 1,2 milliard et zéro de cibles de déficit. Donc, il y avait une cible décroissante des déficits qui était déjà identifiée dans le projet de loi. Cette fois-ci, le gouvernement a tout à fait refusé de mettre quelque chiffre ou quelque balise que ce soit dans son projet de loi. Encore une fois, ça se rapproche carrément d'un chèque en blanc. En fait, tous ces processus de refus successifs culminent assez naturellement dans le bâillon qu'on est en train de vivre ce soir. Donc, le gouvernement n'a rien voulu entendre d'un bout à l'autre.

La loi de 1996, en fait, était une loi, qu'on pourrait dire, pour protéger les libéraux contre eux-mêmes. Et, si j'avais un mot à utiliser pour qualifier ce gouvernement, je dirais «récidiviste». Et le grave problème, c'est que les récidivistes sont actuellement au contrôle... aux commandes de la législation, et c'est très inquiétant pour l'avenir des finances publiques.

Il y avait un sens des responsabilités à prendre de la part du gouvernement dans ce projet de loi, de prendre vos responsabilités, de prendre les décisions difficiles dans votre mandat pour nettoyer le gâchis de finances publiques que vous nous laissez. Vous avez décidé, par ce projet de loi, de vous sortir de ces décisions difficiles là en faisant potentiellement des déficits jusqu'en 2015 et vous devriez en avoir tout simplement honte. Merci, M. le Président.

(Applaudissements)

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, merci, M. le député de Nicolet-Yamaska, pour votre intention. Et je reconnais monsieur...

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** ... — un instant — normalement, le député de Shefford, mais il y a une question de règlement. Je vais entendre votre question de règlement.

**M. Paquet:** M. le Président, en vertu de l'article 212 de notre règlement, le député de Nicolet-Yamaska a soit mal interprété ou déformé mes propos. Il m'a dit... il a dit que j'avais mentionné que le taux d'endettement... que l'endettement avait diminué... contre ça. En réalité, ce que j'ai dit, c'est que le taux d'endettement avait diminué...

● (22 h 40) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non, mais je regrette, là...

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non, non, mais un instant! Il n'y a pas de question de règlement, là. Ça ne peut pas être une question de règlement. Non. Le débat est limité dans le temps, et là je ne peux pas entendre votre question de règlement sur une interprétation différente...

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non. Ça, c'est votre point de vue. Non, mais... Je ne peux pas recevoir votre question comme une question de règlement pour une déformation de propos, je regrette. Parce que c'est votre point de vue. Il y a une procédure qui est prévue, vous pourrez la suivre, puis on regardera ça plus tard. Mais pas ce soir. Alors, M. le député de Shefford, à vous la parole pour six minutes.

### M. François Bonnardel

**M. Bonnardel:** Merci, M. le Président. Alors, dernière intervention ce soir, dernière intervention sous bâillon pour adopter un projet de loi, l'adoption finale sur une loi antidéficit qui nous amène ce soir, M. le Président, à ce que ça soit... je ne sais pas comment m'exprimer, M. le Président, d'une autre manière qu'être... Je vais vous dire que c'est une grande déception. Une grande déception, autant pour notre formation politique, je pense, aussi que pour l'opposition officielle, de se faire bâillonner aujourd'hui, pendant près de 12 heures, à accepter un projet de loi où on était prêts à le scinder. Encore une fois, il faut le répéter, à 22 h 40, on était prêts à scinder ce projet de loi, faire adopter les principes comptables généralement reconnus et continuer le débat, donc, sur les déficits... sur la hausse des déficits pour les prochaines années.

Mais, M. le Président, c'est indéniable qu'il y a eu certains commentaires qu'on a entendus ce soir, qui sont assez intéressants, dont un...

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Excusez. Je vais être obligé d'identifier... Un instant! Je vais être obligé

d'identifier des gens, là. Ça n'a pas de sens. Moi, je n'entends pas, là. Puis ça fait un bon bout de temps que je n'entends pas. J'ai été très tolérant. Mais là il me semble qu'il y a une personne qui a la parole, puis il y en a plusieurs qui l'ont prise sans avoir l'autorisation. Alors, M. le député de Shefford.

**M. Bonnardel:** Oui. Merci, M. le Président. Des commentaires assez particuliers, dont un qui m'a... qui ne m'a pas fait sourire du tout, quand le ministre des Finances a dit tantôt qu'il fallait être heureux qu'on fasse des déficits, il fallait être heureux qu'on fasse des déficits pour les quatre prochaines années. Il fallait être heureux sûrement qu'on accepte un cadre financier, la page A-22, un cadre financier erroné, où on ne s'est pas fait dire, pendant près de 70 heures, comment, les cibles pour en arriver à 3,2 % de taux de croissance des dépenses l'an prochain, comment on va en arriver... on ne se l'est pas fait dire pendant près de 70 heures, un plan de retour à l'équilibre budgétaire à la hauteur de 40 %, une TVQ... ça c'est sûr, ça c'est sûr. Pour le reste, du vent.

Mais on s'est surtout fait dire, M. le Président, être à l'écoute, on était à l'écoute des citoyens durant les derniers mois, à savoir qu'il fallait absolument, pour sauver l'héritage social du Québec, aller en déficit. C'est particulier, parce que certains d'entre vous ne l'avez peut-être pas entendu, puis je vais vous lire ce que j'ai lu quelquefois pendant nos premiers débats, au mois de juin. Le ministère des Finances a fait une consultation prébudgétaire sur Internet, et la ministre des Finances de l'époque disait que 70 % des participants croyaient que des déficits étaient nécessaires pour protéger les emplois et le service aux citoyens.

Mais la Ligue des contribuables — ça, c'est le communiqué du 28 avril 2009 — a demandé l'accès à l'information pour savoir comment ça se fait que 70 % des gens pouvaient penser ça. Écoutez bien ça. Ça, c'est les résultats officiels que la Ligue des contribuables a obtenus: «45 % des répondants, soit la plus grande proportion des participants sont d'avis que le gouvernement devait réduire les dépenses dans certains programmes et services afin d'atténuer les impacts de la crise — ah bien. 40 % des répondants privilégiaient la suspension des versements au Fonds des générations...» Ça, on le sait, que les versements au Fonds des générations, c'est de l'argent emprunté qu'on n'a pas. Et finalement «15 % ont indiqué l'augmentation des tarifs comme premier choix». Particulier, hein? Bien ça, c'est ce qui est disponible, la loi d'accès à l'information.

Et en ce qui concerne les déficits, c'est assez intéressant, écoutez bien ceci: «...70 % des participants [qui] ont répondu [étaient] bel et bien d'accord pour qu'il y en ait un cette année — un déficit — mais la question laissait entendre qu'il serait remboursé tel que stipulé dans la Loi sur l'équilibre budgétaire. Nous savons maintenant que le gouvernement va modifier cette loi pour se soustraire au remboursement. De plus, la question concernait un seul déficit, alors que le présent budget prévoit cinq années déficitaires de suite.» C'est ce qui est là.

«De toute évidence, le gouvernement a dénaturé les résultats de cette consultation populaire. Il a tenté de s'en servir pour nous faire croire que son budget, qui maintient la croissance des dépenses et annonce des déficits à la chaîne, est le reflet d'un consensus au sein de la population.» Ça, c'est ce qui est disponible, et ça, c'est qu'on a voulu nous faire croire quand on a fait cette consultation

prébudgétaire dans un contexte où on nous dit avoir été à l'écoute de la population du Québec. Alors, pas besoin de vous le dire, M. le Président, qu'à la fin de ce débat qui a été intense, au bout de, oui, 70 heures, peut-être 75, je ne sais pas, de multitudes de discussions avec l'opposition, le gouvernement à faire entendre le bien-fondé de nos propos et une certaine lucidité, je crois, c'est certain que, M. le Président, qu'à la fin de... à la fin de ce débat qui va se terminer dans près de 30 minutes, notre formation politique, au nom des familles du Québec, au nom de la classe moyenne, nous allons voter fortement contre ce projet de loi. Et jamais au grand jamais je n'aurais pu m'imaginer, M. le Président, en être rendu, ici, aujourd'hui, ce soir, à me dire qu'on va accepter ce projet de loi avec un cadre financier qui n'est pas complet.

Alors, M. le Président, je termine mon intervention. Au nom de mes collègues, ici, de l'Assemblée nationale, de l'Action démocratique du Québec, nous allons voter contre le projet de loi n° 40.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Merci. Alors, moi, je suis prêt à reconnaître le prochain intervenant en autant qu'il y en a un qui se lève, là.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, M. le député de Shefford, à vous la parole.

**M. Reid:** Orford.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Orford, oui.

**M. Pierre Reid**

**M. Reid:** M. le Président, j'ai assisté... j'ai remplacé récemment, en fait depuis deux jours, à la commission, j'ai été... je remplaçais un de mes collègues. J'étais heureux parce que ça m'a permis de... ça me permettait de voir un peu quels étaient les arguments que je ne comprenais pas trop. Et j'ai entendu des choses, par exemple, sur la question d'un chèque en blanc. C'est une mauvaise analogie, parce qu'il n'y a pas de chèque en blanc là-dedans, toutes les décisions du gouvernement seront soumises au Parlement, seront soumises à des processus parlementaires, seront soumises au Vérificateur général. Donc, le chèque en blanc, là, c'est quelque chose qui ne veut absolument rien dire, c'est une analogie qui ne correspond pas à la réalité.

Mais, dans cette réunion-là, le député de Saint-Maurice, que j'aime beaucoup parce que c'est quelqu'un qui appelle un chat un chat et qui a dit candidement une position et une des raisons qui semblait la plus importante pour que le Parti québécois n'adhère pas à ce projet de loi, il a pris le temps de revenir en 1996 — M. le Président, ce n'est pas nous, ce n'est pas moi qui ai parlé de 1996, c'est lui — d'expliquer qu'en 1996 on avait fait un grand sommet. Je sais de quoi il parlait parce que j'étais l'une des 60 personnes qui étaient assises à cette table de Lucien Bouchard et qui avons dit, comme tous les gens de l'éducation — je représentais les universités — qui avons dit comme tous les gens de la santé, tous ceux des services sociaux, les programmes sociaux, que nous allions participer de tout coeur avec l'effort du gouvernement pour ramener les finances publiques à un état de santé. Nous

n'avons jamais, M. le Président, donné un O.K. pour qu'on sabre littéralement à coup de hache dans les systèmes sociaux, dans les programmes sociaux, dans l'éducation et dans la santé. Jamais nous n'avons accepté, nous n'avons donné un O.K. pour faire ça. Pourtant, c'est ce que nous avons vu en 1996, en 1997 et en 1998. Ça a été une erreur catastrophique pour le Québec. C'est une erreur que nous avons vécue dans les universités en particulier. C'est une erreur qui a été reconnue par le Parti québécois lui-même comme étant une erreur grave et catastrophique.

Et ce que le député de Saint-Maurice nous indiquait, c'est que le Parti québécois n'adhérerait pas à ce projet de loi n° 40 s'il n'avait pas la liste des coupures qu'on était prêts à faire. Autrement dit, il nous demandait, pour avoir l'adhésion du Parti québécois, que nous prenions la méthode du Parti québécois, c'est-à-dire que nous allions équilibrer les finances publiques en s'attaquant à la santé, à l'éducation et aux programmes sociaux. M. le Président, jamais je ne voterais pour un projet de loi qui amènerait... qui utiliserait une telle façon pour équilibrer les finances publiques. Nous avons démontré, en 2003, en 2004 et depuis, qu'il est possible d'équilibrer les finances publiques et de respecter les programmes sociaux, d'investir dans nos programmes sociaux, M. le Président, et c'est exactement ce que projet de loi là dit et veut. Jamais je n'accepterai de voter... je n'accepterais de voter pour un projet de loi qui utiliserait la méthode Parti québécois de s'attaquer aux services sociaux, aux programmes sociaux. Je vais voter pour le projet de loi n° 40...

**Des voix: ...**

**M. Reid:** Je vais voter pour le projet de loi n° 40 pour une raison très simple, c'est parce que nous avons fait la preuve... et ce que nous allons faire encore, c'est équilibrer les finances publiques, amener la santé financière au Québec et en même temps nous allons développer et continuer de développer nos programmes sociaux, la santé et l'éducation. Nous avons démontré que nous pouvions le faire, la population a vu ça, la population nous a fait confiance, et c'est ce que nous allons faire.

● (22 h 50) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, je reconnais maintenant, pour la poursuite du débat, la chef de l'opposition officielle. Mme la chef de l'opposition officielle, à vous la parole.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** Oui. Merci, M. le Président. En fait... Merci. En fait, ce soir, le sentiment qui m'anime en est un de profonde indignation, M. le Président, devant l'attitude complètement irresponsable de ce gouvernement, en fait un gouvernement qui a réussi à dilapider un héritage. L'héritage de notre gouvernement? Non, M. le Président, l'héritage de la population québécoise. Parce que c'est ça, l'héritage de l'équilibre budgétaire que nous avons réussi à atteindre, pas l'héritage d'un gouvernement du Parti québécois, l'héritage de la population québécoise qui a fait des efforts concertés, oui, des efforts douloureux, M. le Président, j'en conviens, avec cependant comme perspective le fait que nous allions laisser une maison nette, une maison propre pour nos enfants. C'est ça, M. le Président, que, ce soir, on renie. C'est ça que le Parti libéral renie ce soir, M. le

Président. D'ailleurs, si nous avons dû, et la population encore une fois a été responsable...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Je m'excuse. J'entends plus les gens de ce côté-là que celui qui a la parole. Non, non, mais là, écoutez, je veux bien croire que vous êtes proches, mais ce n'est pas une raison pour parler quand on n'a pas la parole.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non, la présidence, la présidence est capable d'observer, là, puis le silence est convenable. Alors, Mme la chef, poursuivez.

**Mme Marois:** Alors, merci, M. le Président. Encore une fois, c'est l'héritage d'une population qui a fait des efforts considérables pour réparer un gâchis que nous avait laissé le gouvernement du Parti libéral. Lorsque nous sommes arrivés à la barre, c'est près de 6 milliards de dollars qu'on nous a laissés en déficit, M. le Président, en 1994.

Nous sommes devant un gouvernement et un premier ministre sans scrupule. Dire une chose...

**Des voix: ...**

**Mme Marois:** Dire une chose et son contraire...

**Des voix: ...**

**Mme Marois:** Dire une chose et son contraire, en campagne électorale, un premier ministre qui, sans vergogne...

**Des voix: ...**

**Mme Marois:** ...en campagne électorale, M. le Président, un premier ministre qui, sans vergogne, nous affirme: Pas de déficit, pas de problème à la Caisse de dépôt et de placement, pas de hausse de taxes, pas de hausse de tarifs, Ottawa ne coupera pas 1 milliard dans la péréquation, c'est l'opposition qui est dans l'erreur en affirmant ça. C'est drôle, parce que Standard & Poor's, au début du mois, affirme justement que le gouvernement libéral a laissé passer 1 milliard de dollars qui lui a été coupé de la part d'Ottawa. C'est textuellement dans le document de Standard & Poor's. Ce gouvernement ne nous a pas défendus, n'a pas défendu la population québécoise.

La campagne électorale se termine, la vérité cependant, enfin, malheureusement trop tard, retrouve ses droits. Le réveil, il est brutal, M. le Président. Le gouvernement nous a projetés contre un mur. Celui qui voulait avoir les mains sur le volant, en fait nous dirige directement vers un précipice: déficit, désastre à la Caisse de dépôt et de placement, hausse de taxes, hausse de tarifs, M. le Président, coupures. Parce que là on ne veut pas en parler, on ne veut pas le dire, M. le Président, mais, je m'excuse, dans le dépôt qu'a fait le ministre des Finances... le ministre des Finances à l'époque, il y a 1 milliard de dollars par année de coupures pendant quatre ans. Je veux bien qu'on nous dise qu'il n'y en n'a pas, je n'en souhaite

pas non plus, mais cependant eux ont dit qu'ils en feraient. Alors, il va toujours bien falloir qu'un jour ils nous expliquent comment ils vont faire ça, faire des coupures sans en faire, M. le Président. C'est dans leur budget. Ça, c'est au lendemain du...

**Une voix: ...**

**Mme Marois:** En fait, M. le Président, le gouvernement, depuis un bon moment, plaide sa propre turpitude et son impuissance. Ils ont mal géré les finances publiques du Québec. Ils ont creusé un déficit de 4 milliards de dollars cette année, 4 milliards de dollars l'an prochain. Ça, c'est ce qu'il y avait, M. le Président, dans le discours de la ministre des Finances de mars dernier. Huit mois plus tard, est-ce qu'on en est toujours à la même hauteur, M. le Président? Est-ce que, de son siège, le ministre des Finances, lorsqu'il va se lever tout à l'heure, va pouvoir nous dire: M. le Président, je vous confirme que les chiffres qui sont au budget sont ceux que l'on constate maintenant, et les efforts que je vais demander aux Québécois ne seront pas plus élevés que ce qu'on avait annoncé il y a six ou huit mois au discours du budget? Parce que sans ça, M. le Président, on pensera que c'est un chèque en blanc qu'il nous demande. Parce que nous croyons, nous, de notre côté, que ce n'est pas une analogie, M. le député d'Orford, que c'est vraiment un chèque en blanc qu'on nous demande.

En fait, en fait, M. le Président, ils imposent lorsqu'ils ne peuvent plus solutionner les problèmes. Et c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont été incapables de gérer les finances publiques correctement, de proposer des solutions aux problèmes qu'ils ont eux-mêmes générés, M. le Président. Qu'est-ce qu'ils font quand ils ne sont plus capables de le faire? Ils imposent leurs propres règles, exactement comme ils le font, M. le Président, comme le premier ministre le fait avec le code d'éthique qui s'applique à l'égard des membres de son gouvernement, M. le Président.

Alors, qu'est-ce qu'ils font? Et c'est ce qui m'indigne particulièrement ce soir: ils ont décidé de bâillonner les membres de l'Assemblée nationale. En fait, ils bâillonnent les représentants du peuple québécois. S'ils le faisaient, M. le Président, en nous disant clairement, en nous disant franchement, à visière levée, M. le Président, s'ils nous disaient la façon dont ils vont s'y prendre pour ramener les finances publiques à l'équilibre, M. le Président, comment à nouveau atteindre le déficit zéro, comment faire en sorte qu'on ne dépense pas plus que ce qu'on va chercher dans la poche des Québécois et des Québécoises... Ils n'ont donné aucune réponse à ces questions que nous avons posées ici, que mes collègues de l'opposition officielle ont posées, que nos collègues de la deuxième opposition ont posées.

Nous sommes, M. le Président, essentiellement devant une boîte noire. En fait, la loi antidéficit que nous avons adoptée — d'ailleurs avec l'appui de l'opposition, des membres de l'opposition qui actuellement forment le gouvernement — en fait la loi antidéficit, dans notre tête à nous cependant, elle avait comme but de nous protéger contre l'incapacité des gouvernements libéraux à gérer sainement les finances publiques du Québec. Aujourd'hui, ils amendent la loi, oui, M. le Président, essentiellement pour obtenir un chèque en blanc.

En fait, qu'est-ce que nous exigeons? Nous exigeons simplement, et il me semble que c'est du simple bon sens, ça, ça va de soi que c'est de notre responsabilité, nous

exigeons de pouvoir discuter d'un vrai plan de retour à l'équilibre budgétaire, nous voulions discuter de vrais chiffres: De quoi s'agit-il? Le déficit est-il à 4 milliards? Les efforts demandés, où seront-ils portés? Sur les taxes, sur les tarifs, sur les réductions de dépenses?

M. le Président, admettez avec moi que le débat que nous avons eu jusqu'à présent n'est pas très éclairant. Nous ne savons pas d'aucune façon. Parce que, même si le ministre des Finances nous dit: Ah! il y a au moins 35 %, 40 % des mesures qui sont identifiées dans la loi... Ah bon! 1 milliard de coupures, c'est bien, très bien, 1 milliard de coupures. Dans quoi, M. le Président? Parce qu'à chaque fois qu'il se lève il dit: Moi, je n'en ferai pas, de coupure. Bon, très bien. Vous ne pouvez pas dire une chose et son contraire, M. le Président. Quand ils vont quitter le pouvoir en 2011, en 2012, ils vont laisser...

● (23 heures) ●

**Des voix: ...**

**Mme Marois:** ...non, non, moi, ça m'inquiète, vous ne devriez pas rire, l'autre côté, ils vont laisser un déficit de combien, M. le Président? Parce que c'est moi qui l'ai ramassé, votre déficit, lorsque j'ai été présidente du Conseil du trésor, en 1994. Je pense, je sais de quoi je parle.

**Des voix: ...**

**Mme Marois:** Alors, M. le Président, vous savez, c'est très facile, c'est très facile de gouverner avec une carte de crédit qui n'a pas de limite de crédit, on n'est jamais obligé de prendre des décisions difficiles, de faire des choix, M. le Président. Il serait complètement irresponsable, et j'en appelle aux membres de cette Assemblée, aussi de l'autre côté de la Chambre, il serait, M. le Président, complètement irresponsable d'adopter le projet de loi qui est devant nous, de donner un véritable chèque en blanc, je le répète, à l'équipe libérale. Ces gens-là ne savent pas gérer les finances publiques, ils sont...

**Des voix: ...**

**Mme Marois:** Non, il n'y a pas... vous n'avez pas à protester, l'autre côté, là, parce que, la dernière fois, c'était un déficit de 6 milliards, actuellement, actuellement vous avez fait un déficit de 4 milliards, vous en ajouterez quatre l'année prochaine. Ça veut dire 10 milliards de plus, parce qu'on ajoute évidemment l'impact des infrastructures, ça veut dire 10 milliards de plus, M. le Président, en un an. Le gouvernement du Parti libéral a battu tous les records en termes de hausse de l'endettement des Québécois et des Québécoises. C'est ça, la réalité, M. le Président. C'est ce qu'ils vont léguer à nos enfants, M. le Président, et il me semble qu'on devrait avoir assez de respect, de sens commun, de sensibilité à ce que ça représente, le fait qu'on lègue une dette d'une telle importance à ceux et à celles qui méritent mieux, M. le Président.

En fait, il me semble que le Québec, oui, M. le Président, il me semble que le Québec mérite mieux. Le Québec mériterait, mériterait un gouvernement responsable, un gouvernement sérieux, un gouvernement crédible, respectueux de la population, un gouvernement qui serait enfin, M. le Président, capable de donner l'heure juste aux Québécois et aux Québécoises, d'avoir assez de respect

envers le peuple du Québec pour lui dire la vérité, M. le Président. Merci.

(Applaudissements)

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, je cède la parole au ministre des Finances...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** ...s'il vous plaît, pour la dernière intervention, en vous rappelant qu'il vous reste 10 min 30 s, ayant réparti le temps non utilisé de ceux qui ne l'ont pas pris. M. le ministre, 10 min 30 s. À vous.

**M. Raymond Bachand (réplique)**

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. M. le Président, on arrive au terme de ces débats. Vous savez, la politique, M. le Président, pour moi, c'est une question de valeurs. Je suis entré en politique, M. le Président...

**Des voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Et je suis entré en politique...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! Il faudrait le laisser s'exprimer, comme ça a été le cas pour la dernière intervenante.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non. S'il vous plaît! C'est des deux côtés, par exemple, là. On le laisse s'exprimer. Il y a une personne qui a la parole, c'est le ministre des Finances. Allez.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président, pour les 10 minutes qui restent. Et je suis rentré en politique de ce côté-ci la Chambre pour des questions de valeurs aussi. Quand j'étais à Mumbai, il y a deux ans, il y a, dans une maison, une citation de Gandhi sur la définition de la démocratie, que je traîne avec moi dans mes poches tous ces jours pour que, quand les débats partisans arrivent, je reviens. Et je la traduis, j'espère que je rends hommage, le texte étant en anglais: «La démocratie, c'est l'heure et la science de mobiliser l'entière des ressources physiques, économiques et spirituelles des différents secteurs et groupes du peuple au services du bien commun pour tous.»

On est loin de la partisanerie politique dans la définition de Gandhi, M. le Président, on est dans le bien commun. Et je ne comprends pas comment le budget d'un État, de 60 quelques milliards, est encadré dans un débat démocratique dans les règlements qui... et prend un débat de 25 heures et comment une loi qui découle intimement de ce budget-là, qui donne du sens au budget, sans laquelle le budget n'a pas de sens, que l'opposition s'étonne qu'après cinq mois dans l'année financière, près de 60, 70 heures de débat, il n'est pas temps de mettre fin à ce débat. La

loi de Lucien Bouchard, M. le Président, sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire, le retour, c'est une bonne loi, c'est une bonne loi, M. le Président, mais il n'y a pas une loi qui est un dogme. Il n'y a pas une loi, comme le député de Mercier l'a dit, qui est une religion. Les lois sont faites aussi, parfois, pour s'adapter aux circonstances exceptionnelles qui frappent une société, comme ce tsunami économique qui a frappé l'ensemble de l'Occident, l'Europe, l'Amérique du Nord, le Canada et le Québec.

Et le coeur du débat, M. le Président, ce n'est pas l'ensemble des arguments qu'on a entendus, le coeur du débat qu'on a devant nous, c'est qu'avec ce tsunami économique nous avons pris la décision de soutenir l'emploi, nous avons pris la décision de soutenir les travailleurs, nous avons pris la décision de soutenir les entreprises, nous avons pris la décision d'investir dans les infrastructures. Et, oui, il y a une baisse de revenus, et nous avons surtout pris la décision de maintenir les services publics parce qu'il n'était pas question que notre population souffre davantage pendant cette période. Et, M. le Président, donc il y a un déficit de 4 milliards pour l'année, selon le budget qui a été déposé. Et, ce déficit qui est là, la vraie question, le coeur du débat, ce n'est pas toutes les questions auxquelles l'opposition s'en va dans les questions secondaires du retour à l'équilibre, des méthodologies, le coeur du débat, M. le Président, c'est: Qu'est-ce qu'on fait avec ce déficit? Qu'est-ce qu'on fait avec le... Parce que la Loi sur l'équilibre budgétaire nous dit que le déficit doit être compensé, non seulement vous devez revenir à l'équilibre, mais vous devez compenser, vous devez résorber.

Il y a François Legault, qui a eu la franchise et l'honnêteté de le dire clairement: «Le gouvernement, on le dit, doit appliquer un plan financier de résorption qui assure les dépassements pour le compenser.» Ça, ça veut dire, M. le Président, qu'en plus de revenir au déficit, et on le sait, que ça va être difficile, ils veulent porter tout le débat sur le retour à l'équilibre budgétaire, en plus de faire ça, ils voudraient qu'on ajoute, par-dessus le fardeau des Québécois, 4 milliards pour cette année, 4 milliards pour l'an prochain, 8 milliards de coupures des services publics.

Tout à l'heure, on a eu un aveu de la chef d'opposition, sa fierté, comme présidente du Conseil du trésor, c'est toujours difficile d'être président du Conseil du trésor... mais la fierté, les mesures qu'elle a prises, et donc de l'aveu de couper les services publics, ce qu'elle a répété pendant la campagne électorale. Ce n'est pas notre choix, M. le Président. Notre choix n'est pas de couper la santé, de couper l'éducation, notre choix est de maintenir les services publics, de maintenir les services d'éducation, de maintenir les services à la famille, les garderies, les centres de la petite enfance, les congés parentaux et de passer à travers cette crise économique pour que le Québec s'en tire mieux qu'ailleurs, et c'est ce que nous sommes en train de réussir à faire, M. le Président, et après ça planifier la sortie, planifier le retour à l'équilibre budgétaire, planifier la croissance économique du Québec.

Ce qui nous intéresse, M. le Président, c'est de bâtir le Québec de 2020.

M. le Président, je suis heureux qu'on adopte ce débat... ce projet de loi aujourd'hui, parce que la crédibilité des finances publiques aurait pu en être atteinte. Après les agences de crédit qui ont maintenu les cotes de crédit cinq mois dans l'année financière, quand l'incertitude plane

sur la crédibilité du budget de l'État versus... et que l'incertitude plane sur les citoyens... Parce que, si le budget ne tient pas parce que, dans un geste de folie, l'Assemblée disait: On maintient la Loi sur l'équilibre budgétaire telle quelle, il faudrait que je retourne à mon budget et, dans les semaines qui viennent, que je dise, M. le Président, quels 8 milliards on va couper dans les deux prochaines années. On ne fera pas ça, M. le Président.

**Des voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** J'aimerais ça qu'on laisse... qu'on me laisse parler, il me reste... il reste trois...

● (23 h 10) ●

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Je m'excuse, M. le ministre.

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Question de règlement, oui.

**M. Bédard:** ...à l'ordre, il a simplement... il dit: Dans un geste de folie, ne pas voter cette loi-là.

**Des voix: ...**

**M. Bédard:** Bien, il l'a dit, effectivement. Nous, on appelle ça ici, de ce côté-ci, de la responsabilité...

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non, mais...

**M. Bédard:** ...de leur côté, c'est de la folie. On verra qui sera fou à la fin, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** À coup sûr, là, ce n'est pas une question de règlement.

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non.

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Non, non, non, ce n'est pas une question...

**Des voix: ...**

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Ce ne sera pas long, M. le Président. C'est parce que je veux l'entendre. Alors, allez, votre question de règlement.

**M. Bédard:** Bien, entre vous et moi, je pense, M. le Président, que traiter des gens qui votent démocratiquement contre un projet de loi puis dire que c'est de la folie, je pense, effectivement c'est imputer des motifs indignes. Deuxièmement, de ce côté-ci, nous pensons que c'est de la responsabilité. On verra qui sera le fou à la fin.

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Ça va. Bien, moi, je pense que ça...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! On va poursuivre. Mais je pensais que c'était une question d'opinion, effectivement, et on peut ne pas être d'accord. Je respecte votre point de vue. Veuillez poursuivre.

**M. Bachand (Outremont):** Merci, M. le Président. J'espère qu'il aura la courtoisie... Le minutage est disparu, par ailleurs. J'espère qu'on aura la courtoisie de me laisser... parce que c'est un débat important. C'est un débat important pour la population du Québec parce que c'est un débat de valeurs qu'on fait ici, M. le Président.

À partir d'aujourd'hui, à partir de ce soir, quand cette loi serait sanctionnée, au début de la semaine prochaine, M. le Président, on pourra maintenant passer aux prochaines étapes. Maintenant qu'on maintient le Québec, qu'on est en train de le faire sortir de cette récession mieux que dans toutes les sociétés, on pourra publier les comptes publics avec finalement la comptabilité et la réforme comptable comme le Vérificateur général et le Contrôleur des finances le demandent depuis si longtemps. On pourra par la suite, M. le Président, faire la mise à jour économique et financière parce qu'on aura à la fois les bons comptes et qu'on sera capables de faire cette mise à jour économique et financière et de faire le point. Et par la suite, M. le Président, on pourra entreprendre le débat sur cette société que nous voulons bâtir, comment on va créer la richesse, comment on va assurer le service aux citoyens et comment on va financer les services que l'on veut avoir, comme société.

M. le Président, nonobstant ce qu'en dise le député de Marie-Victorin, la passion du Québec n'est pas l'apanage d'un seul parti, la passion du Québec, l'amour du Québec est partagé par les 125 députés de cette Assemblée nationale.

**Des voix: ...**

**M. Bachand (Outremont):** Mais cette passion du Québec, M. le Président, n'est pas théorique, cette passion du Québec n'est pas dans un dogme. Cette passion du Québec, c'est la passion des citoyens et des citoyennes du Québec, c'est la passion d'être au service de notre population, de leur bien-être. Ce n'est pas une idéologie, ce n'est pas un dogme, ce n'est pas quelque chose pour lequel on est prêt à tout sacrifier pour son dogme. Et c'est pour ça que je suis fier d'être au Parti libéral du Québec, M. le Président, parce que c'est un parti de respect, c'est un parti de tolérance, c'est un parti qui vise à protéger les citoyens, un parti qui vise à faire l'équilibre entre le développement économique et la justice sociale.

M. le Président, nous avons adopté un budget. Le Québec est en train de sortir de cette crise mieux que toutes les autres sociétés, et bientôt nous pourrions entreprendre le débat sur cette vision du Québec des années 2020, que nous voulons. Nous allons sortir de la crise, nous allons rebâtir l'économie du Québec, nous allons recréer de la richesse, nous allons s'assurer que cette richesse est partagée par l'ensemble de nos sociétés, et c'est pour ça, M. le Président, qu'une des pierres d'assise importantes, fondamentales, c'est l'adoption de la loi n° 40. Et je vous remercie.

(Applaudissements)

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, ceci...

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Mme la députée de Taschereau, c'est fini, le débat est terminé.

#### Mise aux voix

Alors, je mets maintenant aux voix la motion du ministre des Finances proposant l'adoption du projet de loi n° 40.

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** S'il vous plaît! Je ne peux pas lire. On va attendre, je ne suis pas pressé. Alors, le débat étant terminé, je mets maintenant aux voix la motion du ministre des Finances proposant l'adoption du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable. Est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Alors, que l'on appelle les députés.

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Oui, je vois ça, mais là j'attends, voir, là. Si les leaders disent qu'on est... Les whips sont d'accord?

**Une voix: ...**

**Le Vice-Président (M. Gendron):** D'accord.

Alors, je vais maintenant mettre la motion du ministre des Finances proposant l'adoption du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme électorale. Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

**Le Secrétaire adjoint:** M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), Mme Courchesne (Fabre), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Bachand (Outremont), M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Tomassi (LaFontaine), Mme Ménard (Laporte), M. Simard (Dubuc), M. Auclair (Vimont), Mme St-Pierre (Acadie), M. Dutil (Beauce-Sud), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. MacMillan (Papineau), Mme Thériault (Anjou), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Arcand (Mont-Royal), M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata), M. Moreau (Châteauguay), Mme Boulet (Laviolette), M. Lessard (Frontenac), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Blais (Saint-Henri—Sainte-Anne), Mme Charlebois (Soulanges), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Gauthier (Verdun), M. Ouimet (Marquette), M. Whissell (Argenteuil), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue),

M. Bernier (Montmorency), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Reid (Orford), M. Dubourg (Viau), Mme Gaudreault (Hull), Mme Gonthier (Mégantic-Compton), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Diamond (Maskinongé), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Carrière (Chapleau), M. Billette (Huntingdon), Mme Vallée (Gatineau), M. Huot (Vanier), M. Lehouillier (Lévis), M. Mamelonet (Gaspé), M. Matte (Portneuf), M. Pigeon (Charlesbourg), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance—Viger), Mme St-Amand (Trois-Rivières), M. D'Amour (Rivière-du-Loup).

**Le Vice-Président (M. Gendron):** ...les députés contre cette motion veulent bien se lever.

● (23 h 20) ●

**Le Secrétaire adjoint:** Mme Marois (Charlevoix), M. Bédard (Chicoutimi), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Malavoy (Taillon), M. Simard (Richelieu), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), Mme Doyer (Matapédia), M. Ferland (Ungava), Mme Champagne (Champlain), M. Bérubé (Matane), Mme Beaudoin (Mirabel), M. Bergeron (Verchères), Mme Richard (Duplessis), M. Girard (Gouin), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Hivon (Joliette), M. Blanchet (Drummond), M. Bouchard (Vachon), Mme Maltais (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Curzi (Borduas), M. Cousineau (Bertrand), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Pelletier (Rimouski), M. Rebello (La Prairie), M. Kotto (Bourget), M. Dufour (René-Lévesque), M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques), M. Gaudreault (Jonquière), M. McKay (L'Assomption), Mme Bouillé (Iberville), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Villeneuve (Berthier), M. Gauvreau (Groulx), M. Tremblay (Masson), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Leclair (Beauharnois), M. Robert (Prévost), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M. Traversy (Terrebonne), M. Boucher (Johnson).

Mme Roy (Lotbinière), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Deltell (Chauveau), M. Caire (La Peltrie), M. Bonnardel (Chauveau).

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Abstentions? M. le secrétaire général.

<b>Le Secrétaire:</b> Pour:	61
Contre:	48
Abstentions:	0

#### Ajournement

**Le Vice-Président (M. Gendron):** Le projet de loi n° 40 est adopté. L'Assemblée ayant terminé l'étude de l'affaire pour laquelle elle a été convoquée, j'ajourne les travaux au mardi 22 septembre 2009, à 13 h 45.

(Fin de la séance à 23 h 22)